ANNUAIRE

DE LA

Société de Littérature wallonne

N° 29 — 31

1921 — 25

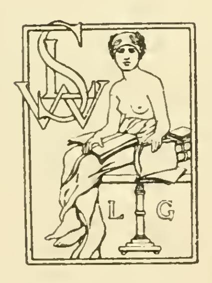
ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ

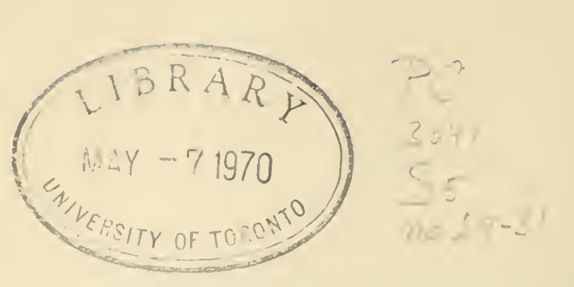
DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie
H. Vaillant-Carmanne
Place Saint-Michel, 4
Liège 1922

1921-22 — N° 29



NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ DE LITTERATURE WALLONE

La Société liégeoise de Littérature wallonne a été fondée le 27 décembre 1856 ; depuis le 1er janvier 1910 elle s'intitule **Société de Littérature wallonne.** Elle est la plus ancienne et la plus importante société littéraire de la Wallonie. Elle est seule, en Belgique, à pratiquer l'étude philologique de tous nos dialectes romans, depuis Malmedy jusqu'à Tournai. Pour ces deux raisons, on la considère généralement comme notre « Académie wallonne ».

Son but essentiel est de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonne. Parmi les moyens qu'elle emploie à cet effet, l'un des plus efficaces est l'organisation de concours annuels, dont le programme, conçu largement, comprend l'ensemble des genres littéraires et des études de philologie wallonne.

Elle concentre dans sa bibliothèque toutes les œuvres dialectales de son domaine géographique et

toutes les études littéraires ou linguistiques se rapportant à ce domaine. Cette bibliothèque est ouverte à tous les membres, qui peuvent la consulter (au local : Université de Liège) en s'adressant au bibliothécaire ou au secrétaire de la Société.

Depuis sa création, et surtout depuis 1900, la Société réunit les matériaux du **Dictionnaire général de la langue wallonne** ou **Glossaire des parlers romans de la Belgique**, qui promet d'être un monument de science et de patriotisme élevé à la gloire des parlers si expressifs de nos pères et à l'étude de la vie populaire [1]. Cette œuvre, qui est aujourd'hui en pleine voie de réalisation et dont le premier fascicule paraîtra prochainement, aura pour compléments naturels la **Bibliographie** des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ces dialectes (voir l'*Annuaire*, t. 17, pp. 133-140), l'**Atlas linguistique** des parlers de son domaine, le **Glossaire général de la toponymie wallonne** et l'**Atlas toponymique** des communes de ce même ressort (voir *Bulletin du Dictionnaire*, 1907, pp. 1-18).

---

(1) Voir le *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in-4° de 36 p. à 2 colonnes (1903-4), prix 3 fr., les *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, 2e édition (1905), brochure de propagande, in-8° de 72 p. (épuisé) et le *Bulletin du Dictionnaire* (1906-20), prix : 40 frs.

La Société publie régulièrement :

1° un *Annuaire*, qui contient spécialement ce qui a trait à l'administration de la Société. Le tome 29 a paru en 1922 ;

2° un *Bulletin* littéraire et philologique, contenant les pièces et mémoires couronnés aux concours, avec les rapports des différents jurys. Le tome 56 paraîtra en 1922 ;

3° un *Bulletin du Dictionnaire wallon*, périodique fondé en 1906. Le tome 11 paraîtra en 1922 ;

Soit, au total, 94 volumes, qui contiennent la plupart des chefs-d'œuvre de notre littérature dialectale.

La Société a décidé d'étendre encore le cycle de ses publications en créant deux nouvelles collections qui paraîtront à date indéterminée :

1° une *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne* : le n° 1 (les *Noëls wallons*, par Auguste Doutrepont ; prix 5 frs) a paru en 1909.

2° une *Bibliographie wallonne* : le n° 1 (*Bibliographie de 1905-1906*) a paru en 1912.

La Société compte aujourd'hui près de mille membres, à savoir : des *membres titulaires*, au nombre de quarante ; — des *membres correspondants ;* — des *membres affiliés*, payant une cotisation annuelle de 5 francs (étranger : 7 francs) ; — des *membres protecteurs de l'œuvre du Diction-*

naire wallon, payant une cotisation minima de 20 frs. ; etc.

Les pouvoirs publics s'intéressent vivement aux efforts de la Société ; le Gouvernement, des provinces, certaines villes et communes wallonnes lui allouent des subventions. Néanmoins ce sont les finances qui lui manquent le plus pour mener à bonne fin les œuvres nombreuses qu'elle a entreprises. Aussi la Société fait appel à tous ceux qui voudraient l'aider dans la réalisation de son programme, qui doit lui concilier la sympathie de tous les Wallons. Elle les prie de s'inscrire sur la liste de ses membres protecteurs ou affiliés. D'autre part, elle prie aussi les personnes qui s'intéressent à nos dialectes de collaborer au futur Dictionnaire en qualité de correspondants.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat, *rue Fond-Pirette, 75, Liège.*

STATUTS

I.

Chapitre I. — Titre, but, domaine d'action

Art. 1. La *Société liégeoise de Littérature wallonne* fondée le 27 décembre 1856 et dont le siège est à Liège, adopte à partir du 1er janvier 1910, le titre de *Société de Littérature wallonne.*

Art. 2. Elle se propose de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes.

Art. 3. Son domaine s'étend à toute la Belgique romane.

Chapitre II. — Moyens d'action, programme des travaux

Elle compte réaliser son œuvre par les moyens suivants :

A. Art. 4. La Société exerce au dehors une propagande matérielle et morale, aussi active que ses ressources le lui permettent,

pour conserver au langage sa saveur et sa richesse de vocabulaire, pour en propager l'orthographe et les règles, pour empêcher que son évolution inévitable n'aboutisse à la décadence et à l'abâtardissement ;

pour maintenir et élever le niveau de la littérature wallonne ;

pour protéger les meilleurs auteurs et les meilleures œuvres ;

pour assurer la représentation des chefs-d'œuvre du théâtre wallon, la diffusion des meilleurs chants populaires et des plus belles œuvres lyriques.

Art. 5. Elle peut créer des cours et des conférences à cet effet.

Art. 6. Elle peut patronner des œuvres dont le but concorde avec le sien.

Art. 7. Elle facilite par un service d'échange de publications, par des dons gracieux ou des récompenses en livres, la diffusion des œuvres qu'elle publie.

Art. 8. Elle institue des concours annuels de littérature et de philologie portant : 1° sur les divers genres littéraires fixés par le programme des concours, 2° sur les diverses branches de philologie wallonne fixées par le même programme.

Art. 9. Des rapports critiques des œuvres envoyées au concours, ou même soumises hors concours à l'appréciation de la Société, préciseront les désirs de la Société et serviront à orienter les concurrents éventuels.

B. Art. 10. Pour assurer la conservation des œuvres et perpétuer la mémoire de leurs auteurs,

comme aussi pour rassembler les matériaux nécessaires à ses travaux, la Société réunit dans sa bibliothèque :

toutes les productions dialectales de son domaine géographique :

toutes les études littéraires, historiques, biographiques et bibliographiques se rapportant à ce domaine ;

tous les travaux linguistiques intéressant, soit directement, soit comparativement, la philologie des dialectes de ce domaine ;

toutes les œuvres manuscrites de littérature et de philologie relatives à ce domaine.

Art. 11. Les membres sont invités à produire en séance des travaux littéraires ou scientifiques.

Art. 12. La Société s'attache à fixer la grammaire usuelle, l'orthographe et la versification par des traités sur la matière.

Art. 13. Elle établit la grammaire comparative des parlers romans de son domaine.

Art. 14. Elle en publie le dictionnaire général, comprenant pour chaque mot : 1° une partie historique traitant de la dialectologie et de l'origine du mot ; 2° une partie usuelle traitant de ses diverses significations confirmées de nombreux exemples.

ART. 15. Elle extraira de cet ouvrage un dictionnaire abrégé wallon-français, un dictionnaire français-wallon et un dictionnaire de rimes.

ART. 16. La Société complète par l'étude des documents locaux d'archives le glossaire de l'ancien wallon.

ART. 17. Elle publie les anciens textes wallons offrant une valeur littéraire ou linguistique.

ART. 18. Elle prépare une chrestomathie de l'ancien wallon et des chrestomathies des dialectes romans de son domaine.

ART. 19. Elle dresse un atlas linguistique des parlers de son domaine.

ART. 20. Elle prépare le glossaire général de la toponymie wallonne et l'atlas toponymique des communes de ce même domaine.

ART. 21. Elle dresse la bibliographie des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ses dialectes.

ART. 22. Elle réunit en un musée les objets ou dessins d'objets relatifs à la vie wallonne, dans le but spécial d'assurer l'exactitude des définitions données aux mots et de faciliter l'illustration de ses publications linguistiques.

C. ART. 23. La Société décerne des récompenses aux meilleurs travaux envoyés à ses concours. Elle en décide l'impression. Elle fournit aux auteurs

imprimés un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires et leur assure, à leur gré, un tirage supplémentaire à prix réduit. Elle entreprend l'examen et décide l'impression de tous autres travaux qui lui sont présentés.

Art. 24. Elle élit au nombre de ses membres titulaires les personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux Lettres wallonnes, ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

Art. 25. Chaque année, elle peut réunir confraternellement 1° en une séance plénière, 2° en une séance officielle de remise des prix, 3° en un banquet, tous les éléments dispersés de l'activité wallonne.

II

ORGANISATION GÉNÉRALE

Chapitre III. — **Des membres**

Art. 26. La Société se compose de quatre classes de membres :

1re classe : *A*. Les membres d'honneur ;
B. Les membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire ;
C. Les membres titulaires émérites ;

2me classe : Les membres titulaires ;

3me classe : *A.* Les membres correspondants de la Société ;

B. Les membres correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire ;

4me classe : Les membres affiliés.

1re classe.

Art. 27. La section des membres d'honneur se compose de personnes élues par la classe des membres titulaires en raison d'éminents services rendus à la Société.

Ils peuvent, sans renoncer à leur titre de membre d'honneur, faire partie d'une autre classe, en assumant les droits et devoirs des membres de cette classe.

Art. 28. La section des membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager cette œuvre par une subvention spéciale ou par une cotisation extraordinaire.

La liste des membres protecteurs figurera dans chaque fascicule du Dictionnaire.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

Art. 29. La section des membres titulaires émérites se compose de membres titulaires qu'une cause indépendante de leur volonté empêche d'assister régulièrement aux séances.

Ce changement de section est une faveur accordée

à l'intéressé sur sa demande par un vote de la Société. Il ne détruit pas les droits de l'ancien titulaire qui peut à son gré assister aux séances et prendre part aux discussions avec voix consultative et délibérative.

. Les membres titulaires émérites reçoivent toutes les publications de la Société.

2me classe.

Art. 30 La classe des membres titulaires se compose, ainsi qu'il est dit à l'article 24, de personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux Lettres wallonnes, ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

Elle se recrute parmi les membres affiliés.

Elle est limitée à quarante membres.

Les membres de cette classe s'engagent à fréquenter les réunions mensuelles et à prendre part aux divers travaux de la Société.

Ils ont le droit de présenter des propositions en tout ce qui concerne la Société. Ils ont voix consultative et délibérative.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

3me classe.

Art. 31. *A*. La section des membres correspondants de la Société se compose :

1° de membres étrangers nommés *honoris causa* par un vote de la Société ;

2° de membres affiliés ayant servi et désireux de servir par leurs œuvres la cause de la littérature et de la philologie wallonnes, mais que l'éloignement empêche d'assister régulièrement aux réunions mensuelles. Ils se tiennent en relation avec la Société en lui signalant les travaux, les auteurs, les exécutions et publications d'œuvres, et en général les événements de leur région qu'il importe à la Société de connaître. Ils sont invités à lui envoyer les articles de journaux et publications régionales relatives à ces événements, ainsi que leurs propres travaux ;

B. La section des membres correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire se compose des personnes qui répondent régulièrement aux questionnaires lexicologiques. Elles reçoivent à ce titre le *Bulletin du Dictionnaire*. Elles ne reçoivent les autres publications que si elles font également partie de la classe des membres affiliés.

4me classe.

ART. 32. La classe des membres affiliés se compose de personnes qui s'intéressent aux productions en langue wallonne ou relatives au wallon et qui désirent soutenir l'œuvre de la Société.

Ils reçoivent à ce titre les publications ordinaires.

Le nombre des membres de cette classe n'est pas limité : toute personne honorable peut y être admise sur présentation de deux membres titulaires.

Les membres affiliés sont invités à assister aux assemblées et à participer au banquet annuel de la Société.

Art. 33. La Société admet en outre, à titre d'abonnés, des Bibliothèques et des Sociétés désirant obtenir ses publications ordinaires, contre payement de la cotisation de membre affilié.

Nominations, radiations.

Art. 34. Les membres de toutes les catégories sont nommés par la classe des membres titulaires à la majorité absolue des membres présents.

Toute proposition de candidature à un siège de membre titulaire doit être préalablement annoncée au Bureau, après que celui-ci aura déclaré la vacance du siège. L'assemblée statue sur la prise en considération.

En cas de vacance d'un siège, le Bureau doit, dans les six mois, déclarer à l'assemblée la succession ouverte.

La discussion de la candidature et le vote doivent être annoncés à l'ordre du jour des séances ultérieures.

Le vote aura lieu dans la séance ordinaire qui suivra celle de la discussion de candidature.

Art. 35. On procédera de même en cas de proposition de radiation.

Cotisations

Art. 36. Les membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire paient une cotisation minima de vingt francs.

Les membres titulaires émérites, les membres titulaires, les membres affiliés et les collectivités abonnées payent une cotisation annuelle de cinq francs (1); de même les membres correspondants, s'ils désirent recevoir les publications.

Les cotisations sont recouvrables dans le courant du mois de janvier.

Tout membre qui néglige de payer sa cotisation est considéré comme démissionnaire.

Chapitre IV. — **Du Bureau**

I

Art. 37. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un bibliothécaire et d'un archiviste.

La Société pourra, le cas échéant, nommer un second vice-président, un secrétaire-adjoint et un bibliothécaire-adjoint.

(1) Pour l'étranger, cotisation et frais de port : 7 francs.

Ces fonctions ne donnent droit à aucune rémunération de la part de la Société.

Le bureau se réunit quelques jours avant la séance mensuelle. Il étudie les questions qui seront soumises aux délibérations de la Société. Il fixe l'ordre du jour des séances, déclare éventuellement la vacance des sièges de membres titulaires et reçoit les propositions de candidatures.

Le président réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire.

II

Art. 38. Le président règle l'ordre du jour et dirige les séances. Il réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire. Il veille à l'exécution du règlement et des décisions de l'assemblée. Il contrôle l'état des finances.

À la réunion de janvier, il rend compte des travaux de l'année écoulée.

Art. 39. Le Secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance. Il exécute les décisions de la Société.

Art. 40. Le Trésorier opère les recettes et effectue les payements. Il rend ses comptes à la première séance de l'année. Il présente dans cette même séance un projet de budget pour le nouvel exercice.

Art. 41. Le bibliothécaire conserve et classe

la bibliothèque. Il en dresse et tient à jour le catalogue alphabétique et systématique. Il tient note des prêts faits aux membres. Il rend compte chaque mois des publications reçues et des dons offerts à la bibliothèque de la Société. Il présente en janvier un rapport sur le mouvement de la bibliothèque et le travail de classement.

Art. 42. L'archiviste conserve et classe les archives de la Société.

III

Art. 43. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

IV

Art. 44. Les membres du bureau sont nommés pour la durée de la session annuelle, qui coïncide avec l'année civile.

Le renouvellement général du bureau se fait tous les ans dans la séance de décembre.

En cas d'urgence, l'assemblée peut nommer pendant le cours de l'année à des fonctions vacantes.

Pour toute proposition de candidature nouvelle, on suivra le procédé indiqué à l'art. 34.

Toute élection d'un membre du bureau a lieu au scrutin secret.

Chapitre V. — **Des Séances**

Art. 45. Les membres titulaires s'assemblent de droit au local ordinaire des séances, une fois par mois, sauf en août et en septembre, au jour et à l'heure fixés par eux.

Art. 46. Ils traitent en général toutes les questions littéraires, scientifiques et administratives qui concernent la Société. Toute discussion politique ou religieuse est bannie.

Art. 47. Les membres reçoivent, trois jours avant la séance, une convocation qui contient l'ordre du jour.

Art. 48. La présence de cinq membres titulaires est requise pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Art. 49. Tout membre titulaire a le droit d'initiative d'une proposition. Si l'assemblée la prend en considération, elle est inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

Art. 50. Tout membre peut réclamer le vote au scrutin secret.

Art. 51. Le cours ordinaire d'une séance comprend : 1° la lecture et approbation du procès-verbal, la correspondance, 2° les rapports des jurys ;

3° les rapports des commissions, les rapports sur l'état des publications et sur l'accroissement de la bibliothèque ; 4° la discussion des questions particulières portées à l'ordre du jour ; 5° la lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques ; 6° des questions diverses.

Art. 52. Le cours ordinaire d'une session annuelle comprend notamment :

En janvier, rapports annuels du président, du bibliothécaire et du trésorier sur l'exercice écoulé ; projet de budget ; fixation du programme des concours pour l'année courante ; nomination des commissions ordinaires ;

En février, fixation du programme des publications de l'année ;

En février, mars, avril, rapports sur les concours clos au mois de décembre précédent ;

De février à novembre inclus, lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques ;

En décembre, classement des manuscrits envoyés au concours ; nomination des jurys de concours ; renouvellement du bureau ; assemblée plénière et banquet annuel.

Art. 53. Une fois par an, il pourra se tenir une assemblée générale à laquelle seront invités tous les membres de la Société indistinctement. Cette assemblée pourra coïncider avec la séance de la dis-

tribution des prix des concours. La Société en fixera l'ordre du jour.

Art. 54. Chaque année, au mois de décembre, a lieu le banquet traditionnel. Tous les membres sont invités par convocation spéciale à y participer.

Art. 55. Sur l'initiative du président ou à la demande de cinq membres titulaires, le secrétaire est tenu de convoquer la Société en séance extraordinaire. La convocation spécifie l'objet porté d'urgence à l'ordre du jour.

III

ORGANISATIONS PARTICULIÈRES

Chapitre VI. — **Organisation des concours**

Art. 56. La Société détermine chaque année, dans la séance de janvier, le programme des concours de l'année, leurs conditions et les récompenses allouées aux lauréats.

Le programme et le règlement particulier des concours sont imprimés et reçoivent la plus grande publicité possible.

L'époque de clôture du concours est fixée au 1er décembre suivant.

Art. 57. Dans la séance de décembre qui suit la clôture se fait le classement des œuvres ainsi que la nomination des jurys et des rapporteurs éventuels.

Art. 58. Si le premier rapporteur désigné se trouve empêché de remplir son mandat ou s'il n'est pas d'accord avec la majorité de ses collègues, le jury du concours a le droit de lui substituer un autre de ses membres pour rédiger le rapport.

Art. 59. Les jurys déposeront leurs conclusions et donneront lecture de leurs rapports dans les séances des quatre premiers mois de l'année suivante, au plus tard dans la séance d'avril.

Art. 60. L'assemblée statue sur les conclusions et, le cas échéant, proclame les noms des auteurs d'œuvres couronnées, vote l'impression intégrale ou partielle des travaux distingués par le jury.

Art. 61. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives de la Société après les opérations du jury.

Art. 62. Les œuvres destinées au *Bulletin* en impression totale, même avec des remaniements soit des auteurs, soit du jury, deviennent la propriété de la Société. Elles ne peuvent être réimprimées par l'auteur que d'accord avec la Société. L'auteur qui publie son œuvre primée avant l'apparition au *Bulletin* perd le bénéfice de la publication par la Société et le prix qui lui était destiné.

Art. 63. Un auteur qui fait imprimer lui-même une œuvre devenue la propriété de la Société s'ex-

pose à des poursuites, 1° s'il n'a pas obtenu l'autorisation préalable de la Société; 2° s'il ajoute au titre des indications vagues ou mensongères de distinction obtenue ([1]); 3° s'il omet d'indiquer que son œuvre a été remaniée ou améliorée depuis l'examen du jury.

Art. 64. L'auteur d'une œuvre admise à l'insertion au *Bulletin*, sauf en ce qui concerne les fragments cités dans les rapports des jurys, a droit à un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires.

Art. 65. La distribution solennelle des récompenses a lieu au moins tous les deux ans.

Chapitre VII. — **Des commissions particulières**

Art. 66. L'assemblée peut déléguer des membres ou nommer diverses commissions pour effectuer certaines démarches ou certains travaux particuliers, pour examiner de certaines questions ou des publications extraordinaires.

Il existe notamment : une commission ou un membre délégué à la surveillance de l'impression des publications; une commission particulière pour la composition du Dictionnaire wallon; une ou plusieurs commissions pour les publications extra-

---

([1]) Œuvre *couronnée* ou *primée* signifie *ayant obtenu un 1er prix*. La mention honorable doit être signalée comme telle. Le mieux est de spécifier la médaille ou la distinction obtenue.

ordinaires; une commission de la bibliothèque; une commission du banquet annuel. D'autres services sont créés au fur et à mesure des besoins.

Art. 67. L'assemblée fixe la durée du mandat de ces commissions et délégués.

Art. 68. Ces commissions s'organisent à leur gré Elles rendent compte à l'assemblée de l'état de leurs travaux.

Chapitre VIII. — **Des publications**

Art. 69. Les publications *ordinaires* de la Société sont les suivantes :

1° un *Annuaire* contenant des documents administratifs, des notices biographiques, des variétés;

2° un *Bulletin* contenant : *a*) les pièces et mémoires couronnés dans les concours; *b*) les rapports des jurys des concours ; *c*) des travaux personnels des membres ; *d*) des pièces et mémoires adressés à la Société, dont l'impression dans le *Bulletin* a été jugée avantageuse;

3° un *Bulletin du Dictionnaire*, revue de philologie wallonne destinée essentiellement à maintenir la Commission du Dictionnaire en rapport avec ses correspondants et à faciliter les moyens d'information ;

4° le *Dictionnaire*, à publier en fascicules;

5° la *Bibliographie wallonne*.

Art. 70. A l'aide de ressources spéciales, la Société peut éditer des publications *extraordinaires*, recueils de textes anciens, chrestomathies, atlas, ouvrages spéciaux, etc., sans être tenue d'en faire la distribution aux membres affiliés. Toutefois elle s'oblige à réserver aux membres affiliés des conditions avantageuses de souscription ou d'achat.

Une de ces publications extraordinaires porte le titre de *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne*.

Art. 71. La Société délègue un ou plusieurs membres pour veiller à l'impression et à la distribution de ses publications.

Art. 72. Tous les membres qui paient une cotisation annuelle ont droit aux publications ordinaires de la Société. Les membres titulaires et les membres protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire ont droit à toutes les publications de la Société.

Un exemplaire de toutes les publications est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à celle de l'Université de Liège et aux Bibliothèques communales de la ville de Liège.

Chapitre IX. — Des recettes et des dépenses

Art. 73. Les recettes consistent en cotisations payées par les membres protecteurs de l'œuvre du

Dictionnaire, par les membres honoraires et titulaires, par les membres correspondants et par les affiliés, par les abonnés ; en dons volontaires ; en subventions ou souscriptions des pouvoirs publics ; en produits de la vente des publications livrées au commerce.

Art. 74. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget. Elles consistent en frais de local et de séances ; frais de publications ; frais de bureau du secrétaire, du trésorier, des délégués et commissions ; frais des récompenses décernées aux concours ; frais pour l'organisation de la cérémonie de distribution des prix ; frais de bibliothèque, achat de livres et manuscrits, revues, reliures, mobilier ; frais de propagande et d'encouragement à certaines œuvres relevant du domaine d'action de la Société.

Art. 75. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget.

Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

Art. 76. Le rapport sur la situation financière ainsi que le projet de budget sont présentés par le trésorier dans la séance de janvier.

IV

Chapitre X — De la revision des Statuts et de la dissolution de la Société

Art. 77. Les statuts ne peuvent être modifiés que si la nécessité en a été reconnue par la majorité absolue de tous les membres titulaires, soit présents, soit absents.

Art. 78. La nécessité de la revision étant prise en considération, aucune modification ne peut être introduite que si la question de revision a figuré à l'ordre du jour de deux séances ordinaires successives. Le vote final a lieu dans une troisième séance ultérieure.

Art. 79. Les règlements particuliers et les modifications à ceux-ci sont votés en une seule séance à la majorité des membres présents.

Art. 80. La dissolution ne peut être mise en délibération que si, des membres titulaires convoqués spécialement à cet effet, les trois quarts sont présents.

Art. 81. Toutefois, si deux convocations successives à cet effet sont restées sans résultat, la Société délibère valablement, quel que soit le nombre des présents.

ART. 82. Le vote ne peut avoir lieu que dans une troisième séance et si la question a figuré à l'ordre du jour de deux séances successives antérieures.

ART. 83. La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des membres présents.

ART. 84. Un procès-verbal particulier de la dissolution sera dressé et signé de tous les membres ayant voté la dissolution. Il fera mention des noms des membres opposants.

ART. 85. La bibliothèque, les archives et le sceau de la Société seront déposés à la Bibliothèque de la Ville de Liège, où ils formeront un fonds spécial.

Le solde restant en caisse sera transmis au Bureau de bienfaisance de la Ville de Liège.

CONCOURS DE 1920

PIÈCES REÇUES ET RÉSULTATS GÉNÉRAUX

La Société a reçu 163 pièces :

10e Concours. *Glossaire régional.* — 1. Glossaire de Fexhe-le-Haut-Clocher. — 2. Glossaire d'Arsimont. [*Archives* nos 1531-2.]

Jury : MM. Doutrepont, Haust, Feller, *rapporteur*.

Résultats : 2e prix à M. Louis Verhulst, de Bruxelles, pour le no 2 ; 3e prix à M. Jules Wileur, de Liège, pour le no 1.

13e Concours. *Toponymie.* — 1. Toponymie de la commune de Dolembreux. [*Archives* no 1533.]

Jury : MM. Doutrepont, Haust, Feller, *rapporteur*.

Résultats : 2e prix à M. Edgar Renard, d'Esneux, pour le no 1.

18e Concours. *Étude descriptive.* — 1. Lès-annêyes. — 2. Tot bèlemint. — 3. Såhons. — 4. Lès-afaçons dè viker. — 5. Batisse. — 6. Li p'tit botique. — 7. Li gronde fièsse di sèt-ons. — 8. Tot travetant. — 9. Å viyèdje (vers). — 10. Å viyèdje (prose). — 11. Fèye di cabarèt. — 12. Li horé. — 13. Lès chômeûrs. — 14. Ta-

bleautins familiers. — 15. Li priyîre. — 16. Kitèyeûs d' lègne. — 17. On ritche, on pôve. [*Archives* nos 1534-1550.]

Jury : MM. Ch. Defrecheux, Jacquemotte, Parmentier, *rapporteur*.

Résultats : Mention honorable (avec impression) à M. Marcel Launay, de Ferrières, pour le no 12 ; à M. Edgar Renard, d'Esneux, pour le no 10 ; à M. Edouard Thirionet, de Namur, pour le no 11 ; — id. (avec impression partielle) à M. Edgar Renard, pour le no 9 ; — id. (sans impression) à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour le no 6.

19e Concours. *Récit assez étendu.* — 1. Ås treûs vìs-omes. — 2. Li brak'nî. — 3. Lucèye. — 4. Porminåde avå l' Moûse. — 5. Essai de légende. — 6. Li sondje d'on Walon. — 7. Copène avou l' Moûse. — 8. Li p'tit vî bon Diu d' so l' djîvâ. [*Archives* nos 1551-1558.]

Jury : MM. Brassinne, Delaite, Grégoire, *rapporteur*.

Résultats : 2e prix à M. Joseph Calozet, d'Awenne, pour le no 2 ; 3e prix à M. A. Xhignesse pour le no 5 ; mention honorable au même pour le no 1, et à M. l'abbé Joseph Schoenmaekers, pour le no 8. Le tout sans impression sauf pour le no 2.

20e Concours. *Fable, petit conte*, etc. — 1. Avou lès djins. — 2. Liyon. — 3. Vî mèssèdje. — 4. Âs tchâtrous. — 5. Pitite glote djêve. — 6. Mi vèye oûrlodje. — 7. Â pî dè crucefis. — 8. Al cinse. L'Yser. — 9. Quinze coûtès tûzêyes. — 10. Li d'zîr d'on hérôs — 11. Deûs ròdès. — 12. M'inme-t-èle? — 13. Ine tchûse. — 14. Lu fame qu'a stu â bwès. — 15. Moncheû l'ârtisse. — 16. Fâvurètes èt fâvurons. — 17. Tchantans. — 18. Quéle arèdje ! — 19. Lu vî fâteûy. — 20. Lambêrt Pilâte. — 21. Lu facteûr. — 22. Coqs et coq'lîs. — 23. Ine bone sitofe. — 24. Qué timps ! — 25. Ine brâve feume. — 26. Quî trop' abrèsse sitrind. — 27. Monologue. — 28. Li djâdrène èt l' pinson. — 29. Qué timps ! — 30. Sûtisté d'èfant. [*Archives* nos 1559-1588.]

Jury : MM. Déom, Hubert, Jacquemotte, *rapporteur*.

Résultats : Néant.

21e Concours. *Pièce lyrique.* — 1. Deûs fâves. — 2. Keûtès tchansons. — 3. Prumîre bauje. — 4. L'amoûr. — 5. Por vos. — 6. Lès mwéyes di Waloniye. — 7. Qu'èstez-ve ? — 8. Oûys d'andje. — 9. Èdon Marôye ? — 10. Tchanson d' bèveû. — 11. Hosseûse. — 12. Â solo. — 13. On p'tit bouname — 14. Mau toûrnéye. —

15. Po nosse lingadje. — 16. Li violète. — 17. Nut'. — 18. Zûvion. — 19. Mi p'tite wèzène. — 20. Qwand lès rôses si drovèt. — 21. Quéquès fleûrs di brouwîre. — 22. È nosse rowe. — 23. Tot s'èdwèrmant. — 24. Lès riyas. — 25. Li vèye dèl nateure. — 26. Lète d'on vèf. — 27. Li pôrtrait d' nosse fi. — 28. Li vîye maujone. — 29. Mayane èt Carlot. — 30. Li k'fèchon d'a Hinri. — 31. Riproche à bon Diu. — 32. Tchanson. — 33. Qwand vos passerez. — 34. Po l' marièdje di nosse fi. — 35. Li Saint-Nicolèy. [*Archives* n°s 1580-1622.]

Jury : MM. Vrindts, Pecqueur, Polain, *rapporteur*.

Résultats : 1er prix à M. Marcel Launay, de Ferrières, pour le n° 18 ; — 2e prix au même pour le n° 17 ; — 3e prix (avec impression) à M. Arthur Xhignesse pour le n° 9 ; id. à M. Edmond Wartique, d'Ixelles, pour le n° 28.

22e Concours. *Crâmignon.* — 1. Sot crâmignon. — 2. Marlatcha. — 3. Çou qu'l'alôye tchantéve. — 4. Fleûr di May. — 5. Po l' patrèye. [*Archives* n°s 1623-7.]

Jury : MM. Pecqueur, Vrindts, Polain, *rapporteur*.

Résultats : Néant.

23e Concours. *Pasquèye.* — 1. Divise di feume. —

2. On pauve manèdje. — 3. Amon nos-autes. — 4. Todi l' comèdèye. [*Archives* n°s 1628-31.]

Jury : Les mêmes.

Résultats : Néant.

24e Concours. *Recueil de poésies.* — 1. Fleûrs di hourêye. — 2. Roûvîs saqwès. — 3. Fleûrs di l'Yser. — 4. Binètes di tièsses di hoye. — 5. Tot trèloukant. — 6. Èl Condroz — 7. Lès vîs. — 8. Li coûse dè timps. [*Archives* n°s 1632-39.]

Jury : MM. Grégoire, Haust, Parmentier, *rapporteur.*

Résultats : Mention honorable (avec impression) à M. Edmond Wartique pour le n° 7.

25e Concours. *Scène populaire dialoguée.* — 1. Ås grantès fièsses. — 2. Divises di djoweûs d' cwåtes. — 3. Vesprêye. — 4. Li côp d'tièsse èt l' côp d' marcus'. [*Archives* n°s 1640-43.]

Jury : MM. Déom, Brassinne, Doutrepont, *rapporteur.*

Résultats : Mention honorable (sans impression) à M. Arthur Xhignesse, pour le n° 3.

26e, 27e et 28e Concours. (Concours dramatique permanent). — 1. Li valèt d' coûr (2 actes). — 2. Li Pâcolèt (2 a.). — 3. On voyèdje à Saint-Mwèr (opéra-comique, 3 a.). — 4. Câse di Mèliye (1 a.). — 5. Canèmann (1 a.). — 6. Li vî

bwès (3 a.). — 7. Al pouce qui danse (1 a.). — 8. Istwére d'amoûr (3 a.). — 9. Mi feume lét (1 a.). — 10. Djònês (2 a.). — 11. Li vî tableau (1 a.). — 12. L'oûy èl tièsse (1 a.). — 13. Pauves, mins ritches (1 a.). — 14. Lîdje, 1914! (5 a.). — 15. Dji m' va marier (1 a.). [*Archives* nos 1516-1530.]

Jury : MM. Doutrepont, Gilbart, Feller, Haust, Pecqueur, Roger, Simon.

Résultats : 2e prix à M. Auguste Brixko, de Chênée, pour le no 9 ; — 3e prix (sans impression) à M. Henri Camal, d'Oupeye, pour le no 15 ; — mention honorable (id.) à M. Louis Tilkin, de Liège, pour le no 12. [N. B. Les nos 6 et 8 ont été retirés par leurs auteurs.]

Hors Concours. 1. Doloras. — 2. Montaigne. — 3. Vers de 9 syllabes. — 4. Leconte de Lisle. — 5. So m' hô. — 6. Lès tronlâs. — 7. Hég. Moreau. — 8. Fayés tûzas. [*Archives* nos 1644-51.]

Jury : MM. Brassinne, Polain, Ch. Defrecheux, *rapporteur*.

Résultats : 2e prix (avec impression) à M. Arthur Xhignesse pour le no 7 ; — id. (avec impression partielle) au même pour le no 1 ; — mention honorable (avec impression partielle) au même pour le no 3.

Concours spécial Jean Lamoureux : *Un sonnet sur l'Amour.* — 26 pièces. [*Archives* nos 1652-77.]

Jury : MM. Delaite, Doutrepont, Feller, *rapporteur.*

Résultats : Néant. — Le concours (prix spécial : cent francs, légués par feu Jean Lejeune, dit Jean Lamoureux) est reporté à l'année suivante (1921).

CONCOURS DE 1921

PIÈCES REÇUES

La Société a reçu 108 pièces :

12e Concours. *Vocabulaire technologique.* — 1. Vocabulaire du teinturier en laine au XVIIIe siècle, avec supplément. — 2. Vocabulaire des plantes tinctoriales. — 3. La Coutellerie à Gembloux. [*Archives* nos 1695-7.]

Jury : MM. Doutrepont, Haust, Feller.

13e Concours. *Toponymie.* — 1. Toponymie d'Esneux. [*Archives* no 1698.]

Jury : MM. Doutrepont, Haust, Feller.

18e Concours. *Etude descriptive.* — 1. È trîh. — 2. Li Limbrêye. — 3. Li rèwe. — 4. Sarazin sèrvicîre. — 5. Neûr èt blanc. — 6. Qwate pitits tåvlês. — 7. Cognes di bribeûs. — 8. Li pont d'Avreû. — 9 Li djône powête walon. — 10. Li vîle bårîre di bwès. — 11. Nosse vîle mohone. — 12. Neûre cwène. — 13. Walons. [*Archives* nos 1699-1711.]

Jury : MM. H. Hubert, Ch. Defrecheux, Parmentier, *rapporteur.*

19e Concours. *Récit assez étendu.* — 1. Li mårlî d'avår-la. — 2. Istwåre di Saint-Walhère. [*Archives* nos 1712-3.]

Jury : MM. Brassinne, Delaite, Grégoire, *rapporteur.*

20e Concours. *Fable, petit conte, etc.* — 1. A m' grand-mére. — 2. Ènnè fât nin po s'è passer. — 3. Les boulètes. — 4. Li payïsan èt l' foyon. — 5. L'âgne èt lès bèriques. — 6. Li leûp èt li r'nâ. — 7. Li rat et l' soris. — 8. Si pére èsteût paveû. [*Archives* nos 1714-1722.]

Jury : MM. Hubert, Delchevalerie, Closset, *rapporteur.*

21e Concours. *Pièce lyrique.* — 1. È bwès. — 2. Tâvlè d' mâs'. — 3. Po-z-èsse on payisan. — 4. Lès-âmayes. — 5. Por vos. — 6. On p'tit bokèt. — 7. I m' sonle todi. — 8. Après l' victwére. — 9. Vos nèl sèpez nin. — 10. Tchantez, mouchons. — 11. Fleûrs d'amoûr. — 12. Dilahe dè coûr. — 13. Hoûtez, Riyète. — 14. Essòr. — 15. Ine pitite pâdje di m' vèye. — 16. L'amoûr âs qwate sâhons. — 17. Sol glèce. — 18. Mamêye. — 19. Consèy di mére. — 20. Léts d' flocons. — 21. Al cisse qui dj'inme. — 22. Rimimbrance. — 23. Tâvlè. — 24. Li progrès. — 25. Djan l' mounî. — 26. One camisole èt on saurot. — 27. Matinêye di prétins. — 28. Pitite lète. — 29. Lès murguèts. — 30. Nâhî. [*Archives* nos 1723-1749 *quater.*]

Jury : MM. Vrindts, Polain, Pecqueur, *rapporteur.*

22e Concours. *Cramignon.* — 1. Li bon vî tins. — 2. Contint'mint. — 3. Sov'nance. [*Archives* nos 1750-2.]

Jury : Les mêmes.

23e Concours. *Pasquèye.* — 1. Les grands voleûrs. — 2. On disfind tot. — 3. Èt l' molin toûne... [*Archives* nos 1753-54*bis.*]

Jury : Les mêmes.

24e Concours. *Recueil de poésies.* — 1. Prétins, etc. — 2. Ram'tèdjes. — 3. Seûrès d'visses. — 4. Hôte Ârdène. — 5. Foû dè monde. — 6. Bokèts d'amor. — 7. Lès èfants. — 8. Avå lès vôyes. — 9. Tåvlês. [*Archives* nos 1755-62*bis.*]

Jury : MM. Grégoire, Calozet, Parmentier, *rapporteur.*

25e Concours. *Scène populaire dialoguée.* — 1. So leûs-ouhe. — 2. Noyé d'hanteûs. [*Archives* nos 1763-64.]

Jury : MM. Brassinne, Doutrepont, Calozet, *rapporteur.*

26e, 27e et 28e Concours, voy. ci-après **Concours dramatique permanent.**

Hors Concours. 1. Payizan. — 2. A on plaukèt. 3. Tot seû. — 4 Li timps. — 5. Deux épîtres d'Horace. — 6. Poésies de Mistral, etc. — 7. Robert Burns. — 8. Extraits des Baisers de Jean Second. [*Archives* nos 1765-1772.]

Jury : MM. Brassinne, Polain, Ch. Defrecheux, *rapporteur.*

Concours spécial Jean Lamoureux. *Un sonnet sur l'Amour.* – Onze pièces. [*Archives* nos 1773-82 *bis.*]

Jury : MM. Delaite, Doutrepont, Feller, *rapporteur.*

Concours dramatique permanent.

1. Neûre noûlèye (3 actes). — 2. Li discours (1 acte). — 3. On bia côp d'mwin (1 a.). — 4. Sôdârds (1 a.). — 5. Pwèzon d'mwinnadje (1 a.). — 6. Josèf vindou par sès fréres (4 a.). — 7. Qwand l' coûr djåse (2 a.). — 8. Par amoûr dèl tère (3 a.). — 9. Li vî bwès (3 a.). — 10. Lès bribeûs (3 a.). — 11. Qu'ènn' ad'vinrè-t-i ? (3 a.). — 12. Boneûr ou fîrté ? (1 a.). — 13. Nos-avans dès djins (1 a.). — 14. Toursiveûse (1 a.). — 15. Sangsowe (4 a.). — 16. Saive lu boveû (4 a.). — 17. Djote ristchâfêye (3 a.). — 18. Maîsses-di-mohones èt Lôcataires (4 a.). — 19. C'èst l' vîye ! (1 a.) [*Archives* nos 1678-1694 ; 1783-1784].

Jury : MM. Doutrepont, Feller, Haust, Pecqueur, Roger, Scréder, Simon.

CONCOURS DE 1922

PROGRAMME

Histoire et Philologie

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques [1].

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine ; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités ; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue ; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

2e Concours. — Une étude de folklore.

On demande soit un recueil assez complet des traditions originales d'une région, soit une monographie comparative d'un groupe de traditions à

---

[1] La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège

travers la Wallonie. Il serait notamment désirable de récolter les contes en patois et les chansons anciennes. Voy. *Ann.* **23**, pp. 58-67.

3e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

4e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours, — ou tous les genres pendant une période déterminée.

5e Concours. — Étude bio-bibliographique sur un auteur wallon décédé.

On trouvera des modèles dans la collection de nos *Annuaires*. — Pour les 3e et 4e Concours, suivre, dans la rédaction des notices bibliographiques, les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 137-140).

6e Concours. — Chrestomathie des œuvres liégeoises des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles jusqu'à Nicolas Defrecheux.

7e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

8e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison [1]), dérivation, suffixes, préfixes).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée,

9e Concours. — Étude de syntaxe [2].

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie. — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

10e Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

11e Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'activité naturelle [3]

12e Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine [4].

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon, de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table. Voyez des spécimens de cette méthode dans le *Bulletin du Dictionnaire*.

(1) A l'exclusion de la région de Liège suffisamment connue.

(2) A l'exclusion de la région de Liège, suffisamment connue.

(3) A l'exclusion du règne animal, dont le vocabulaire a paru.

(4) La Société a déjà publié une cinquantaine de ces vocabulaires on en trouve le détail dans la *Table générale des publications de la Société*, 1856-1906, qui forme le tome 47 du *Bulletin*. (Liège, Vaillant-Carmanne, 1907 (prix, 5 francs). — La Société désirerait notamment recevoir les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi. des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain et fondeurs de cuivre, des jeux d'enfants.

13e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée ([1]).

14e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit).

15e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau ; citer les sources imprimées, manuscrites ou orales ; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Les concurrents sont tenus de travailler *sur fiches de papier ordinaire*.

16e Concours. — Étude critique sur la versification wallonne.

17e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

---

(1) La Société a déja publié les glossaires toponymiques de *Francorchamps* (*Bulletin*, t. 46) de *Jupille* (t. 49), de *Forges-lez-Chimay* (t. 51), de *Beaufays* (t. 52), d'*Ayeneux* (t. 53), de *Magnée* (t. 54), de *Monceau-sur-Sambre* (t. 55). Les concurrents sont invités à consulter ces œuvres et à suivre les conseils qui leur sont donnés dans le *Bulletin du Dictionnaire*, 2e année (1907), p. 1-18. — Ils pourront aussi, éventuellement, consulter, au local de la Société, le dépouillement toponymique des archives de Forêt, Gomzé-Andoumont, Queue-du-Bois, Fraipont, Chaudfontaine, Fléron, Romsée, Vaux-sous-Chèvremont, Seraing, Jemeppe, Boncelles, Ivoz-Ramet, Dolembreux, Chaineux, Charneux, Battice, Thimister, Clermont, Hony, Rotheux-Rimière, Tavier, Ougrée, Rouvreux, Micheroux. Nous sommes redevables de ces fiches à M. Jean Lejeune (de Jupille).

Littérature

18e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, description d'un usage local, folklore, etc.

19e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

20e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers).

21e Concours. — Pièce lyrique en général : ode, romance, chanson, etc.

22e Concours. — *Crâmignon.*

23e Concours. — *Pasquèye* (poésie satirique).

24e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

25e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

26e Concours. — Drame lyrique, libretto d'opéra ou d'opéra comique.

27e Concours — Pièce en un acte (prose ou vers).

28e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

Pour les 26e, 27e et 28e concours (pièces dramatiques), les envois sont reçus dans tout le courant de l'annee, *sauf en août et en septembre.* Ces pièces sont immédiatement jugées : le jury fait connaître sa décision et dépose son rapport au plus tard deux mois après la réception de chaque envoi.

1er PRIX — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 24e et pour le 28e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

REMARQUES. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisses.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 60 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 62, ces pièces deviennent sa proprieté.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner des *seconds prix* (médailles d'argent), des *troisièmes prix* (médailles de bronze), des *mentions honorables* (médailles de bronze), — *avec impression* totale ou partielle de la pièce ou *sans impression*.

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours,** que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés. Les auteurs sont invités à rédiger les notices bibliographiques de tous les ouvrages cités en suivant les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 138-240).

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société. Ils doivent adopter un **format de grandeur moyenne**, par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter. Le tome **47** du *Bulletin* donne l'inventaire de tout ce que la Société a publié sur tous les sujets jusqu'en 1906.

Les pièces devront être adressées, franches de port, au Secrétaire de la Société, rue Fond-Pirette, 75, à Liège, **avant le 1er décembre 1922. Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur**, une **courte** devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction, seront détruits, en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 8 janvier 1922.

Le Secrétaire,
JEAN HAUST

Le Président,
AUG. DOUTREPONT

A propos de nos concours

Une réflexion nous est venue cette année à la lecture de manuscrits de nos divers concours. Au lieu de l'exprimer à propos de l'un ou de l'autre concurrent, qui considérerait la chose comme un reproche personnel, nous avons jugé plus pratique de l'exprimer hors cadre, en lui donnant le caractère de généralité que le sujet comporte.

Il ne s'agit de rien moins que de la valeur et de la vitalité de nos concours.

Beaucoup d'entre les auteurs qui nous envoient des pièces, sonnets, chansons, élégies, satires, comédies, lexiques, se plaignent amèrement que la *Société de littérature wallonne* devienne difficile, tâtillonne, avare d'éloges, chiche de récompenses. «Au lieu d'encourager, dit-on, elle décourage par ce système de critique outrancière. Nous sommes des ouvriers et non des académiciens. Ces messieurs exigent de la haute littérature, en wallon! N'est-ce pas de l'aberration et la méconnaissance complète des conditions dans lesquelles l'auteur wallon travaille ?» Tel est l'acte d'accusation dans sa partie impersonnelle.

Les mécontents, c'est-à-dire tous ceux qui ont escompté un second prix et n'en ont obtenu qu'un troisième, tous ceux qui croyaient avoir composé une pièce originale, une œuvre lyrique de haute envolée alors que le jury n'y

a vu que thèmes usés, idées décousues, banalités de pensée et de sentiment, les mécontents recherchent soigneusement les noms des membres du jury qui les a méjugés et épluchent leurs rapports. Ce n'est plus dans l'intention d'en retirer une leçon de littérature ; c'est pour vouer une haine corse au rapporteur. Cependant le rapporteur et ses collègues avaient jugé des œuvres strictement anonymes ; ils ne s'étaient préoccupés ni des petites passions ni des grandes individualités des concurrents ; ils n'avaient aucun intérêt à couronner une œuvre plutôt qu'une autre, sinon l'intérêt artistique ; on n'oserait pas d'autre part les accuser d'incompétence : qu'y a-t-il donc de raisonnable dans ces colères contre l'*alma mater* de la Wallonie ? On ne trouverait nulle part plus d'amour désintéressé de notre littérature, plus de justice et d'indépendance de jugement, plus d'indulgence au moment du verdict, plus d'empressement à se montrer généreux dans la question des récompenses. Est-ce bien le jury qui est coupable quand il ne découvre pas l'œuvre idéale, l'œuvre satisfaisante dans son lourd dossier ?

Dans toutes ces petites rancunes anonymes, on a eu la bonté de m'avertir que j'étais le mieux partagé. Il y a plusieurs causes à cette popularité, on me les a détaillées. Citons d'abord le système d'orthographe, qu'on ne me pardonne pas. Des gens qui prétentent avoir assez de style et d'originalité pour composer, assez de grammaire pour écrire, se rebiffent devant quelques règles de bon sens. Ensuite j'ai le malheur de ne pas bouder à la besogne, de me laisser introduire dans des jurys variés, d'accepter intrépidement de faire les rapports les plus

ingrats. Ignorant coteries et cabales, ignorant les personnes et ne voyant que les œuvres, j'essaie de dire la vérité en conscience sur la valeur du dossier. Toute ma prudence consiste à exprimer des faits précis au lieu de jugements généraux en l'air. Quelle candeur ! C'est la tactique opposée qu'il faudrait suivre ! Quand on a sévi de la sorte pendant près de trente ans à la *Société wallonne*, on mérite bien l'animadversion générale.

Espérons encore que les colères wallonnes, gonflant aisément comme le lait mis au feu, se dégonflent de même. Ce n'est pas un plaidoyer *pro domo* que nous entreprenons ; il y a ici des malentendus à dissiper au profit de la littérature wallonne, et, puisque les critiques accumulées de nos rapports n'y suffisent pas, il faut traiter la question à part, de façon tout à fait impersonnelle.

Il peut arriver qu'une société locale de joyeux lurons imagine un concours afin de stimuler la verve de ses membres pour le prochain carnaval. En ce cas tous les sociétaires sont appelés à concourir. Il ne s'agit pour eux que de trouver un joli refrain et trois ou quatre couplets qui fassent rire des mentalités toutes neuves et pas exigeantes. En est-il de même des concours ouverts par la *Société de Littérature wallonne ?*

Qu'on lise le programme même de ces concours. Il embrasse la littérature et la philologie wallonnes entières. Il vise un but précis qui ne peut être celui d'un cercle d'amusement : d'abord la propagation des connaissances littéraires et linguistiques dans les diverses couches de la population wallonne ; ensuite et surtout la continua-

tion de l'effort créateur et la production d'œuvres marquantes.

Le premier de ces points ne réclame pas grande explication. La Société wallonne n'est pas assez naïve ou assez ignorante pour s'imaginer que l'originalité court les rues, qu'un peu d'esprit naturel et une certaine habileté à trouver des reparties drôles suffisent pour mettre sur pied une œuvre littéraire. Elle espère donc que celui qui se croit des dispositions naturelles va s'attacher à l'étude des œuvres existantes. Il se fera, pensons-nous, une petite bibliothèque de wallonisant ; il collectionnera ces milliers de brochures populaires où ses devanciers ont versé le meilleur de leur talent ; il lira, il comparera, il apprendra l'art complexe de trouver, d'agencer, d'exprimer ; il s'apercevra que bien des choses qu'il croyait précieuses et nouvelles ont été dites et souvent fort bien dites ; il apprendra que beaucoup d'inspirations qu'il croyait posséder à lui seul sont des thèmes très communs cent fois exploités. Cette expérience le rendra plus prudent et moins facilement content de lui-même. Le découragera-t-elle ? Oui, s'il n'avait rien en lui qu'un peu de verve vulgaire, incapable de s'élever ; non, si les œuvres qu'il étudie et analyse avec amour pour y trouver les secrets de la composition, de l'art et de la pensée, l'échauffent, exaltent son imagination, l'élèvent au dessus de ce qu'il était et font sortir de la chrysalide inerte n papillon ailé.

Mais supposons qu'il renonce à créer par lui-même et se contente de jouir des œuvres de ses devanciers : allons-

nous le plaindre ? Il a résolu magnifiquement à son profit le problème «des loisirs de l'ouvrier». C'est un esprit que nous aurons conquis par l'appât de nos concours à l'étude et à l'art. Des œuvres wallonnes il passera peut-être aux chefs-d'œuvre de la littérature française. S'il est vraiment épris et conquis, il étendra toute sa vie le cercle de ses connaissances. Il y gagnera science et expérience, jouissance et bonheur. La première partie de notre programme se trouvera donc ainsi bien réalisée.

Supposons d'autre part qu'il se sente l'âme assez riche pour aborder la littérature à son tour. Il aura fait son éducation, ce qui est indispensable. Il ne sera plus comme l'enfant qui vient de naître, prêt à admirer tous les truismes, tous les sentiments élémentaires des primitifs et des ignorants, tous les verbiages enfilés sans suite logique et tout ce qui rime sans raison. Il est armé pour remplir la seconde partie de notre programme, c'est-à-dire contribuer avec succès au mouvement littéraire et marquer sa place dans la phalange des écrivains.

En littérature, il ne peut y avoir une progression continue d'imagination et d'originalité, c'est vrai. Mais les œuvres nouvelles, pour être dignes de retenir l'attention, ne peuvent cependant pas être des doublures ou des répétitions des centaines d'œuvres anciennes qui sont devenues notre patrimoine national. Il faut qu'elles soient de leur temps, au lieu de ressasser les mêmes sentiments élémentaires dans leur généralité banale. Elles doivent porter la marque des préoccupations et des situations nouvelles du siècle si varié et si compliqué où nous vivons. Redire, par exemple, les éternels vagisse-

ments d'un amoureux qu'on pourrait situer à l'âge de la pierre aussi bien qu'au xxe siècle, ce n'est plus créer une œuvre originale dans la littérature d'aujourd'hui. Un vague essai de ce genre est encore une œuvre, certes ; nous l'admettons volontiers, une œuvre qui vaut plus que le silence et l'abstention, puisqu'elle sert d'exercice à son auteur et qu'elle trouve même à l'occasion des auditeurs bénévoles. Les débutants doivent bien commencer par des essais semblables. Mais ils ont tort de nous les adresser, de prétendre à des louanges et à des prix. Tout resterait dans l'ordre s'ils avaient l'impression qu'ils apprennent le difficile métier d'écrivain, qu'ils donnent à leurs sentiments une forme passagère. Cette forme peut plaire encore dans un cercle restreint de jeunes gens aussi peu expérimentés que l'auteur, pour qui toute phrase rimée est admirable en raison de leur inexpérience; mais si on se place, comme nous sommes obligés de le faire, au point de vue de l'évolution littéraire d'un pays, de semblables essais ne laissent pas plus de traces en art qu'une repartie heureuse ou une déclaration entre deux amoureux.

Voyez les œuvres françaises. Au théâtre on ne fait pas des pièces plus parfaites que les chefs-d'œuvre de Racine ou de Molière, mais on fait cependant des chefs-d'œuvre que Molière et Racine n'auraient pu concevoir de leur temps. Telles pièces de Donnay, de Hervieu, de Mirbeau, de Bernstein, de Verhaeren et Maeterlinck nous mettent en action des problèmes et des conceptions philosophiques, des cas de conscience, des aventures dramatiques qui sont bien de notre temps et qui suivent la vie

dans ses complications actuelles. Le progrès n'est donc point dans le fini artistique, mais dans la puissance à traiter des sujets autrefois inimaginables ou inabordables. Tel corps de femme de Praxitèle atteint la perfection, mais dix mille répliques du même corps ne seraient pourtant que des copies. A tort ou à raison, la statuaire moderne prétend faire exprimer au marbre et au bronze des sentiments, des émotions. Au lieu de figurer un Apollon ou une Vénus anadyomène, personnage unique, elle veut créer des groupes, comme les Bourgeois de Calais, que n'aurait pu concevoir le génie d'un statuaire grec. Les conditions de la création artistique pèsent donc de plus en plus sur les auteurs à mesure que la civilisation se ramifie. Pour faire œuvre littéraire aujourd'hui, je veux dire une œuvre qui escompte les suffrages d'un public lettré, il faut être soi-même un lettré. Cette littérature antérieure qu'il faut connaître à la fois pour s'en inspirer et ne pas la recommencer sans cesse, c'est un héritage qui paraîtra encombrant à des esprits paresseux ou impatients, mais c'est aussi un héritage qui fournira à ceux qui le possèdent une puissance d'action et de pensée dont un esprit neuf n'a pas la moindre idée.

Ce que nous venons de dire de la littérature française peut s'appliquer en petit à la littérature wallonne. Notre littérature étant moins riche et moins ancienne, on peut se l'assimiler en moins de temps. C'est un avantage si on se place au point de vue des efforts à faire pour l'acquérir ; c'est un désavantage au point de vue de l'expérience et de la culture. Aussi voyons-nous nos meilleurs auteurs, Henri Simon par exemple comme lyrique et dramaturge,

compléter leur culture wallonne par l'étude approfondie des chefs-d'œuvre français. Nous sommes bien forcés de le constater : pour apprendre à penser, à notre époque, pour devenir digne d'élever la voix et de réaliser quelque idée nouvelle, dans une forme nouvelle, il faut beaucoup de travail préparatoire ; une acquisition lente et intense des richesses du passé s'impose.

N'en est-il pas de même pour la partie scientifique de notre programme ? A plus forte raison. Il n'y a pas à compter ici sur l'inspiration. Aucune rencontre heureuse d'imagination ne peut suppléer aux connaissances effectives. Il y a lieu tout simplement d'observer avec intelligence des phénomènes non encore observés. Pour ne pas recommencer le travail d'autrui et pour observer des faits nouveaux, pour opérer surtout avec intelligence, c'est-à-dire présenter les faits convenablement et les interpréter sans grossier contresens, il faut une initiation, qui vient de l'étude des œuvres existantes. Sans doute il est légitime qu'un Wallon imagine de composer le glossaire du dialecte de son village, sans trop se préoccuper de l'utilité générale de l'œuvre. Il le fait avant tout pour satisfaire son amour du terroir : c'est une question de sentiment et de loisir. Il ne voit pas la nécessité d'être si grand clerc pour transcrire des mots et leur signification ; donc il saute par dessus la documentation philologique conseillée ici. Nous ne contestons pas son droit, qui est entier. Mais qu'en adviendra-t il ? Une œuvre informe ; beaucoup d'erreurs grossières, même sur des choses élémentaires ; des graphies déconcertantes ; des explications insoutenables ; l'accessoire substitué au

principal dans la définition des termes : partout l'observation, qu'on croit facile et à la portée de toute oreille, faussée par l'ignorance des éléments linguistiques. Une pareille enquête satisfera son auteur, mais elle ne sera pas digne d'un concours de philologie. Supposons que nous recevions un gros lexique local de chaque commune wallonne entrepris sans expérience : nous en aurions quinze cents à dépouiller, qui se répéteraient constamment l'un l'autre pour des phénomènes généraux et vulgaires, et qui seraient presque tous muets sur des phénomènes plus particuliers et plus précieux qu'on n'aura pas songé à recueillir. Ces quinze cents lexiques, certes, je souhaite que nous les ayons ; mais si l'on peut obtenir davantage avec moins de peine, si l'on peut organiser le travail par une entente préalable, n'est-il pas plus naturel de s'entendre ? C'est ce que notre Société essaie de réaliser. Elle n'organise pas des concours philologiques pour faire mousser des amours-propres ; son but est de former des collaborateurs à même de distinguer et de peser les phénomènes linguistiques, de rassembler par là tous les matériaux de l'histoire du langage wallon ; et la récompense qu'elle accorde aux travailleurs de mérite n'est pas la prime insignifiante : elle leur ouvre sa porte et les convie à venir travailler avec nous.

Que les concurrents, littérateurs et philologues, ne s'imaginent point que nous rendons les concours de plus en plus difficiles pour écarter les bonnes volontés. Les conditions des concours, ce n'est pas nous qui les imposons, ce sont les circonstances. Le travail accompli depuis le milieu du siècle dernier rend aux nouveaux

venus la tâche à la fois plus difficile et plus facile. Plus difficile, en ce sens qu'ils ont une littérature plus abondante et plus riche à étudier ; plus facile, en ce sens que cette étude les éclaire, les guide, les soutient, leur épargne les éternels recommencements et fait converger les efforts vers un but précis. Des inspirations isolées de mentalité toute fruste, des observations linguistiques isolées sans comparaison avec ce que d'autres ont trouvé, sans connaissances grammaticales ni correction critique, nous les accueillons, nous les examinons avec patience, avec sympathie, et nous tâchons de diriger les auteurs vers un mode de travail plus satisfaisant pour eux et pour nous ; mais entre ces communications libres et la discipline qu'impose un concours, il y a un abîme. On ne peut entreprendre l'éducation des néophytes et les combler en même temps de prix et de médailles. Si notre dossier ne nous révèle que des œuvres de débutants, c'est de l'enseignement que nous donnons. Au lieu d'y voir une récompense, les impatients n'y voient que critique et dénigrement; là gît le malentendu capital entre la Société et son public de concurrents. On se refuse à comprendre que, avant de nous soumettre des essais, les auteurs devraient avoir fait leurs preuves ailleurs, avoir épuisé les succès que distribuent les journaux, les sociétés locales, les festivals et les fêtes de tout genre. Jadis cette hiérarchie était observée. Elle doit subsister. Obtenir un prix au concours de la vieille *Société wallonne* doit rester une consécration nationale du talent et de la valeur des hommes et des œuvres.

J. Feller

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1920-21

Pendant les deux années qui viennent de s'achever, notre Société, surmontant l'une après l'autre les difficultés diverses de l'après-guerre, s'est progressivement rapprochée de son activité normale. Elle a pu reprendre ses publications et renouer la tradition de ses banquets. Elle a tenu dix-huit séances, avec une moyenne de présences de quinze membres.

Pendant l'année écoulée, la Société de Littérature wallonne a subi deux pertes particulièrement sensibles : le 10 janvier 1921 décédait à Malmedy le vénérable abbé Pietkin, membre titulaire émérite de notre compagnie, membre protecteur et correspondant de l'Œuvre du Dictionnaire. Vous savez assez tout ce que la Wallonie doit à ce vaillant ; notre vice-président M. Jules Feller a su dire en notre nom sur sa tombe l'affectueuse admiration que nous éprouvions ici pour cet indomptable Wallon.

Le 14 mars suivant succombait brusquement Joseph Defrecheux, un des plus anciens d'entre nous, car son élection de membre titulaire datait de février 1887. Du 15 décembre 1891 jusqu'en 1907, il remplit les fonctions de bibliothécaire-archiviste ; votre reconnaissance lui conféra ensuite la dignité de vice-président à titre personnel. Sa modestie ayant écarté de son cortège funèbre même les amis qui auraient voulu lui adresser l'adieu suprême, j'ai essayé, dans une notice biographique publiée le 15 avril par la *Vie wallonne*, de rendre à l'homme et au travailleur d'élite qu'il fut le large hommage qui lui était dû.

Au cours des années qui ont suivi la guerre, la mort avait fait dans nos rangs d'assez nombreux et cruels vides. Nous avons donné à nos regrettés disparus de dignes successeurs : Charles Semertier a été remplacé par M. Clément Déom (élu le 9 février 1920), Georges Willame par M. Alphonse Hanon de Louvet (8 mars 1920), Félix Mélotte par M. Henri Hurard (14 mars 1921). M. l'archiviste Fairon, élu le 10 janvier 1921 en remplacement de Charles Gothier, se désista pour des raisons de convenance personnelle. Enfin M. Joseph Calozet, élu le 11 juillet, a remplacé un membre que nous avions dû exclure pour indignité.

Le 11 avril 1921, M. Gustave Cohen, professeur à

l'Université de Strasbourg et éditeur des plus anciennes pièces dramatiques wallonnes, fut élu membre correspondant.

Pendant ce double exercice, nous avons compensé largement les disparitions de membres affiliés dues à la guerre et à l'après-guerre [1] par 121 inscriptions nouvelles, parmi lesquelles l'Université du Travail de Charleroi.

Tout honneur qui échoit à l'un des nôtres est une joie et une fierté pour notre compagnie tout entière : c'est donc en votre nom à tous, chers confrères, que j'ai pu féliciter : M. Julien Delaite de ses nominations dans l'Ordre de Léopold et dans l'Ordre de la Couronne ; M. Charles Delchevalerie de sa nomination dans la Légion d'Honneur ; M. Olympe Gilbart de son élection à l'Echevinat de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la ville de Liège ; M. Jean Haust, professeur de rhétorique à notre Athénée, de sa mise en congé par le Ministre des Sciences et des Arts pour qu'il puisse consacrer tout son temps et toute son activité à l'avancement des travaux préparatoires de notre Dictionnaire wallon.

Notons à ce propos que, le 11 octobre 1920, la

(1) En 1914, nous avions encaissé 828 cotisations; en 1920, le nombre n'était descendu qu'à 760.

Province de Liège nous a voté une subvention de 2.000 francs destinée à encourager nos recherches et la publication du Dictionnaire. La Ville de Liège, la Province de Brabant et l'Etat nous ont aussi octroyé de précieux encouragements pécuniaires, parfois augmentés. Il en est résulté que notre encaisse, qui était au 31 décembre 1920 de 6.124 fr. 72 c., se trouve portée après un nouvel exercice à 10.398 fr. 09 c.

Cependant ne vous laissez pas éblouir par cette fausse richesse ; elle aura bientôt disparu ; car, née de l'arrêt de nos publications, elle ne sera que trop vite engloutie par la reprise de celles-ci, d'autant plus que nous avons décidé de mettre les morceaux doubles, c'est-à-dire de publier le formidable arriéré de nos concours depuis 1912.

L'état de nos ressources nous a permis de participer à diverses souscriptions : monuments Tilkin et Pietkin, Union nationale wallonne, Société des amis de l'Université de Strasbourg, congrès divers. A l'occasion, nous avons envoyé des délégués pour nous représenter près de l'un ou l'autre de ces organismes.

Nos concours, suspendus par la guerre, ont repris leur activité. Nous avons réuni en une seule période les années 1914 à 1919. En 1920, nous avons reçu 163 pièces. Nos jurys ont décerné, pour ce

double exercice, littérature et philologie réunies, un premier prix, huit deuxièmes, huit troisièmes, dix mentions honorables avec impression totale ou partielle, vingt-trois sans impression. Ces cinquante distinctions attestent que nos jugements ne sont pas aussi sévères qu'on le leur reproche parfois.

Le concours spécial de *Sonnet sur l'amour*, créé par une donation du regretté Jean Lejeune, de Herstal, a provoqué des envois nombreux ; mais nous y avons cherché vainement, à deux reprises, le petit chef-d'œuvre qu'exige le sujet et qu'espérait le donateur.

Des vingt-quatre pièces qui ont été soumises au jury de notre concours dramatique permanent, cinq ont été jugées dignes d'une mention honorable, quatre d'un troisième prix, trois d'un deuxième, une d'un premier avec médaille en vermeil. Quatre de ces dernières paraîtront dans notre Bulletin, entre autres *Par amoûr dèl tére* et *Dizos leû bote*, de notre confrère Jean Lejeune, *Lès bribeûs* de notre confrère Henri Hurard.

Dans les derniers temps, désirant apprécier plus sûrement la valeur *dramatique* des œuvres qui lui sont soumises, notre Société a sollicité et obtenu la collaboration si compétente de M. Scréder, ancien directeur du Théâtre communal wallon.

D'autre part, pour donner satisfaction aux légi-

times impatiences des concurrents, couronnés ou non, et considérant que la critique détaillée de toutes les pièces par un seul membre du jury représente un travail trop considérable, il a été décidé qu'un rapporteur serait désormais désigné pour chaque pièce, qui aurait mission de coordonner, dans le plus bref délai possible, les notes de ses confrères en un rapport qui pourrait être soumis au concurrent.

Nos deux bibliothécaires, MM. Pecqueur et Simon, ont continué leur laborieux et minutieux collationnement du catalogue et de la bibliothèque, où ils trouvent chaque fois (n'oublions pas que nos locaux ont été longtemps « occupés » !) de nouvelles et nombreuses lacunes. Nous nous efforçons de les combler, de même que nous acquérons au fur et à mesure de leur publication tous les écrits en wallon ou relatifs au wallon.

De généreux donateurs (MM. l'avocat Bernimolin, Henri Bragard, Gustave Cohen, le curé de Lincé-Sprimont, Julien Delaite, Clément Déom, Alfred Fraikin, Jean Haust, Herman Hubert, Louis Loiseau, Edmond Schoonbroodt, Maurice Wilmotte, etc.) nous ont envoyé leurs ouvrages ou d'autres publications, ainsi que des documents manuscrits du plus grand prix, par exemple le *Dictionnaire malmédien* (en trois cahiers in-folio) du curé Pietkin.

Nos publications, suspendues d'abord à cause de l'exagération des prix, et ensuite par la grève des typographes liégeois, ont pu recommencer modestement, avec notre *Bulletin du Dictionnaire*, n°s 3-4 de 1914-1919 (paru au début de mai 1920), notre *Annuaire* tome 28 (paru en décembre), et la 10e année du *Bulletin du Dictionnaire*, n°s 1-4 de 1920.

Et le Dictionnaire ? demanderont de nouveau les curieux et les sceptiques. Malgré la difficulté des temps ou plutôt même à cause de cette difficulté de plus en plus insurmontable pour nos maigres ressources, nous n'avons cessé d'y penser : dans la séance du 9 février 1920, un échange de vues nous avait amenés à la conclusion que la seule solution pratique serait de faire assumer par l'Etat les charges de l'entreprise en obtenant la reconnaissance officielle de la Commission de rédaction du Dictionnaire.

C'est au fond ce qui s'est réalisé, Messieurs, et d'une manière plus flatteuse encore pour notre amour-propre collectif. Dans son rapport au Roi sur la création d'une « Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique », le ministre des Sciences et des Arts, M. Jules Destrée, observait que l'institution nouvelle devait comprendre « un certain nombre de philologues » et

ne pouvait pas « ne pas se préoccuper de nos dialectes wallons, si savoureux et si pleins de vie ». C'est ainsi que, par arrêté royal du 19 août 1920, en compagnie de M. Maurice Wilmotte, dont vous savez la part importante dans l'étude scientifique du wallon, les trois rédacteurs de votre Dictionnaire furent désignés parmi les premiers membres de l'Académie française de Belgique. Celle-ci s'est empressée d'inscrire à son premier budget un crédit généreux qui nous permettra de publier bientôt un premier fascicule de votre Dictionnaire, auquel vos rédacteurs travaillent activement.

Et là n'est pas notre seule obligation à l'égard de M. Jules Destrée, dont vous connaissez d'ailleurs les intelligentes et courageuses initiatives : sur les instances de l'Université de Liège et de l'Assemblée wallonne, il a créé dans la dite Université un double cours d'*Histoire de la Littérature wallonne* et de *Dialectologie wallonne*, qui ont été naturellement confiés à nos éminents confrères Jules Feller et Jean Haust.

Quelques mots s'imposent aussi sur ce que j'appellerai l'action extérieure de la Société.

A plusieurs reprises, la Ville de Liège nous a fait l'honneur de nous consulter sur la valeur de divers recueils de poèmes et pièces de théâtre dont les auteurs sollicitaient une subvention.

Le 17 janvier 1920, des délégués de notre Société se rendirent auprès de M. l'échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour faire de nouvelles et vives instances en vue de la création, si justifiée à tous égards, d'un Théâtre wallon officiel.

Nous avons pris une large part au premier Congrès wallon organisé à Liège, le 2 octobre 1921, par l'Union nationale wallonne. M. J. Feller y parla de l'*Origine des Wallons*, M. J. Haust du *Dictionnaire wallon*, M. A. Doutrepont du *Wallon dans l'enseignement*, M. J.-M. Remouchamps du *Musée de la vie wallonne*.

Il y a dix ans déjà, nous avions protesté auprès du ministre de l'Intérieur contre la méthode insuffisante et rudimentaire adoptée pour le recensement des langues en Belgique : les patois y sont complètement méconnus. En nous fondant sur de nouveaux et décisifs arguments formulés par notre si actif confrère M. Remouchamps, nous avons en 1920 renouvelé, mais en vain (la routine a prévalu !) notre protestation de 1910.

La question de la flamandisation de l'Université de Gand est à l'ordre du jour de la nation. Comme société scientifique, émanation de la mentalité wallonne, ayant une mission à remplir, nous avons pensé que nous ne pouvions demeurer neutres et qu'une abstention fondée sur la modestie ressem-

blerait à une capitulation. C'est pourquoi, dans sa séance du 12 juillet 1920, notre compagnie a voté l'ordre du jour suivant, qui doit être transmis en temps opportun à tous les députés wallons et bruxellois : « La Société de Littérature wallonne, vivement émue du projet de défrancisation de l'Université de Gand, adjure Messieurs les députés de s'opposer à la suppression d'un foyer scientifique dont la perte serait néfaste pour la nation tout entière ».

Voilà, Messieurs, un rapide aperçu de l'activité de votre Société pendant ces deux années. J'aurais pu ajouter que, soucieuse de progrès et de renouveau, elle se demande actuellement si l'organisation de ses concours, qui date de 65 ans, répond encore aux besoins du moment, et quels perfectionnements pourraient y être apportés.

L'abondance des questions d'administration ne nous a pas encore permis de reprendre avec régularité la précieuse tradition des communications et discussions scientifiques. Mais nous devons désirer que le bureau réduise à l'indispensable la partie administrative de chaque séance, pour permettre ainsi à nos écrivains et philologues d'apporter à leurs confrères la primeur de certains de leurs travaux et d'intéressants objets de discussion.

Janvier 1922 — Aug. DOUTREPONT

Compte général de l'exercice 1920

ACTIF

1. Encaisse au 31 décembre 1919		997,93
2. Cotisations (760)		3.669.80
3. Subventions :	Etat (t. 55 *Bulletin*) . .	1.500,00
	Etat (*Bull.-Dict.* 1920) .	1.000,00
	Prov. Liège (*Dict.* 1920) .	500,00
	Ville de Liège 1919 . .	750,00
	Ville de Liège 1920 . .	1.500,00
4. Vente de publications		1.309,27
5. Divers		60,00
	TOTAL Fr.	11.287,00

PASSIF

1. Local, concierge, assurance	166,10
2. Publications.	3.704,08
3. Bibliothèque	336,00
4. Secrétariat	225,48
5. Trésorerie	164,00
6. Manifestations, congrès, divers	536,57
TOTAL Fr.	5.162,28

Situation au 31 décembre 1920

Actif	11.287,00
Passif.	5.162,28
Encaisse	6.124,72

Compte général de l'exercice 1921

ACTIF

1. Encaisse au 1[er] janvier 1921.	6.124,72
2. Cotisations (665)	3.781,25
3. Subventions : Etat 1921 (*Bull. du Dict.*).	1.000,00
Prov. de Brabant 1920 . .	150,00
» » 1921 . .	150,00
Ville de Liège 1921. .	1.500,00
4. Vente de publications.	1.924,40
TOTAL Fr.	14.630,37

PASSIF

1. Local, concierge, assurance	166,60
2. Publications (*Bulletin du Dictionnaire*) .	2.614,45
3. Bibliothèque	327,60
4 Secrétariat	367,60
5. Trésorerie	235,43
6. Manifestations. congrès, banquets, divers.	530,60
TOTAL Fr.	4.242,28

Situation au 31 décembre 1921

Actif	14.630,37
Passif.	4.242,28
Encaisse.	10.398,09

Le Trésorier,

J.-M. Remouchamps

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES

POUR L'ANNÉE 1920-1921

Notre bibliothèque s'est enrichie cette année d'une bonne centaine de numéros : quelques ouvrages de fond d'abord : R. DE WARSAGE, *Calendrier Populaire*; G. COHEN, *Mystères et Moralités* ; HAUST, *Les trois plus anciens textes wallons*, etc. Les autres, des brochures pour la plupart, sont, sans oublier le *Cadet* de JEAN LEJEUNE, ou des recueils lyriques : DD. BURY, *Babioles èt Rèspleûs*; BRAHY, *Rikeûy di Pasquèyes* ; FURNÉMONT, *Djâbe di Respleûs*; RIGALI, *Mès prumîrès pinsêyes* ; O. LACROIX, *Courone florîye*, etc., ou des pièces de théâtre. Nous devons ainsi à la munificence de MM. les auteurs et de M. Henri Simon en particulier une soixantaine d'œuvres de DD. Salme, Carpentier, M. Peclers, J. Lejeune, Hespel, Cl. Déom, J. Crochet, J. André, H. Hurard, etc. Nous avons continué, autant qu'il nous a été possible, de recueillir les almanachs et annuaires des différentes sociétés wallonnes. Un très grand nombre de feuilles volantes, chansonnettes, pasquèyes, saynètes, ont été annexées aux dossiers des auteurs.

Nous comptons avoir fait entrer ainsi en nos rayons la presque totalité de la production littéraire wallonne pendant l'année 1921 ; nous serions fort reconnaissants sous ce rapport à nos membres titulaires et effectifs des provinces de Hainaut, Luxembourg et Brabant de bien vouloir nous signaler régulièrement les œuvres wallonnes qui paraissent dans les villes qu'ils habitent, afin que nous puissions les acquérir.

Notre ambition ne va pas à moins en effet qu'à faire de la bibliothèque de la *Société de Littérature wallonne* l'arsenal où seraient concentrées toutes les œuvres wallonnes de notre pays, à quelque époque, à quelque genre et à quelque dialecte qu'elles appartiennent.

Le travail de mise en ordre et de recolement des ouvrages de notre bibliothèque d'avant-guerre est presque terminé. Nous pourrons bientôt établir la liste des volumes disparus pendant l'occupation ; nous l'adresserons alors à nos membres qui voudraient nous aider à recompléter nos collections.

Les Bibliothécaires :

H. Simon. O. Pecqueur.

Les Banquets Wallons de 1919, 1920 et 1921

Pour la troisième fois depuis l'armistice, le Banquet Wallon a renoué le fil de ses traditions rituelles aux brillants *djamas* d'avant-guerre, et après cinq ans de deuil, de silence et de... jeûne, ce fut à trois reprises, et pour la centaine de ses fidèles, la même impression de joie et de réconfort tant aux estomacs friands de bonne gogaille qu'aux cœurs épris d'amour patrial.

A côté des autorités officielles — Gouverneur de la province, Bourgmestre, Députés, Echevins, Conseillers provinciaux et communaux, etc., qui de plus en plus se montrent assidus à nos réunions — se retrouvèrent nos membres titulaires et les religieux tenants de ces agapes fraternelles, coudoyant le groupe des joyeux chansonniers Lagauche, Vincent, Westphal, Claskin, Steinweg, Boon, etc., menés par l'intrépide pianiste-compositeur-poète J. Duysenx.

*
* *

La 44e *crâsse-eûrêye* se déroula dans l'enivrement de la liberté reconquise et de la Wallonie purgée enfin de l'occupation boche. On était heureux de se retrouver *amon nos-aûtes,* de pouvoir arborer à

nouveau les couleurs chéries, d'entonner en chœur les refrains d'antan, de proclamer haut et clair son amour pour la grande et la petite patrie.

Aussi ce fut au milieu d'un enthousiasme indescriptible que le Président M. Doutrepont se leva pour porter le toast à notre Souverain bien-aimé, ce Roi que la guerre venait de faire entrer tout vivant dans l'immortalité.

Å Rwè !

Ç'a todi-mây situ l' bouquèt
di nosse djoyeûse eûrêye,
qwand on-z-a magnî l' glot bokèt
èt qu'on ratind l' tchant'rèye,
dè lèver s' vêre po beûre å Rwè
foû dèl mèyeû botèye.

Nos t'nans trop' a nosse vî passé
qui po heûre cisse manîre.
Li hiède qui s'a cial rapoûlé
n'è-st-èle nin vormint fîre
dè Ci qu'a si haut'mint pwèrté
nosse no èt nosse banîre ?

Vive li Rwè ! pus qu'mây nos l' brêrans !
Po l'oneûr èt l' corèdje,
di lon-z èt d' lådje, c'èst l' pus clapant.
Å boche qui vout l' passèdje
tot coûrt i rèspond fîr èt franc :
« Dj'a djuré, èt s'tinrè dje ! »

Et tot dè long d' nosse pauve payîs,
di Lîdje disqu'à l'Yser,
mågré lès pônes èt lès dandjîs,
è l'osté, è l'iviêr,
avou nos héros, sins hotchî,
i s'a batou a mwêrt.

Èl tranchèye come a l'ospitå
a tot côp on l' vèyéve ;
tot simpe èt sins fé dès råtchås
ås sôdårds i djåséve.
Ciète ci n'a nin stu on tronlå,
li ci qui lès k'mandéve !

Ossu quél agrès po l' fièstî
avå tote li Belgique!
Quéle èbranle divins lès clokîs !
Ci n'èst qu' djôye èt musique !
Oyez-ve lès vîvåt' s'ènêrî
djisqu'å fond d' l'Amèrique ?

Oûy qui n' ravans nosse lîbèrté,
sins låker il oûveûre
po rinde å payîs s' vigreûs'té
èt r'wèri sès ak'seûres.
Å Rwè, amoûr, fidélité :
c'è-st-oûy noste èclameûre !

Vive li Rwè !

Lorsque les acclamations soulevées par ces paroles se furent éteintes, M. Doutrepont remercia les

autorités présentes du Conseil provincial et communal, puis il célébra le retour de Malmedy à la mère-patrie après un long siècle de séparation et termina en rendant au génie et à l'héroïsme de la France, « pays de la seule vraie culture », un hommage frénétiquement applaudi. Voici la péroraison de ce beau discours :

Avec nous, frères de Malmedy, vous êtes aux avant-gardes de la civilisation latine ; Malmedy et Visé en sont les postes les plus avancés. Vos patois et les nôtres, si semblables et si sains et si purs, sont les anneaux extrêmes de cette chaîne ininterrompue de parlers provinciaux qui traverse toute la France depuis Marseille jusque chez nous ; ils sont les fleurs dernières qui bordent ce vaste tapis chatoyant de patois qui couvrent toute la France et la moitié de la Belgique et qui en sont, malgré tout, sous plus d'un rapport, une des richesses caractéristiques. (Applaudissements.)

Nous sommes donc un prolongement de la France ; par le langage, par la culture générale, par les lettres, par nos prédilections intellectuelles, nous lui appartenons. C'est elle qui fut notre éducatrice et tout homme a droit d'être fier qui peut se dire formé à l'image réelle de cette patrie de l'idéal de la chevalerie, du courage désintéressé, de la seule vraie culture. Aussi, amis Wallons, après avoir crié bien haut « Vive notre Roi ! », symbole et incarnation de la Belgique unie et indivisible, de la Belgique que nous aimons « tous », et « tout entière ».

et plus que jamais, depuis que « tous » ses enfants ont passé par la dure et « commune » épreuve, puis-je vous inviter à envoyer notre hommage respectueux et reconnaissant, l'affirmation énergique de notre affection filiale et de notre admiration profonde pour cette France qui est à la fois si près de notre esprit et de notre cœur, je veux dire la seule et vraie France, celle qui domine les passions et les partis éphémères,

la France du grand siècle et de 89,

la France de la guerre, si grande d'héroïsme et de volonté,

la France d'aujourd'hui, qui nous est devenue plus que jamais fraternelle et amie !

Vive la France !

Ce discours est interrompu à diverses reprises par les convives debout et souligné par une « Marseillaise », longuement acclamée.

M. Poncin remercia au nom des Malmédiens ; puis M. Pecqueur, en patois carolorégien, apporta à la Société de Littérature wallonne le salut de tous les Wallons dispersés à travers le pays et dont les littératures ne demandent qu'à grandir et prospérer à l'ombre protectrice de la grande sœur.

Les chansonniers entonnent alors la partie concertante du banquet et, tour à tour tendres, mélancoliques, patriotiques, satiriques et même bouffons, les *rèspleûs* se succèdent. C'est Vrindts qui tout

d'abord et avec une réelle émotion salue la résurrection du banquet :

Binåhe di v' rivèyî
A nosse si bèle tåv'lêye,
Dji sin qui m' coûr toctêye,
Binåhe di v' rivèyî.

Puis M. Maurice Peclers blague nos édiles à propos du Théâtre wallon, toujours hélas! dans les limbes; M. Van den Dooren chevrote une bonne vieille chanson du professeur Tontor, M. Lagauche dit avec passion *Lon dè payis,* M. Westphal célèbre *Li p'tite Lîdjwèse,* M. Hannay déclame *Vile mère,* MM. Steenebruggen, Duysenx, Scréder, Vincent, Steinweg, etc., jusqu'à « toutes les heures » ne cessent pas de répandre des torrents d'harmonie et d'esprit sur leurs enthousiastes auditeurs.

*
* *

Le 45e *djama* (28 décembre 1920) fut au même degré que le précédent une vibrante manifestation régionaliste en même temps qu'une joyeuse et cordiale réunion de bons Wallons. En l'absence de M. Doutrepont, retenu chez lui par une indisposition, c'est M. Feller qui préside et qui au dessert selon les rites propose de boire à la santé du Roi dans les termes suivants :

Å Rwè

Dès « spèpieûs » pèsèt fîvreûsemint
L' nom d' rwèyauté, l' nom d' rèpublique ;
Mi, lès mots n' m'èsblawihèt nin :
On bon rwè m' dût po nosse Belgique,
Li nosse èst-i donc pus tyran,
Pus-ècwèdelé, mons franc, mons lîbe,
Qui Clemenceau ou bin Millerand
Èt d'autes présidints d' grand calîbe ?
Nèni. Nos-autes, lès bons Walons,
Avou djôye nos lèvans nosse vêre
Al santé dè Rwè qu'a fait l' guère
Et qu'a hågné l' nom d' Belge å lon.

Noste Albèrt, c'è-st-on Rwè d'asteûre
Qui s' sèt r'mouwer ås-ocåsions ;
Qui v' prind sins djinne, a l'avinteûre,
Li train, l'auto, l' batê, l'avion.
I prindreût l' tank tot fî parèy :
N'a-t-i nin t'nou l'èpêye qwatre ans ?
Adon, po r'haussi l'industrèye,
I coûrt les deûs mondes tot-è grand.
I nos rapwète du sès voyèdjes
Po nosse cougnoû quéque bon traité...
À ! buvans nosse vêre à s' santé
Po l' rimèrci d' cès bons-ovrèdjes.

Qwand i vint avou l' bone royène
Visiter lès vèyes dè payîs,
Is-ont tos deûs 'ne si plaihante mène

Qu'on lès-ainme rin qu'a lès vèyî.
Lu, sès-oûys rilûhèt d' bonté ;
I v' prind vosse main d'vins lès deûs sînes ;
I sét s' bahî po v's-aconter...
Lèye a l' grâce èt l' douceûr d'on cîne...
Adon n'dimanèt nin dè coûrt
Po spâde li charité so l' tère.
Ah ! plins d'amoûr lèvans nosse vêre
Al bone santé d' cès deûs grands coûrs !

Qu'i vike longtimps ! qu'i veûse vini
Après l's-ans sombes, dês djoûs d' liyèsse,
Qu'i veûse tos lès pouvwérs s'ûni
Po rinde li Belgique pus stokèsse...
Qu'i veûse patrons, ovrîs, sincieûs,
Sètchî tos essonle al minme cwède...
Qu'i veûse nos Flaminds mâgriyeûs
Mîs pèser çou qu'i risquèt d' piède...
Nos-autes Wallons, avou l'espwêr
Qui l' raison vaincrè d'vins cisse lûte,
Lèvans nos vêres, et qu'on lès vûde
Al santé d' nosse bon rwè Albêrt !

Il salue ensuite les autorités présentes et fait appel à leur munificence pour les publications futures de la Société ; puis il rappelle que récemment la Wallonie a remporté deux victoires importantes dans le domaine de l'enseignement par la création à l'Université de Liège des cours d'histoire de la

littérature et de dialectologie wallonnes ; dans l'entretemps trois de nos philologues étaient appelés à faire partie de l'Académie royale de Belgique. M. Feller en témoigne toute la gratitude de la Société à M. le Ministre J. Destrée, ainsi qu'au Sénateur J. Remouchamps qui a mis tout en œuvre pour obtenir ces réalisations.

Après ce discours salué par les bravos unanimes de l'assemblée, M. G. Grégoire, gouverneur de la province, prend la parole pour assurer la Société de Littérature wallonne qu'elle peut compter sur les pouvoirs publics ; il lui suggère même l'originale tactique de s'endetter à l'occasion pour la science et la poésie : nul gouvernement n'oserait laisser protester de telles signatures.

On donne ensuite lecture d'une lettre d'excuses de M. Xavier Neujean, ministre des chemins de fer, qui dit de la façon la plus aimable sa nostalgie de notre banquet.

Sur la proposition de M. G. d'Andrimont l'assemblée décide d'envoyer au Ministre un télégramme de sympathie et de regrets.

M. Feller reprend ensuite la parole pour souhaiter, en la personne de M. l'abbé Bastin, la bienvenue à nos frères de Malmedy enfin libérés et dont les représentants ont pu cette année assister à nos agapes dialectales.

M. Olivier Poncin remercie au nom de ses compatriotes et dit toute la gratitude qu'ils ont vouée à la Société de Littérature wallonne pour avoir si énergiquement défendu leur retour à la terre patriale.

Le programme élaboré par les chanteurs était cette fois plus copieux et plus varié que jamais. Déjà Vrindts (*Tåv'lês del guére*), V. Vincent (*Mi pus bèle sîse*), Lagauche (*Li bourgogne*), Claskin (*Li nut' di may*), Steenweg (*Dji so papa*), H. Beckers (*Qwand les foyes toumèt*), A. Boon (*Poqwè k'j'a stu décoré*), M. Peclers (*Li foye di contribution*), Steenebruggen (*Les tourmints d' Saint Pîre a câse des syndicats*), Poncin (*Les bleûs mås*), Warocquiers (*Nosse Pèron*), Hanay (*L'èfant èt l' påvion*), Duysenx (*Li vèye tchîre*), J. Crochet, etc., défilant *so li scanfår* ont ou ému délicieusement les cœurs ou déchaîné des *hah'lâdes* de folle gaîté. Tout à coup on aperçoit Melle Berthe Bovy, sociétaire de la Comédie Française, qui s'avance entre M. le gouverneur G. Grégoire et M. l'échevin Fraigneux. La salle lui fait une ovation formidable à laquelle elle répond en disant *Les deûs lingadjes* de N. Defrecheux et deux strophes du *Chant des Wallons*, dont son père, comme on sait, est l'auteur. Même accueil est fait un peu après à son camarade Loncin dont on célèbre ce soir même au Trocadéro le 35^e^

anniversaire de théâtre et qui nous détaille avec son humour coutumier *Les gueûyes côpêyes* et *l' gayoûle*.

C'est sur *Mi bê payis d' Lîdje* de L. Lagauche que se clôtura en beauté cette fête émouvante où les assistants affirmèrent à nouveau leur amour pour notre Wallonie et leur foi en son glorieux avenir artistique.

***

Le 46[e] *Djama* (28 décembre 1921) ne le céda aux deux précédents ni par le nombre et la qualité des convives, ni par la joie et l'esprit racique qui y coulèrent à flots aux glouglous harmonieux des vieux bourgognes. Cette année encore l'inexorable Faculté imposant ses dures macérations à notre Président, c'est à M. Oscar Pecqueur, membre titulaire et bibliothécaire de la Société qu'échoit l'honneur de présider le banquet. A l'heure du champagne, il se lève pour excuser M. Doutrepont et donne lecture du toast au Roi et de la traditionnelle allocution, que le Président lui a communiqués au dernier moment.

Å Rwè

Nos-èstans fîrs di nosse pitite Patrèye,
Dispôy li guére on l' rinome tot costé !
Nos p'tits sôdârds ont d'né leû song, leû vèye
Po lî wârder l'oneûr èt l' lîbèrté !

Po s' ridrèssî nosse payis fait mèrvèye,
Di s' long somèy li påy l'a dispièrté !
On rètind l' brut dè mârtê qui fôrdjèye
Et tot çoula nos fait crèhe di fîrté !

Mins sèyans fîrs dè Rwè si plin d'èhowe,
Di nosse bone Rinne qu'a stu l' mère dès blèssîs
Dispôy li djoû qui l' påy nos-èst riv'nowe,

Avå l' Belgique, èt minme å long payis.
I n'ont qwèrou qu'ine sôrt : médî nos plåyes.
Ossu, l' vère haut, brèyans pus fwért qui måy :
Vive li Rinne, vive li Rwè...

Messieurs et Chers Amis Wallons,

Notre *Société de Littérature wallonne* compte aujourd'hui 63 printemps ou plutôt 64 hivers, car elle est née le 27 décembre 1856. C'est donc une personne d'âge mûr déjà, mais dont les charmes semblent-il, par un privilège contraire à toutes les traditions, grandissent et se multiplient avec les années. Car jamais ses fidèles et ses admirateurs ne furent plus nombreux qu'aujourd'hui; jamais, en ce jour de fête traditionnelle où Madame reçoit et nous invite à sa table, il n'y eut, malgré la dureté des temps, plus grande et plus distinguée affluence, au sein de laquelle j'ai le plaisir de saluer et vous convie d'acclamer des vétérans qui, depuis plus de 25 ans, apportent à la dame du logis leur persévérant hommage.

Mais voilà que cette année, elle a reçu la consécration suprême et qu'elle est reçue, comme qui dirait, à la Cour.

Elle est entrée à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique.

Depuis longtemps, la Société de littérature wallonne, dépourvue des moyens pécuniaires indispensables à la réalisation et à la mise au jour de ses diverses entreprises scientifiques, et particulièrement de son grand Dictionnaire wallon, frappait aux portes des immeubles officiels, jalouse un peu de voir l'Académie royale flamande si bien installée et si libéralement pourvue. Nous étions un peu, *mutatis mutandis* et *si parva magnis componere licet* (que les bons Wallons d'ici et d'aujourd'hui me pardonnent de parler leur langue en termes aussi archaïques, car c'est bien ainsi qu'ils parlaient il y a 2000 ans), nous étions un peu comme nos grands écrivains français de Belgique, à qui notre vieille Académie royale et notre vieille et soi-disant Classe des Belles-Lettres interdisaient obstinément leur seuil. Les lettres françaises et wallonnes en Belgique étaient traitées en Cendrillons et réléguées.. à la cuisine ou dans la rue, comme des êtres suspects et insuffisamment nationaux, au sens où on l'entend, ou plutôt comme on l'entendait en *notre* pays.

Car il vint un jour un Ministre qui était à la fois un fin lettré et un bon Wallon, et même un bon patriote. Et ce que ses prédécesseurs n'avaient pas osé ou n'avaient pas voulu, il l'osa et le voulut. C'est ainsi que la littérature fraүçaise et la philologie wallonne reçurent de Sa Majesté le Roi, grand dans la paix comme il le fut dans la guerre leurs lettres de noblesse. Et nul ne trouva bizarre cette idée de réunir dons un même local et pour une tâche

commune nos plus hauts artistes littéraires et nos regratteurs de mots et de syllabes ; car les uns et les autres, dans les modalités différentes de leur action, se rencontrent dans la Défense et l'Illustration de la Langue française, dans l'étude attendrie de son passé, dans la glorification enthousiaste de son présent, dans la préparation ardente et décidée de son avenir.

Et voilà comment la vieille Société de Littérature wallonne, en la personne des trois Rédacteurs de son Dictionnaire général de nos patois de Wallonie, a trouvé place au sein de notre jeune Académie française. Ce Ministre des Sciences et des Arts, un Wallon qui sent et qui sait tout ce qu'il y a d'âme et de poésie dans nos vieux patois, savait aussi combien leur étude est reconnue indispensable aux grandes recherches linguistiques ; c'était à la fois servir la Patrie et la Science que d'assurer à nos travaux wallons le prestige et les ressources d'une reconnaissance officielle. Pour sa vaillante et intelligente initiative j'envoie le chaleureux merci de tous les Wallons d'ici à M. Jules Destrée !

Mais là ne se bornent pas nos obligations et notre dette de reconnaissance à son égard. Dans un moindre domaine peut-être, là où ses prédécesseurs avaient hésité, il n'a pas craint d'aller de l'avant ; sur une proposition plusieurs fois exprimée de notre Faculté de Philosophie et Lettres, il a joint à l'enseignement de la Philolologie française à notre Université de Liège, un double cours d'*Histoire de la Littérature wallonne* et de *Dialectologie wallonne,* qui ont été inaugurés et qui se font régulièrement avec un succès

que n'obtiennent guère les meilleurs cours libres dans nos universités. Pareil succès ne doit pas nous étonner si l'on considère l'importance de cet enseignement nouveau pour les futurs professeurs de français, et les maîtres éminents qui en ont été chargés.

Citer les noms de MM. Jules Feller et Jean Haust, c'est évoquer toute l'activité scientifique de la Société de littérature depuis un quart de siècle, c'est rappeler les recherches les plus diverses sur les origines du wallon, son ancienne littérature, la répartition et les caractères de ses patois, l'étymologie de ses mots et de ses noms de lieux, son utilité pour l'enseignement et la connaissance de la langue française. Que nos félicitations et nos acclamations aillent à ces travailleurs infatigables, si dignes d'être à l'honneur après avoir été, si longtemps et si modestement, à la longue et lourde tâche. La Société de Littérature est fière d'eux : elle les félicite et les remercie.

Désormais donc notre wallon, sous quelque forme qu'il se parle, de Tournai à Malmedy et de Nivelles à Virton, sera étudié du haut de la chaire universitaire dans ses écrivains et ses textes littéraires, depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours. Et d'autre part, les formes diverses qu'il présente aujourd'hui dans sa prononciation, sa grammaire, son vocabulaire, feront l'objet de recherches particulières, où chaque étudiant quelque peu patoisant pourra faire entendre sa note personnelle et s'initier à la méthode ; car la tâche est immense et urgente. Nos patois se désagrègent et disparaissent un peu chaque jour; il serait aussi puéril que criminel de vouloir le contester. Il importe donc de les recueillir et de les noter au plus

tôt. Que les jeunes viennent à nous ; il y a là belle et riche moisson à engranger. Si l'on savait tout ce qu'il y a, dans ces vieux mots et dans ces vieilles expressions, de vraie histoire, de cette histoire intime et psychologique qui n'est pas dans les récits courants, si l'on savait tout ce qu'ils contiennent du cœur et de l'esprit de nos ancêtres, qui sont nous déjà et que nous continuons ! Notre âme y est enclose : c'est le miroir de nos pensées, de nos sentiments, de tout le passé et du présent de la race, c'est là que nous apprenons à mieux nous connaître comme Wallons, car c'est là que la race, au long des siècles, a déposé le plus d'elle-même.

Ceux-là donc qui favorisent et facilitent l'étude des patois, et je ne parle pas seulement des nôtres, car la frontière qui les sépare de ceux de France s'abaisse parfois curieusement, ceux-là qui consacrent leurs veilles et leurs recherches à les élucider dans le temps et dans l'espace, à les cataloguer, à les recueillir, ceux-la, individus ou collectivités, font acte d'amour pour la Patrie, car ils nous apprennent à la mieux connaître et par conséquent à l'aimer aussi mieux.

Et puisque nos patois ne sont ici qu'un prolongement de la France linguistique et morale, puisque les étudier c'est travailler à l'éclaircissement et à une connaissance plus complète de la langue française, par nos études et nos travaux, par notre Académie de Langue et de Littérature françaises, nous contribuerons, sans rien sacrifier de nous-mêmes et d'aucune manière, à resserrer les liens séculaires de ces deux nations amies, la Belgique et la

France, dont la grande guerre a scellé à jamais les destinées.

Le toast et le discours de M. Doutrepont sont longuement applaudis. Puis M. Pecqueur reprend la parole en son nom personnel.

Cette importance de nos études dialectales, vous l'avez comprise, vous tous qui nous faites l'honneur de répondre chaque année à notre invitation, et en particulier les autorités publiques qui ne manquent jamais l'occasion de nous manifester leur sympathie en prenant part à notre *Sgama* traditionnel.

Et je remercie d'abord notre nouveau Ministre des Sciences et des Arts, M. Eugène Hubert, un enfant d'adoption de notre cité, qui, trop occupé pour être lui-même des nôtres, a bien voulu déléguer, pour le représenter, son secrétaire du Cabinet, un de nos membres titulaires, M. Oscar Grojean, un bon Wallon wallonnisant de Verviers, bien connu pour ses études de littérature dialectale, ancien élève de cette Université de Liège où, depuis quarante ans M. Hubert enseigne l'Histoire moderne avec une hauteur de vues, une rigueur scientifique, un esprit de patriotisme auxquels tous ses disciples rendent hommage, où aussi son récent Rectorat, le Rectorat de la Reconstitution, lui a valu les plus hautes marques de la gratitude nationale. Nous sommes sûrs qu'il continuera à notre égard les bonnes traditions de son prédécesseur M. J. Destrée, et qu'en toute occasion la Société de Littérature Wallonne peut compter sur son esprit de justice et sa bienveillance.

Merci encore à M. le Gouverneur de la province G. Grégoire, à qui aucune manifestation wallonne ne reste étrangère et qui, chaque fois que ses hautes fonctions lui en laissent le loisir, se plaît à les honorer de sa présence.

Merci à M. le Bourgmestre Digneffe qui, dans sa lettre d'adhésion, se faisait une fête d'assister à notre *Sjama* et qui, récemment encore, au banquet Loncin et Andrien, protestait en termes si heureux de son dévouement à la cause wallonne.

Merci aux Échevins et Conseillers de la ville de Liège qui ne nous ont jamais marchandé leur appui, et en particulier à notre Echevin des Beaux-Arts, M. Gilbart, qui, dès les bancs de l'Université, mena le bon combat wallon; merci aux auteurs qui ne cessent d'enrichir notre patrimoine littéraire, merci à la presse qui a fait sur cette question la trêve sacrée des partis, merci enfin à tous nos hôtes d'aujourd'hui !

Asteûre qui dj'é pârlé au no du Présidint, dji voûreu — pou l'bouboune qui dj'é bén gangnî, m'chène-t-i, èt ç'n'èst minme qui pou ça qu'dj'é accèpté d'm'achîr inte lès gros minîrs qui sont la a m' survèyî d' chaque costé — dji voûreu, di-dje, vos splikî deûs twès-avizonces qui m'toûn'nut dins l'tièsse dispu in p'tit timps d'dja.

Dj'i pinseu co, i-n-a yeû vèrdi uit' djoûs, au banquet Loncin-Andrien qui no Présidint malâde n'î a nén poulu daler nèrén, pou bustokî au no del Sôciété lès nouvias décorés.

É-dje dondjî d'vos l'dîre ? i n-a lonmint qu'o raviseut l'mèstî d'acteûr walon come in mèstî d'wére di choûse ;

c'ît dès djins qui n'astin' nén come lès-autes, a pwène pus aut qu'lès barakîs dèl fwêre, avè l'alure dès djouweûs d'cornemûse qu'o wèyeut dins l'timps su lès vilâdjes, dès tchapias come dès moyes su leûs tièsses et dès scorions à leûs molèts — qui nos d'avin' si peû pace qu'o nos-aveut dit qu' i volin' lès-èfonts.

Lès-v'la audjoûrdu «acontés» à leû pris, come vos d'sèz, o leûz-a drouvu l'uche qui done su l'mêso dès gronds-ârtisses — o lès-a décorés ! qu'i n'rouvîynuche nén surtout di doner in boukèt d'leû décoration a tous lès cèns qui sont moûrts sins-awè stî al lafrèye, et di d'monder yeûs'-minmes qui les vikonts qui n'l'ont nén yeû, pace qu'à Brussèle o s'mousse toudi arâbe pou les Walons, l'eûch'nuche a leû toûr èt l'pus râde possibe.

D'alyeûr cès-amateûrs la, come i ll'ont stî dins l'timps, c'èst dès vrês-ârtisses audjoûrdu : sareut-o djuwer avè pus d'naturél et d'boûne umeûr qui Mme Andrien, toudi pus spiègue qu'ène djoûne fîye ? Et Loncin, qu'a couminch i-n-a pus d'trinte cénq-ans et qui n'a jamais djokî d'aprinde sès roles gronds-èt p'tits come au premî-djoû, ravisèz-l' : il èst la su l'sinne aussi a s'n-êje qui s'il ît a s'mêso, et qui ç'sèreut pou du bon. O-z-a pârlé l'aute djoû, a leû rapoûrt, dèl Comédie francèse ; è-bén dji troûve qu'o n'a nén mau dit èt qu'nos pouvons yèsse t-aussi fièrs di no tèyâte walon qui les Francès du leû.

Et pourtont l'djoû qu'il ont yeû leû clatchèye, dins l'binde qu'ît v'nûwe pou lès-aplaudi, d'aveut-i yun ou l'aute dès-acteûrs di Namur, di Châlerwè, di Mons, di Tournai ? A-t-i 'ne saqui qu'a pris l'convwè du Brabant walon ou bin du payis gaumet dins l'Luxembourg pou v'ni leû fé

fièsse ? Pèrsoûne, n'a qu'Lièche qu'a boudjî. Mins si les Flaminds avin' il quârt d'in Loncin èt l'mwètî d'ène Andrien, vos lès virîz acouri d'tous lès trôs d'leû Vlaandèren et criyî, come i sav'nut l'fè, qui Coquelin èt Sarah Bernhardt in' leû vèn'nut nin al tchivile !

A ç' banquet ci, a pârt put-ète yun ou deûs, a-t-i aute choûse qui dès Lîdjwès ? Pourtont, dins 'ne rèyûnion come iç'tèle-ci, n'divreut-i nèn awè dès djins qui r'présint'rin' toutes nos contrèyes walones èt qui f'rin' vrêmint di no *Gama* l'gronde fièsse di toute il Walonîye ?

Dji prétche ça dispu sacontès-anéyes didja, mins c'est toudi l'minme : chacun d'meure dins s' cwin d'payis, sins sondjî a lès-autes èt sins pinser qui pou r'tirer l'tchâr écrolé dins lès broûs, i faut qu'o sake di tous lès costés è minme timps.

N'est-ce nén, pinsèz, ène miyète pou çoula ètout, qui nos nos lèyons arindjî come o l'fêt asteûre ? qui nos pièrdons chaque coûp yun ou l'aute di nos dwèts èt qui d'aucuns continuw'nut, maugré tout, l'travau dès Boches du timps del guêre ? Et si nos n'sondjons nén a nos r'vindjî, i vêra bèn râde in djoû qui l'Walonîye sèra mindjéye tout cru et qu'nos n'arons d'aute èrtoûr, s'o n'nos sét dijèrer. qui d'nos fé Flaminds.

I n'faut nén qu'ça fuche èt. pou ça, i faut nos-ûni. O-z-a condjî l'no d'no Sôcièté qu'è-st-asteûre il Sôciété d'toutes les littératures walones. I faut parèyemint qui tous les Walons s' sèr'nuche autou du drapau dèl Walonîye, i faut qui, come no coq, il eûch'nuche toudi ène pate, u bén in pîd, è l'air pou pârti conte lès céns qui nos-atak'-nut ; i faut qui, sins lachî, nos dalonche yun d'lé l'aute

pou nos-ètinde, prinde consèy, nos sout'ni èt nos-ècouradjî ; i faut qui, duront qu'les cèns qui fèynut dèl politique disfind'nut leûs dwèts, nos scrijeûs èt nos-ârtisses di toutes lès soûrtes fèynuche èrlûre di pus-in pus l'ârt walon....

Dji vos propôse di vûdî vo vêre al santé d'ène Walonyîe pus-ûnîye et pus d'acoûrd, pou qu'èle divène toudi pus gronde, pus foûrte, èt pus bèle !

A son tour, M. le Gouverneur, soucieux pourtant avant tout de l'unité indéfectible du pays, souhaite que l'on s'unisse pour travailler à la grandeur de la Wallonie; il rappelle avec humour, et non sans quelque mélancolique regret, les pantagruéliques menus d'autrefois dont la tradition semble perdue et qui témoignaient cependant de la belle et luxuriante vitalité wallonne.

M. Digneffe se réjouit de se retrouver au sein de cette joyeuse assemblée, lui dont le vœu le plus vif serait d'être le Bourgmestre wallon. Il suggère aux Sociétés wallonnes l'idée de raviver et de concrétiser en septembre prochain le souvenir des journées historiques de 1830 par une série de fêtes, cortèges, cramignons, concerts, représentations, etc., qui se dérouleraient dans le cadre merveilleux de la place du Marché.

Enfin, M. Oscar Grojean, après avoir excusé l'absence de M. le Ministre Eug. Hubert, célèbre cette littérature wallonne, riche de si belles œuvres,

depuis les textes si intéressants du XII[e] siècle, que publiait récemment M. J. Haust, jusqu'à ce *Cadet* où M. Jean Lejeune égale les meilleurs romans rustiques de France ; il boit à la ville de Liège, qu'on appelait déjà il y a trois siècles *la plus noble des cités.*

La chanson va maintenant régner en maîtresse sous l'habile et attentive direction de M. J. Closset, assisté de l'infatigable et toujours souriant maestro Duysenx. Car n'est-il pas vrai, comme l'écrivait spirituellement notre très sympathique confrère, Fré Houbert :

> Qu'â djama dès Walons
> On beût, on magne, on rèy,
> Tot pètant dès tchansons
> Al glwére dèl Walon'rèye.

C'est ce que, devant des auditeurs insatiables, firent, avec l'art et toute l'âme aussi qu'on leur connaît, nos bons poètes et chansonniers wallons : J. Vrindts, L. Westphal, L. Colson, V. Vincent, Ch. Steenebruggen, L. Lagauche, Delaxhe, Claskin, Steenweg, Sacré, Duysenx, etc.

La *Société de Littérature wallonne* porte allègrement, comme on voit, ses 64 années d'existence. Il semblerait même qu'à l'heure présente elle montre une verdeur nouvelle aux rayons de quelque été de la Saint-Martin. Acceptons avec joie l'augure de ce printemps précurseur de fleurs et de fruits glorieux pour notre chère Wallonie, et *ad multos annos !*

O. Pecqueur

LI SONDJE

Après l'bataye, li nut' a v'nou...
Li p'tit sôdård s'a-st-èdwèrmou
  Tot come ine masse.
Mins l'fond di si-âme a dèl clårté
Et lî done doûceûr èt bêté
  D'on sondje qui passe....

I r'veût s'viyèdje qu'èst là ... bin lon,
Avou s'caractére si walon ;
  I r'veût s'mohone
Avou s'rodje et plêhant teûtê
Et s'vî liére qui tot gripant fait
  'ne si frisse corone.

Si coûr èst vormint tot r'mouwé.
Vola wice qu'il a tant djowé
  So l'vî soû d'pîre.
I djowéve ås måyes, ås cwårdjeûs,
ås rèspounètes, a tos lès djeûs,
  Pôreût-on dire.

Vola lès vîs meûbes qu'on inme tant,
L'ôrlodje èt s'bata si pèsant,
  Li p'tite comôde
Avou sès ridants tot hôulés
Et s'bleûve pôrçulinne, sès tchand'lés
  Qui sont foû môde.

I lî sonle dèdja qu'on l'ratind.
Asteûre, i r'veût sès vîs parints
  È leû fauteûy.
I tûse å pasê qu'i r'veûrè
Pace qui c'est bin la qu'i r'çûrè
  L'pus doûs akeûy.

Awê, c'èst po disfinde çoula,
Ci p'tit boket d'tère qu'on veût la,
  Qu'on done si vèye.
C'est wice qui nos-avans ploré,
Là wice qui nosse coûr a d'moré,
  C'est l'tére bènèye.

C'èst çou qu'on n'såreût måy roûvî,
C'est li p'tite cwène d'on p'tit payîs ;
  Mins lisquéle glwére
Qwand on pout dire qui sès-èfants
åront leû pådje come lès pus grands
  Avå l'istwére !

. . . .

Ainsi, li p'tit sôdård sondja
D'on tåvlê qui l'ècorèdja
  Co pus qu'd'avance.
Il aveût poûhî sins l'voleûr
Èco pus d'fwèce èt pus d'valeur
  Divins l'sov'nance.

Maurice PECLERS

POQWÈ T'ENNÈ VAS

Sôdård, ti n'î tûses nin mutwèt ?
Poqwè t'as quité pére et mére
Po t'aler bate a cisse grande guére ?
T'ènnè vas d'abôrd po li rwè.
Paç'qui nosse rwè n'a nou parèy,
C'èst l'pus bråve èt l'pus valureûs ;
I rote avou l'djustice èt l'dreût.
C'èst l'peûre îmådje di nosse Patrèye.

Sôdård, ti n'î tûses nin mutwèt ?
Nos bèlès vèyes asteûre, sins cèsse
Sont frusihantes di leû tristesse
Tot come nos rèwes èt nos grands bwès.
Ni fåt-i nin qu'çoula ravike ?
Nos î avans lèyî nosse coûr
Tot noste èspwér, tot noste amoûr....
C'èst nosse payis ! C'est nosse Belgique !

Sôdård, ti n'î tûses nin mutwèt ?
Tot ratindant qui l'påy rivinse
Si l'Peûpe a wårdé s'confiyince
C'èst paç'qu'il a lès-oûys sor twè
Et t'ès-st-in-ovrî dèl Victwére
Ca, pwèrtant haut nos treûs coleûrs,
Ti mèt' nosse banîre a l'oneûr
Come, divins l'timps, l'ont fait nos péres.

Sôdård. ti n'î tûses nin mutwèt ?
T scrîs, tot disfindant l'frontiére,

Li pus bèle pâdje di noste istwère,
Ine pâdje qui todi r'glatihrè...
Qwand, pus târd, divins dès-annèyes,
On djâs'rè dèl guére dès Nâcions,
Li Belgique f'rè l'admirâcion
A câse di s'corèdjeûse ârmêye !

Maurice PECLERS

LON DÈ PAYIS

I

Tot seû, tot fî seû
Durant bin dès meûs,
Dj'a vikè so 'ne tére ètrindjîre,
C'èst la qu' dj'a-st-apris
Çou qu'on pout lanwi,
Lon d' çou qu'on inméve sins l' sèpi.
Tant qu'on s' troûve wice qu'ons-a crèhou,
Tchantè, ri, sofrou,
On rote a l'avîre,
Èt nouk ni tûse wère d'acompter
Li vèye, lès bêtés
Di s' bone vîle citè.
Mins, c'èst drole, si vite qu'on 'nn'èst spani,
On n' dimande qu'ine sôre, c'èst d' racori.

Rèspleû

Nos p'titès rowes, nos vîlès cwènes,
Li Fagne, li Hèsbaye èt l'Årdène,

L'êwe d'Oûte èt sès riyants tåvlês,
Mi bèle Moûse avou sès p'tits batês,
Djowions di m' fruzihante patrèye,
Dji v's-a r'grèté cint-èt cint fèyes,
Ca tot çoula m' féve rivèyî,
À triviès d' grossès låmes, mi p'tit payîs.

2

L'ome è-st-ainsi fait :
Qwand il èst cårpê,
I k'tape sovint sès marionètes,
Sins-oyî qu' Tchantchès
Lî dit : « Hê, peûkèt,
» Fai tot doûs, ca ti m' rigrèt'rès. »
Mins l'èfant crèh èt lès p'tits djeûs
Quèl rindît-st-ureûs,
Vont d'vins lès rikètes.
Èt, pus tård, s'i r'louke lès gamins,
I s' dit d'vintrinn'mint :
« Qu'is sont ènocints ! »
Sins tûzer qu' çou qui s' passe åtoû d' lu,
C'èst lès djôyes qu'on r'grète s'on n' lès veût pus.

Rèspleû

Lès bèlès-annêyes di mi-èfance,
Mès påques èt nos-acostumances,
Nos galguizoutes èt nos tchansons,
Sins roûvî nos wèspiants cråmignons,
Nos p'titès djôyes, nos grandès fièsses.

Mi r'passît tot côp bon po l' tièsse.
Èt tot çoula m' féve rivèyî,
À triviès d' grossès lâmes, mi p'tit payîs.

3

On mâva djudj'mint
Di nos sintumints,
Amonne bin sovint dès colères :
Lès pus grands-amis
Div'nèt dès-inn'mis,
La qu'on n' s'a nin quéqu'fèye compris.
Rin qu'ine mâlureûse kèsse d'amoûr
Fait qu' dès frés, dès soûrs,
Si hèyèt, s' fèt l' guère.
On mariêdje, on p'tit pô d'årdjint,
Sont câse, bin sovint,
Qu'on s' brogne inte parints.
Portant, si vite qu'on s' troûve tot fî seû,
On sint toumer l' hayîme qu'ons-aveût.

Rèspleû

Li vîle coulêye qui nos rassonle,
Qwand c'èst qu'on s' troûve co tos èssonle,
Èt l' hil'tante tchanson dè clokî
Dèl porotche la qu'ons-a stu bat'hî,
Anfin, djans, tote ine vicårèye
Tchantéve, ploréve a mès-orèyes,
Èt tot çoula m' féve rivèyî,
Å triviès d' grossès lâmes, mi p'tit payîs.

Louis Lagauche

[Dialecte de Viesville]

HOMMAGE
à la Société de Littérature wallonne

Disqu'asteûre i n' d'a yeû vrêmint qu' pou lès Lîdjwès :
O n' pâle, o n' va tchonter, dji gadje, qu'è vo patwès.
  Nos savons bén tèrtous qu'i n'a qu'in Lièche au monte,
Qu'i n'a qu'ène *Moûse,* come vos l' lomèz, èt qu' quond o monte
A l' coupète di vos tiènes, o discrouve in payis
Qu'èst si bia, lâdje èt long, qu'o n' pout vîr pus djoli ;
Nos savons bén qu' vos djins sont-st-au pus amitieûses,
Èt qu'o n' sâreut nén r'çûr lès-ètrangers mia qu'yeûs' ;
Nos savons qu' c'èst co pîs s'o vos-ètind « djauser »
Pace quė ç' côp la i faut qu'o s' lèche èssoûrcèler,
Si tél'mint qu' vo pârler, qu'èst come in vrê musique,
A tous lès-aûtes djârgons êjîl'mint fêt lès figues.
C'èst ça qu'o-z-ètind dîre du costé d' Chârlèrwè :
« Vîr Lièche, adon mori, c'èst pus qu'il soûrt d'in rwè ! »
  Pourtont i n' faureut nén qu' vos sèrîz-st-ègoïsses
Èt qui, pou dès bastârds, drot-ci o nos ravise.
I-gn-a dins lès Walons pus d'ène lucalité
Qu'o poûreut, sins trop d' pwène, leû trouver dès biatés :
Namur a s' vî castia, sès deûs bèlès ruvières
Èt tchonte dès « Bia bouquèt » quond il a bu in vêre ;
Toûrnai dins s' lâdje Escaut ravise sès cénq' clokîs
Èt vos clatche in walon a vos fé aglignî ;
Mons a s' bèfwè, s' Doudou, èt s' bon vî ârmonac'
U-ç' qu'il brâve Lètèlier raconteut toutes sès craques ;

Mâm'di, didins ses djins, prîje Piètkin au pus waût
Èt n'areut-i qu' çoula qu' nos crîyerin' co bravô ;
Verviers n' pout mau d' rouvyî Xhoffer avè sès *Bièsses*
Èt tout l' long dèl Tchic-tchac choûte il tchonson dèl Vèsse;
Di l'Àrdène au Condroz disqu'au payis gaumèt
Ainsi rotches èt pachis ston'nut d' trinte-chî patwès.
Dji dè passe, nén dès mwins'. — D'aboûrd, sins fè tont d' djèsses,
Pouqwè vis-a-vis d'yeûs' nén v'lu r'conèche vo dèsse ?
Quond i ploût su l' curé, in' goute-t-i nén su l' clêr ?
Vo Moûse qui chène si bèle èt qu' vos d'astèz si fiêrs,
Vo Moûse, di-dje, courreut-èle si lâdje èt si pèrfonde
S'èle n'aveut r'çû, lauvau, ène aûte eûwe qui d'dja compte ?
Èt Sambe s'reut-èle capâbe di poûrter sès batias
Si l' Pîton n' vèneut nén li cakyî sès-ârtias ?
Èt l' Pîton, an preumî, qui-èst ç' qui rimplit s' cuvèle ?
È-bén, c'èst no Tintia, c'èst l' pètit rî d' Vîvèle ! (1)
Vo-v'-la bén èbayis ! « Vîvèle, qwè yèst-ce di ça ? »
Ç' n'èst nén minme ène comune, ç' n'èst qu'in fayé amia,
Payis d' mânèts claw'tîs — avez ètindu dîre —
Èyèt d' mwêrs tchaufoûrnîs, èt, çu qu'èst branmint pîre,
O raconte qui c'èst la — ç'asteut come lès Prussiens
D'adon — qu'âreut vikî l' lêde soûrte dès Sarazins !
Riyèz tont qu' vos vourèz ; mins pourtont sins bèrtèles,
Tèrîz bén vos marones ? Pont d' Tintia sins Vîvèle ;
Sins Tintia pont d' Pîton ; sins li, l' Sambe è-st-a sètch ;
Èt sins l' Sambe vo bèle Moûse n'a pus qu'a cloûre is' bètch.

---

(1) Viesville (*Vetus villa*), commune du canton de Gosselies, arrosée par le *Tintia*, affluent du Piéton. Les habitants portent le sobriquet de *Sarrazins*.

In' drouvèz nén vos-îs come dès vrêes poûrtes di grègne,
Im' faûve èst pus êjîle a lîre qu'ène lète d'ansègne :
Come t-aleûre pou lès-eûwes, vos d'vèz, pou l' Sôciètè,
S' vos v'lèz qu'èle mouplîye co, n'nén trop vos rèssèrer.
Lièche èt vo vî patwès, sès scrîjeûs, vo tèyâte,
O-z-i r'vêra toudi l' pus souvint èt l' pus râde ;
Mins vos f'rèz 'ne pètite place, dins vos pârtchèts si bias,
A toutes cès-autès fleûrs qu'ont pus peû du soya
Èt qui s' much'nut voltî padrî lès waûtès-ayes ;
Vos lès lêrèz-st-intrer pa 'ne istwète pètite craye :
Èles crèch'ront a vo r'cwè sins vos jinner pou rén
Èt sins jamès sondjî qu'a vos rinde bén pou bén.
Èles s'acroup'ront bén sâdjes au boûrd di vos pî-sintes
Sins qu'o wêye trop leû tièsse èt sins trop qu'o lès sinte ;
Mins, aus preûmîs bias djoûs, o sèra tout-eûreûs
D'èrtrouver l' Walonîye intière dins leûs sinteûs.
D'alieûr, vos l'avîz d'ja comprèns, èt, d'in bia djêsse,
Vous n'avèz pus voulu d'meurer seûl'mint « Lîdjwèse »
Mins, r'tayant vo préno d' batême, vos v'lèz div'ni
L' seûle èt unique mére-mouche di tout l' walon payis.
C'èst pou ça qu'audjoûrdu in Sarazin d' Vîvèle
Al simpe moûde di s' vilâdje a vo banquèt tatèle,
Au no d' tous lès patwès qu'o pâle dins no payis
Suwête ène boune anéye aus Walons rèyunis,
Èt propôse, pou fini, d' nos foute tèrtous ène prone,
Pou l' bén dèl « Sôciètè d' Litèrature walone ».

27 décembre 1919.

Oscar PECQUEUR

—

LES PRUSSIENS (1817)

par Jacques-Joseph Velez (¹)

Air : *Marche prussienne*

I

Save bin çou qu' c'è-st-on Prûssien ?
C'è-st-on djèrå qwate-panses,
Qui peûse d'on djoû å land'min
4 Pus d' sî lîves èl balance ;
Èt, qwand rin n' lî cosse,
Qui beût tant qu' l-a l' tos' ;
C'è-st-on magneû d' pan payård,
8 Qui n' våt nin qwate patårds !

(¹) Velez, jurisconsulte et avocat, ex-préposé à l'état-tiers, directeur des taxes municipales. Né à Liège en 1758, mort le 8 septembre 1822. — Nous reproduisons le texte (en modifiant la graphie) d'après le *Choix de chansons et poésies wallonnes*, recueillies par Bailleux et Dejardin, Liège, F. Oudart, 1844 ; p. 13. Nous avons cru bon d'ajouter en note les variantes de la pièce telle qu'on la chante aujourd'hui :

Vers 1. Prûchin. — 4. al balance. — 6. tant qu'a l'tos'. — 11. dit co måy mèrci. — 15. Fåt creûre qui l' diâle. — 19. I m'ont tot bu. — 21. è voyèdje. [Le *å* du texte = fr. *en* dénasalisé, plutôt que *å* « au »]. — 22. Hèrèt-st-è. [Le texte porte : *I herret*, ce qui donne une syllabe de trop]. — 23. gangnî. — 25. bårbets, plutôt que barbets. — 33. Il ont. — 34. D'zos dès streûtès cazaques. — 35. Èt z'ont-i. — 38. disqu'âs. — 41. Vola vint meûs tot-å long. — 42. Qu' nosse manèdje lès-èdeûre. — 43. Disqu'a. — 47. å cou — 56. Li cov'teû èt l' mat'las.

2

C'è-st-on pourcê fornoûri
Qui n' sondje qu'al cabolêye,
Qui n' vis dit jamåy mèrci
Èt qui grogne èl coulêye.
Si long qu'on djoû seûye,
Il a l' pîpe èl gueûye.
Dji n' sé si l' diâle lès-a tchî
Po nos fé arèdjî !

3

Dj'aveû dè lård å plantchî,
Dj'aveû dèl bîre èl cåve ;
Il ont tot bu, tot magnî,
I n' m'ont lèyî qui l' tåve.
S'i vont â voyèdje,
Hèrèt è leû sètch.
On n' såreût wâgnî a fèt
Po rimpli leûs boyês !

4

Ci sont dès colons barbèts
Å fèt' dèl colèbîre,
Qu'ènnè vont èt qui riv'nèt
Come dès tchèts pol lårmîre.
I r'sonlèt lès gades,
Todi so leûs pates,
Li nez å vint po vèyî
S'i n'i-a rin a crohî.

5

Is ont dès cous a soflèt
Dizos dès streûts cazaques,
Èt s'ont-i dès cossinèts
36 Tot pavé leû stoumac'.
Ronds come dès timbales
Èt plins djusqu'âs spales,
On n' lès veût mây s'abahî
40 Qui po tchîr ou pihî !

6

Vola vint meûs qu'èl mâhon
Tot nosse manèdje èdeûre ;
Djusqu'a nosse sièrvante Djèn'ton
44 Ènnè pwète ine infleûre.
Vola lès drinhèles
Qui d'nèt âs bâcèles.
I fât-st-avu l' diâle è cou
48 Po s'amûzer avou !

7

On n' sèt co qwand ènn'îront,
I sont pés qu' dès-èplâsses.
I sucèt come dès tahons
52 Èt s' n'ont-i jamây hâsse.
O ! qui dji m' rafèye
Di n' mây pus lès r'vèy !
Dji creû qui dj' broûl'rè ç' djoû la
56 Èt cov'teûs èt mat'las !

CONCOURS DE 1921

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

12e Concours. *Vocabulaire technologique.* — 2e prix à M. Henri ANGENOT, de Verviers, pour l'ensemble de ses travaux sur le *Vocabulaire du teinturier à Verviers* (nos 1 et 2) ; — id. à M. Joseph LAUBAIN, de Gembloux, pour sa *Coutellerie à Gembloux.*

13e Concours. *Toponymie.* — 1er prix à M. Edgar RENARD, d'Esneux, pour sa *Toponymie d'Esneux.*

18e Concours. *Etude descriptive.* — 2e prix à M. Ernest BRASSINNE, de Liège; pour le n° 8 : *Li Pont d'Avreû* ; — 3e prix à M. Marcel LAUNAY, de Ferrières, pour chacune de ses trois pièces, n° 1 : *È trih* ; n° 2 : *Li Limbrêye* ; n° 3 : *Li rèwe* ; — id. à M. Edouard THIRIONET, de Jambes-Namur, pour le n° 4 : *Sarazin servicîre* ; — mention honorable (sans impression) à M. Arthur XHIGNESSE, de Liège, pour le n° 12 : *Neûre cwène.*

19e Concours. *Récit assez étendu.* — Mention honorable avec impression à M. Arthur XHIGNESSE, pour le n° 1 : *Li mârli d'Avâr-la.*

20e Concours. *Fables, petit conte, etc.* — Mention honorable (sans impression) à M. Arthur XHIGNESSE, pour le n° 3 : *Les boulètes.*

21e Concours. *Pièce lyrique.* — 1er prix à M. Marcel LAUNAY, de Ferrières, pour le n° 2 : *Tâvlê d' mâs'* ;

2e prix au même pour chacune de ses trois pièces, n° 1 : *È bwès* ; n° 3 : *Po-z-èsse on payizan* ; n° 4 : *Lès âmâyes* ; — id. à M. Jean DESSART, de Herstal, pour le n° 23 : *Tâvlê* ; — id. à M. Lucien MARÉCHAL, de Namur, pour chacune de ses deux pièces, n° 24 : *Li progrès* ; et n° 25 : *Djan l' mouni* ;

3e prix à M. Lucien MARÉCHAL, pour le n° 26 : *One camisole èt on saurot* ;

Mention honorable sans impression à M. Robert BOXUS, de Bruxelles, pour le n° 13 : *Hoûtez, Riyète* ; à M. Jean DESSART, pour le n° 22 : *Rimimbrance* ; et à M. Jules CLASKIN, de Liège, pour chacune de ses deux pièces, n° 29 : *Lès murguèts*, et n° 30 : *Nâhî.*

22e Concours. *Crâmignon.* — Néant.

23e Concours. *Pasquille.* — Néant.

24e Concours. *Recueil de poésies.* — Mention honorable (avec impression partielle) à M. Jean SCHURGERS, de Trooz, pour le n° 1 : *Prétins, etc.* ; et M. Edmond JACQUEMOTTE, de Jupille,

pour le n° 9 : *Tâvlês.* [Les n°s 7 et 8 ont été retirés par leur auteur].

25e Concours. *Scène populaire dialoguée.* — Mention honorable (sans impression) à M. Arthur Xhignesse, pour le n° 1 : *So leûs-ouhe.*

Hors Concours. Mention honorable (avec impression partielle) à M. Arthur Xhignesse, pour chacun de ses trois envois, n° 2 : *A on plankèt* ; n° 6 : *Poésies de Mistral,* etc ; n° 7 : *Traduction de Robert Burns.*

Concours spécial Jean Lamoureux. *Un sonnet sur l'Amour.* — Conclusions négatives [Le concours est reporté à l'année 1923.]

Concours dramatique permanent :

27e Concours. *Pièce en un acte.* — 3e prix (avec impression) à M. Joseph Laubain, de Gembloux, pour le n° 19 : *C'èst l' vîye* ; — id. (sans impression) au même pour chacun de ses pièces, n° 2 : *Li discoûrs,* et n° 13 : *Nos-avans dès djins.*

28e Concours. *Pièce en plusieurs actes.* — Premier prix (médaille de vermeil) à M. Jean Lejeune, de Jupille, pour le n° 8 : *Par amoûri dèl tère* (3 actes) ; — 2e prix à M. Henri Hurard, de Verviers, pour le n° 10 : *Lès bribeûs* (3 a.) ; — 3e prix (sans impression) à M. Clément Déom, de Liège, pour le n° 9 : *Li*

vi bwès (3 a.) ; et à M. Louis Tilkin, de Liège, pour le nº 17 : *Djote ristchafêye* (3 a.) ; — mention honorable (sans impression) à M. Henri Hurard pour le nº 1 : *Neûre noûlêye* (3 a.) ; à M. Joseph Lemaire, de Liège, pour le nº 7 : *Qwand l' coûr djase* (2 a.) ; à M. Victor Malcorps, de Seraing, pour le nº 11 : *Qu'ènn' advinrè-t-i ?* (3 a.) ; à M. Henri Brendel, de Liège, pour le nº 15 : *Saugsowe* (4 a.) ; et à M. Gustave Moers, de Verviers, pour le nº 16 : *Saive lu boveû* (4 a.).

NÉCROLOGIE

Victor CARPENTIER (1)

Les lettres wallonnes viennent de faire, par le décès d'un de leurs plus anciens et de leurs plus talentueux protagonistes, une perte irréparable.

Victor Carpentier appartenait à cette pléïade d'écrivains du terroir qui, de la période s'étendant de 1872 à 1890, ont cultivé littérairement notre savoureux langage avec un rare bonheur et ont donné à notre littérature dialectale, et à son théâtre en particulier, l'admirable envolée qui a abouti à l'épanouissement actuel.

Contemporain des T. Bury, Brahy, V. Cornet, Dehin, Delchef, A. Peclers, Radoux, DD. Salme, Simon, Thiriart, Vrindts, pour ne citer que les noms les plus connus, Victor Carpentier a apporté, dès 1875, une contribution effective et ininterrompue à l'édifice commun. Tour à tour chansonnier, prosateur et auteur dramatique, il a, au cours d'une carrière particulièrement fertile de plus de cinquante ans, écrit de nombreuses productions en vers, disséminées dans de petits recueils intitulés

(1) Né à Liège, le 21 juillet 1851, y décédé le 29 mars 1922.

Quéques ramadjes wallons et *Les rèspleùs dèl couléye*, faits en collaboration avec T. Bury et J. Vrindts, dans les Annuaires du Caveau Liégeois et de l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons; de multiples contes et nouvelles en prose parus dans les journaux *Li Spirou* et *Li Mestré*, ainsi que dans un charmant recueil entièrement de sa composition : *Vûsions*; enfin, le théâtre wallon lui est redevable d'une quinzaine de pièces de valeur, dont certaines, comme *Brîhes di djônèsse, Djulot l'bèrdjî, Li fis dè gârd-champète, Li tchûse dè Mamboûr, Toutou l'makrale* et *Trokète et djèrmale*, ont fait le tour de la Wallonie et sont encore reprises de temps à autre, bien que datant, pour la plupart, de plus de trente-cinq ans.

Il convient de signaler aussi qu'il est l'auteur de la première pièce wallonne primée par le Gouvernement.

L'activité de Carpentier ne s'est pas seulement bornée à la littérature proprement dite; elle s'est également manifestée au sein de différents organismes wallons dont il fit partie. Il est un des fondateurs du Cercle « Les Tådrous », la plus ancienne société dramatique wallonne, et son nom figure encore parmi les créateurs de l'Association des Auteurs Wallons et du Caveau Liégeois.

Nous ne croyons pas devoir nous étendre ici sur les caractéristiques de l'art de l'écrivain dont les qualités sont multiples autant que variées ; tout le monde a pu apprécier chez lui, par la lecture de l'une ou l'autre de ses œuvres, la richesse et la pureté d'une langue harmonieuse, qu'il écrit avec une simplicité rare et une élégance faite de naturel et d'aisance.

Artiste probe et consciencieux, sa modestie égalait son talent ; il sera amèrement regretté par les amis des lettres wallonnes.

Joseph CLOSSET

Au moment de mourir, Victor Carpentier allait être élu membre titulaire de la *Société de Littérature wallonne,* où sa candidature avait été agréée à l'unanimité. A sa séance d'avril 1922, la *Société,* voulant rendre hommage au labeur fécond et continu du défunt, a décidé de confirmer l'élection de celui qui représentait si dignement et si vaillamment notre littérature dialectale.

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE WALLONNE

Honorée du Haut Patronage de
Sa Majesté ALBERT, Roi des Belges

LISTE DES MEMBRES

ARRÊTÉE AU 10 AVRIL 1922 (1)

I

A. Membres d'honneur

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE.
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.
LE BOURGMESTRE DE LIÈGE.

B. Membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire (2)

M. LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS.
LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.
LE CONSEIL PROVINCIAL DU BRABANT.

(1) Prière instante de communiquer tout changement d'adresse au Secrétariat, rue Fond-Pirette, 75, Liège.

(2) La section des « Membres Protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire » comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager cette œuvre par des subventions spéciales ou par une cotisation extraordinaire (minimum 20 francs).

La Ville de Liège.
La Ville de Verviers.
La Ville de Huy.
La Ville de Herve.
La Ville de Visé.
La Commune de Chênée.
La Commune de Dison.
La Commune de Jupille.
La Commune de Grivegnée.
La Bibliothèque populaire de Bressoux.
Bastin, Joseph, abbé, professeur, membre titulaire de la *Société de Littérature wallonne*, Malmedy.
Béthune, baron François, professeur à l'Université, rue de Bériot, 36, Louvain.
Claes, John. fils, rue Dupont. 8, Bruxelles.
Dethier, Alphonse, abbé, curé de Trois-Ponts.
Digneffe, Émile, avocat, bourgmestre et sénateur, rue Paul Devaux, 3.
Francotte, Gust., avocat et membre de la Chambre des Représentants, place du Luxembourg, 13, Bruxelles.
Hubert, Herman, prof. à l'Université, membre titulaire de la *Société de Littérature wallonne*, rue de Sélys, 7.
Kleyer, Gustave, avocat, rue Fabry, 21.
Lacroix, Oscar, auteur wallon, rue de Bordeaux, 7 et 9, Bruxelles.
Loiseau, Louis, auteur wallon, membre corresp. de la *Société de Littérature wall.*, rue de la Brasserie, 26, Ixelles.
Lurquin, Aug., percepteur des postes, membre corresp. de la *Soc. de Litt. wall.*, rue de Toulouse, 49A, Bruxelles.
Maréchal, F., quai des Etats-Unis, 5.
Rasquin, Georges, industriel, quai de l'Industrie, 8.
Remouchamps, Joseph-M., avocat et sénateur, membre titulaire de la *Soc. de Litt. wall.*, boul. d'Avroy, 280.

REULEAUX, Fernand, avocat, rue Basse-Wez, 28.
RUTTEN, Louis, industriel, rue Dartois, 24.
SCHMIDT, Paul, avenue Blonden, 92.
Mme STIELS-VAILLANT, place St-Michel, 4.

C. Membres titulaires émérites

RENKIN, Henri, banquier, Marche-en-Famenne.
D'ANDRIMONT, Paul, industriel, quai de Fragnée, 2.

II

Membres titulaires [1]

* HUBERT, Herman, professeur à l'Université, rue de Sélys, 7. (février 1885)
SIMON, Henri, artiste peintre, Lincé-Sprimont. (novembre 1887)
DELAITE, Julien, docteur en sciences, rue Hors-Château, 13. (décembre 1888)
RASSENFOSSE, Armand, artiste peintre, rue St-Gilles, 366. (mars 1889)
MICHEL, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42. (avril 1894)
FELLER, Jules, professeur à l'Université, rue Bidaut, 3, Verviers. (mars 1895)
DOUTREPONT, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50. (avril 1896)
HAUST, Jean, professeur à l'Université, rue Fond-Pirette, 75. (avril 1897)

---

(1) Les noms des membres titulaires et des membres correspondants de la Société qui figurent ci-dessus dans la liste des membres protecteurs sont précédés de l'astérisque.

Parmentier, Léon, professeur à l'Université, Hamoir-sur-Ourthe. (mars 1898)

Pecqueur, Oscar, professeur honoraire de l'Athénée, rue des Vennes, 30. (janvier 1901)

Gilbart, Olympe, docteur en philologie romane, échevin, rue Fond-Pirette, 77. (janvier 1904)

Roger, Jean industriel, rue de Harlez 24. (id.)

Bernard, Émile, professeur honoraire de l'Athénée, rue Schmerling, 10. (février 1906)

Hanon de Louvet, Alphonse, échevin, Nivelles (id.)

Hens, Joseph, auteur wallon, Vielsalm. (id.)

Robert, Albert, chimiste, avenue du Mont Kemmel, 8, Bruxelles. (id.)

Carez, Maurice, docteur en médecine, rue de Malines, 31, Bruxelles. (id.)

Vierset, Aug., publiciste, r. Leys, 48, Bruxelles. (id.)

Grojean, Oscar, directeur au Ministère, avenue Brugmann, 238, Uccle. (id.)

Maréchal, Alphonse, professeur honoraire de l'Athénée, rue de Dave, 54, Jambes-Namur. (id.)

Fraigneux, Louis, avocat et échevin, quai des Pêcheurs, 38. (novembre 1906)

* Remouchamps, Joseph-M., avocat et sénateur, boulevard d'Avroy, 280. (id.)

Vrindts, Joseph, auteur wallon, quai de la Dérivation, 8. (id.)

Sottiaux, Jules, homme de lettres, avenue de la Chasse, 194, Etterbeek. (décembre 1909)

Talaupe, Gaston, ancien secrétaire communal, rue des Arbalestriers, 20, Mons. (id.)

Wattiez, Adolphe, industriel, rue de Courtrai, 25, Tournai. (id.)

Defrecheux, Charles, bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 67. (mai 1910)

* Bastin, Joseph, abbé, Malmedy. (oct. 1911)

Lejeune, Jean, auteur wallon, Jupille. (déc. 1911)

Brassinne, Joseph, professeur et bibliothécaire en chef de l'Université, rue Nysten, 30. (juillet 1912)

Delchevalerie, Charles, publiciste, directeur de la *Vie wallonne*, en Souverain-Pont, 7. (id.)

Grégoire, Antoine, professeur à l'Université, rue des Wallons, 76. (13 janvier 1919)

Jacquemotte, Edmond, pharmacien, Jupille. (oct.1919)

Polain, Eugène, bibliothécaire à l'Université, rue Panaye, 2. (10 nov. 1919)

Closset, Joseph, employé à l'Hôtel-de-Ville, rue du Général Bertrand, 108. (8 déc. 1919)

Déom, Clément, auteur wallon, rue de Hesbaye, 117. (9 février 1920)

Hurard, Henri, auteur wallon, rue des Déportés, 5, Verviers. (14 mars 1921)

Calozet, Joseph, professeur à l'Athénée royal, rue de la Chapelle, 11, St-Servais, Namur. (11 juillet 1921)

† Carpentier, Victor, auteur wallon, rue Vivi-Houet, 22, Bressoux. (avril 1922)

III

A. Membres correspondants de la Société

Bayot, Alphonse, professeur à l'Université, rue Réga, 18, Louvain.

Bragard, Henri, homme de lettres, Malmedy.

Bruneau, Charles, maître de conférences à la Faculté des Lettres, rue d'Auxonne, 1, Nancy (*France*).

Brunot, Ferdinand, professeur à la Sorbonne, rue Leneveux, 8 Paris (*France*).

Clédat, Léon, professeur à l'Université de Lyon, (*France*).

Cohen, Gust., prof. à l'Université, avenue de la Liberté, 5, Strasbourg (*France*).

Cunibert, Henri, rue Charles Appelle, 3, Hultehouse, par Lutzelbourg (Moselle).

Dony, Émile, préfet de l'Athénée, Tournai.

Dufrane, Louis, industriel, avenue de St-Ouen, 81, Paris XVIIe (*France*).

Gosselin, Antoine, bourgmestre de Stambruges.

* Loiseau, Louis, auteur wallon, Ixelles.

* Lurquin, Auguste, percepteur des postes, Ixelles.

Ouverleaux, Émile, conserv. hon. de la Bibl. Royale, rue Isidore Hoton, 37, Ath.

Parmentier, Édouard, rue de Soignies, 19, Nivelles.

Renard, Edgar, prof. à l'Athénée, rue Pont-Simonis, 1, Grivegnée.

Renard, Jules, bourgmestre de Wiers.

Roques, Mario, directeur de *Romania*, 2, rue de Poissy, Paris Ve (*France*).

Schoenmaekers, Jos., abbé, curé de Fize-Fontaine.

Scréder, J., rue du Général Bertrand, 73.

Steenebruggen, Ch., rue Haute-Wez, 40, Grivegnée.

Thomas, Antoine, membre de l'Institut, prof. à l'Univ., av. Victor Hugo, 32, Bourg-la-Reine (Seine, *France*).

Waslet, Jules, professeur au lycée de Laon (*France*).

Zanardelli, Tito, professeur, via Urbana 26 p. p. Bologna (*Italia*).

Zéligzon, L., professeur au Lycée, avenue Maréchal Foch, 36, Metz (*France*).

B. Correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire (1)

* BASTIN, Joseph, abbé, professeur à Malmedy;
BASTIN, instituteur, et BECO, bourgmestre, Stoumont.
* BAYOT, Alphonse, professeur à l'Université, Louvain.
BEAUJEAN, A., instituteur, Darion (Hollogne-s-Geer).
* BEHEN, J., docteur en philologie romane, Pellaines.
* BERNARD, Émile, professeur, Liège.
* BIOT, Auguste, ingénieur, Gand.
BODEUX, Henri, instituteur, Troisponts.
* BORCKMANS, Gérard, auteur wallon, Spa.
BOULLIENNE, Eug., direct. honoraire d'écoles, Alleur.
BRABANT, A., prof. à l'École moyenne, St-Ghislain.
* BRUNEAU, Charles, maître de conférences, Nancy.
* CALOZET, Joseph, professeur à l'Athénée, Namur.
* CAREZ, Maurice, docteur en médecine, Bruxelles.
COLINET, Laurent, rue Goffin, 6.
* COLLARD, Victor, agent d'assurances, Érezée.
* COLLET, Paul, avocat, Nivelles.
* COLSON, Arthur, Liège.
* COLSON, Lucien, instituteur communal, Herstal.
* COZIER, Jos., professeur à l'École moyenne, Verviers.
CRATE, A., receveur communal, Cras-Avernas.
* CUNIBERT, H., Strasbourg.
* DANHAIVE, F., docteur en histoire, Namur.

---

(1) L'astérisque indique que le correspondant de l'Œuvre du Dictionnaire appartient de plus à la Société en qualité de membre titulaire ou affilié ou protecteur de l'Œuvre du Dictionnaire. Rappelons à ce propos qu'il est toujours possible aux autres correspondants de devenir sociétaires et de recevoir ainsi toutes nos publications.

Daoust, Al., prof. à l'Athénée, Dinant.
Decrucq, François, empl. de charbonnage, Dour.
De Froidmont, instituteur, Eben-Emael.
Delghust, docteur en médecine, Renaix.
Delogne, Th., docteur en méd., Alle-sur-Semois.
* Delongueville, A., prof. à l'Athénée royal, Namur.
* Deltour, Paul, professeur à l'Athénée royal, Liège.
* Demeuldre, A., président du Cercle archéol., Soignies.
* Déom, Clément, auteur wallon, Liège.
* Dethier, Alphonse, abbé, curé de Troisponts.
Devillers, François, Ben-Ahin.
Dewert, Jules, avenue de l'Opale, 91, Schaerbeek.
Dewez, Alphonse, cultivateur, Moulin-du-Ruy.
Dorge, Gustave, rue des Gymnases, Quiévrain.
* Dufrane, Louis, industriel, Paris.
Ferage, Émile, pharmacien, Dinant.
* Fraîchefond, professeur, Pecq.
* Fraipont, Jean, docteur en médecine, Olne.
* Fréson, Mathieu, commis-greffier, Glons.
* Gaillard, Henri, receveur commun., Neuville-s/Huy.
* Gavache, Jules, comptable, Ambresin (Wasseiges).
Gillard, Alphonse, rue Fanny, 17, Seraing.
Gilles, Jules, étudiant, Jamioulx-lez-Charleroi.
* Goffinet, G., receveur hon. des contributions, Liège.
* Gosselin, Antoine, bourgmestre, Stambruges.
* Grégoire, Ant., prof. à l'Université, Liège.
Grognard, L., boulanger, auteur wallon, Glons.
* Hanon de Louvet, Alphonse, Nivelles.
* Hanquet, Flavien, comptable, Mazy.
Hansoul, Alfred, Chapon-Seraing.
Hanus, E., chef de gare, Sainte-Marie-sur-Semois.
* Hens, Joseph, auteur wallon, Vielsalm.
Herman, A., abbé, Aubin-Neufchâteau.

Heynen, Eugène, auteur wallon, Wavre.
Hubaut, Ém., avocat, rue de Serbie, 78, Liège.
Hugé, Maurice, ingénieur, Harmignies.
Jacob, Joseph, commis des postes, Mellier.
* Jadin, Arm., professeur à l'Athénée royal, Charleroi.
Jeunieaux, G., boulev. du Midi, 156, Tournai.
* Lacrosse, professeur à l'Athénée royal, Ath.
Landercy, E., docteur en phil. et lettres, Ministère de l'Intérieur (Bibliothèque de Statistique), Bruxelles.
* Laubain, Joseph, Gembloux.
Laurent, M., prof. d'Univ., r. Le Titien, 19, Bruxelles.
* Lebrun, Adelin, auteur wallon, Leffe-Dinant.
* Leclère, C., professeur à l'Athénée royal, Liège.
Lecocq, Auguste, instituteur, rue Longue, Dison.
* Lejeune, Jean, auteur wallon, Jupille.
Lescanne, A., instituteur, Arlon.
* Liégeois, Éd., instituteur hon., Hollogne-aux-Pierres.
* Loiseau, Louis, auteur wallon, Ixelles.
Lombard, Arnold, pharmac.-chimiste, Grâce-Berleur.
* Lomry, docteur en médecine, Bovigny.
* Lurquin, Auguste, percepteur des postes, Ixelles.
Malevé, Joseph, étudiant, Sart-Risbart.
Maquet, Auguste, Petit-Thier (lez-Vielsalm).
Maquet, Joseph, instituteur, Rachamps (Bourcy).
* Maréchal, Alph., professeur à l'Athénée, Namur.
Maréchal, Jules, instituteur, Méry-Tilff.
Martiny, L., receveur communal, Olne.
* Masson, Antoine, professeur à l'Athénée royal, Liège.
Mathieu, L., secrétaire communal, Basse-Bodeux.
Mattart, L., instituteur, Bas-Oha.
Maury, A., instituteur, rue de Liège, 59, Verviers.
* Merx, Pierre, rentier, Visé.
Meurisse, P.-Cl., Grande-Rue, 80, Binche.

* Michel, Léopold, abbé, Wanne.
Molle, Félicien, rue de Montigny, 132, Charleroi.
Navez, P.-D., professeur, Musson.
Névraumont, inst., boul. Jacq. Bertrand, 84, Charleroi.
Nicaise, Henri, secrétaire communal, Beauraing.
Nickers, Adolphe, instituteur honoraire, Ucimont.
* Noel, Arthur, commis des chemins de fer, Landelies.
* Nollet, J., professeur à l'Athénée, Dinant.
* Olyff, Fr., publiciste, rue Haute, 19, Hasselt.
Outer, Nestor, artiste peintre, Virton.
* Ouverleaux, Émile, Ath.
Paquay, Edmond, instituteur, Stavelot.
Paquay, Léopold, instituteur, Villettes-Bra.
* Parmentier, Édouard, agent de change, Nivelles.
* Pecqueur, Oscar, prof. à l'Athénée royal, Liège.
Petit, Jules, employé de laiterie, Bourlers-lez-Chimay.
* Piette, L.-J., préfet de l'Athénée royal d'Ath.
* Piron, Henri, Herstal.
* Pirson, Nicolas, Seraing.
Poureau, Jean, place St-Lambert, 2, Jodoigne.
* Ravet, S., professeur à l'Athénée royal, Nivelles.
* Regnier, Émile, professeur à l'Athénée, Bruxelles.
* Renard, Edgar, professeur, Grivegnée.
* Renard, Jules, bourgmestre, Wiers.
Rinck, instituteur, Neuville-Vielsalm.
* Robert, Albert, chimiste, Bruxelles.
* Mlle Julia Roland, institutrice communale, Ellezelles.
* Schauwers, Arthur, Pécrot (Nethen).
* Schoenmaekers, Jos., curé de Fize-Fontaine.
* Schuind, Henri, rue des Éburons, 42.
Simon, Constant, cultivateur, Ste-Marie-sur-Semois.
* Simon, Henri, auteur wallon, Liège.
* Simon, Léon, industriel, Ciney.

Soille, Fernand, abbé, Jauche.
* Sosson, Joseph, greffier, Étalle.
Stas, Henri, garde-champêtre pens., Blegny-Trembleur.
Stainier, Albert, abbé, Haccourt (Visé).
Sylvestre, abbé, curé de Bodegnée (Amay).
* Talaupe, Gaston, auteur wallon, Mons.
Tassin, Jules, professeur, Philippeville.
* Toussaint, Fr., abbé, Ondenval (Waimes).
* Van de Rydt, M., prof. à l'Athénée royal, Liège.
* Van Hassel, V., docteur en médecine, Pâturages.
Van Langenhove, juge de paix, Mouscron.
Van Miegeroet, Maur., ch. de Lodelinsart, 67, Gilly.
Van Neste, Jos., étudiant, Dottignies.
* Verdin, Olivier, directeur de banque, Marche.
* Vierset, Auguste, publiciste, Bruxelles.
* Waslet, Jules, prof. au lycée de Laon (France).
* Wattiez, Adelphe, auteur wallon, Tournai.
* Xhignesse, Arthur, ingénieur, Liège.

IV

Membres affiliés

BELGIQUE

Adolphy, Adolphe, chaussée de Heusy, 156, Verviers.
Albert, J., rue Burenville, 244.
Alexandre, insp. de l'ens. prim., rue du Batty, Cointe.
Anciaux, pharm., 85, r. du Progrès, Bruxelles.
Ancion, Jules, rue d'Amercœur, 16-18.
Ancion, père, distillateur, rue d'Amercœur, 16-18.
André, Jos., rue Grand-Puits, 85, Herstal.
Andrien, Ant., r. Frédéric Nyst, 13.

Ansay, Arthur, ingénieur, place Ste-Véronique, 6.
Arnold, fabricant ébéniste, rue St-Pierre, 3.
Aubry, Adrien, ancien échevin, Gosselies.
Baillet, Jules, inst. comm., r. Jean-Baptiste Cools, 40.
Baivy de Lexhy, G., directeur d'us., Jemeppe-s-Meuse.
Baras, Florent, abbé, curé de Fraiture (Nandrin).
Barbette, dir. de l'Institut Francken, r. d'Archis, 18.
Baré-Declaie, J., négociant, place Delcour, 22.
Barjasse, A., représ. de comm., r. Fond-Pirette, 65.
Barlet, H., ing. au charb. Gosson-Lagasse, Montegnée.
Bartholomé, Jules, docteur en médecine, Fléron.
Bastyns, Louis, meunier, Souverain-Pont, Esneux.
Bauche, Joseph, architecte, rue de Fétinne, 106.
Baudoux, C., méd., avenue de la Reine, 305, Laeken.
Bauwin, L., r. Pont d'Avroy, 15.
Beauduin, Théo, ingénieur, rue Gramme, 23.
Beaufort, D., auteur wallon, rue Haute, Ans.
Beaujean, Émile, ingénieur, rue Basse-Wez, 351.
Behen, J., prof., longue rue Ruysbroec, 68, Anvers.
Bekkers, Henri, auteur wallon, rue Agimont, 5.
Bernard, Ch., abbé, prof. au Collège N.-D., Dinant.
Bertholet, professeur à l'Athénée, Chimay.
Bertrand, Omer, notaire, rue St-Pierre, 8.
Bertrand, E., agent de change, r. Haute-Sauvenière, 4.
Beuret, Auguste, rentier, avenue Rogier, 7.
Bicheroux, Ch., r. Vivi-Houet, 66, Bressoux.
Bihot, Laurent, Thier de Cornillon, 60, Bressoux.
Bindelle, Léon, fils, industriel, rue Vinâve-d'Ile, 19.
Binot, A., boul. d'Herbatte, 149, Namur.
Biot, Aug., ingénieur, r. Liévin de Winne, 40, Gand.
Biquet, Jacques, rue de l'Aumônier, 19.
Blavier, Auguste, Marcinelle.
Bléret, Jacques, r. Ste-Walburge, 139.

Bodson, A., rue Frédéric Nyst, 54.
Bodson, Victor, quai de l'Ourthe, 53.
Bogaert, H., ingénieur, boulevard de Cointe, 37.
Bohet, V., professeur, rue des Villas, 62, Verviers.
Boinem, Jean, professeur à l'Athénée de Liège.
Boinem, J., prof., rue de la Montagne, 18, Namur.
Bonhomme, G., bibliothécaire-adjoint à l'Univ. de Liège.
Borboux, Thomas, huissier, rue des Écoles, Verviers.
Borkmans, Gérard, auteur wallon, pl. des Écoles, Spa.
Borremans, Arthur, r. de la Pépinière, 53, Namur.
Boscheron, Léon, ingénieur, boulevard d'Avroy, 282.
Bosson, Victor, avenue de l'Astronomie, 31, Bruxelles.
Bouhon, Antoine, peintre décorat., 47, quai St-Léonard.
Bouhon, Théodore, prof. à l'Athénée, rue En-Bois, 50.
Bouillenne, Léopold, instituteur, rue Renaux, 18.
Bovy, Théo, auteur wallon, rue de Hesbaye, 213.
Bovie, Jean, r. de Cointe, 26, Cointe-Sclessin.
Bovy, A., préfet de l'Athénée royal, Charleroi.
Boyens, Jos., prof. à l'Athénée, avenue Blonden, 40.
Boxus, R., officier de caval., av. Fonsny, 48, Bruxelles.
Bozet, Lucien, rue du St-Esprit, 97.
Braconier, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 14.
Braconier, Raymond, rue Hazinelle, 4.
Braham, A., conseiller provinc., r. Large-Voie, Herstal.
Brasseur, W., artiste dram. wallon, r. Ste-Julienne, 91.
Brébant, Pierre, empl. à l'Adm. prov., r. des Vennes, 311.
Brendel, r. des Grands-Champs, St-Nicolas-lez-Liège.
Brixko, Aug., dessinateur, av. H. Borguet, 297, Chênée.
Bronne, Lucien, Mont-St-Martin, 52.
Brouet, J., professeur à l'Athénée, Chimay.
Brouwers, archiviste de l'État, r. des Bas-Prés, 3, Namur.
Buisseret, avocat, rue de Serbie, 118.
Burton, L., expert-compt., route de Fléron, 23, Romsée.

Caganus, Alph., architecte, rue de Fétinne, 168.
Cailleau, Ed., Drève du Renard, 27, Uccle (Bruxelles).
Camal, H., rue Pavée, 23, Oupeye.
Mme N. Capelle, rue des Urbanistes, 2.
Cession, Guillaume, mécanicien, r. Puits-en-Sock.
Cession, Pierre, chapelier, rue Léopold, 24.
Chabot, V., conseiller comm., Ninâne-Chaudfontaine.
Chalon, Camille, rue de la Tribune, 4, Bruxelles.
Chandelon, Albert, rue du Midi, 6.
Charlier, A., prof., r. Josse Impens, 7, Schaerbeek.
Charlier, Gustave, architecte, rue Reynier, 75.
Charlier, H., médecin, Borgoumont (La Gleize).
Chaumont, Em., industriel, r. des Champs, 59-60.
Chaumont, Léopold, avocat, r. Hayeneux, 86, Herstal.
Chauvin, Hermann, ingénieur, rue Wazon, 56.
Chot, Edm., prof., Longue r. Ruysbroeck, 99, Anvers.
Claskin, Jules, rue Haute-Sauvenière, 10.
Claude, Marcel, avenue d'Italie, 109, Anvers.
Cleffert, Raoul, rue Haute, 5, Saive (Wandre).
Clerdent, Pierre, prof. de musique, rue du Pont, Visé.
Cloots, H., prof. à l'Ath., r. de Dave, 42, Jambes-Namur.
Close, François, architecte, rue César Franck, 60.
Colard, Hector, rue du Trône, 77, Bruxelles.
Collard, professeur à l'Athénée, rue de Campine.
Collard, Victor, agent d'assurances, Oster-Érezée.
Collart, André, r. Hoyoux, 136, Herstal.
Collet, Paul, avocat, rue de Mons, 14, Nivelles.
Collette, Jos., empl. à l'Univ., Jemeppe-sur-Meuse.
Collétte, Gaston, rue de l'Industrie, Huy.
Collette, François, notaire, Érezée.
Collette, B., docteur en médecine, r. du Bosquet, 20.
Collin, François, avenue de la Station, 9, Esneux.
Colson, Arthur, rue de la Province, 33.

Colson, Lucien, instituteur, r. de la Tombe, 21, Herstal.
Construm, A., Thier de Jall, 22, Jemeppe-sur-Meuse.
Cohn, professeur à l'Université de Liège, r. de Spa, 9.
Cornet, R., r. de Luxembourg, 178, Arlon.
Coste, J., industriel, à Tilleur.
Counson, prof. à l'Univ., boul. des Martyrs, 152, Gand.
Counson, Léon, prof. à l'Université, r. Grétry, 21.
Courtois, Em., pharmacien, place Nicolay, 58, Ans.
Courtois, Léon, quai de Coronmeuse, 31.
Couvreux, A., artiste peintre, rue de l'Ouest, 24.
Cozier, J., prof. à l'École moy., r. de Liège, 80, Verviers.
Crahay, Ad., charbonnages du Hasard, Trooz.
Crahay, Jos., professeur, r. du Laveu, 149.
Crepen, J., abbé, curé-doyen de Fosses-lez-Namur.
Crismer, L., professeur, r. Hobbéma, 39, Bruxelles.
Crotteux, Ferd., rue Simon Dister, 36, Ans.
Crutzen, G.-J., prof., chaussée de Heusy, 219, Verviers.
Curtis F. Everett, vice-consul des États-Unis, 29, r. Forgeur.
Cuvelliez, Nestor, prof. à l'Ecole moyenne, Quiévrain.
Dabin, Jean, étudiant, rue de l'Université, 45.
Damas, D., prof. à l'Univ., quai des Pêcheurs, 54.
Dambermont, Achille, Comblain-la-Tour.
Dandoy, Albert, quai Henvart, 76, Bressoux.
d'Andrimont, Gustave, avocat, Lincé-Sprimont.
d'Andrimont, R., ingén., r. Jos. Dupont, 10, Bruxelles.
Danhaive, F., r. de la Chapelle, 22, St-Servais (Namur).
Dartois, Jacques, notaire à Dalhem (Visé).
Dauby, professeur, rue de Serbie, 58, Bruxelles.
Dausias, Charles, auteur wallon, r. de Naast, 4, Mons.
Davenne, Cél., prof. à l'École Industr., r. du Fer, 5.
Danhelet, Arthur, directeur général au Ministère des Sciences et des Arts, Bruxelles.

Déaux, professeur à l'Athénée, Chimay.
Debatty, Léon, rue J. Coosemans, 122, Bruxelles.
Debefve, Jules, prof. au Conserv., r. de Sélys, 25.
De Boeck, G., pharmacien, rue Ste-Marie, 7.
Debougnoux, G., r. Bovy, 9.
Debraz, Gérard, q. d'Amercœur, 27.
Decharneux, Ém., av. de la Couronne, 32, Bruxelles.
Dechef, V., chef de bureau, r. Dartois, 18.
Dechesne, Pr., v.-prés. au trib., r. A. De Cuyck, 34.
Mme Dechesne, r. des Anglais, 11.
Defise, Jos., ingénieur, av. Milcamp, 65, Bruxelles.
Defaweux, Jean, à Queue-du-Bois.
Deffet, Léon, r. Albert De Cuyck, 36.
Defrecheux, Léon, rue des Armuriers, 20.
Degive, ingénieur, Grâce-Berleur (Ans).
Degive, Adolphe, Ivoz-Ramet (Val-St-Lambert).
Degueldre, prof. à l'Athénée, r. des Eburons.
Dehasse, L., dir-.gér. de charb., r. des Compagnons, Mons.
Mlle Jeanne Dehousse, rue du Progrès, 28, Bressoux.
Deitz, Alexis, avocat, rue de la Casquette, 33.
Dejardin, d. en méd., cons. comm., r. Trappé, 28.
Delbouille, Grand'Route, Trooz.
Delchef, André, chaussée de Waterloo, 746*a*, Bruxelles.
de Lenhy, Désiré, ingénieur civil, Grâce-Berleur.
Delheid, Jules, avocat, rue Étienne Soubre, 29.
de Limbourg, chevalier Philippe, avocat, Theux.
Delongueville, prof. à l'Ath., r. du Collège, 8, Namur.
Delrue, Gustave, candidat notaire, Remouchamps.
Delruelle, Jules, dir. de l'Usine à zinc de Prayon, Trooz.
Delsat, Léon, avenue Chapelle, Huy.
Delsaux, Em., docteur en méd., r. des Augustins, 6.
Deltour, Paul, prof. à l'Athénée royal de Liège.
Delville, Pierre, ingénieur, rue Simonon.
Mme Jules Demarteau, rue de Sélys, 9.

DEMEULDRE, Amé, dir[r] de *Jadis*, r. Neuve, 35, Soignies.
DEMEUSE, Henri, pharmacien, rue Monulphe, 7.
DENIS, Joseph, Beaumont-Bruyères (Herve).
DENIS, contr. des contrib., rue des Éburons, 35.
DENOEL, Lucien, prof. à l'Univ., r. St-Nicolas, 269.
DE PIERPONT, Édouard, député permanent, à Rivière (par Lustin).
DEPREZ, J.-A., prof. à l'Athénée royal de Liège, Rocour.
DEPREZ, Léon, r. Devrière, 1, Laeken.
DERWA, Edmond, industriel, rue Ambiorix, 46.
DESAIT, direct. d'assurances, boul. de la Sauvenière, 115.
DESONAY, Fernand, étudiant, Stembert.
DESSARD, Jean, rue Crucifix, 341, Herstal.
Baron M. DE TERWAGNE, rue des Éburons, 8.
DETHIER, Adolphe, fils, rue des Carrières, 38, Verviers.
DETILLEUX, G., abbé, prof. à l'École normale, Nivelles.
DETOURBE, abbé, rue St-Nicolas, Namur.
DEVAHIF, O., doct. en sc., boul. Em. de Laveleye, 57.
M[me] la baronne DE WAHA, à Tilff.
DEWANDRE, Jules, industriel, r. de Jupille, 227, Bressoux.
DE WITTE, dir. hon. de l'Académie, rue Bassenge, 17.
D'HEUR-FAYETTE, H., négociant, rue de la Régence, 17.
DINRATHS, Joseph, relieur, rue André Dumont, 11.
DOMBRET, Ch., r. de l'Ange, 32, Namur.
DOMKEN, Jos., industriel, r. Vergote, 18, Bruxelles.
DONNAY, Ch., rue Ernest de Bavière, 9.
DORMAL, J., docteur en médec., Hollogne-aux-Pierres.
DOUTREPONT, G., r. des Joyeuses-Entrées, 26, Louvain.
DOYEN, rue de Robermont, 118.
DROSSART, Th., dir. de l'enreg., r. S[te]-Véronique, 20.
DUBOIS, René, secrétaire de la ville de Huy.
DUBOIS, Jean, avocat, rue Beekman, 46.
DUBRULLE, Eug., instituteur, Han-sur-Lesse.

Duchatto, Michel, fils, r. des Trois Pierres, 73, Herstal.
Duchesne, A., prof., r. Vanderkindere, 228, Uccle.
Duchesne, Théo, électricien, quai Mativa, 63.
Duculot, Maurice, avocat, boul. de la Sauvenière, 26.
Dufour, André, avenue Blonden, 29.
Dumont, Henri, fabricant de tabacs, r. St-Thomas, 28.
Dumont, Jean-Louis, r. des Grands-Prés, 290, Chênée.
Dupont, Mathieu, boul. de la Constitution, 55.
Dupont, Pierre, pavé du Gosson, 39, Montegnée.
Dupont, Désiré, inspecteur des sépultures, r. Éracle, 58.
Dupont, Gérard, r. Petite Voie, 79, Herstal.
Duquenne, H., rue Surlet, 16.
Durbuy, Joseph, auteur wallon, Antheit (Huy).
Dusart, Jos., r. du Centre, 60, Souxhon, Mons-Crotteux (Flémalle-Haute).
Duysenx, Jos., chef d'orchestre, r. Vieille Montagne, 16.
Éloy, L., ingénieur, rue de la Loi, 248, Bruxelles.
Englebert, Omer, R. P., à Limerlé.
Étienne, Serv., prof., 19, aven. des Azalées, Schaerbeek.
Étienne, Is., fils, pharm., r. de l'Harmonie, 11, Verviers.
Eulers, Jos., rue du Vieux Mayeur, 46.
Évrard, Jean, vicaire à Namèche.
Évrard, Joseph, rue St-Adalbert, 2.
Évrard, Maurice, r. de l'Abdication, 37, Bruxelles.
Eymael, Ferd., industriel, quai de la Gr. Bretagne, 19.
Fabry, Jules, société dramatique *La Lyre*, Warsage.
Fairon, archiviste de l'État, Pepinster.
Fairon, prof. à l'Univ., r. du Commerce, 21, Seraing.
Falloise, M., avocat, rue Forgeur.
Fassin, Jules, fabricant d'armes, boulevard d'Avroy, 51.
Fauconnier-Dechange, Jules, rue du Moulin, Bressoux.
Ferrière, F., étudiant, Mont-Saint-Guibert.
Firket, Ch., prof. à l'Univ., place Ste-Véronique, 8.

Flament, Julien, rue de Laeken, 58, Bruxelles.
Flamme, Arthur, négociant, Quévaucamps.
Fléron, Émile, pharmacien, Queue-du-Bois.
Flesch, O., dir. des Charb. d'Ans et de Rocour, Ans.
Foidart, J., prof. à l'Athénée, r. Étienne Soubre, 32.
Forgeur, avocat, boulevard Piercot, 39.
Forgeron, Alph., fabr. d'armes, r. Adolphe Borgnet, 5.
Fortin, Eug., r. de la Victoire, 143, St-Gilles (Bruxelles).
Fourgon, abbé, curé de Lierneux.
Fournal, J., r. Franchimontois, 79, Andrimont (Dison).
Fraîchefond, professeur d'école moyenne, Pecq.
Fraikin, A., surv. des Ponts et Ch., r. André Dumont, 37.
Fraikin, facteur des postes, Jupille.
Fraikin, Eug., instituteur, r. du Calvaire, 209.
Fraipont, F., docteur en médecine, rue Beekman, 24.
Fraipont, Jean, docteur en médecine, Olne.
Fraipont, Marcel, Val-St-Lambert, Seraing.
Fraipont, Max, Mont-St-Martin, 35.
Franchioly, Henri, rue des Brasseurs, Huy.
Francotte, X., prof. à l'Univ., quai de l'Industrie, 13.
Francotte, Charles, Mont-St-Martin, 73.
Frédérick, Dés., Thier de la Chartreuse, 2.
Fréson, Armand, avocat, rue de Selessin, 53.
Fréson, Mathieu, commis-greffier, r. de Campine, 139.
Froidart, Gaspard, rentier, rue Sous-l'Eau, 92.
Gaillard, Henri, auteur wallon, Neuville-sous-Huy.
Gauthier, abbé, curé d'Auby-sur-Semois.
Gavache, Jules, comptable, Ambresin (Wasseiges).
Genval, Claude, homme de lettres, r. du Paradis, 10.
George, H., prof. d'Athénée, r. André Dumont.
Gérard, Gustave, préfet de l'Athénée royal de Liège.
Gérard, Léo, ingénieur, rue Louvrex, 76.
Gérard, G.-L., ingénieur, r. St-Georges, 43, Bruxelles.

Ghinio, Martin, industriel, boulevard d'Avroy, 216.
Gillard, Robert, boulevard Frère-Orban, 45.
Gillard, Lucien, quai Orban, 22.
Glade, Louis, r. Porte de Liège, 44, Waremme.
Glesener, A., horloger, rue Léopold, 46.
Glesner, Gustave, échevin, Heusy (Verviers).
Mlle Alice Gobiet, rue des Lilas, 14.
Goemans, Léon, avenue Foch, 69, Schaerbeek.
Goffart, Fr., industriel, r. de la Station, 19, Ougrée.
Goffart, J., prof. à l'Athénée, r. Ambiorix, 53.
Goffinet, A., prof. à l'Ath., boul. d'Omalius, 30, Namur.
Goffinet, G., rec. hon. des contrib., r. St-Séverin, 102.
Gofflot, Louis, juge au tribunal de 1re instance, Arlon.
Gomez, Léon, notaire, rue du Pot d'Or, 56.
Gorissen, E., prof. à l'Ath., r. de Bruxelles, 42, Verviers.
Goudman, Jean, rue d'Amercœur, 38.
Goulevant, Félix, rue de la Chapelle, 9, Spa.
Gouverneur, Sylv., direct.-gérant des Charb. d'Ans.
Graffart, Julien, peintre-décorateur, r. des Anges, 9.
Grailet, prof. au Collège, rue du Curat, Nivelles.
Gramme, étudiant, r. Neuve, 7, Huy.
Grégoire, G., gouverneur de la Province, Palais prov.
Grégoire, Carl, ingénieur, quai de Fragnée, 67.
Grégoire, Marcel, avocat, place St-Jean.
Grignard, Pascal, rue Crapaurue, 183, Verviers.
Grosjean, Nic., r. Longue, 88, Dison.
Groven, Georges, prof., Maison blanche, Vinalmont.
Guillick, Pierre, empl. à la Banque Liégeoise, Ampsin.
Hairs, E., prof. à l'Univ., r. César Franck, 32.
Halein-Renard, W., antiquaire, rue St-Remy, 20.
Halleux, Ferd., artiste dram. wallon, rue Firket.
Halleux, Victor, abbé, curé de Tavier.
Halleux, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.
Hannay, Jean, rue de la Hesbaye, 150.

HANNAY, Jos., compt., av. Alb. Giraud, 40, Schaerbeek.
HANNE, Jean, changeur, rue de la Casquette, 32.
HANOCQ, répét. à l'Univ., boul. Émile de Laveleye, 46.
HANQUET, Flavien, comptable, Mazy.
HANSON, G., avocat, rue Beekman, 35.
HAUBOURDIN, Louis, négoc., r. de l'École, Stambruges.
HAVERSIN, Arm., ingénieur, r. Hennet, 19.
HAVET, Ch., auteur wallon, r. Haute-Wez, 105, Grivegnée.
HAYOT, Évariste, prof. au Collège de Bellevue, Dinant.
HENEN, prof. à l'Ath., Courte rue de l'Autel, 10, Anvers.
HENET, Jos., journaliste, rue Laport, 4.
HENNEN, Guill., archiviste, avenue de l'Observatoire, 7.
HÉNOUL, L., proc. gén. à la Cour d'appel, r. Dartois, 36.
HENRARD, Hôtel de l'Europe, rue Hamal.
HENRARD, Georges, ingénieur, boul. Frère-Orban, 43.
HENRY, Emile, place St-Denis, 22, Huy.
HENROTTE, Julien, ingénieur, Sclessin.
HERMANS, Joseph, prof. hon. de l'Athénée, r. Fabry, 32.
HERVE, Émile, industriel, Trooz.
HERVE, Maurice, industriel, Trooz.
HERVE, Paul, étudiant, Trooz.
HERZÉ, Ant., commis à l'Adm.comm., r. de l'Académie, 15.
HEUSE, Henri, avocat, place St-Jean, 11.
HEUZE, Arsène, secr. du Conservatoire, r. Forgeur.
HEYNE, J., chef de bureau, Montagne de Bueren, 16.
HOCK, Charles, ingénieur, Fléron.
HODEIGE, Victor, rentier, r. Vinâve, 27, Grivegnée.
HONHON, Aug., r. Marie-Henriette, 58, Verviers.
HONIN, Alfred, négociant, r. des Franchimontois, 47.
HONLET, Robert, chaussée de Liège, Huy.
HORION-DELCHEF, Alex., avocat, rue Dartois, 27.
HUBERT, Paul, juge d'instr., r. de Montigny, Charleroi.
HUBERTY, Joseph, Comblain-la-Tour.

Huleux, dir. au ch. de fer, r. Léon Castillhon, 17, Arlon.
Hurard, Alexis, prof. à l'Ath., boul. Dolez, 146, Mons.
Ista, Alfred, papetier, rue Mathieu Laensberg, 40.
Ista, Georges, rue du Pâquier, 23.
Jacob, C., docteur en méd., r. des Raines, 19, Verviers.
Jacobs, Charles, S.-J., recteur du Collège St-Servais.
Jacquemin, Achille, rue de la Sirène, 19.
Jacquemin, Henri, r. Vanderkindere, 123, Uccle.
Jacquemotte, Jean, prof. à l'Athénée royal, Mons.
Jacques, Victor, professeur à l'Athénée, r. Bassenge, 52.
Jacques, prof. à l'Ecole milit., r. Élise, 69, Ixelles.
Jadin, A., prof., r. de la Broucheterre, 135, Charleroi.
Jamar, Armand, ingénieur, place de Bronckart, 16.
Jamar, Alfred, abbé, d^r de l'Institut St-Barthélemy, 21' rue Hors-Château, Liège.
Jamar, Louis, quai de Maestricht, 4.
Jamme, Jules, avocat, rue Jonfosse, 12.
Janssens, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.
Jaspar, Paul, architecte, boulev. de la Sauvenière, 149.
Jeanray, M., comptable, rue de Rocour, 66, Ans.
Jenart, Gustave, secrétaire communal, Wasmes.
Jenicot, J., doct. en méd., quai de Maestricht, 5.
Jenot, Victor, notaire à Xhoris (Comblain-la-Tour).
Jennissen, avocat, rue St-Pierre.
Jeunehomme, Léon, instituteur, Flémalle-Haute.
Jeunehomme, prof. à l'Athénée, r. de Sélys, 27.
Joris, Hubert, industriel, rue des Éburons, 4.
Jorissenne, Gust., docteur en méd., r. de Sélys, 35.
Joskin, Julien, imprimeur, Visé.
Keerens, Jean, boulanger, rue Basse-Wez, 7.
Kerckx, Fr,. r. Ruy, 13, Hollogne-aux-Pierres.
Keybets, J., prés. du *Sillon*, r. Tranchée, 107, Verviers.
Kirkove, José, r. Bellenay, 140, Herstal.

Kistenberg, Pierre, auteur wallon, rue Villette, 41.
Koch, Maurice, abbé, curé de Hony-Esneux.
Kraft de la Saulx, avenue de l'Exposition, 13.
Kremer, Mathieu, r. de Plainevaux, 25, Boncelles.
Kuntziger, Ign., prof. à l'Athénée, r. Charles Morren, 4.
Labasse, L., pharm. milit., r. Mercelis, 26, Bruxelles.
Labé, Armand, r. d'Harscamp, 32.
Lacrosse, professeur à l'Athénée royal, Ath.
Lafontaine, avenue Brugman, 178, Uccle.
Lagauche, Louis, rue Vivegnis, 168.
Lahaye, Gasp., ingénieur, r. Joseph II, 82, Bruxelles.
Lahaye, conserv. des archives de l'État, r. du Palais, 15.
Lambert, Marcel, Grande Rue au Bois, 80, Schaerbeek.
Mme Lambert, rue Ste-Croix, 4.
Lamberty, Joseph, industriel, Stavelot.
Mme Lambotte-Protin, rue Louise, 28, Anvers.
Lambremont, H., auteur wallon, r. du Pommier, 54.
Laoureux, Henri, rue des Vennes, 110.
Lassaux, Jean, rue Sur-la-Fontaine, 21.
Laubain, Joseph, Gembloux.
Launay, Marcel, rue des Bruyères, 67, Cointe.
Laurent, Ed., directeur d'école, Saint-Hubert.
Laurent, Maurice, avocat, rue de Campine, 71.
Lebrun, Adelin, auteur wallon, Leffe-Dinant.
Lebrun, chaussée de St-Pierre, 122, Etterbeek.
Lecrenier, Joseph, avocat, Huy.
Leclère, C., prof. à l'Ath. de Liège, r. des Houblonnières.
Ledent, Joseph, ingénieur, rue Bassenge, 6.
Leduc, Ch., avocat et bourgmestre, Chênée.
Leenders, Em., pharm. milit., Hôpital militaire, Anvers.
Lefebvre, Jos., rue des Écoliers, 19.
Lefils, J.-A., docteur en médecine, r. de Joie, 35.
Legrain, abbé, prof. à l'Athénée, Namur.

Legrand, J., attaché à la Banque Liég., r. Louvrex, 107.
Legrand, André, rue Ste-Marie, 22.
Leintz, L., comptable industriel, Amay.
Lejeune, Max, pharmacien, Malmedy.
Lejeune, doct. en méd., r. des Urbanistes, 1.
Lemaire, Jos., rue du Bois-d'Avroy, 5.
Lemoine, Jean, dir. d'usine, r. de Harlez, 50.
Lemaire-Mottart, H., Rocour.
Lempereur, Jules, quai de Fragnée, 8.
Lénaerts, Hubert, r. de la Chatqueue, 220, Seraing.
Lenelle, prof. à l'Athénée, Chimay.
Lenoir, Jos., rue des Deux-Églises, 57, Bruxelles.
Lepage, L., professeur à l'Athénée de Huy.
Lequarré, Alph., prof. hon. d'athénée, Retinne.
Leroy, Joseph, villa Jacques, à Oupeye (Herstal).
Leruth, Jules, rue Ste-Marie, 22.
Leseuil, Alex., peintre, rue Ste-Julienne, 102.
Lhoneux, Arm., dir. d'école, r. de l'Académie, 59.
Lhoneux, dir. au Ministère, boul. Waterloo, 16, Bruxelles.
Libert, Prosper, r. Simon Lobet, 9, Verviers.
Libotte, négociant, rue Simonon, 8.
Liégeois, C., avenue Besme, 81, Uccle.
Liégeois, Éd., instituteur pens., Hollogne-aux-Pierres.
Lieutenant, Edmond, industriel, Tilff.
Mlle A. Lievens, dir. d'école, r. St-Léonard, 265.
Lixon, C., appariteur à l'Univ., r. Sœurs de Hasque, 8.
Lohest, Max., prof. à l'Univ., Mont Saint-Martin, 46.
Lomry, docteur en médecine, Bovigny.
Lorent, L., prof. à l'École moyenne, r. Gramme, 23.
Lorent, Aug., 12, r. des Comédiens, Bruxelles.
Losseau, Léon, avocat, rue de Nimy, 37, Mons.
Lousberg, François, instituteur, Micheroux.
Magnette, Ch., sénateur, place de Bronckart, 21.

Maillart, Georges, rue de Selessin, 51.
Malbrun, J., substitut du Proc. du Roi, Charleroi.
Malcorps, Victor, r. Ferrer, 254, Seraing.
Mallieux, Fernand, avocat, rue Hemricourt, 24.
Mansion, Albert, ingén., avenue Godin, Huy.
Maquinay, abbé, prof. au Collège Marie-Thérèse, Herve.
Marcette, Henri, distillateur, avenue du Marteau, Spa.
Marchand, Pierre, auteur wallon, Bois-de-Breux.
Mlle Marchandise, Marie, r. de l'Abattoir, Ypres.
Marck, Émile, étudiant, quai du Canal, 63, Herstal.
Maréchal, Paul, rue de Serbie, 55.
Maréchal-Léonard, Jos., boulanger, Prayon-Trooz.
Maréchal, Nicolas, r. de Hesbaye, 47.
Marique, docteur en méd., r. Louhienne, 11.
Marneffe, A., prof. à l'Athénée, r. Léanne, 21, Namur.
Martens, Charles, Roosbeek.
Massart, Georges, ingén. des mines, St-Nicolas (Liège).
Massaut, J., méd.-dir. de la Colonie d'aliénés, Lierneux.
Massaux, abbé, curé de Dion-le-Val (Wavre).
Massillon, Maurice, Charbonnage, 22, Montegnée.
Masson, Antoine, prof. à l'Athénée, rue Pasteur, 16.
Mathieu, A., chef de section, avenue de l'Exposition, 54.
Mathieu, Jules, employé, Vaux-sous-Olne (Nessonvaux).
Maubeuge, Lucien, rue de Tavier, 2, Seraing.
Mawet, Ernest, avocat, boul. d'Avroy, 77.
Mayence, F., prof. à l'Univ., place de l'Univ., Louvain.
Mélin, A., docteur en droit, Grand'Rue, 9, Andenne.
Mélotte, Paul, avocat, rue Ste-Marie, 16.
Mercenier, Isidore, rue des Clarisses, 24.
Merx, Pierre, rentier, Visé.
Micha, Alfred, avocat, rue des Anges, 19.
Michel, Léop., abbé, Spa.
Midrolet, M., av. Wielemans-Ceuppens, Forest (Brux.).
Miest, Alphonse, docteur en médecine, Paliseul.

MIGNON, J., commissaire en chef de la ville, r. Méan, 26.
MINSIER, Ad., ingénieur, chaussée de Liège, 150, Huy.
MISSAIR, J.-L., rue des Ecoliers, 1.
MISSON, abbé, avenue Prince Albert, 16, Namur.
MODAVE, Léon, directeur honoraire d'école, r. du Coq, 50.
MOERS, G., r. d'Ensival, 52, Verviers.
MOLITOR, Lucien, r. Vallée, 46, Hermalle-sous-Argenteau.
Mme EUG. MONSEUR, av. Eug. Plastry, 67, Bruxelles.
MONTELLIER, Ern., r. du Président, 30A, Namur.
MOREAU, Eugène, notaire, boul. de la Sauvenière, 136.
MOREAU, Jules, pharmacien, Wiers.
MORISSEAUX, Ch., fils, fabricant d'armes, r. Nysten, 46.
MORISSEAUX, Eug., ingénieur, Hasselt.
MORTIER, Adolphe, rue Fraikin, 8, Schaerbeek.
MOTTARD, Julien, quai de Maestricht, 9.
MOURLON, Léon, comptable, ch. de Lille, 36, Tournai.
MOUTON-TIMMERHANS, brasseur, rue Charles Morren, 5.
MOYSE-SIMON, S., entrepreneur, r. Albert de Cuyck.
MUG, Henri, quai de Longdoz, 5.
NAGELMACKERS, Alfred, ingénieur, r. du Pot d'Or, 53.
NANDRIN, François, négociant, boul. Frère-Orban, 24-25.
NAVEAU, Ch., rue des Carmes.
NEEF, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.
NEUJEAN, Joseph, r. du Luxembourg, 26, Arlon.
NEUJEAN, Xavier, fils, avocat, boul. Piercot, 70.
NICAISE, M., prof. à l'Ath., r. de la Culture, 24, Ixelles.
NICOLET, Lamb., marchand de vins, r. du Midi, Verviers.
NIERSTRASZ, ingénieur, r. Louvrex, 97.
NILLÈS, Aug., rue Bonne-Nouvelle, 56.
NINANNE, Aug., géomètre, r. Murébure, 59, Montegnée.
NOEL, Arthur, commis des chemins de fer, Landelies.
NOEL, pharmacien, r. des Brasseurs, Huy.
NOLLET, J., prof. à l'Athénée, Dinant-Bouvignes.
OLYFF, François, publiciste, rue Haute, 19, Hasselt.

Orban, Ferd., entrepreneur, quai de la Dérivation.
Orval, commissaire de police, rue Champs-des-Manœuvres, 46, Bressoux.
Oury, Jos., industriel, quai Mativa, 37.
Paque, Léon, instituteur, r. des Oblats, 1, Grivegnée.
Paquet, M., prof. à l'Athénée, r. de l'Ange, Namur.
Pecqueur, René, avocat, rue des Vennes, 30.
Peclers, Maurice, pharmacien, place Maréchal Foch, 5.
Persien, professeur à l'Athénée, Chimay.
Petitjean, Jos., ingénieur, r. des Vennes, 177.
Philippin, prof. hon. d'athénée, rue Hullos, 84.
Philippart, A.-J., r. de l'Association, 23, Bruxelles.
Pholien, Florent, rue Vinâve-d'Ile.
Picard, Georges, avocat, place de Bronkart, 15.
Pierry, Joseph, prof. au Collège Marie-Thérèse, Herve.
Piette, préfet de l'Athénée royal d'Ath.
Pilet, Gérard, dir.-gérant au charb. du Horloz, Tilleur.
Pirard, Servais, pharmacien, rue du Ruisseau, 17.
Pirard, A., chef de bur. à l'Adm. com., Fond-Pirette, 51.
Pirenne, H., prof. à l'Univ., r. Neuve-St-Pierre,132,Gand.
Piret, Louis, entrepreneur, rue Large, Chênée.
Pirlot, secrétaire du Recteur de l'Université.
Piron, Henri, r. Petite-Voie, 77, Herstal.
Pirotte, A., chef de bur. à l'Adm. com., r. Jonruelle, 32.
Pirson, Nicolas, r. Colard-Trouillet, 13, Seraing.
Plénus, Ed., r. de la Baume, 278, Lize-Seraing.
Plomdeur, négociant, r. de la Madeleine, 12.
Pollet, abbé, curé de Noiseux.
Ponceau, Ernest, Grand'Place, Tournai.
Poncelet, Éd., archiviste, pl. du Parc, 23, Mons.
Poncelet, Félix, dessinateur, Esneux.
Poncin, Olivier, rue Reynier, 35.
Ponthier, N., fils, 16, rue Hector Denis, à Montegnée.

Ponthière, J.-M., rue de Mérode, 12, Bruxelles.
Potier, A., r. d'Albanie, 40, St-Gilles (Bruxelles).
Pourtois, ingénieur, Kinkempois-Angleur.
Putzeys, Félix, prof. à l'Université, rue Forgeur, 1.
Quoilin, Fr., instituteur, r. Bidaut, 31, Verviers.
Radoux, Simon, auteur wallon, r. de la Chaussée, Glain.
Rahier, Fernand, industriel, rue Jonruelle.
Mme S. Randaxhe, rue Courtois, 38.
Rausens, N., médecin vétérinaire, Vielsalm.
Ravet, S., professeur à l'Athénée royal, Nivelles.
Raze de Groulard, Alphonse, industriel, Esneux.
Regnier, Em., prof., av. d'Auderghem, 247, Bruxelles.
Remouchamps, Ém., architecte prov., r. Simonon, 10.
Remouchamps, Édouard, boulevard d'Avroy, 280.
Remy, Albert, notaire, pl. Maréchal Foch.
Requilez, G., r. Renardi, 23.
Renard, Jean, prof. à l'Athénée de Liège.
Résimont, Alex., avenue Palmerston, 16, Bruxelles.
Rigali, Ant., auteur wallon, r. Jean d'Outremeuse, 14.
Robin, Em., r. des Fossés Fleuris, 47, Namur.
Roland, Léon, doct. en sciences naturelles, r. Velbruck, 2.
Mlle Julia Roland, institutrice communale, Ellezelles.
Romiée, H., docteur en médecine, r. Ste-Véronique, 4.
Romus, Camille, r. Edouard Wacken, 29.
Ronchesne, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 514.
Roos, Gaston, dir. du Trocadéro, r. Lulay.
Roos, Maurice, dir. du Trocadéro, r. Lulay.
Rouche, N., prof. à l'Athénée, r. du Long-Thier, 15, Huy.
Rouha, Fr., huissier, r. Dartois, 18.
Rouma, chef d'institut, boul. de la Sauvenière.
Roup, Léon, professeur à l'Athénée d'Ath.
Sacré, F., architecte, place Rouveroy, 14.
Sacré, Jos., cond. des travaux, Grand'route, 6, Chokier.
Salier, M., candidat hiussier, r. Faurieux, 149, Herstal.

Savinien, O., inspecteur d'assur., r. Simonon, 15.
Sartori, Pierre, rue du Président Wilson, 143, Ans.
Sauvenier, Justin, étudiant, r. Canada, 113, Barchon.
Scharff, Paul, prof. à l'Athénée, r. de Kinkempois, 43.
Schauwers, Arth., prof., Péerot-Chaussée (Nethen).
Schérès, H., rue des Vennes, 213.
Schiffers, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.
Schipperges, Henri, boulevard Anspach, 20, Bruxelles.
Schoenmaekers, L., architecte, r. du Marché, 47, Huy.
Schoenmaekers, Ad., étudiant, r. du Marché, 47, Huy.
Schuind, Henri, rue des Éburons, 42.
Schuind, Nicolas, percepteur des postes, Ans.
Schreurs, Jean, rue Bonne-Nouvelle, 71.
Schreurs, Louis, rue Aux Chevaux, 10.
Schurgers, Jean, Prayon-Trooz.
Servais, J., photographe, rue des Vennes, 221.
Servais, conserv. du Musée archéol., r. Jos. Demoulin, 8.
Servais, ingénieur, rue Fabry, 13.
Séverin, F., rue Blondeau, Namur.
Simon, Jules, notaire, r. Léon Castillon, 24, Arlon.
Simon-Henin, Léon, industriel, r. Piervenne, 24, Ciney.
Simonis, Léon, auteur wallon, Esneux.
Snyers, Arthur, architecte, rue Louvrex, 62.
Soher, Eugène, rue Dartois, 33-35.
Sosson, Joseph, greffier, Étalle.
Sougnez, Ernest, avocat, r. de Turin, 15, Bruxelles.
Soumagne, Arthur, industriel, quai d'Amercœur, 45.
Soumillon, J., docteur en méd., r. Neuve, Genval.
Springuel, G., directeur d'assurances, rue Fabry, 30.
Stenier, Maurice, r. du 22 novembre, 72, Uccle.
Stiels, Arn., place St-Michel, 4.
Stiennon, T., médecin vétérinaire, rue Curtius, 19.
Straetmans, G., prof., r. de l'Evêque, 57, Anvers.

Surlémont, Léon, marchand-tailleur, boul. Sauvenière.
Swaen, A., prof. à l'Université, r. des Rivageois, 43.
Thiriar, Philippe, imprimeur, quai de la Batte, 6.
Thirionet, Édouard, rue du Commerce, 34, Jambes.
Thomas, Lucien, prof. à l'Univ. de Bruxelles.
Thomas, Paul, prof. à l'Univ., rue Platteau, 41, Gand.
Thonnart, Armand, plombier, rue Méan, 13.
Thonon, S., fils, rue d'Amercœur, 1.
Thuillier, architecte, rue Billy, 24, Grivegnée.
Tilkin, Louis, imprimeur, r. de Hesbaye, 213-215.
Tihon, docteur en médecine, Theux.
Tondeur, G., r. Le Tintoret, 40, Bruxelles.
Tonglet, Émile, avocat, rue L. Namèche, Namur.
Tourneur, Victor, r. Defacqz, 98, St-Gilles (Bruxelles).
Toussaint, Fr., abbé, curé de Waimes.
Toussaint, Jos., employé à l'Univ., r. Henri Maus.
Troisfontaines, Franz, rue des Augustins, 48.
Ulrix, Eug., prof., Marché-au-Beurre, Tongres.
Van Bergen, C., cloître Ste-Croix, 7.
Van den Dooren, r. St-Gilles, 338.
Vandenreydt, r. d'Amercœur, 85.
Vandereuse, Jules, rue des Forgerons, 2, Marcinelle.
Van de Rydt, M., prof. à l'Athénée, r. des Vennes, 171.
Mlle Marg. Van Hagendoren, quai de Longdoz, 61.
Van Hassel, Valentin, docteur en médecine, Pâturages.
Van Hoegaerden, avocat, boulevard d'Avroy, 5.
Van Hulft, A., château Royal d'Ardenne, Houyet.
Van Marcke, Ch., avocat, boulevard Piercot, 13.
Van Ormelingen, Ern., avocat, rue d'Amercœur, 60.
Van Ormelingen, Émile, rue d'Amercœur, 60.
Van Roggen, Mathys, maître de carrières, Sprimont.
Van Strydonck-Larmoyeux, rue des Guillemins, 43.
Van Zuylen, Ernest, place St-Barthélemy, 8.

Van Zuylen, Joseph, négociant, r. Féronstrée, 93.
Verdin, Olivier, directeur de banque, Marche.
Verhulst, L., sous-dir. au Contentieux, bureau n° 102, Ministère des Finances, r. de la Loi, 14, Bruxelles.
Verlhac, Grand Hôtel Verlhac, boul. Sauvenière, 153.
Verquin, F., chaussée de Wavre, 1375, Auderghem.
Vincent, Victor, auteur wallon, r. Souverain-Pont, 27.
Vion, professeur à l'Athénée royal, Ath.
Voué, Joseph, quai de Longdoz, 27.
Vreuls, abbé, prof. au Séminaire de Liège.
Waha, Maurice, notaire, Herstal.
Waltzing, J.-P., prof. à l'Université, r. Dartois, 11.
Wankenne, P., doct. en méd., r. Ortmans, 16, Verviers.
Wankenne, G., r. de la Tourelle, 35, Bruxelles.
Warnotte, D., r. Henri Bergé, 49, Bruxelles.
Waroquiers, J., dir. de *Noss' Pèron*, quai de l'Ourthe, 16.
Wathelet, Émile, négociant, quai Orban, 13.
Waucomont, Th., prof., r. du Lombard, 61, Bruxelles.
Wauters, J., prof. à l'Ath., r. Prince Royal, 76, Ixelles.
Wauthy, Jules, secrétaire de l'Acad., r. St-Laurent, 282.
Wiket, Émile, auteur wallon, rue Wazon, 128.
Wileur, Jules, r. Lamarck, 121.
Willem, A., prof., rue de la Petite Guirlande, 9, Mons.
Wilmotte, M., r. Hôtel des Monnaies, 84, Bruxelles.
Witmeur, prof. à l'Université, rue Louvrex, 52.
Wittmann, prof. à l'Ath., r. Guill. Stocq, 34, Ixelles.
Wyckmans, Joseph, libraire, rue St-Paul, 9.
Wynen-Gérard, F., rue Darchis, 4.
Yernaux, Jean, archiviste, av. du Luxembourg, 41.
Xhignesse, Arthur, ingénieur, rue de Spa, 12.

ÉTRANGER ([1])

Barballe, Félix, Cité 52, à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais, *France*).

Frenay, Henri, rue du Cherche-Midi, 111, Paris (Seine, *France*).

Gobert, René, Grande-Rue, 28, Villejuif (Seine, *France*).

Grignard, Adelin, S.-J., Purulia Road, Ranchi, Bristish India.

Jeanjaquet, J., professeur à l'Université, Parcs, 17, Neuchâtel (*Suisse*).

Massart, Ch., professeur, place des Ecoles, 6, Boulogne-sur-Seine (*France*).

Pirsoul, Léon, contrôleur des Finances, Boma (*Congo belge*).

Polain, M.-Louis, rue Madame, 60, Paris (*France*).

Salvioni, prof. à l'Univ., via Ariosto, 4, Milan (*Italie*).

von Wartburg, professeur à l'Ecole cantonale, Aarau (*Suisse*).

V

Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés aux publications

BELGIQUE

1. Service de la Bibliographie de Belgique, r. des Longs Chariots, 46, Bruxelles.
2. *Cercle d'études wallonnes* institué à l'Université de Louvain (rue Réga, 18, Louvain).

([1]) La cotisation des membres qui habitent l'étranger est de **7 francs**. Pour éviter les frais, nous prions ces membres d'envoyer, **au debut de l'année**, un mandat-poste au Trésorier, M. J.-M. Remouchamps, boulevard d'Avroy, 280, Liège. Le talon du mandat leur servira de reçu.

3. *Association des diplômés de l'Ecole Industrielle*, Seraing.
4. *Cercle littéraire et scientifique*, r. de l'Église, Ougrée.
5. *La Wallon Club*, cercle dram. de Dinant (M. Ém. Ferage, vice-président, r. Grande, 40, Dinant).
6. Cercle *Lès djonnes auteûrs walons* (M. Louis Lagauche, r. Vivegnis, 168).
7. *Cercle Wallon de Charleroi* (M. Léon Garcia, trésorier, rue de l'Ange, 20, Marcinelle).
8. Bibliothèque communale de Stavelot (M. Jean Quiriny, bibliothécaire communal, Stavelot).
9. Fédération wallonne litt. et dram. de la prov. de Liège (M. Ch. Defrecheux, Bibliothécaire à l'Université.)
10. *Les Mélomanes* (Herve).
11. Bibliothèque communale de Seraing. (M. R. Strivay, trésorier, Seraing).
12. *Nameur po tot.* Cercle dramatique et littéraire wallon : local : rue des Bouchers, 12, Bruxelles.
13. *Ligue wallonne du Tournaisis.* (M. Adolphe Wattiez, président, rue de Courtrai, 25, Tournai).
14. Bibliothèque communale de Ben-Ahin. (M. le secrétaire communal, Ben-Écoles).
15. Société l'*Emulation* de Hannut. (M. Oger Charlier, président, instituteur, Villers-le-Peuplier).
16. *Association littéraire wallonne de Charleroi.* (M. F. Molle, trésorier, r. de Montigny, 132, Charleroi).
17. Bibliothèque communale d'Ougrée. (M. Corbusier, instituteur en chef).
18. Fédération des Sociétés dramatiques catholiques (M. Bruls, secrétaire-trésorier, r. Dossin, 23).
19. Bibliothèque communale de Selessin-Ougrée. (M. le bibliothécaire).
20. Archives de l'État, rue du Palais, Liège.
21. Université du Travail, à Charleroi.

22. Cercle *Wallon d'vant tot.* (M. Demarteau, r. Jean d'Outremeuse, 31, Liège).
23. Administration provinciale de Liège. Service de la Bibliothèque. M. Charlier, r. Darchis, 33.
24. Maison des Loisirs de l'Ouvrier, quai de Marihaye, Seraing.

ÉTRANGER

1. Bibliothèque de l'Université (Institut de Langue et de Littérature française), Strasbourg (*France*).
2. Bibliotheek der Ryks-Universiteit, M. Noordhoff, P. Boteringestraat, 12, Groningen (*Pays-Bas*).
3. Université, Bibliothèque de la Faculté des Lettres, Nancy (M. et M., *France*).

VI

Echange des publications

BELGIQUE

1. Commission royale d'Histoire.
   Académie royale de Belgique, Bruxelles.
2. Institut archéologique liégeois.
   Maison Curtius.
3. Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
   M. le bibliothécaire, rue Bonne Fortune, 2, Liège.
4. *La Vie Wallonne*, revue mensuelle.
   M. Ch. Delchevalerie, en Souverain-Pont, 7, Liège.
5. Académie royale flamande.
   M. Gailliard, secrétaire perpétuel, Gand.
6. Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.
   M. Ém. Vierset, docteur en droit, rue Rioul, Huy.

7. Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
   M. Lejaer, bibliothécaire, rue Laoureux, Verviers.
8. Société archéologique de Namur.
   M. le Président du Musée archéologique, Namur.
9. Société archéologique de Nivelles.
   M. A. Hanon de Louvet, président, Nivelles.
10. *Institut archéologique du Luxembourg*, Arlon.
11. Cercle archéologique de Mons.
    M. le Secrétaire, à Mons.
12. *L'Ropieur*, gazette hebdomadaire.
    Brasserie de Bruxelles, sur la Place, Mons.
13. Société historique et archéologique de Tournai.
    M. Soil de Moriamé, rue Royale, 45, Tournai.
14. *La Revue tournaisienne*, mensuelle.
    M. Hocquet, direct., ch. de Willemeau, 55, Tournai.
15. Le Caveau liégeois, place Cockeril, 2, Liège.
16. Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons. M. J. Closset, président, rue des Écoles, 5.
17. Cercle archéologique d'Ath et de la région.
    M. le Président, Ath.
18. Société paléontologique et archéologique de Charleroi.
    M. F. Foulon, conservateur, Charleroi.

ÉTRANGER

19. Société nationale des Antiquaires de France.
    M. Klincksieck, éditeur, r. de Lille, Paris (*France*).
20. *La Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mensuelle.
    M. Laroche, éditeur, Sedan (*France*).
21. Institut Grand-Ducal. Sect. historique. Luxembourg.
22. *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*.
    M. L. Gauchat, prof. à l'Univ., Hofackerstrasse, 44, Zurich 7 (*Suisse*).

23. *Romania*. Directeur, M. Marius Roques, 5, quai Malaquais (librairie Champion). Paris (*France*).
24. *Revue de Philologie française et de Littérature*. M. Léon Clédat, rue Molière, 29, Lyon (*France*).
25. London Library. St James's Square. S. W.

Bureau de la Société pour 1922

Doutrepont, Auguste, *Président*.
Feller, Jules, *Vice-Président*.
Michel, Charles, *Vice-Président*.
Haust, Jean, *Secrétaire*.
Renard, Edgard, *Secrétaire-adjoint*.
Remouchamps, Joseph-M., *Trésorier*.
Steenebruggen, Charles, *Trésorier-adjoint*.
Pecqueur, Oscar, *Bibliothécaire*.
Simon, Henri, *Bibliothécaire-adjoint*.
Polain, Eugène, *Archiviste*.

Table des Matières

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



* * * * IMPRIMERIE
H. VAILLANT-CARMANNE
PLACE SAINT-MICHEL, 4,
LIÈGE — 1923 * * * *

1923 — N° 30

ANNUAIRE

DE LA

Société de Littérature wallonne

N° 30

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



* * * * IMPRIMERIE
H. VAILLANT-CARMANNE
PLACE SAINT-MICHEL, 4,
LIÈGE — 1923 * * * *

1923 — N° 30

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE WALLONNE

La Société liégeoise de Littérature wallonne a été fondée le 27 décembre 1856 ; depuis le 1er janvier 1910 elle s'intitule **Société de Littérature wallonne.** Elle est la plus ancienne et la plus importante société littéraire de la Wallonie. Elle est seule, en Belgique, à pratiquer l'étude philologique de tous nos dialectes romans, depuis Malmedy jusqu'à Tournai. Pour ces deux raisons, on la considère généralement comme notre « Académie wallonne. »

Son but essentiel est de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes. Parmi les moyens qu'elle emploie à cet effet, l'un des plus efficaces est l'organisation de concours annuels, dont le programme, conçu largement, comprend l'ensemble des genres littéraires et des études de philologie wallonne.

Elle concentre dans sa bibliothèque toutes les œuvres dialectales de son domaine géographique

et toutes les études littéraires ou linguistiques se rapportant à ce domaine. Cette bibliothèque est ouverte à tous les membres, qui peuvent la consulter (au local: Université de Liège) en s'adressant au bibliothécaire ou au secrétaire de la Société.

Depuis sa création, et surtout depuis 1900, la Société réunit les matériaux du **Dictionnaire général des parlers romans de la Belgique** (1), qui promet d'être un monument de science et de patriotisme élevé à la gloire des parlers si expressifs de nos pères et à l'étude de la vie populaire ( ). Cette œuvre, qui est aujourd'hui en pleine voie de réalisation et dont le premier fascicule paraîtra prochainement, aura pour compléments naturels la **Bibliographie** des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ces dialectes (voir l'*Annuaire*, t. 17, pp. 133-140), l'**Atlas linguistique** des parlers de son domaine, le **Glossaire général de la toponymie wallonne** et l'**Atlas toponymique** des communes

(1) Dénommé par abréviation *Dictionnaire wallon* (DW).

(1) Voir le *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in-4º de 36 p. à 2 colonnes (1903-4), prix 3 fr. ; les *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, 2e édition (1905), brochure de propagande, in-8º de 72 p. (épuisé) et le *Bulletin du Dictionnaire* (1906-22), onze volumes, prix : 44 frs.

de ce même ressort (voir *Bulletin du Dictionnaire*, 1907, pp. 1-18).

La Société publie régulièrement :

1° un *Annuaire*, qui contient spécialement ce qui a trait à l'administration de la Société. Le tome 30 a paru en 1923 ;

2° un *Bulletin* littéraire et philologique, contenant les pièces et mémoires couronnées aux concours, avec les rapports des différents jurys. Le tome 57 paraîtra en 1923 ;

3° un *Bulletin du Dictionnaire wallon*, périodique fondé en 1906. Le tome 12 paraîtra en 1923 ;

Soit au total une centaine de volumes, qui contiennent la plupart des chefs-d'œuvre de notre littérature dialectale.

La Société a décidé d'étendre encore le cycle de ses publications en créant deux nouvelles collections qui paraîtront à date indéterminée :

1° une *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne* : le n° 1 (les *Noëls wallons*, par Auguste Doutrepont) a paru en 1909.

2° une *Bibliographie wallonne* : le n° 1 (*Bibliographie de* 1905-1906) a paru en 1912.

La Société compte aujourd'hui près de mille membres, à savoir : des *membres titulaires*, au nombre de quarante ; — des *membres correspondants* ; — des *membres affiliés*, payant une cotisation annuelle de 5 francs (étranger : 7 francs) ;

— des *membres protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire wallon*, payant une cotisation minima de 20 frs ; etc. (1)

Les pouvoirs publics s'intéressent vivement aux efforts de la Société ; le Gouvernement, les provinces de Brabant et de Liège, certaines villes et communes wallonnes lui allouent des subventions. Néanmoins ce sont les finances qui lui manquent le plus pour mener à bonne fin les œuvres nombreuses qu'elle a entreprises. Aussi la Société fait appel à tous ceux qui voudraient l'aider dans la réalisation de son programme, qui doit lui concilier la sympathie de tous les Wallons. Elle les prie de s'inscrire sur la liste de ses membres protecteurs ou affiliés. D'autre part, elle prie aussi les personnes qui s'intéressent à nos dialectes de collaborer au futur Dictionnaire en qualité de correspondants.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat, *rue Fond-Pirette, 75, Liège.*

---

(1) Les membres belges sont invités à envoyer leur cotisation, dès le début de l'année, au compte chèques postaux n° 102927 (Société de Littérature wallonne : M. Ch. Steenebruggen, 40, rue Haute-Wez, Grivegnée-lez-Liège). — Les membres étrangers doivent envoyer leur cotisation par mandat postal à l'adresse de M. Steenebruggen.

STATUTS

I.

Chapitre I. — Titre, but, domaine d'action

Art. 1. La *Société liégeoise de Littérature wallonne* fondée le 27 décembre 1856 et dont le siège est à Liège, adopte à partir du 1er janvier 1910, le titre de *Société de Littérature wallonne.*

Art. 2. Elle se propose de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes.

Art. 3. Son domaine s'étend à toute la Belgique romane.

Chapitre II. — Moyens d'action, programme des travaux

Elle compte réaliser son œuvre par les moyens suivants :

A. Art. 4. La Société exerce au dehors une propagande matérielle et morale, aussi active que ses ressources le lui permettent,

pour conserver au langage sa saveur et sa richesse de vocabulaire, pour en propager l'orthographe et les règles, pour empêcher que son évolution inévitable n'aboutisse à la décadence et à l'abâtardissement ;

pour maintenir et élever le niveau de la littérature wallonne ;

pour protéger les meilleurs auteurs et les meilleures œuvres ;

pour assurer la représentation des chefs-d'œuvre du théâtre wallon, la diffusion des meilleurs chants populaires et des plus belles œuvres lyriques.

Art. 5. Elle peut créer des cours et des conférences à cet effet.

Art. 6. Elle peut patronner des œuvres dont le but concorde avec le sien.

Art. 7. Elle facilite, par un service d'échange de publications, par des dons gracieux ou des récompenses en livres, la diffusion des œuvres qu'elle publié.

Art. 8. Elle institue des concours annuels de littérature et de philologie portant : 1° sur les divers genres littéraires fixés par le programme des concours, 2° sur les diverses branches de philologie wallonne fixées par le même programme.

Art. 9. Des rapports critiques des œuvres employées au concours, ou même soumises hors concours à l'appréciation de la Société, préciseront les désirs de la Société et serviront à orienter les concurrents éventuels.

B. Art. 10. Pour assurer la conservation des œuvres et perpétuer la mémoire de leurs auteurs,

comme aussi pour rassembler les matériaux nécessaires à ses travaux, la Société réunit dans sa bibliothèque :

toutes les productions dialectales de son domaine géographique :

toutes les études littéraires, historiques, biographiques et bibliographiques se rapportant à ce domaine ;

tous les travaux linguistiques intéressant, soit directement, soit comparativement, la philologie des dialectes de ce domaine :

toutes les œuvres manuscrites de littérature et de philologie relative à ce domaine.

Art. 11. Les membres sont invités à produire en séance des travaux littéraires ou scientifiques.

Art. 12. La Société s'attache à fixer la grammaire usuelle, l'orthographe et la versification par des traités sur la matière.

Art. 13. Elle établit la grammaire comparative des parlers romans de son domaine.

Art. 14. Elle en publie le dictionnaire général, comprenant pour chaque mot : 1° une partie historique traitant de la dialectologie et de l'origine du mot ; 2° une partie usuelle traitant de ses diverses significations confirmées de nombreux exemples.

Art. 15. Elle extraira de cet ouvrage un dic-

tionnaire abrégé wallon-français, un dictionnaire français-wallon et un dictionnaire de rimes.

Art. 16. La Société complète par l'étude des documents locaux d'archives le glossaire de l'ancien wallon.

Art. 17. Elle publie les anciens textes wallons offrant une valeur littéraire ou linguistique.

Art. 18. Elle prépare une chrestomathie de l'ancien wallon et des chrestomathies des dialectes romans de son domaine.

Art. 19. Elle dresse un atlas linguistique des parlers de son domaine.

Art. 20. Elle prépare le glossaire général de la toponymie wallonne et l'atlas toponymique des communes de ce même domaine.

Art. 21. Elle dresse la bibliographie des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ses dialectes.

Art. 22. Elle réunit en un musée les objets ou dessins d'objets relatifs à la vie wallonne, dans le but spécial d'assurer l'exactitude des définitions données aux mots et de faciliter l'illustration de ses publications linguistiques.

C. Art. 23. La Société décerne des récompenses aux meilleurs travaux envoyés à ses concours. Elle en décide l'impression. Elle fournit aux auteurs imprimés un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires et leur assure, à leur gré, un tirage

supplémentaire à prix réduit. Elle entreprend l'examen et décide l'impression de tous autres travaux qui lui sont présentés.

Art. 24. Elle élit au nombre de ses membres titulaires les personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux lettres wallonnes, ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

Art. 25. Chaque année, elle peut réunir confraternellement 1° en une séance plénière, 2° en une séance officielle de remise des prix, 3° en un banquet, tous les éléments dispersés de l'activité wallonne.

II.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Chapitre III. — **Des membres**

Art. 26. La Société se compose de quatre classes de membres :

1re classe : *A.* Les membres d'honneur ;
B. Les membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire ;
C. Les membres titulaires émérites ;

2me classe : Les membres titulaires ;

3me classe : A. les membres correspondants de la
Société ;
B. Les membres correspondants de
l'Œuvre du Dictionnaire :

4me classe : Les membres affiliés.

1re classe.

Art. 27. La section des membres d'honneur se compose de personnes élues par la classe des membres titulaires en raison d'éminents services rendus à la Société.

Ils peuvent, sans renoncer à leur titre de membre d'honneur, faire partie d'une autre classe, en assumant les droits et devoirs des membres de cette classe.

Art. 28. La section des membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager cette œuvre par une subvention spéciale ou par une cotisation extraordinaire.

La liste des membres protecteurs figurera dans chaque fascicule du Dictionnaire.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

Art. 29. La section des membres titulaires émérites se compose de membres titulaires qu'une cause indépendante de leur volonté empêche d'assister régulièrement aux séances.

Ce changement de section est une faveur accor-

dée à l'intéressé sur sa demande par un vote de la Société. Il ne détruit pas les droits de l'ancien titulaire qui peut à son gré assister aux séances et prendre part aux discussions avec voix consultative et délibérative.

Les membres titulaires émérites reçoivent toutes les publications de la Société.

2me classe.

Art. 30. La classe des membres titulaires se compose. ainsi qu'il est dit à l'article 24, de personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux lettres wallonnes. ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

Elle se recrute parmi les membres affiliés.

Elle est limitée à quarante membres.

Les membres de cette classe s'engagent à fréquenter les réunions mensuelles et à prendre part aux divers travaux de la Société.

Ils ont le droit de présenter des propositions en tout ce qui concerne la Société. Ils ont voix consultative et délibérative.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

3me classe.

Art. 31. *A*. La section des membres correspondants de la Société se compose :

1° de membres étrangers nommés *honoris causa* par un vote de la Société ;

2° de membres affiliés ayant servi et désireux de servir par leurs œuvres la cause de la littérature et de la philologie wallonnes, mais que l'éloignement empêche d'assister régulièrement aux réunions mensuelles. Ils se tiennent en relation avec la Société en lui signalant les travaux, les auteurs, les exécutions et publications d'œuvres, et en général les événements de leur région qu'il importe à la Société de connaître. Ils sont invités à lui envoyer les articles de journaux et publications régionales relatives à ces événements, ainsi que leurs propres travaux :

B. La section des membres corespondants de l'Œuvre du Dictionnaire se compose des personnes qui répondent régulièrement aux questionnaires lexicologiques. Elles recoivent à ce titre le *Bulletin du Dictionnaire*. Elles ne reçoivent les autres publications que si elles font également partie de la classe des membres affiliés.

4me classe.

Art. 32. La classe des membres affiliés se compose de personnes qui s'intéressent aux productions en langue wallonne ou relatives au wallon et qui désirent soutenir l'œuvre de la Société.

Ils reçoivent à ce titre les publications ordinaires.

Le nombre des membres de cette classe n'est pas limité: toute personne honorable peut y être admise sur présentation de deux membres titulaires.

Les membres affiliés sont invités à assister aux assemblées et à participer au banquet annuel de la Société.

Art. 33. La Société admet en outre, à titre d'abonnés, des Bibliothèques et des Sociétés désirant obtenir ses publications orfinaires, contre payement de la cotisation de membre affilié.

Nominations, radiations

Art. 34. Les membres de toutes les catégories sont nommés par la classe des membres titulaires à la majorité absolue des membres présents.

Toute proposition de candidature à un siège de membre titulaire doit être préalablement annoncée au Bureau, après que celui-ci aura déclaré la vacance du siège. L'assemblée statue sur la prise en considération.

En cas de vacance d'un siège, le Bureau doit, dans les six mois, déclarer à l'assemblée la succession ouverte.

La discussion de la candidature et le vote doivent être annoncés à l'ordre du jour des séances ultérieures.

Le vote aura lieu dans la séance ordinaire qui suivra celle de la discussion de candidature.

Art. 35. On procédera de même en cas de proposition de radiation.

Cotisations

Art. 36. Les membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire paient une cotisation minima de vingt francs.

Les membres titulaires émérites, les membres titulaires, les membres affiliés et les collectivités abonnées payent une cotisation annuelle de cinq francs (1) ; de même les membres correspondants, s'ils désirent recevoir les publications.

Les cotisations sont recouvrables dans le courant du mois de janvier.

Tout membre qui néglige de payer sa cotisation est considéré comme démissionnaire.

Chapitre IV. — **Du Bureau**

I.

Art. 37. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau, composé d'un président, d'un vice-

---

(1) Pour l'étranger, cotisation et frais de port : 7 francs. — Les membres belges sont invités à envoyer leur cotisation, dès le début de l'année, au compte chèques postaux nº 102927 (Société de Littérature wallonne : M. Ch. Steenebruggen, 40, rue Haute-Wez, Grivegnée-lez-Liège).

président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un bibliothécaire et d'un archiviste.

La Société pourra, le cas échéant, nommer un second vice-président, un secrétaire-adjoint et un bibliothécaire-adjoint.

Ces fonctions ne donnent droit à aucune rémunération de la Société.

Le bureau se réunit quelques jours avant la séance mensuelle. Il étudie les questions qui seront soumises aux délibérations de la Société. Il fixe l'ordre du jour des séances, déclare éventuellement la vacance des sièges de membres titulaires et reçoit les propositions de candidatures.

Le président réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire.

II

Art. 38. Le président règle l'ordre du jour et dirige les séances. Il réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire. Il veille à l'exécution du règlement et des décisions de l'assemblée. Il contrôle l'état des finances.

A la réunion de janvier, il rend compte des travaux de l'année écoulée.

Art. 39. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance. Il exécute les décisions de la Société.

Art. 40. Le trésorier opère les recettes et effec-

tue les payements. Il rend ses comptes à la première séance de l'année. Il présente dans cette même séance un projet de budget pour le nouvel exercice.

Art. 40. Le bibliothécaire conserve et classe la bibliothèque. Il en dresse et tient à jour le catalogue alphabétique et systématique. Il tient note des prêts faits aux membres. Il rend compte chaque mois des publications reçues et des dons offerts à la bibliothèque de la Société. Il présente en janvier un rapport sur le mouvement de la bibliothèque et le travail de classement.

Art. 42. L'archiviste conserve et classe les archives de la Société.

III.

Art. 43. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

IV

Art. 44. Les membres du bureau sont nommés pour la durée de la session annuelle, qui coïncide avec l'année civile.

Le renouvellement général du bureau se fait tous les ans dans la séance de décembre.

En cas d'urgence, l'assemblée peut nommer pendant le cours de l'année à des fonctions vacantes.

Pour toute proposition de candidature nouvelle on suivra le procédé indiqué à l'art. 34.

Toute élection d'un membre du bureau a lieu au scrutin secret.

Chapitre V. — **Des Séances**

Art. 45. Les membres titulaires s'assemblent de droit au local ordinaire des séances, une fois par mois, sauf en août et en septembre, au jour et à l'heure fixés par eux.

Art. 46. Ils traitent en général toutes les questions littéraires, scientifiques et administratives qui concernent la Société. Toute discussion politique ou religieuse est bannie.

Art. 47. Les membres reçoivent, trois jours avant la séance, une convocation qui contient l'ordre du jour.

Art. 48. La présence de cinq membres titulaires est requise pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Art. 49. Tout membre titulaire a le droit d'initiative d'une proposition. Si l'assemblée la prend en considération, elle est inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

Art. 50. Tout membre peut réclamer le vote au scrutin secret.

Art. 51. Le cours ordinaire d'une séance comprend : 1° la lecture et approbation du procès-verbal, la correspondance. 2° les rapports des jurys ; 3° les rapports des commissions, les rapports sur l'état des publications et sur l'accroissement de la bibliothèque ; 4° la discussion des questions particulières portées à l'ordre du jour : 5° la lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques ; 6° des questions diverses.

Art. 52. Le cours ordinaire d'une session annuelle comprend notamment :

En janvier, rapports annuels du président, du bibliothécaire et du trésorier sur l'exercice écoulé ; projet de budget ; fixation du programme des concours pour l'année courante ; nomination des commissions ordinaires ;

En février, fixation du programme des publications de l'année ;

En février, mars, avril, rapports sur les concours clos au mois de décembre précédent ;

De février à novembre inclus, lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques ;

En décembre, classement des manuscrits envoyés au concours ; nomination des jurys de concours ; renouvellement du bureau ; assemblée plénière et banquet annuel.

Art. 53. Une fois par an, il pourra se tenir une assemblée générale à laquelle seront invités tous les membres de la Société indistinctement. Cette assemblée pourra coïncider avec la séance de la distribution des prix des concours. La Société en fixera l'ordre du jour.

Art. 54. Chaque année, au mois de décembre, a lieu le banquet traditionnel. Tous les membres sont invités par convocation spéciale à y participer.

Art. 55. Sur l'initiative du président ou à la demande de cinq membres titulaires, le secrétaire est tenu de convoquer la Société en séance extraordinaire. La convocation spécifie l'objet porté d'urgence à l'ordre du jour.

III.

ORGANISATIONS PARTICULIÈRES

Chapitre VI. — **Organisation des concours**

Art. 56. La Société détermine chaque année, dans la séance de janvier, le programme des concours de l'année, leurs conditions et les réecompenses allouées aux lauréats.

Le programme et le règlement particulier des concours sont imprimés et reçoivent la plus grand publicité possible.

L'époque de clôture du concours est fixée au 1er décembre suivant.

Art. 57. Dans la séance de décembre qui suit la clôture se fait le classement des œuvres ainsi que la nomination des jurys et des rapporteurs éventuels.

Art. 58. Si le premier rapporteur désigné se trouve empêché de remplir son mandat ou s'il n'est pas d'accord avec la majorité de ses collèques, le jury du concours a le droit de lui substituer un autre de ses membres pour rédiger le rapport.

Art. 59. Les jurys déposeront leurs conclusions et donneront lecture de leurs rapports dans les séances des quatre premiers mois de l'année suivante. au plus tard dans la séance d'avril.

Art. 60. L'assemblée statue sur les conclusions et, le cas échéant, proclame le nom des auteurs d'œuvres couronnées, vote l'impression intégrale ou partielle des travaux distingués par le jury.

Art. 61. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives de la Société après les opérations du jury.

Art. 62. Les œuvres destinées au *Bulletin* en impression totale. même avec des remaniements soit des auteurs. soit du jury, deviennent la propriété de la Société. Elles ne peuvent être réimprimées par l'auteur que d'accord avec la Société.

L'auteur qui publie son œuvre primée avant l'apparition au *Bulletin* perd le bénéfice de la publication par la Société et le prix qui lui était destiné.

Art. 63. Un auteur qui fait imprimer lui-même une œuvre devenue la propriété de la Société s'expose à des poursuites, 1° s'il n'a pas obtenu l'autorisation préalable de la Société ; 2° s'il ajoute au titre des indications vagues ou mensongères de distinction obtenue (1) ; 3° s'il omet d'indiquer que son œuvre a été remaniée ou améliorée depuis l'examen du jury.

Art. 64. L'auteur d'une œuvre admise à l'insertion au *Bulletin*, sauf en ce qui concerne les fragments cités dans les rapports des jurys, a droit à un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires.

Art. 65. La distribution solennelle des récompenses a lieu au moins tous les deux ans.

Chapitre VII. — **Des commissions particulières**

Art. 66. L'assemblée peut déléguer deux membres ou nommer diverses commissions pour effectuer certaines démarches ou certains travaux

---

(1) Œuvre *couronnée* ou *primée* signifie *ayant obtenu un 1er prix*. La mention honorable doit être signalée comme telle. Le mieux est de spécifier la médaille ou la distinction obtenue.

particuliers, pour examiner de certaines questions ou des publications extraordinaires.

Il existe notamment : une commission ou un membre délégué à la surveillance de l'impression des publications ; une commission particulière pour la composition du Dictionnaire wallon ; une ou plusieurs commissions pour les publications extraordinaires ; une commission de la bibliothèque ; une commission du banquet annuel. D'autres services sont créés au fur et à mesure des besoins.

Art. 67. L'assemblée fixe la durée du mandat de ces commissions et délégués.

Art. 68. Ces commissions s'organisent à leur gré. Elles rendent comptent à l'assemblée de l'état de leurs travaux.

Chapitre VIII. — **Des publications**

Art. 69. Les publications *ordinaires* de la Société sont les suivantes :

1° un *Annuaire* contenant des documents administratifs, des notices biographiques, des variétés ;

2° un *Bulletin* contenant : *a*) les pièces et mémoires couronnés dans les concours ; *b*) les rapports des jurys des concours ; *c*) des travaux personnels des membres ; *d*) des pièces et mémoires adressés à la Société, dont l'impression dans le *Bulletin* a été jugée avantageuse ;

3° un *Bulletin du Dictionnaire*, revue de philologie wallonne destinée essentiellement à maintenir la Commission du Dictionnaire en rapport avec ses correspondants et à faciliter les moyens d'information ;

4° le *Dictionnaire*, à publier en fascicules ;

5° la *Bibliographie wallonne*.

ART. 70. A l'aide de ressources spéciales, la Société peut éditer des publications *extraordinaires*, recueils de textes anciens, chrestomathies, atlas, ouvrages spéciaux, etc., sans être tenue d'en faire la distribution aux membres affiliés. Toutefois elle s'oblige à réserver aux membres affiliés des conditions avantageuses de souscription ou d'achat.

Une de ces publications extraordinaires porte le titre de *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne*.

ART. 71. La Société délègue un ou plusieurs membres pour veiller à l'impression et à la distribution de ses publications.

ART. 72. Tous les membres qui paient une cotisation annuelle ont droit aux publications ordinaires de la Société. Les membres titulaires et les membres protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire ont droit à toutes les publications de la Société.

Un exemplaire de toutes les publications est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité,

à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à celle de l'Université de Liège et aux Bibliothèques communales de la ville de Liège.

Chapitre IX. — Des recettes et des dépenses

Art. 73. Les recettes consistent en cotisations payées par les membres protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire, par les membres honoraires et titulaires, par les membres correspondants et par les affiliés, par les abonnés ; en dons volontaires ; en subventions ou souscriptions des pouvoirs publics; en produits de la vente des publications livrées au commerce.

Art. 74. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget. Elles consistent en frais de local et de séances ; frais de publications ; frais de bureau du secrétaire, du trésorier, des délégués et commissions ; frais des récompenses décernées aux concours ; frais pour l'organisation de la cérémonie de distribution des prix ; frais de bibliothèque, achat de livres et manuscrits, revues, reliures, mobilier ; frais de propagande et d'encouragement à certaines œuvres relevant du domaine d'action de la Société.

Art. 75. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget.

Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

Art. 76. Le rapport sur la situation financière ainsi que le projet de budget sont présentés par le trésorier dans la séance de janvier.

Chapitre X. — De la revision des statuts et de la dissolution de la Société

Art. 77. Les statuts ne peuvent être modifiés que si la nécessité en a été reconnue par la majorité absolue de tous les membres titulaires, soit présents, soit absents.

Art. 78. La nécessité de la revision étant prise en considération, aucune modification ne peut être introduite que si la question de revision a figuré à l'ordre du jour de deux séances ordinaires successives. Le vote final a lieu dans une troisième séance ultérieure.

Art. 79. Les règlements particuliers et les modifications à ceux-ci sont votés en une seule séance à la majorité des membres présents.

Art. 80. La dissolution ne peut être mise en délibération que si, des membres titulaires convoqués spécialement à cet effet, les trois quarts sont présents.

Art. 81 Toutefois, si deux convocations successives à cet effet sont restées sans résultat, la Société délibère valablement, quel que soit le nombre des présents.

Art. 82. Le vote ne peut avoir lieu que dans une troisième séance et si la question a figuré à l'ordre du jour de deux séances successives antérieures.

Art. 83. La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des membres présents.

Art. 84. Un procès-verbal particulier de la dissolution sera dressé et signé de tous les membres ayant voté la dissolution. Il fera mention des noms des membres opposants.

Art. 85. La bibliothèque, les archives et le sceau de la Société seront déposés à la Bibliothèque de la Ville de Liège, où ils formeront un fonds spécial.

Le solde restant en caisse sera transmis au Bureau de bienfaisance de la Ville de Liège.

CONCOURS DE 1922

PIÈCES REÇUES

La Société a reçu 172 pièces :

12e Concours. *Glossaire technologique.* — 1. Vocabulaire du sculpteur-ornemaniste sur bois, de Liège et environs. — 2. Voc. d'un serrurier au XVIIIe siècle. — 3. Le métier des drapiers au point de vue technique. [*Archives* nos 1802-4.]

Jury : MM. Feller, Haust, Doutrepont, *rapporteur*.

13e Concours. *Toponymie.* — 1. Toponymie de la région de Namur-Nord. [*Archives* n° 1805.]

Jury : MM. Doutrepont, Feller, Renard, Maréchal, *rapporteur*.

16e Concours. *Étude critique sur la versification wallonne.* Un mémoire. [*Archives* : n° 1806.]

Jury : MM. Doutrepont, Haust, Feller, *rapporteur*.

18e Concours. *Étude descriptive.* — 1. Barète al plantche. — 2. Pâye. — 3. Ine rowe di ritchâs. — 4. Cognes d'iviér. — 5. Li côpeû

d'frûtes. — 6. L'êrdiè. — 7. Li mèh'n'rèsse. — 8. Li vèvî di m'viyèdje. — 9. Sonèt. — 10. So l'hôt di s' mâma. — 11. Mi viyèdje. — 12. Hè, Dadite ! — 13. Divins lès bèvîs. — 14. Djêve a blame. — 15. Qué tins ! — 16 An permission. — 17. Po l' djoû di s' fièsse. — 18. Li tchèron. — 19. Li martchand d'gazètes. 20. Lès baraquîs. — 21. Li garde-champète. 22. Li cantonier. — 23. Li foye. — 24. L'orèdje. — 25. L'èreûr. — 26. Li marihå. [*Archives* nos 1807-1832.]

Jury : MM. Ch. Defrecheux, Ch. Steenebruggen, L. Parmentier, *rapporteur*.

19e Concours. *Récit assez étendu*. — 1. Di m'soû. — 2. Lès Flaminds èt lès Walons. — 3. Pèneûs conte. — 4. On p'tit mot. — 5. On fèl tireû. — 6. Bone anéye. — 7. Lîdje-Loncin. — 8. Dizo lès frègnes. — 9. Prumîre rèsconte. — 10. L'Yser. [*Archives* : nos 1833-1842.]

Jury : MM. Delaite, Doutrepont, Grégoire, *rapporteur*.

20e Concours. *Fable, petit conte*, etc. — 1. On sondje. — 2. Nos l'fâreût portant ! — 3. Prumî hiyon. — 4. Tåvlès d'coulèye. — 5. Li cok'lî. — 6. Tchansons d'octôbe. — 7. Asteûre èt d'avance. — 8. Fauve. — 9. À

tèyâte. — 10. Èt mi ! — 11. A l'ègzèrcice. — 12. Li sètinme. — 13. Pitits saqwès. — 14. Li cote d'a Marèye. — 15. So l'pavêye. — 16. Truc di crapaude. — 17. Matante Nîvaye. — 18. Lu pantalon. — 19. Li buveû. — 20. Li botrèsse. — 21. Vos n'inmez nin l'walon. — 22. Li garde-civique. — 23. Proh pudor ! — 24. Dji so féminisse. — 25. Ine lèçon. — 26. Li vîye ôrlodje. [*Archives* nos 1843-1868.]

Jury : MM. Calozet, Closset, Brassinne, *rapporteur*.

21e Concours. *Pièce lyrique en général.* — 1. Essais d'élégies. — 2. Romance. — 3. Tére di Walon'rèye. — 4. S'crèt-mawèt. — 5. Vîlèsse. — 6. Potince. — 7. Sov'nance di vîs. — 8. Tél'fèye. — 9. Qwand l'guêy tchèssan... — 10. Simpe istwére. — 11. Après l'awous'. — 12. A l'inmèye. — 13. Li dreût dè djeû. — 14. Pâhûlisté. — 15. Lès trouflîres. — 16. Su l'route dèl vîye. — 17. Tûzêye d'ovrî. — 18. Inte qwate meûrs. — 19. Vèsprêye. — 20. Âs pâhûlès vèsprêyes. — 21. Coûr di mére. — 22. Fèrot. — 23. Coûr d'andje. — 24. Gâylotèdjes. — 25. Li guére èt l'pây. — 26. May ! — 27. Marcatchou èt l'Kaizer. — 28. Li houyeû. — 29. Idêye a pârt. — 30. Li

vile montèye. — 31. Li vile martchande di makèye. — 32. Ås såhons. — 33. Djoûrnèye d'avri. — 34. Li nid. — 35. Feume di sòlêye. — 36. Li varlèsse. — 37. Ritchèsse. — 38. Li hèrdî. — 39. Vinez, Donêye ! — 40. L'amoûr èt l' vin. — 41. Prumîs bias djoûs. — 42. Rondia. — 43. Li bon martchî. — 44. Au magasin. — 45. A on rîmeû qui pièd' gos'. — 46. Vindjince. — 47. Lînå l'sòlêye. — 48. Tåvlê d'may. — 49. L'vîye d'audjoûrdu. — 50. Tåvlê. — 51. Qui rumines-tu ? — 52. Po gostè l'boneûr. — 53. A nosse mame. — 54. Po m'feume et po m'cousin (avec musique). — 55. Pitits saqwès. [*Archives* nos 1869-1923.]

Jury : MM. Vrindts, Pecqueur, Steenebruggen, *rapporteur*.

22e Concours. *Cramignon*. — 1. Plaisir dè viker. — 2. Dè bon costé. — 3. Come les vîs tchantèt. — 4. Loukîz bin çou qu'vos fez. — 5. Vinez. — 6. Nosse sòciètè. [*Archives* nos 1924-1929.]

Jury : Les mêmes.

23e Concours. *Pasquèye*. — 1. So lès-omes. — 2. Lahèt. — 3. Li walon univèrsél. — 4. Jamais contint. — 5. On n's'ètind wère. [*Archives* nos 1930-1934.]

Jury : Les mêmes.

24e Concours. *Recueil de poésies.* — 1. Mès p'tits chûl'tias. — 2. Tot seû. — 3. Rîmês d'on lètcheû d'bayes. — 4. Al vèsprèye. — 5. A l'ospitau. — 6. Meûs d'djun. — 7. Hil'tês. — 8. Cîr a bèrbizètes. — 9. Fayîne èt purnale. — 10. Lès fauves dèl guère. — 11. Rîmadjes di fumeû. — 12. Poésies da Lèyon dè Mèyan. [*Archives* nos 1935-1946.]

Jury : MM. Calozet, Renard, Parmentier, *rapporteur.*

25e Concours. *Scène populaire.* — 1. È plin solo. — 2. Voleûse d'amoûr. — 3. Divisse di charlatan. [*Archives* nos 1947-1949.]

Jury : MM. Brassinne, Hurard, Renard, *rapporteur.*

26e, 27e et 28e Concours. (Concours dramatique permanent). — 1. Lès Dètrî (1 acte). — 2. Poyète ou cokè (1 a.). — 3. L'âbion dè boneûr (3 a.). — 4. Grand-pére (3 a.). — 5. Lès plomes (3 a.). — 6. Lès côpeûs d'boûse (2 a.) — 7. Qwand l'coûr sonne (1 a.). — 8. On bon ègzimpe (1 a.). — 9. Cist-amoûr la. (1 a.). — 10. Li pòrtèfeûye (1 a.). — 11. Gâté bokèt (1 a.). — 12. L'oûy dè mèsse (1 a.). — 13. Li macrè (3 a.). — 14. Lès r'naus (1 a.). — 15. Parvini (4 a.). — 16. I sét bin l'flamind

(1 a.). — 17. Li gazète (2 a.). [*Archives* n°s 1785-1801.]

Jury : MM. Delaite, Doutrepont, Feller, Haust, Pecqueur, Roger, Scréder.

Hors Concours. — 1. A travers l'œuvre de Cl. Marot. — 2. Leopardi. — 3. Misseron. — 4. Byron. — 5. Verhaeren. — 6. Virgile. — 7. Novês râvions. [*Archives* n°s 1950-56.]

Jury : MM. Ch. Defrecheux, Renard, Doutrepont, *rapporteur*.

N. B. — Le Concours Jean Lamoureux (Sonnet sur l'Amour) n'étant pas prévu au Programme de 1922, les quelques pièces que des auteurs nous ont envoyées sous cette rubrique, ne seront jugées que l'an prochain avec les concours de 1923.

CONCOURS DE 1922

RÉSULTATS

12e Concours. *Glossaire technologique.* — Mention honorable (sans impression) à M. Jules CLASKIN, de Liège, pour son *Vocabulaire du sculpteur-ornemaniste sur bois*, et à M. Henri ANGENOT, de Verviers, pour son *Vocabulaire d'un serrurier au XVIIe siècle.*

13e Concours. *Toponymie.* — 2e prix à M. Fernand DANHAIVE, de Namur, pour sa *Toponymie de la région de Namur-Nord.*

16e Concours. *Étude critique sur la Versification wallonne.* — Résultat négatif.

18e Concours. *Étude descriptive.* — 1er prix à M. Marcel LAUNAY, de Ferrières, pour le n° 8, *Li vèví di m' viyèdje* ; — Mention honorable (avec impression) à M. Jean SCHURGERS, de Prayon-Trooz, pour le n° 13, *Divins lès bèvís*, et à M. Alexandre LAURENT, d'Awans, pour le n° 18, *Li tchèron* ; — id. (sans impression) à M. J. SCHURGERS, pour le n° 16, *Djève a blame*, et à M. Joseph LEMAIRE, de Liège, pour le n° 26, *Li marihâ.*

19e Concours. *Récit assez étendu.* — 2e prix (avec impression) à M. Ernest BRASSINNE, de Glain, pour *Lidje-Loncin* ; — mention honorable (avec impression partielle) à M. Arthur XHIGNESSE, de Liège, pour *Di m' soû* ; id. (sans impression) au même pour *Pèneûs conte,* à M. Edouard THIRIONET, de Namur, pour *Bone anéye,* à M. Alexandre LAURENT, d'Awans, pour *Dizos lès frègnes,* et à M. Paul MARÉCHAL, de Namur, pour *L'Yser.*

20e Concours. *Fable, petit conte, etc.* — Mention honorable (avec impression) à M. Jean SCHURGERS, de Prayon-Trooz, pour *Li cok'li* ; id. (avec impression partielle) au même, pour *Tâv'lês d' coulêve* ; id. (sans impression) au même, pour *Tchansons d'octôbe* et pour *Pitits saqwès* ; id. (sans impression) à M. Arthur XHIGNESSE, de Liège, pour *Nos l' fâreût portant* ; à M. Joseph DUYSENX, de Liège, pour *Asteûre èt d'avance* ; à M. Joseph LEFÈVRE, id., pour *Matante Nivaye* ; à MM. Joseph LOOZE et N. MARÉCHAL, id., pour *Et mi !* et pour *Sol pavêye.*

21e Concours. *Pièce lyrique en général.* — 1er prix à M. Jean SCHURGERS, de Trooz, pour le n° 55, *Pitits saqwès,* et à M. Marcel LAUNAY, de Ferrières, pour l'ensemble des nos 8, 9, 10,

11, 15, 19, 20, 22; — 2e prix à M. Jules CLASKIN, de Liège, pour le no 45, *A ou rimeû qui pied' gos*; — mention honorable (avec impression) à M. Jean DESSARD, de Herstal, pour le no 48, *Tåvlê d'may*, et à M. Michel DUCHATTO, fils, de Herstal, pour le no 50, *Tåvlê*; — id. (avec impression partielle) à M. Arthur XHIGNESSE, de Liège, pour le no 1, *Essais d'élégies*; — id. (sans impression) à M. Joseph LAUBAIN, de Gembloux, pour le no 16, *Su l'route dèl vîye*; à M. Antoine RIGALI, de Liège, pour le no 18, *Inte-qwate meûrs*; à M. Alexandre LAURENT, d'Awans, pour le no 30, *Li vîle montêye*; à M. Jean DESSARD, de Herstal, pour le no 39, *Vinez, Donêye*; à M. Joseph DUYSENX, de Liège, pour le no 43, *Li bon martchî*; à M. Florent MATHIEU, de Vonêche, pour le no 51, *Qui rumines-tu?* et pour le no 52, *Po gostè l' boneûr*.

22e Concours. *Cramignon.* — Néant.

23e Concours. *Pasquèye.* — Mention honorable (sans impression) à M. Émile ROBIN, de Namur, pour *Jamais contint*, et à M. Jules CLASKIN, pour le no 5, *On n's'ètind wêre*.

24e Concours. *Recueil de poésies.* — 1er prix à M. Marcel LAUNAY, de Ferrières, pour le

n° 8, *Cîr a bèrbizètes*; — 2e prix au même pour le n° 9, *Fayîne èt purnale*; — Mention honorable (avec impression) à M. Jules LEMPEREUR, de Liège, pour le n° 7, *Hil'tês*; — id. (avec impression) à X... pour le n° 10, *Lès fanves dèl guêre*; — id. (sans impression) à M. Lucien MARÉCHAL, de Namur, pour le n° 5, *A l'ospitau*.

25e Concours: *Scène populaire*. — Mention honorable (sans impression) à M. Arthur XHIGNESSE pour *È plin solo* et pour *Divise di charlatan*.

26e, 27e et 28e Concours. *Pièce de théâtre*. — Premier prix (médaille de vermeil) à M. Henri HURARD, de Verviers, pour *Les plomes* (3 actes); — 3e prix (avec impression) à M. Joseph LAUBAIN, de Gembloux, pour *Lès r'nans* (1 acte); — 3e prix (sans impression) à M. Pierre MARCHAND, de Bois-de-Breux, pour *Lès Dètri* (1 acte); — Mention honorable (sans impression) à M. Guillaume MOERS, de Verviers, pour *L'âbion dè boneûr* (3 actes); à M. Jean SCHURGERS, de Trooz, pour *Grand-Pére* (3 actes); à M. C.-J. Charlier, de Huy, pour *Li macré* (3 actes); à M. X***
pour *Parvini* (4 actes); à M. José KIRKOVE, de Herstal, pour *Lès côpeûs d'boûse* (2 actes);

à M. Constant FOURNY, de Liège, pour *On bon ègzimpe* (1 acte); à M. Pierre MARCHAND, de Bois-de-Breux, pour *Cist-amoûr la* (1 acte); et à M. Cyrille BLAVIER, de Seraing, pour *Li pôrtèfeûye* (1 acte).

Hors concours. — Mention honorable (avec impression partielle) à M. Dominique BEAUFORT, de Liège, pour ses *Novès râvions*; — id. (sans impression) à M. Arthur XHIGNESSE, de Liège, pour sa traduction de Misseron; id. au même pour sa traduction de Verhaeren.

CONCOURS DRAMATIQUE
PERMANENT DE 1923

Pièces reçues et jugées jusqu'au 15 juin 1923.

1. *Powète èt bèle-mére* (1 acte). — 2. *Viker* (1 acte). — 3. *A on tournant dèl vèye* (1 acte). — 4. *Lès-idêves d'a Janète* (1 acte). — 5. *Mâdèye bwèsson* (1 acte). — 6. *Lu bon bèrdji* (3 actes). — 7. *Come li dzi* (1 acte). — 8. *Flipe n'èst nin so 'ne djève* (1 acte).

1er prix (médaille d'or) à M. Henri Hurard, de Verviers, pour *Lu bon bèrdji;*

2e prix à M. Louis Dighaye, de Liège, pour *Flipe n'èst nin so 'ne djèye ;*

3e prix (sans impression) à M. Louis Lekeu, de Seraing, pour *A on tournant dèl vèye ;*

Mention honorable (sans impression) à M. Joseph Laubain, de Gembloux, pour *Viker.*

CONCOURS DE 1923

PROGRAMME

Histoire et Philologie

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques (1).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine ; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités ; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue ; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

2e Concours. — Une étude de folklore.

On demande soit un recueil assez complet des traditions originales d'une région, soit une monographie comparative d'un groupe de traditions à travers la Wallonie. Il serait notamment désirable de récolter les contes en patois et les chansons anciennes. Voy. *Ann.* **23**, pp. 58-67.

---

(1) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège

3e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

4e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours, — ou tous les genres pendant une période déterminée.

5e Concours. — Étude bio-bibliographique sur un auteur wallon décédé.

On trouvera des modèles dans la collection de nos *Annuaires*. — Pour les 3e et 4e Concours, suivre, dans la rédaction des notices bibliographiques, les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 137-140).

6e Concours. — Chrestomathie des œuvres liégeoises des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, jusqu'à Nicolas Defrecheux.

7e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

8e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison [1]), dérivation, suffixes, préfixes).

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, suffisamment connue.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

9e Concours. — Étude de syntaxe (1).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

10e Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

11e Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle (2).

12e Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine (3).

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon, de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table. Voyez des spécimens de cette méthode dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon* (1906 1922).

13e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée (4).

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, suffisamment connue.

(2) A l'exclusion du règne animal, dont le vocabulaire a paru.

(3) La Société a déjà publié une cinquantaine de ces vocabulaires ; on en trouve le détail dans la *Table genérale des publications de la Société*, 1856-1906, qui forme le tome 47 du *Bulletin*. (Liège, Vaillant-Carmanne. 1907 ; prix : 6 francs). — La Société désirerait notamment recevoir les vocabulaires des vignerons et des caviérs, des gens de loi, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain et fondeurs de cuivre, des jeux d'enfants.

(4) La Société a déja publié les glossaires toponymiques de *Francorchamps* (*Bulletin*, t. 46), de *Jupille* (t. 49), de *Forges-lez-*

14e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit).

15e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau ; citer les sources imprimées, manuscrites ou orales ; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Les concurrents sont tenus de travailler *sur fiches de papier ordinaire.*

16e Concours. — Étude critique sur la versification wallonne.

17e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

Littérature

18e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : portrait, type populaire, tableau de

---

Chimay (t. 51), de *Beaufays* (t. 52), d'*Ayeneux* (t. 53), de *Maquée* (t. 54), Les concurrents sont invités à consulter ces œuvres et à suivre les conseils qui leur sont donnés dans le *Bulletin du Dictionnaire*, IIe année (1907), p 1-18. — Ils pourront aussi, éventuellement, consulter, au local de la Société, le dépouillement toponymique des archives de Forêt, Gomzé-Andoumont, Queue-du-Bois, Fraipont, Chaudfontaine, Fléron, Romsée, Vaux-sous-Chèvremont, Seraing, Jemeppe, Boncelles, Ivoz-Ramet, Dolembreux, Chaineux, Charneux, Battice, Thimister, Clermont, Hony, Rotheux-Rimière, Tavier, Ougrée, Rouvreux, Micheroux. Nous sommes redevables de ces fiches à M. Jean Lejeune (de Jupille)

mœurs, mon village, description d'un usage local, folklore, etc.

19e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

20e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers).

21e Concours. — Pièce lyrique en général : ode, romance, chanson, etc.

20e Concours *bis*. — Fable, petit conte, monologue, récit, etc.

21e Concours *bis*. — Ronde, chanson, crâmignon, etc.

La Société institue ces deux concours *bis* en vue d'un recueil qu'elle se propose de publier à l'usage des écoles.

22e Concours. — *Cramignon.*

23e Concours. — *Pasquèye* (poésie satirique).

24e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

25e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

26e Concours. — Drame lyrique, libretto d'opéra ou d'opéra comique.

27e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

28e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

Pour les 26e, 27e et 28e concours (pièces dramatiques), les envois sont reçus dans tout le courant de

l'année, *sauf en août et en septembre*. Ces pièces sont immédiatement jugées : le jury fait connaître sa décision et dépose son rapport au plus tard deux mois après la réception de chaque envoi.

1er PRIX — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 24e et pour le 28e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

REMARQUES. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément*. — 2. La musique accompagnant les cramignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le cramignon couronné dans les fêtes de paroisses.

Concours spécial Jean Lamoureux. — Conformément au vœu de feu le poète wallon Jean Lejeune (de Herstal), dit Jean Lamoureux, qui a légué à la Société la somme nécessaire, un prix spécial de cent francs est institué pour récompenser le meilleur **sonnet** inédit **sur l'Amour.**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 60 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 62, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent) ; — 2° des *troisièmes prix* (médailles de bronze); — 3° des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression.*

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. À défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours**, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés. Les auteurs sont invités à rédiger les notices bibliographiques de tous les ouvrages cités en suivant les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 138-140).

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société. Ils doivent adopter un **format de grandeur moyenne**, par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter. Le tome **47** du *Bulletin* donne l'inventaire de tout ce que la Société a publié sur tous les sujets jusqu'en 1906.

Les pièces devront être adressées, franches de port, au Secrétaire de la Société, rue Fond-Pirette, 75, à Liège, **avant le 1er décembre 1923. Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur**, une **courte** devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction, seront détruits en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 12 janvier 1923.

Le Secrétaire, Jean HAUST

Le Président, Aug. DOUTREPONT

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1922

Messieurs,

Au cours de notre traditionnel banquet du 30 décembre 1921, dont certaines concurrences sérieuses n'avaient diminué ni l'entrain habituel ni le nombre des adhésions, je me suis efforcé de rappeler à nos convives quelles sont les inspirations et l'activité générale de notre vieille Société. Il ne me reste guère ici qu'à vous résumer, dans un exposé dont je vous prie d'excuser l'inévitable aridité, ses petites opérations de ménage.

Ses dix séances régulières réunirent un bonne moyenne de présences et offrirent, malgré la rigidité forcée de l'ordre du jour, une certaine variété, résultant surtout de nos rapports avec le Gouvernement, avec la Ville et avec les autres Sociétés wallonnes.

Empêché d'assister à notre banquet de 1921, M. le Ministre des Sciences et des Arts nous fit l'honneur de s'y faire représenter par notre émi-

nent confrère, M. Oscar Grojean, secrétaire de son cabinet, qui rendit un hommage éloquent à la richesse de nos œuvres wallonnes et à la noble cité dè Liège.

Sachant que le Gouvernement ne désire pas multiplier trop largement les distinctions honorifiques et qu'il les réserve autant que possible, ainsi qu'il dit, aux littérateurs d'un mérite transcendant, nous avons offert à M. le Ministre des Sciences et des Arts d'éclairer son choix en lui fournissant périodiquement la liste des personnalités qui se seraient le plus distinguées par leurs travaux de littérature ou de philologie wallonnes. Il nous fut accusé réception, en termes fort administratifs et fort courtois, « de cette aimable proposition et de la serviabilité avec laquelle... »

Un Comité de lecture ayant été institué par le Gouvernement en vue d'attribuer à nos auteurs français des primes d'impression, votre président, qui a l'honneur d'en faire partie, obtint sans peine de ses collègues qu'une part fût réservée aux lettres wallonnes.

La Ville de Liège a continué à nous consulter sur la valeur des ouvrages, imprimés ou manuscrits, dont les auteurs sollicitent une subvention. A sa demande aussi, nous lui avons proposé comme inscription indicatrice de la future rue

Abbé Pietkin : « Il fut l'âme de la résistance antigermanique en Wallonie malmédienne ».

Toujours préoccupés d'assurer à nos auteurs dramatiques un encouragement efficace et de sauver notre art populaire d'une décadence dont le menace le mercantilisme d'entreprises particulières, non seulement nous avons signalé à l'attention de nos autorités municipales la vente annoncée du Pavillon de Flore, mais nous avons aussi, au cours du dernier banquet, au risque de paraître importuns ou indiscrets, renouvelé nos instances.

M. l'Echevin de l'Instruction publique a bien voulu nous remettre, en échange d'autres ouvrages, les publications de notre Société qui appartenaient à la collection Dumont acquise en partie pour la Bibliothèque centrale.

Ajoutons que la subvention annuelle de la Ville est portée, à partir de 1923, de 750 à 2000 francs.

Nous nous efforçons d'entretenir avec les autres sociétés wallonnes des relations fraternelles ; elles nous honorent d'ailleurs de leur confiance. C'est ainsi que le *Perron Liégeois*, célébrant le 25e anniversaire de sa fondation, demanda la collaboration de notre jury permanent pour juger les pièces envoyées à son concours dramatique. Le *Royal Caveau Liégeois*, en la

même occasion, sollicitait notre patronage. Il en fut de même du Comité constitué pour commémorer le poète Martin Lejeune, de Dison ; j'eus l'honneur de vous représenter à cette émouvante cérémonie du 17 septembre, où notre éminent collègue M. Feller, qui avait été l'ami intime et le guide écouté de l'écrivain, lui rendit hommage comme il sait le faire. C'est ainsi encore que, le 21 mai, nous avions participé à la manifestation organisée sur la tombe de Jean Bury, où notre éloquent ami M. Pecqueur, remplaçant votre président chargé de représenter M. le Ministre des Sciences et des Arts, exprima votre hommage au poète dont s'honoreront aussi à jamais les lettres wallonnes.

Nous sommes naturellement devenus membre protecteur de la jeune *Société de Folklore* de Néau-Malmedy-Saint-Vith.

Vous rappellerai-je encore que nous avons participé au rétablissement du Monument de Jemappes, à la grande manifestation nationale organisée par la *Ligue wallonne de Forest-Bruxelles*, le 15 octobre, contre la flamandisation de l'Université de Gand, où nous fûmes représentés par notre confrère Remouchamps, secrétaire général de l'*Assemblée wallonne*, et qu'enfin notre Société déléguait aussi récemment deux de ses membres pour s'associer à l'hommage unanime que la

presse liégeoise a voulu rendre à notre distinguée concitoyenne, Berthe Bovy, sociétaire de la Comédie française, en représentation dans sa chère ville natale.

Après bientôt trois quarts de siècle d'existence, la *Société wallonne* n'a rien perdu de sa vitalité ni de sa popularité. Aux 665 membres qui furent recensés en 1921, soixante-dix nouveaux sont venus se joindre au cours de l'exercice écoulé. Un organisme dont les effectifs s'augmentent de plus de 10 % en un an n'est pas près de périr (1).

Trois nouveaux membres correspondants, MM. Jacques Scréder, Edgard Renard et Charles Steenebruggen, furent élus dans la séance du 18 février. Dans celle du 9 octobre, M. Scréder devenait, par un vote unanime, titulaire en remplacement de Victor Carpentier. Celui-ci avait été enlevé aux lettres wallonnes, dont il était un des vétérans glorieux (voyez la substantielle *Nécrologie* que notre confrère Joseph Closset lui a consacrée dans notre dernier *Annuaire*), le 29 mars 1922, alors que sa candidature avait été présentée ici et agréée à l'unanimité. Vous

(1) En 1920, nous avions perçu 660 cotisations, et non 760, comme il est dit par erreur dans le dernier *Annuaire*, t. 29, p. 70.

avez voulu rendre un hommage solennel à cet artiste probe et consciencieux en confirmant son élection.

Un autre coup encore nous a frappés dans la personne de notre plus ancien membre titulaire, M. Herman Hubert, Inspecteur général honoraire des Mines, professeur émérite de l'Université de Liège, élu en 1885. Né à Liège le 19 mai 1849, décédé à Spa le 30 septembre 1922, ayant occupé les plus hautes fonctions et reçu les distinctions suprêmes, il fut une des gloires de la science et de l'enseignement dans notre pays. Il fut aussi chargé de plusieurs missions scientifiques dans les grandes capitales de l'étranger. Mais, au milieu des hautes spéculations et de cette activité lointaine, il avait conservé profond l'amour du coin natal, de son vieux langage et des choses qu'il exprime si bien. C'est ainsi que ce fin causeur, ce lettré délicat, fut des nôtres et qu'il a semé dans nos Bulletins des rapports qui sont des modèles achevés de goût et de clairvoyance.

Nous devons aussi un souvenir et un regret à l'un de nos collaborateurs les plus assidus, M. Edouard Liégeois, qui a fourni à nos publications et à nos dossiers de solides recherches sur le dialecte gaumais.

Nous avons cru devoir proposer de reviser les

articles 69 et 70 de nos statuts : le *Dictionnaire* et la *Bibliothèque wallonne*, jusqu'ici rangés parmi les publications ordinaires de la Société, devraient en effet prendre place parmi les publications extraordinaires.

Vous avez aussi décidé que le jury de certains concours pourrait grouper les pièces détachées présentées par un même concurrent à un même concours, pour qu'une récompense unique puisse être attribuée à l'ensemble ainsi constitué.

Notre trentaine de concours continue d'exciter les ambitions et l'émulation de nos meilleurs écrivains. Cette année, 172 pièces nous ont été soumises, écrites pour la plupart en divers dialectes des provinces de Liège et de Namur. Nos jurys les ont appréciées avec leur compétence et leur conscience habituelles, heureux de découvrir un nouveau chef-d'œuvre, un nouveau talent : ils ont ainsi décerné 23 mentions honorables et 5 troisièmes prix, avec ou sans impression, 7 deuxièmes prix et 3 premiers. Le concours dramatique fut particulièrement brillant avec 6 mentions, 2 troisièmes prix et 1 premier, celui-ci à l'œuvre magistrale de notre infatigable lauréat, M. Henri Hurard, *Les Plomes*, comédie en 3 actes. Le 21e concours (*Pièce lyrique*) nous a révélé un vrai poète, M. Marcel Launay, de Ferrières, qui obtient, outre 3 deuxièmes prix, un premier pour

son *Tâv'lê d' mâs'*. Dans le domaine philologique, un premier prix a été attribué à M. Edgard Renard, docteur en philologie romane, pour sa solide et consciencieuse *Toponymie d'Esneux*. Deux vocabulaires technologiques, du *Teinturier* à Verviers et du *Coutelier* à Gembloux, tous deux honorés d'un second prix, sont venus grossir notre riche collection documentaire.

Enfin, nos publications achèvent de reprendre leur régularité : grâce à l'activité de notre Secrétaire, vous avez reçu le t. 29 de l'*Annuaire* pour 1921-2, la onzième année du *Bulletin du Dictionnaire* et le t. 56 du *Bulletin* général.

Vous avez aussi, dans votre séance du 9 octobre, à l'initiative de notre confrère Remouchamps, décidé la création d'une nouvelle collection : *Les Archives wallonnes*, qui sera éditée en commun par la Société et le Musée de la Vie wallonne. Elle sera un trait d'union entre les deux organismes, dont la collaboration, intellectuellement, sera presque toujours indispensable. Les études du Musée devront être revues par nous ; nos travaux seront fréquemment illustrés par les soins du Musée.

Voilà, Messieurs, une esquisse de notre activité au cours de l'année qui vient de se clore. Nous n'avons pas fait grand tapage ; nous n'avons pas discuté des questions ardues (bien que MM. Haust

et Maréchal nous aient intéressés par leurs savantes dissertations sémantiques et étymologiques) ; mais, en examinant avec tendresse et bienveillance les travaux de nos concurrents, poètes et philologues, en leur décernant de modestes couronnes, en encourageant l'étude et la culture de nos chers patois, qui sont une part si précieuse de nous-mêmes, nous avons la conscience de faire œuvre saine et salutaire, de remplir une mission éducatrice et d'apporter une petite pierre à l'édifice grandiose de la culture générale.

Janvier 1923.

Auguste DOUTREPONT

Comptes de 1922

Actif :

1. Encaisse au 1er janvier 1922	10.398,09
2. Cotisations (779)	4.017,15
3. Subventions : Prov. Brabant 1922.........	150,00
Prov. Liège 1921...........	1.000,00
Prov. Liège (*Dict.*) 1921.....	1.000,00
Ville de Liège 1922	750,00
4. Vente de publications	377,05
5. Divers	11,25
Total ...... fr.	17.703,54

Passif :

1. Local, concierge, assurance	166.30
2. Publications	10.201,10
3. Bibliothèque	446,90
4. Secrétariat	359,91
5. Trésorerie	314,82
6. Manifestations, congrès, banquet, divers..	672,50
Total ...... fr.	12.161,53

Situation au 31 décembre 1922 :

Actif	17.703,54
Passif...............	12.161,53
Encaisse	5.542,01

Le Trésorier,

J.-M. Remouchamps

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES

pour l'année 1922

Pendant l'année écoulée une centaine d'œuvres nouvelles sont entrées dans notre Bibliothèque, entre autres quatre-vingt-deux pièces de théâtre, sans compter comme toujours les almanachs et annuaires de nos Sociétés wallonnes et de multiples feuilles volantes, plaquettes, chansons ou *pasquèyes* qui continuent à grossir les dossiers de nos auteurs.

Les recueils de poésies ont été particulièrement nombreux et intéressants en ces derniers temps, et nous avons enregistré non sans fierté des ouvrages comme *So m' tére* de L. Lagauche, *Prumîrès fleûrs* de J. Hannay, *Côps d' tiesse et côps d'éle* de G. Loncin, *Côps d' sâye* de J. Claskin, *Plaihants ramadjes* de L. Wesphal, sans oublier l'original roman de J. Mignolet *Vès l' loumîre*.

Nous remercions à nouveau les généreux donateurs dont les noms reviennent à chaque exercice et parmi lesquels cette fois nous signalerons particulièrement MM. Haust, Delchevalerie, Peclers et Oscar Lacroix ; ce dernier, inlassablement,

nous envoie tous les ouvrages qui peuvent intéresser les lettres wallonnes, surtout dans la province de Namur.

De tels concours nous sont d'autant plus précieux qu'à part les journaux, la production littéraire des centres éloignés de Liège ne nous est pas signalée avec la précision désirable et que nombre de ces ouvrages continuent ainsi à nous échapper. Nous faisons un nouvel appel à nos membres de tous les cantons de Wallonie pour qu'ils veuillent bien nous signaler immédiatement toute œuvre de quelque valeur qui pourrait y avoir été publiée.

Dans le même ordre d'idées, nous serions reconnaissants à nos membres de bien vouloir, le cas échéant, nous aider à combler les vides que l'occupation de nos locaux par les Allemands a causés dans nos collections : une liste en paraîtra dans l'*Annuaire*.

Les Bibliothécaires :

Edgard Renard — Oscar Pecqueur

Un concours annuel de livrets d'opéra

Sous ce titre, au début de février 1923, nos journaux ont publié la communication officielle que voici :

Estimant qu'il convient, dans l'intérêt commun des lettres et de la musique nationales, de favoriser en Belgique la production de bons livrets d'opéra, le ministre des Sciences et des Arts vient d'instituer dans ce but un concours annuel, ouvert aux auteurs belges ou naturalisés.

Le concours est doté d'un prix de 2000 francs, à attribuer alternativement à un livret *inédit* en langue française et en langue flamande.

Le prix sera décerné pour la première fois en 1923 à un livret en langue française.

Les concurrents sont priés d'adresser leurs manuscrits, sous enveloppe portant cette mention « Concours de livrets d'Opéra », à l'administration des Beaux-Arts (Service des Lettres), 16, boulevard de Waterloo, à Bruxelles, avant le 15 octobre prochain.

Le Bureau de la Société a immédiatement adressé la requête suivante au Ministre des Sciences et des Arts :

Liège, 15 février 1923.

Monsieur le Ministre,

Un concours annuel vient d'être institué par votre Département pour favoriser la production

de livrets d'Opéra en langue française et en langue flamande.

La *Société de Littérature wallonne*, qui a depuis longtemps inscrit cet objet au programme de ses concours, croit devoir vous signaler l'injustice et l'illogisme qu'il y aurait à exclure les écrivains wallons de la joûte officielle qui va s'ouvrir.

Par un arrêté royal du 30 juin 1892, les auteurs et compositeurs de langue wallonne ont été admis au bénéfice des primes réservées d'abord aux œuvres françaises ou flamandes. Le Comité chargé de l'examen des ouvrages dramatiques wallons a jusqu'à présent jugé 986 pièces, parmi lesquelles plusieurs livrets d'opéra, dont la partition a été ensuite examinée et approuvée par le Comité musical.

Il faut en outre observer que, lorsqu'on parle d'œuvres flamandes, il n'est fait aucune distinction entre la langue littéraire et les patois.

En second lieu, ne serait-ce pas une injustice de frapper d'ostracisme, parce que écrite en patois, une littérature musicale qui débute au XVIIIe siècle par *Li voyèdje di Tchaufontinne* et autres chefs-d'œuvre du *Théâtre liégeois*, auxquels l'éminent critique musical M. Camille Bellaigue rendait, l'an dernier, un si éclatant

hommage dans un article spécial de la *Revue des deux Mondes* ?

Plus près de nous, qui ne connaît *Coûr d'ognon*, issu de la collaboration de notre poète Henri Simon et du maître Sylvain Dupuis ? Et *Colas Boncoûr*, et *Maîsse di fôdje*, où un autre maître liégeois, Fernand Mawet, a fait chanter l'âme wallonne ? Et les désopilantes comédies musicales de Joseph Duysenx : *Cusin Bèbert, Li Mârlî, Amours di Prince*, qui ont trouvé tant d'échos et d'applaudissements dans le public liégeois ?

Nous sommes persuadés que nos jeunes musiciens wallons, s'exerçant sur des thèmes de chez nous et dans une langue où leur pensée et leurs sentiments s'ajustent mieux, trouveraient plus sûrement qu'en français d'heureuses inspirations et le chemin de la gloire.

Voilà ce qui nous permet d'espérer, Monsieur le Ministre, que vous estimerez équitable d'admettre nos écrivains wallons au concours officiel de livrets d'opéra. Dans cette confiance, nous vous prions d'agréer nos salutations les plus distinguées.

Le Secrétaire, Jean HAUST

Le Président, Auguste DOUTREPONT

Le Banquet Wallon de 1922

L'invitation à *Nosse 47me djama* était accompagnée de ces vers de J. Vrindts :

Clokes Walones

Po mète vosse djêve è carotche
Et 'ne gote roûvî lès hastous,
Vochal li moumint riv'nou.
Tribolez, clokes dèl porotche,
Rapoûlez tos lès Walons,
Qu'i s' rivèyèsse al minme tåve !
Djônes èt vîs, sins fé l' hayåve,
Acorez di lådje èt d' long.
Nosse vîle Sôcièté Lîdjwèse,
La qui l' franque djôye a fait s' nid,
Done oûy, todis come todis,
Si magn'hon qui v' plaque ås cwèsses.
Si bon vin, qu'on deût låm'ter
Po fé d'hinde li cråsse eûrêye,
Dispiètrè l' djoyeûse pasquêye
Et v' f'rè djêrî po tchanter...
Ci côp chal, c'è-st-al *Bègasse*
Qu'on v's-invite po v'ni magnî,
Et v's-î sèrez bin sognî.
Inte li p'tit vêre èt l' bone tasse,

On v' sièvrè dès saqwès d' crâs,
Di l'âwe èt dès platès mosses :
Enn' ârè po tos lès gos'.
Sins qu'i n' cosse pus tchîr qu'aute pâ.

Tribolez, mès clokes walones,
Houkîz foû lès grands, lès p'tits,
Qu'on s' ritroûve... po s' divèrti :
C'è-st-oûy fièsse è nosse mohone !

* * *

Selon les rites dionysiaques, la 47me *crâsse eûrêye* de la *Société de Littérature wallonne* s'est déroulée le 30 décembre dernier à l'Hôtel de la Bécasse dans la joie et la belle humeur coutumière, dans la dégustation aussi d'un menu qui, pour wallonisé qu'il fût, entre autres par l'oie à l'instar de Visé, n'en eût pas moins conquis tous les suffrages d'un Lucullus revenu parmi ses arrière-neveux. Malgré l'absence forcée de quelques fidèles, MM. le Gouverneur G. Grégoire, abbé Bastin, Paul d'Andrimont, sénateur Remouchamps, avocats Jennissen et Buisseret, etc., la *tâvlêye* dépassait la centaine. Bourgmestre, échevins, membres titulaires et graves pédagogues, poètes et chansonniers du cru, hommes politiques et bons wallonisants de tout poil... et de toute calvitie, communièrent une fois de plus dans la foi et l'espérance wallonne.

Au dessert, M. Doutrepont, président de la Société, porta le toast traditionnel au Roi :

Å Rwè !

I-n-årè tot-rade sèptante ans
qui l' vigreûse *Sôcièté walone*
rapoûle lès mèyeûs d' sès-èfants
qwand l' mounint dèl cråsse eûrêye sone.

Lès vèyez-ve di tos lès costés
prinde plèce a nosse djoyeûse tåvlêye ?
Et, qwand i sont bin ragostés,
i holèt po 'ne clapante paskèye.

C'è-st-adon qui l' vî présidint
si drèsse èt dit : « Mès camarådes,
ine fèye di pus' vola l' mounint
dè brêre po li Rwè nosse vîvåt'.

Qwand l' guére si tapa so l' payîs,
li monde admira s' grandeûr d'âme.
Asteûre, a tos lès mèsbrudjîs
i s'èplôye a horbi lès låmes.

Portant on-z-ôt co dès groûl'mints
qui r'tapèt l' payîs d'vins lès transes :
Inte lès Walons èt les Flamînds
i fåreût apålier l' balance.

Mins, seûye a Gand, seûye-t-i pus lon,
nos n' lairans dès mås d' vinte distrûre,
avou quéques bastårdés Walons,
lès-oûves qui l'Esprit a fait lûre...

Dihans-à Rwè nos sintumints
d'admiràcion èt d' rik'nohance !
Walons, èco 'ne fèye, vigreûs'mint,
dihans-li qu'il a nosse fiyance !
Vive li Rwè !

Ce toast, écouté debout par l'assistance, est longuement acclamé et salué d'une vigoureuse *Brabançonne.*

Puis M. Doutrepont reprend la parole :

Dès le jour de sa création, la *Société de Littérature wallonne* s'interdit toute participation à la politique des partis. Elle assemble, dans le coude-à-coude des opinions les plus contradictoires, des Wallons de choix, qu'elle va chercher dans tous les coins du pays roman, depuis Tournai jusqu'à Malmedy, dans toutes les conditions et toutes les professions, pour étudier la langue des ancêtres, pour en exprimer le suc et la poésie.

Au deuxième lundi de chaque mois, ils se rencontrent dans leur modeste et paisible local, aux murs tapissés de pensées et de sentiments wallons, dans une atmosphère imprégnée de la bonne senteur des antiques vocables, où l'on sent voltiger fraternellement les strophes mélancoliques de nos *Lèyîz-m' plorer*, les refrains mordants de nos pasquilles et les ricanements légers de nos vieux spots.

Mais ces bons Wallons ne sont pas des esprits égoïstes et racornis. Ils sont *concitoyens de toute âme qui pense.* Ils n'entendent pas comprimer leur cœur ni fermer leurs volets à la lumière de l'Esprit des autres. Leur porte n'est pas si hermétiquement close qu'elle ne laisse passer les cris de victoire ou les clameurs de guerre qui retentissent

dans nos rues. Ils ont frémi, ils ont pleuré en y reconnaissant le pas martial et cadencé des armées de la civilisation chassant devant elles la barbarie domptée. Ils viennent encore, par ma bouche, de saluer et d'acclamer, de tout leur cœur, le Roi, incarnation de la Patrie, de notre patrie belge, faite de l'union nécessaire de la Flandre et de la Wallonie, qui est cimentée par la langue et par la culture françaises. Et lorsqu'ils voient que celles-ci sont contestées et menacées dans la moitié du pays, quand ils constatent avec stupeur qu'un crime s'y trame contre l'Esprit, alors leur pacifique Société lance à son tour son cri de protestation indignée contre ceux qui se clament bâtards dans la patrie commune pour avoir prétexte à s'approprier l'héritage légitime de leurs frères.

Lorsque, dans un domaine où les esprits sont moins bouillonnants, la *Société de Littérature wallonne* constate que le recensement des langues se fait en Belgique suivant une méthode contraire à la justice et à la vérité, que tout patoisant wallon doit déclarer qu'il parle, de ce fait, habituellement le français, de même d'ailleurs que les ouvriers flamands, que l'appât des gros salaires attire chez nous où ils jargonnent, Dieu sait comment, quelques mots du terroir, sont tenus pour connaître la langue de Racine et de Hugo, alors notre Société n'hésite pas à quitter un instant sa retraite écartée et discrète. Elle proteste et saisit l'occasion d'exposer au Gouvernement combien il serait utile à l'étude du langage et de la vie sociale de joindre, à l'inventaire des langues officielles, un recensement de nos patois flamands et wallons. Vains efforts d'ailleurs ! Les éminents statisticiens de Bruxelles sans cœur ni cerveau nous ont éconduits avec tout le protocole administratif. Sans doute n'aiment-ils pas qu'il

y ait en Belgique des patois flamands, ou qu'on en parle ! Cela pourrait faire tort à l'importation du néerlandais !

Vous voyez que la Société nationale de tous les Wallons de Belgique ne s'interdit pas, à l'occasion, les questions de politique nationale. Mais elle n'oublie jamais son rôle moins ambitieux et pourtant méritoire d'encourager la Muse du terroir et d'aider les bons, les vrais Wallons, jeunes et vieux, qui sentent encore vibrer en eux l'âme du passé, à formuler, dans l'authentique idiome des ancêtres, les poèmes, tristes et joyeux, qui chantent dans leur cœur. Sans se lasser, chaque année, depuis trois quarts de siècle, elle cherche avec tendresse de nouveaux Defrecheux, de nouveaux Remouchamps, des Vrindts et des Henri Simon. Elle incite les jeunes et les aide à chanter à leur tour, et sur le timbre de leur âme, *Li vî molin* ou *L' passeû d'êwe*, *Lès bâhes* ou *L' pan dè bon Diu*, à faire descendre *Marèye è crâmignon*, à raconter les aventures émouvantes de *Boule-di-gôme* ou de *Cadèt*, à représenter, comme les auteurs de *Tâti*, de *Li neûre poye* ou des *Plomes*, les divers aspects de la vie wallonne.

La *Société de Littérature wallonne* se glorifie d'avoir reçu cette année 172 pièces de concours, témoignage éclatant de la fécondité de nos auteurs, de la variété de leurs inspirations et de la confiance qu'ils ont en nos jugements. C'est elle, pour citer l'un ou l'autre exemple, qui eut la primeur de ce chef-d'œuvre d'esprit et de fantaisie dramatique que sont les *Plomes* de Henri Hurard, de ces autres chefs-d'œuvre d'observation et d'amour des gens de chez nous, ouvriers ou terriens, que sont *Sès eayans* de Joseph Laubain et *Par amour dèl tére* de Jean Lejeune.

Voilà des pièces qui justifieraient, qui exigeraient enfin l'institution d'un théâtre officiel, qu'on n'aurait pas

besoin d'alimenter des traductions d'œuvres étrangères et qui permettraient, après le coup de balai nécessaire aux niaiseries, aux insanités, aux vulgarités qui déshonorent trop souvent notre scène wallonne, de constituer un répertoire classique d'œuvres de valeur, qui pourrait remonter jusqu'au *Voyèdje di Tchaufontainne.*

S'il est vrai que le théâtre est une école, bonne ou mauvaise, n'oublions pas que notre répertoire populaire est propre et sain ; c'est une école sans prétention ni pédantisme, où nous apprenons à mieux nous connaître, où le rire et les larmes sont salutaires et purificateurs. La *Société de Littérature wallonne* se permet ici de le rappeler à nos mandataires publics. Elle attire aussi leur curiosité bienveillante sur des œuvres narratives dont il nous semble qu'on n'a pas encore vu toute la perfection. Je n'hésite pas à déclarer que cette merveille de peinture réaliste, *Boule-di-gôme*, par Arthur Xhignesse, me fait penser à Guy de Maupassant. Et devant ce petit chef-d'œuvre d'observation intelligente et sympathique de la nature végétale et animale de chez nous, si poétiquement décrite, si amoureusement racontée par Jean Lejeune, devant *Cadèt*, histoire d'un lièvre d'ici, il n'y a nulle exagération à évoquer le nom de Jules Renard. Il ne faut pas que des œuvres pareilles soient ignorées ou négligées. On cherche des livres pour distributions de prix. Voilà les plus beaux et les plus vrais qu'on pourrait offrir à de petits Wallons ! Et l'on porterait au suprême degré leur vertu éducatrice et divertissante si les Pouvoirs publics, saisissant une précieuse occasion d'encourager les artistes du terroir et de placer intelligemment leurs subventions, demandaient à des émules d'Auguste Donnay d'illustrer d'un crayon vraiment wallon ces contes si tendrement wallons.

Et le Dictionnaire ? demanderont une fois de plus les

ironistes et les sceptiques. Il arrive ! Mais aidez-nous d'abord à lui trouver une épigraphe.

« Les dialectes régionaux, disait Gœthe, sont l'élément dans lequel un peuple respire ».

Et Barrès (*Les Déracinés*, p. 449) : « Un mot, c'est un murmure de la race figé à travers les siècles en quelques syllabes ».

D'autres ont dit : « Le langage est l'instrument essentiel de la vie sociale. Les faits de langue sont des faits sociaux ». — « Les têtes se forment sur les langages : les pensées prennent la teinte des idiomes. La raison seule est commune : l'esprit en chaque langue a sa forme particulière ».

Nous pourrions inscrire toutes ces belles sentences au frontispice de notre *Dictionnaire général des parlers romans de la Belgique*, parlers qui ne sont donc pas, comme le pensait encore cet arriéré de Renan, des « patois sans règles, sans flexions, sans titres de noblesse, du mauvais français en un mot ».

Chacun des mots de l'idiome populaire enclôt une parcelle de notre cœur, une étincelle de notre âme. Un dictionnaire est comme la Bible d'un peuple, un miroir fidèle de toute sa vie, matérielle et morale. Sous son apparence inerte et rébarbative, il est cœur et cerveau qui vivent : tout le passé, tout le présent d'une race ou d'une région, tout ce qu'un peuple a pensé ou pense encore, ses sensations, ses émotions perpétuelles ou renouvelées, ses vieilles joies et ses nouvelles douleurs, ses vieilles douleurs et ses nouvelles joies, y sont inscrites pour les contemporains et la postérité. Et c'est ainsi qu'on a pu dire qu'un philologue est un « expert en esprit humain d'après tous les monuments de celui-ci ».

C'est ainsi que la *Société de Littérature wallonne* s'emploie sans relâche depuis ses premiers jours à recueillir, à classer, à définir les vieux mots, les vieilles expressions où s'est imprimée l'âme ancestrale, à composer enfin ce grand Livre de la Wallonie où nos lointains descendants, dont les lèvres auront désappris les rudes syllabes de nos savoureux patois, viendront chercher pieusement les échos de nos tristesses et de nos joies, les nuances de notre pensée et surtout les battements de nos cœurs.

Ce discours, d'un patriotisme si élevé, d'un tour d'esprit si charmant, d'une inspiration si poétique, vaut à l'orateur une vibrante ovation ; et l'assemblée en chœur entonne *Li tchant des Walons*.

M. le bourgmestre Digneffe se lève à son tour pour affirmer l'intérêt que lui et son administration portent à la question wallonne. Certes, ils sont animés du plus fervent désir de répondre aux vœux si légitimes des Liégeois, surtout pour la création d'un Théâtre wallon. Si le malheur des temps ne permet pas d'espérer des réalisations très prochaines, ils ne cesseront pas d'encourager par tous moyens la culture régionaliste, inséparable d'ailleurs de la culture française, et, plus que jamais, ils en défendront les droits avec l'énergie, s'il le faut, de nos ancêtres, quand ils prononçaient le fatidique : *Lîdjwès, â Pèron !*

On applaudit unanimement, et les paroles

enflammées du *Valeureux Liégeois* viennent en quelque sorte confirmer cet engagement patriotique.

Mais déjà les chanteurs escaladent le *scanfär*. On entend d'abord des chansons de circonstance, détaillées avec art par leurs auteurs. MM. Vincent et Claskin : *Li pus bèle sîse di l'annêye, c'èst l' sîse dè Banquèt walon* et *Complainte po l' 47me djama*, dont on reprend en chœur le refrain populaire. Puis M. Maurice Peelers vient dire quelle félicité régnerait sur la terre *Si tot l' monde èsteût flamind* et M. Laubain, qui avait débuté par monter au ciel pour y consulter saint Pierre sur la question linguistique, lève son verre en l'honneur de la *Société de Littérature wallonne* au nom du pays namurois.

Puis c'est la chaîne sans fin des chanteurs et *rèspleûs* wallons qui se déroule joyeusement — Wesphal avec *Manîre di pwèrter l' doû*, Boon avec *Fleûrs, clokes èt tchansons*, Steenweg dans son répertoire exhilarant, Steenebruggen avec *Tchanson d'oûy*, Claskin avec *Li djournêye d'on député*, etc., etc. — pour se terminer aux replis d'un cramignon monstre — il était plus de minuit — farandolant autour de la table du festin.

Oscar Pecqueur

Nosse Banquet Walon

Qwand dji m' ritroûve a cisse bèle èt grande fièsse
Qu'on a l'aweûr dè vèyî tos lès-ans,
Mi coûr trèssèye, li djôye mi monte èl tièsse,
Dji radjonnih, qwè qu' c'èst l' contrâve, portant.
On è-st-ureûs di s' compter d' l'assimblêye
Dès bons vikants èt dès djoyeûs k'pagnons.
Ossu, por mi, l' pus bèle sise di l'annêye
C'èst l' cisse qui dj' passe à nosse Banquèt walon. } *bis*

On ravike tot di s' trover a 'ne minme tâve
Bin gâyelotêye, tchèrdjêye di fins bokèts,
Wice qu'on n'î veût qu' dès djins fwért amistâves,
Et qu'on pout dire : « Coula, c'èst dès plankèts ! »
Si-on s' sét chèrvi dè coûtê, dèl fortchète,
On n' fait nin l' mowe so quéques bons vîs flacons
Et si-on s' ramoye on pô trop' li djèrdjète,
C'èst l'âbitude a nosse Banquèt walon. } *bis*

Djans, po l'moumint, v' vèyez so totes lès mènes
Rilûre li djôye èt r'glati l' contint'mint.
Il èst bin vrèy qu'on a turtos l' bodène
Fwért bin fôrêye di bone tchâr èt d' bon vin.
Et tot-asteûre, saqwants, sorlon l'ûsèdje,
Nos vont chèrvi co traze bonès tchansons ;
Et si-on d'bite minme quéques crostiliants mèssèdjes
C'è-st-a la môde a tot Banquèt walon. } *bis*

On a si bon dè raconter dès craques
Inte deûs bètchêyes ou deûs vêres di bordaus !
S'il atome minme qui v' glètése so vosse fraque,
C'èst bin a preume qu'i fât co beûre on côp.

Et si tot-rade mi feume grogne èt barbote,
La qui dj' rinteûre tard èt nin bin d'aplomb,
Dji lì dirè : « Pa ! tais-s' tu don, grande sote !
C'èst mi l' mons sò di tot l'Banquèt walon ! » } *bis*

Dji comprind bin qu' chaskeun' qwire a s' fé l' vèye
Li pus plaihante èt l' pus pâhûle qu'i pout.
Mins, tone di bire ! i n' fât nin qu'on roûvèye
Qu'è nosse Belgique i-n-a 'ne bande di zoulous
Qu'ont djoûr-èt-nut hèyou lès tièsses di hoye
Et qu' vôrit bin lès t'ni d'zos leûs talons.
Ossi, s'èl fât, djurans qu'a cès laids boyes
Nos f'rans vèyi qu'i-n-a co dès Walons ! } *bis*

Victor Vincent



Louis LOISEAU

1858-1923

Cliché du journal *L'Arsouye*,
de Namur.

Louis LOISEAU

1858-1923

D'avoir eu le plaisir d'accueillir Louis Loiseau au sein de notre Cercle de jeunes écrivains wallons, d'avoir été son compagnon de lettres pendant une bonne trentaine d'années, d'avoir été le témoin de ses essais, de ses travaux, de ses beaux et francs succès, est-ce assez pour excuser l'audace que j'ai d'écrire ici une notice bio-bibliographique sur mon ami ?

Qu'on n'attende pas de ma modeste plume des dissertations savantes sur les divers arts littéraires cultivés par lui, une analyse fouillée de ses œuvres. Non. Tout au plus, puis-je me permettre d'essayer de raconter sa carrière d'homme de lettres, de donner tout simplement mon opinion plus intuitive que raisonnée, de signaler les circonstances qui provoquèrent et accompagnèrent ses productions, de noter sincèrement les impressions, les émotions que j'ai ressenties à la lecture et aux premières auditions de ses œuvres lyriques, comme aux réalisations scéniques de ses pièces de théâtre. Je dirai fran-

chement aussi les légères imperfections que je crois avoir découvertes, comme je rapporterai fidèlement les appréciations des critiques compétents qui ont jugé le grand écrivain namurois.

Qu'il me soit pardonné d'avoir dû parfois apparaître personnellement dans le récit de choses que j'ai vécues avec notre cher Loiseau et auxquelles j'ai pris part quelque peu. — *quorum pars parva fui.*



Louis Loiseau naquit à Moignelée (Namur) le 3 mai 1858. Dès sa tendre enfance, il voyagea avec son père, ingénieur d'origine française ; c'est ainsi qu'il fit ses premières études dans un lycée de Paris. Mais sa mère, appartenant à une vieille famille namuroise, ramena les siens en Belgique vers 1870 et, dès lors, Loiseau habita Namur. Il y passa sa jeunesse, y noua de solides amitiés, telle celle qui l'unit, jusqu'à la mort, à l'amateur wallonisant, Joseph Cabu, lequel fut souvent l'excellent interprète de ses œuvres. Loiseau fut attaché pendant quelque temps à l'Administration des Télégraphes, qu'il quitta bientôt pour entrer dans le commerce.

Ce fut une commerçante, Mlle Maufroid, qu'il épousa et, de cette union, naquit un fils unique, M. Raoul Loiseau.

Vers 1881, Louis Loiseau s'installa définitivement à Bruxelles et s'y consacra aux affaires commerciales. Il est mort, dans la capitale, le 23 avril de cette année (1923).

Cette courte notice biographique terminée, attachons-nous au côté littéraire de l'existence de L. Loiseau.

* * *

Reportons-nous à l'année 1891, quand il nous fut donné de faire connaissance de l'écrivain.

Notre cercle wallon *Nameur po tot*, créé depuis près de trois ans, était en pleine efflorescence. Ecrivains et comédiens s'étaient fait connaître et apprécier du grand public et travaillaient activement à répandre dans la capitale le goût des lettres wallonnes. Chaque semaine, ces jeunes gens s'assemblaient pour leurs études et leurs répétitions, quand, un soir, l'un d'eux amena un « nouveau », gai luron s'il en fut, à la mine souriante, aux manières affables. Quelques bons mots bien lancés, quelques farces joliment racontées par lui et Loiseau, car c'était lui le « nouveau », était reçu membre effectif de *Nameur po tot*.

Nous croyions, en ce moment, tenir un nouvel acteur, étant donné son talent inimitable de

conteur joyeux, mais il n'en fut rien : Loiseau ne « joua » jamais ; il fut écrivain, et quel écrivain !

Il nous arrivait donc en 1891 au milieu de cette troupe de jeunes comédiens qui, ayant publié dans *La Marmite* au cours de l'hiver 1888 un appel aux Namurois de Bruxelles, s'étaient rassemblés pour fonder *Nameur po tot.*

Loiseau, comme nous l'apprîmes plus tard, avait fait ses premières armes comme écrivain français dans de petits journaux de Namur. En 1884, le 21 décembre, on trouve dans *La Marmite*, une chanson wallonne signée J. Flaneur. C'est le pseudonyme qu'il avait choisi et c'est sous cette signature qu'on verra, de temps à autre, dans cette gazette originale, tantôt une poésie française, tantôt une fable ou un conte wallon. Mais le feu sacré manquait à l'écrivain, et de longues périodes de temps se passent sans qu'il donne de ses nouvelles.

Enfin le voici inscrit membre effectif de *Nameur po tot.* Ce sera pour lui l'étincelle qui va allumer définitivement ce « feu sacré » qui le consumera le restant de ses jours. Le voilà au milieu de confrères qui, comme lui, s'essayent dans la carrière littéraire et, surtout, au milieu d'interprètes, comédiens et chanteurs.

L'on peut dire que ce milieu fut des plus favo-

rables à l'éclosion de son beau talent et que voir et entendre journellement des Mmes Herdies, Dallemagne, Zanardelli et Beauvaret, des Janlet, Meurrens, Pir, Disy, J. Robert, etc., fut pour Loiseau une véritable révélation. Le contact fréquent avec ces artistes amateurs fut l'excitation qui réellement le galvanisa. Ce fut l'époque de ses premières productions définitives ; c'est alors que commença vraiment sa vie littéraire, laquelle sera, pendant quelques années, d'une activité sans pareille.

Il se souviendra avec émotion de ce moment quand, trente ans plus tard, en réponse aux félicitations de ses amis de *Nameur po tot*, qui avaient sollicité et obtenu pour lui la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne, il leur écrira :

« Croyez que vos sympathies et votre si » agréable attention resteront pour moi le meil- » leur des souvenirs. *Nameur po tot* a été le ber- » ceau de mes premiers essais. Votre cher Pré- » sident, mon brave camarade A. Robert, m'a » encouragé de tout son cœur lors de mes pre- » miers essais et c'est à lui et au Cercle que va » toute ma reconnaissance pour les encourage- » ments qui m'ont été donnés. J'aurais aimé à » me trouver plus souvent parmi vous, mais » ma pauvre santé ne me le permet pas.

» Je forme des vœux pour que *Nameur po tot,* » qui me fut toujours si cher, puisse porter » longtemps encore le drapeau de notre belle » Wallonie, grâce aux admirables éléments dont » il dispose ».

* * *

A *Nameur po tot,* on chante des œuvres lyriques et comiques, on dit le monologue, on joue la comédie. Loiseau s'essayera dans tous les genres et réussira dans tous.

En examinant par la suite ses recueils d'œuvres poétiques, nous aurons l'occasion d'apprécier ses jolies chansons, ses contes amusants. Etudions-le dès maintenant dans ses compositions dramatiques.

Ce fut le 14 décembre 1891, au Théâtre Malibran à Ixelles, que *Nameur po tot* donna la première représentation de *Boû po vatche,* les débuts de Loiseau dans le genre dramatique. Le cabaretier Zante a sa fille Marie à marier et... une vache à vendre. Son client, Hubert, le prévient que le fermier voisin est amateur de la vache et qu'il enverra son fils examiner la bête. D'autre part, un jeune homme, Lucien, amoureux de Marie, avait précisément prié Hubert de dire au cabaretier un bon mot en sa faveur et le voyant,

de loin, sortir du cabaret, ne doute nullement qu'il n'ait bien rempli sa mission. Tout heureux, Lucien entre faire sa cour à Marie pendant que Zante est allé faire sa méridienne. Lucien sorti, Marie cajole son père qui vient de descendre et s'en va, ayant l'espoir que ses caresses auront favorablement disposé son père à l'égard de son amoureux, lequel doit venir se présenter. En effet, le voilà qui arrive. Mais Zante, ne pensant qu'à sa vache, prend Lucien pour le fils du fermier annoncé par Hubert, et, tandis qu'il vante sa bête, l'autre chante les louanges de la jeune fille, chacun comprenant *boû po vatche*. Le quiproquo dure quelques moments, mais on finit par s'expliquer ; on tombe d'accord pour le mariage et Zante, content du sort qui se dessine favorablement pour sa fille, tuera sa vache pour corser le banquet de noces.

Comme on le voit, toute la pièce tient sur ce quiproquo, qu'un mot éclaircira. Mais l'adresse de l'écrivain a suppléé à cette faiblesse. L'auteur a su tenir son public en haleine jusqu'au dénouement. Tout d'abord ses personnages sont toujours vivants et amusants. Un hors-d'œuvre (Hubert racontant sa première soirée au théâtre) amuse le spectateur dès la seconde scène ; ensuite une vieille voisine, dont le rôle est parfaitement

inutile à l'action, vient boire la goutte, chanter, égayer la scène de ses bons mots, de ses réflexions à l'emporte-pièce. Toutes ces répliques, les couplets toujours agréablement tournés par Loiseau charment l'auditeur que les drôleries du quiproquo vont définitivement séduire. Le succès couronnera cette œuvrette, l'esprit des refrains, la magie des vieux mots wallons bien appropriés, le piquant des expressions pittoresques, l'emportant de beaucoup sur les défauts de la pièce : lenteur de l'action, abus des monologues, scènes de remplissage.

Interprétée par les talentueux comédiens de *Nameur po tot*, *Boû po vatche* connut d'emblée le vrai succès.

Voici quelques appréciations de la presse :

« .... Venait ensuite un vaudeville en un acte, *Boû po vatche*, dont l'auteur fut acclamé et c'était justice. Cette pièce, qui a soulevé les applaudissements les plus frénétiques, est écrite dans un style purement namurois, sans prétention, et la sévère Académie des 40 Molons de Moncrabeau ne trouverait rien à y reprendre. » (*Opinion libérale*).

« .... Ce qu'on a ri est inimaginable, les réparties spirituelles abondent et l'auteur débutant a bien en lui l'étoffe d'un maître. Certes il ne

s'arrêtera pas en si bon chemin et nous aurons, sans nul doute, l'occasion de l'applaudir encore ». (*Réveil du Condroz*).

Cette occasion vint bientôt. Le 20 mars 1892, trois mois plus tard, *Nameur po tot* conviait son public à la première représentation d'une nouvelle œuvre de Loiseau : *Ci qu' c'est qu' l'amour*, opérette en un acte, musique de F. Lhoneux.

La jeune ouvrière namuroise, Gustine, habite avec son frère Bèbert et Marie, la femme de celui-ci. Depuis quelque temps, des fleurs lui arrivent chaque jour, apportées secrètement par le facteur de la part d'un commis des postes, Joseph. Ce Joseph, brave garçon, qui voudrait épouser Gustine, n'a pas encore osé venir la demander en mariage. Marie félicite Gustine de cette heureuse rencontre et en parlera à Bèbert. Celui-ci et son copain Toine rentrent pour ressortir aussitôt : c'est dimanche, et il faut bien se distraire un peu. Mais Joseph, qui guettait la sortie de Bèbert, s'enhardit et vient résolument déclarer son amour à Gustine. Seulement, comme l'on entend rentrer Bèbert et que d'ailleurs on craint un peu que, non prévenu, il ne refuse la demande de Joseph, un de ces « monsieurs » qu'il n'aime pas beaucoup, étant un tantinet socialiste, on pousse Joseph dans la

chambre à côté. Voilà Bèbert rentré, toujours suivi de son inséparable Toine ; il enlève sa blouse ordinaire pour se vêtir de sa belle du dimanche et, tandis que Marie et Gustine sont allées chercher ce vêtement, le facteur apporte un nouveau bouquet. Bèbert, d'abord intrigué, puis fâché, demande des explications à sa femme. Celle-ci a tôt fait de lui faire comprendre que ces fleurs sont destinées à Gustine, mais à son tour, elle demande ce que signifie ce billet amoureux, signé « Phémie », billet qu'elle vient de trouver dans la poche de sa blouse. Toine sauve la situation en s'attribuant la propriété de cette lettre qu'il avait fait lire, dit-il, à Bèbert, lequel l'aurait remise inconsciemment en poche. Tout est bien qui finit bien ; on s'embrasse et Bèbert, de bonne humeur, se voit présenter Joseph, qu'il agrée comme fiancé de sa sœur. Cet accord est souligné par un couplet final sur l'amour, en réponse au titre de la pièce :

Ci qu' c'èst qu' l'amour ? saurîz bin l' dire ?
C'è-st-one parole, on sondje, on rin,
One ouyâde, on djesse, on sorîre,
One saqwè qui n' s'explique nin.

Les couplets qui émaillent l'opérette sont bien tournés, joyeux, spirituels, pleins de cette douce

et aimable philosophie qui caractérise l'écrivain. Cette opérette, sans être un chef-d'œuvre (elle reste encore alourdie par quelques monologues vieux jeu), satisfait pleinement le public. C'est que Loiseau le connaît, son public, il sait comment le contenter. Ecoutez-le lui présenter les personnages sympathiques : « Vos, one pitite ovrêre (dit Marie à Gustine), « one pitite ovrêre qu'i » gn'a rin a-z-î r'dîre, qu'a todi stî brave èt » onête, qui sét ristinde, laver, rassèreî, r'lo- » queter, travayî, spaurgnî, spèpî su tot èt fé » roter s' mwinnadje au dwèt èt a l'oûy ; mi » chére fève, c'èst mi qu' vos l' dit, ci p'tite » ovrêre-la pout roter drwèt, ou bramint dès » mam'zèles clinceront. »

Ecoutez aussi le langage expressif et joyeux qu'il prête à ses personnages, les bons vieux mots qui reprennent vie sous sa plume experte, les répliques étourdissantes de brio : « Gn'a pont d' pus calme qui mi ! » dit Bèbert, qui, d'un coup de poing formidable, fait trembler la table en réponse à Toine, lequel s'étonne de le voir en colère.

De même que *Boû po vatche*, *Ci qu' c'èst qu' l'amour*, recueillit d'unanimes applaudissements.

Le *Journal de Bruxelles* disait après cette re-

présentation : « La nouvelle œuvre de L. Loiseau est un tableau populaire nous montrant un ménage d'ouvriers namurois. Le dialogue spirituel est coupé çà et là de joyeux couplets, sur les paroles desquels un membre du cercle, F. Lhoneux, a brodé une musique très jolie et entraînante ». *La Chronique* soulignait la verve des répliques en s'écriant : « Quel dialogue, mes amis ! Quels mots à l'emporte-pièce ! »

L'été passe : la saison théâtrale recommence et Loiseau présente une nouvelle œuvre dramatique : *Dins l' sale d'atinte*, jouée pour la première fois le 6 novembre 1892.

C'est une œuvre d'un tout autre genre : mi-revue, mi-comédie. Dans une salle d'attente de la gare de Namur, par devant Séraphin, le garde-salle, qui lui-même est un type à croquer, geignant continuellement comme tout bon employé d'administration, se plaignant du chaud, du froid, des poêles qui ne « tirent » pas, de son neveu qui lui apporte à déjeuner, de Didine, la marchande de fleurs qui, étant sa *mayon* depuis 26 ans, essaie vainement de l'amener au conjungo, par devant lui, dis-je, passent et repassent en un défilé pittoresque voyageurs de toutes espèces, soldats, paysans, pêcheurs à la ligne, Philogone, marchand de gazettes, Mitchî, commission-

naire, etc., etc., et tous débitent ou se laissent débiter à qui mieux mieux des plaisanteries toujours agréables à entendre, surtout au théâtre où le rire est si aisément communicatif.

Mais voilà que soudain, le ton de cette revue change, les drôleries cessent, l'écrivain badin, comique jusqu'alors, se ressaisit et se transforme. Deux voyageurs, jeunes tous deux, Pierre et Rosalie, s'installent sur une banquette, où une tendre et délicate idylle s'ébauche. Ils ont manqué le train et ont une demi-heure d'attente. Lui est rappelé à Flawinnes par ses parents qui, paraît-il, ont trouvé celle qui partagera son existence ; elle, élevée à Namur, s'en va également à Flawinnes chez son père, pour y faire connaissance d'un jeune homme qu'on lui destine en mariage. A peine se sont-ils dévisagés que, sans se connaître et s'être jamais vus, ils sont pénétrés d'un sentiment nouveau qui les attire l'un vers l'autre ; leur cœur est en émoi, le coup de foudre a éclaté, l'amour est là. Et cela s'est fait tout seul. Ecoutez l'auteur décrire ce coup de foudre : « Qui c'èst drole, li cœûr ! » dit Pierre ; on èst paujêre, sins sondjî a rin. » One feume passe ; quî è-st-èle ? vos nèl savoz » nin ! I nn'a passé comme ça, dins vosse vîye, » dès cints èt dès cints, vos n' lès-avoz jamais

» r'marqué èt, tot d'on côp. vint one rèsconte » d'astchèyance, èt tot èst candjî ! Tot-à l'eûre, » dji n'avè nul amour èl tièsse, dji vos-a vèyu, » dji so pris èt bin pris ! »

Ils sont pris tous deux, tant et si bien qu'avant la demi-heure finie ils en sont à se dire : « Si celle ou celui qu'on me destine était comme elle ou comme lui ! » Didine vient offrir des fleurs gentiment :

Dès bèlès fleûrs di saison,
Po-z-abèli vosse mayon,
Dès botons d'ôr qui r'lûj'nut,
Et dès-oûyes do p'tit Jésus.

et Pierre fleurit Rosalie. Tous deux se félicitent d'avoir manqué le train et, en se parlant plus explicitement au sujet de leur famille, ils découvrent qu'ils sont ceux qu'on destine l'un à l'autre.

Leur exemple encourage Séraphin : il s'arrange avec Didine qui, heureuse de se marier enfin, ira porter des chandelles à Notre-Dame d'au Rempart.

Curieuse pièce de théâtre ; mélange de drôleries terre-à-terre et de scènes d'une poésie intense. Elle nous donne une idée exacte de ce que fut notre écrivain. Sous les dehors d'un farceur

aimable, d'un joyeux vivant, d'un conteur intarissable de plaisanteries, se découvre un sentimental, un vrai poète. Toujours le contraste, toujours *li Salâde aux crètons* et *l'inoz. fèfèye.*

Ces trois succès dramatiques n'empêchaient point notre écrivain de composer ses chansons, ses monologues, de cultiver avec un rare bonheur le genre poétique. Déjà en cette année 1892 apparaissent quelques-unes de ses œuvres lyriques, dénotant chez leur auteur un beau talent de poète-chansonnier. Ce fut notamment le jour de la création de sa pièce *Dins l' sale d'atinte*, que le *Vî clotchî d' St-Djan* fut chanté pour la première fois. Mais n'anticipons pas et réservons l'étude de ses compositions lyriques pour la suite.

Le 9 avril 1893, toujours à la salle Malibran, *Nameur po tot* donnait *Botique a r'prinde*, vaudeville en un acte, dont voici le sujet :

Lalie, en tenant sa petite boutique de légumes, parvient à se nourrir, elle et son mari Chanchet, qu'elle aime bien, quoique paresseux, mais, au fond, ni méchant ni buveur. Devant se rendre au marché, elle invite Chanchet à sortir de son lit pour garder la maison en son absence. Chanchet, profitant de l'occasion, mettra à exécution une idée qu'il a depuis quelque temps : il voudrait

céder le commerce, trouvant que cela lui occasionne encore trop de fatigues. Vite, il prépare une petite affiche : « Botique à r'prinde », l'étale sur une chaise, l'imprègne de colle avant de la placer à la vitrine. Mais soudain, sa femme rentre, ayant oublié sa bourse. Pour compter son argent, elle s'assied sur la chaise en question et, son compte terminé, elle se lève et part, l'affiche restant collée au... derrière. Chanchet suffoqué par le rire que lui cause cette... vision, laisse aller sa femme, s'inquiétant peu des conséquences possibles ; soudain, il réfléchit qu'il aurait dû courir à la porte pour rappeler Lalie; mais, trop tard : elle a disparu.

La voilà cependant qui revient, vexée et furieuse d'avoir été la risée des passants. Elle accable Chanchet de reproches, mais celui-ci s'explique, ignorant, dit-il, comment cela s'est fait et lui promettant, pour l'apaiser, d'être à l'avenir moins paresseux.

Il n'y a, en somme, dans cette œuvrette que la mise en action d'une farce assez vulgaire. Que l'affiche ne se colle pas au... bas du dos de la boutiquière et il ne reste rien de cette pièce de théâtre. Mais l'écrivain est un magicien du dialogue. Que le personnage parle seul en scène ou qu'il donne la réplique, les mots, les expressions,

les couplets auront toujours, sortant de sa plume, le don de flatter agréablement les oreilles d'un spectateur qui ne demande qu'à s'amuser.

Enfin, deux années plus tard, en 1895, Loiseau soumit à *Nameur po tot*, qui l'interpréta tout de suite, une jolie comédie, sa plus belle œuvre théâtrale : *D'one pîre trœès côps.*

Jusque maintenant, en matière d'art dramatique. Loiseau a écrit au gré de sa fantaisie, et ses productions, qui n'appartiennent à aucun genre bien déterminé, ont connu, grâce aux diverses qualités qu'elles possèdent, le vrai succès.

Voici notre écrivain composant régulièrement cette fois une œuvre théâtrale. Le scénario est arrangé suivant les règles de l'art : une exposition nous fait faire connaissance des personnages, dont aucun ne sera inutile à l'action ; pas de hors-d'œuvre, pas de remplissage, pas de scènes à côté. L'intrigue, et celle-ci est en partie triple (ce qui la rend plus attrayante encore), se noue, se poursuit et nous mène jusqu'au dénouement, que le couplet final résume agréablement.

Madame veuve Bolet, 46 ans, voudrait reprendre époux et, par des annonces de journal, trouve le fiancé désiré, un médecin, veuf également. L'annonce et les premiers pourparlers

laissent ignorer que l'une a une grande jeune fille de 20 ans, Marie, et l'autre, un fils du même âge à peu près, André. Une accorte servante, Mardjo, joue un rôle de confidente. Déjà le médecin a fait quelques visites, pendant que Marie s'absente pour aller à ses leçons de piano, et, l'accord s'étant enfin réalisé, il s'agit d'aller ensemble chez le notaire pour les arrangements à prendre. Madame Bolet attend donc le médecin qui, ce jour-là, lui présentera son fils et, les petits cadeaux entretenant l'amitié, elle réserve à l'enfant qu'elle croit tout jeune, une boîte de soldats de plomb. D'autre part, le médecin a prié son fils André de venir le retrouver chez Madame Bolet et d'apporter une poupée qu'il destine à la... fillette de sa fiancée. On voit d'ici la gêne de l'un et de l'autre quand on se présente les... enfants ; les cadeaux sont prudemment laissés de côté. Or il se fait que Marie et André se connaissent fort bien, s'étant vus souvent chez le même professeur et ayant fait beaucoup de musique ensemble. Ils se connaissent et ils... s'aiment et le déclarent à leurs parents. On s'arrangera donc aussi pour ce second mariage.

Entretemps, le cocher du médecin, a amené la voiture qui doit les conduire chez le notaire,

et Mardjo, en allant lui ouvrir la porte, a reconnu en lui son ancien amoureux, qu'elle avait perdu de vue, mais qu'elle n'avait jamais cessé d'aimer. Le cocher en revient à ses premières amours et le triple mariage est décidé, ce qui fait dire à l'auteur : *d'one pîre trwès côps*, et lui fait conclure spirituellement :

Tot l' monde aurè d'dja r'marqué
Qui, dins tote comèdiye,
On troûve qui rin n'è-st-achèvé
Si personne ni s' marîye,
Et c'èst po d'meurer dins l' ton
La faridondaine, la faridondon,
Qu' nos fians trwès mariadjes po fini,
Bèribi,
A la façon du barbari, mon ami.

L'intrigue est adroitement menée ; le fond est particulièrement soigné et la forme généralement bonne, brillante parfois.

Cette pièce obtint un succès de bon aloi et eut, par la suite, les honneurs de la traduction en liégeois et en... flamand.

Toutes les œuvres dramatiques de Loiseau furent d'ailleurs adaptées au dialecte liégeois et firent leur tour de Wallonie (1).

(1) La Bibliographie, qui termine cette étude, donne, au sujet de ces traductions, comme au sujet des publications, éditions de ces œuvres, des renseignements complets.

A cet ensemble dramatique peuvent s'ajouter quelques très bonnes adaptations namuroises que fit Loiseau d'excellentes pièces liégeoises et tournaisiennes, œuvres qui retrouvèrent, devant notre public, le succès qui les avait accueillies ailleurs. Ce furent : *Monnonque Djôseph* de D. Salme, *Vwèsin-Vwèsène* de Jean Bury, *Pwèson d' mwinnadje* de A. Viart, et *Li Coq dè Viyèdje* de A. Tilkin.

* * *

Retournons un peu en arrière et reprenons la vie littéraire de Loiseau, vers la fin de 1893, année au cours de laquelle il avait produit deux de ses meilleures œuvres lyriques : *Li Cariyon d' St-Aubwin* et *Vinoz. fèfèye.*

Ce fut en ces dernières semaines de 1893 que germa, dans le cerveau de quelques écrivains du Cercle, l'idée d'avoir un journal bien à eux. Ils reprirent, pour leur compte, *La Marmite* et en confièrent la direction à Loiseau.

Nous n'apprendrons pas au lecteur ce qu'était cette gazette originale, mi-française, mi-wallonne, — le plus ancien des journaux wallons, dit-on dans *Wallonia.*

Cette gazette, fondée par Léopold Godenne en 1883, avait eu, dès ses premières années, une

vogue considérable ; mais, peu à peu, cette vogue avait diminué. Sous la nouvelle direction. *La Marmite* reprit une vigueur nouvelle et son tirage atteignit presque l'importance qu'il avait eue à ses débuts.

Loiseau y travailla d'arrache-pied ; il s'y occupa de toutes les rubriques et, tandis qu'il y publiait ses aimables chansons, ses joyeux monologues. on voyait. en même temps, Jean Flâneur et Myosotis (pseudonymes de notre écrivain) remplir les colonnes du journal de contes, de farces, de relations folkloriques, traditions, coutumes, légendes, d'articles de propagande wallonne. Aidé de ses amis, Xavier Bodart, un vrai poète aussi celui-là. un chansonnier de vieille race, Zéphoris. Janlet, Désirant, Pirsoul, Vierset, Berthalor et autres, Loiseau fit de *La Marmite* un excellent organe wallon.

La vieille gazette s'était complètement transformée : tout d'abord, elle était devenue *Li Marmite* ; en outre, elle prit comme en-tête, la reproduction du fronton de la vieille porte de Sambre-et-Meuse ; elle publia la musique des chansons. Loiseau y collabora activement jusqu'en 1897, fit paraître à cette époque, chez l'éditeur du journal, MM. Godenne à Malines, son recueil *Echos de Terroir* ; après quoi, totalement absorbé par les affaires commerciales, il

renonça à diriger *Li Marmite*, laquelle resta sous l'administration de *Nameur po tot*. Ce fut la fin de la période de grande activité littéraire de Loiseau. Cette période avait duré de 1891 à 1897.

Etudions maintenant les œuvres lyriques de l'écrivain, dont l'abondante production, éparpillée dans *Li Marmite*, *le Sauverdia*, *Wallonia* et dans d'autres journaux de l'époque, fut rassemblée dans un premier recueil : *Fauves et Tchansons wallonnes*, paru avec *Boû po vatche*, et dans un second, cité plus haut : *Echos de Terroir*.

Par suite de ses multiples occupations, Loiseau se tint désormais quelque peu éloigné de *Li Marmite* et de *Nameur po tot*.

Au vieux journal, il envoyait de temps à autre ses contes drôlatiques, les résultats de ses recherches de folklore et de ses trouvailles lexicographiques, jusqu'au jour (janvier 1905) où notre cher organe disparut. En même temps que Berthalor, déplorant cette disparition, rendait hommage aux belles et grandes qualités des éditeurs, les frères Godenne, Loiseau, de son côté, consacrait à la publication moribonde une très jolie poésie, *Pôve vîye Marmite*, où il disait toute sa reconnaissance émue pour la vieille

gazette, qui avait fait connaître ses premiers essais.

A *Nameur po tot*, on le vit assez rarement, sauf dans les grandes circonstances. A l'occasion du 20me anniversaire du Cercle (1909), il fit partie du jury du concours littéraire organisé par ses amis, à côté de MM. Chauvin, Hanon de Louvet, Willame, Pir et le président de la Société organisatrice.

Au banquet jubilaire, Loiseau fut un des plus joyeux convives et prononça un étourdissant discours, en vers, en l'honneur

« dèl Sôciété tote radjonnîye èt bèle
» Qui dj' vwè todi la, fidéle au prumî rang,
» Riglatichante èt fwate, en vedette, en avant,
» Avant-garde po disfinde lès drwèts dèl Walonie ».

Il continue son speech, en faisant à chacun de ses camarades, membres et président, d'aimables et spirituelles allusions pour conclure enfin :

» A tos lès camarades, èfants dèl minme patrie,
» Dji di : *Nameur po tot*, c'est l' solia d' Walonie ».

* * *

Fauves et Tchansons wallonnes.

Dans la brochure, qui contenait la comédie

Boû po vatche, paraissaient, en même temps, diverses œuvres poétiques de Loiseau. C'était un lot de « fauves et tchansons wallonnes », choisies parmi celles que l'écrivain avait composées pour ses amis de *Nameur po tot*, ou publiées, avant 1892, dans la *Marmite* et dont les meilleures ont été reprises, plus tard, dans *Echos de Terroir.*

Ainsi que nous le verrons à propos de ce dernier ouvrage, Loiseau cultivait indifféremment et avec un égal bonheur, les genres les plus divers, allant de la paysannerie : *Dj'a stî èl vile* ou *Dj'èsteûve aux tchamps*, et du conte drôlatique : *Au sièrmon* : *Li pèt do cinsî* : *L'agent d' police* ; à la chanson d'amour : *Si vos vôrîz, Marie* ; *Mi p'tit Gaston* ; *Lès purnalis* ; *Dji n'a wasu*, en passant par la vraie chansonnette comique : *Dji tin ça di m' papa*, etc., ou par le monologue joyeux : *Dji n' sé rin.*

Sa chanson d'amour, il la varie et la nuance à volonté ; son héros deviendra, tour à tour, ironique et moqueur dans *Si vos vôrîz, Marie,* timide dans *Dji n'a wasu*, ou pleurnicheur dans *Dj'a pièrdu Virginie.* Parfois, son couplet changera complètement de ton, le poète reparaît, les vers deviennent idylliques et *L'amour nos vint, En allant au bois* et *Quand l' mouchon tchipléye,* font pressentir la délicieuse : *Vinoz, fèfèye.*

En tous les genres, Loiseau dépensait, sans compter, son beau talent de chansonnier-poète. Autant dans ses œuvres comiques il montrait sa bonne humeur, son esprit gaulois, autant dans ses productions lyriques, il savait exprimer les sentiments les plus doux et les plus tendres.

Ce petit recueil comprend quelques poésies françaises assez gentiment écrites. La langue française hantait d'ailleurs, de façon continue, notre écrivain de terroir et nombreuses sont les tournures de phrase, les expressions françaises qui émaillent ses productions wallonnes. Nous en reparlerons à propos de ses *Echos de Terroir*. Loiseau ne s'est totalement débarrassé de cette habitude que dans la composition de son dernier ouvrage, *Fleûrs di Moûse*, où il a montré sa belle maîtrise d'écrivain wallon.

* * *

Echos de Terroir.

C'est le plus important de ses recueils ; c'est en cet ouvrage que Loiseau rassembla la plus grande partie des œuvres de tout genre, qu'il avait écrites, au jour le jour, suivant l'inspiration du moment, en vue souvent d'une interprétation artistique, que lui assurait tel ou tel

chanteur de choix qu'il avait à sa disposition dans son Cercle. Signalons, à ce propos, les premières exécutions, superbes d'art et de finesse, de quelques-uns de ses chefs-d'œuvre poétiques.

Comment rendre avec plus de sentiment, de séduction, de lyrisme, comment rendre *Vinoz, fèfèye* mieux que ne le fit le jeune ténor de la Monnaie, le bouvignois Luc Disy, en cette soirée de novembre 1893, où le public entendit pour la première fois cette gentille composition ? Ce fut quelques mois auparavant, que notre incomparable artiste wallonne, Laure Herdies, celle que Camille Lemonnier avait choisie pour créer le rôle de la Cougnole dans *Un Mâle*, fit ressentir aux auditeurs le plus tendre frisson d'amour maternel, quand elle interpréta *Quand on èst grand-mére*.

Jules Robert, l'excellent chanteur à la voix pleine et sonore, exprima à ravir les doux sentiments de la poésie des vieilles pierres, dans sa création de *Li vi clotchî d' St-Djan*. Un chansonnier, qui trouve de pareils interprètes, peut, à juste titre, les associer à ses succès. Rendons-leur hommage ici, ainsi qu'à Giaux, Meurrens, Janlet, Pir, Grunewald, les frères Willem et autres, qui furent les collaborateurs artistiques du maître.

Echos de terroir est consacré à la chanson, au

monologue, à la fable, au conte, au sonnet, etc., bref à tous les genres, pour ainsi dire, de poésie légère. Loiseau troussait aussi facilement le couplet comique qu'il écrivait la strophe sentimentale.

Veut-on de lui la note badine, le rire malicieux ? on lira *Lès dires dès djins, Faut bin dire one saqwè, Dji n' sé rin.* Préfère-t-on la douce ironie, la bonne humeur, les petits incidents des amourettes ? on en trouvera dans : *Dji so toquéye, Mi p'tite pouyète, Li djar'tîre d'a Mayane, Riplèyans bagadje, Padrî lès neûjîs.*

Le sentimental trouvera son compte dans *Nosse pitite tchambe pa d'zos lès twèts, Ci qui dj' rigrète, Li ch'mineau, L'ètèr'mint,* et le farceur aimera mieux, *Djôsèf èt Fifine, Su l' voûye di Nameur à Dinant, C'èst mi c'èst li* : ce duo hilarant, écrit *pol fameûse djèrmale,* les frères Willem.

Pour ceux qui aiment la table et ses plaisirs, citons *Nameur po tot, lès Pèchons d' Moûse,* et l'inénarrable *Salâde aux crètons.*

Laissant ces genres légers, ces refrains joyeux, l'écrivain prend sa lyre, lui fait rendre des sons plus discrets, plus mélancoliques. Ses vers plus harmonieux charment notre oreille, et voilà que nous écoutons attentivement *Nosse vî lin-*

gadje, Li djoû dès-âmes, Li vîye ôrlodje, Li pwate di Sambre-èt-Moûse.

Puis, c'est encore la chanson des vieilles choses, ce sont les notes émues et touchantes que laissent tomber les vieux clochers de la ville natale ; c'est *Li cariyon d' St-Aubwin* ou *Li vî clotchî d' St-Djan.*

Et puis, le ton s'élève encore ; c'est la poésie elle-même qui s'exprime dans toute sa douceur, dans : *Quand on èst grand-mére* ; *l' Inocinte, Dodo Ninette,* et enfin, après l'amour maternel, c'est l'amour tout seul qui chante et *r'glatit* dans le chef-d'œuvre de Louis Loiseau *Vinoz, fèfèye.* Cette chanson d'amour fut, partout et toujours, l'objet d'éloges pleinement mérités ; nous n'en citerons que deux des plus autorisés.

M. Olympe Gilbart, dans une brillante conférence sur *La Chanson wallonne* (1), dit, après avoir mis en lumière les qualités maîtresses de notre chansonnier, sa verve joviale, son sentiment ému de la nature, sa tendresse pour les vieilles choses de chez lui, sa sentimentalité : « Parmi les chansons de Loiseau, je n'en sais pas de plus tendrement gracieuse que *Vinoz, fèfèye* ».

(1) *Annuaire de la Soc. de Litt. wall.*, t. 22 (1909), p. 83.

D'autre part, voici ce que disait *La Chronique* de Bruxelles, sous la signature de son rédacteur en chef, Victor Hallaux, un autre Namurois de marque :

« Parmi ces poètes exquis, il faut signaler » M. L. Loiseau qui écrit en dialecte namurois, » non seulement des comédies bien venues, mais » encore et surtout des poésies d'un charme » pénétrant et d'un sentiment intense. L'amour » ému du vieux pays namurois, vibre avec pas- » sion dans les productions incessantes de L. Loi- » seau. Récemment il a publié sous ce titre, » *Li vî clotchî d' St-Djan*, un petit poème qui est » un pur chef-d'œuvre de ressouvenir attendri. » Et hier, nous lisions de lui cette œuvrette » mignonne, délicieusement poétique, que nous » prenons plaisir à reproduire, plaignant ceux » qui ne comprendront pas ».

Et le journal bruxellois reproduisait en entier l'œuvre wallonne de notre écrivain :

Vinoz, djolîye, au fond do bwès,
N's-îrans promwinrner d'zos l'ombradje.
Lès mouchons catchîs dins l' fouyadje,
Po nos choûter, bach'ront leû vwès.
Tot bas dj' vos direûve a l'orèye
Mès sondjes di boneûr èt d'amoûr ;
Nos nos lès r'dirinn' toûr a toûr :
Vinoz, fèfèye !

Vinoz, djolîye : po vos fièster,
Lès fleûrs si douvront su vosse voûye ;
Nos pass'rans eausu sins lès voûy,
Tot-è choûtant nosse coeûr toeter.
L'amoûr, è l'âme di tote djône fèye
Apwate dol gaité po longtimps.
I nos dôrè d's-eûreûs momints !
Vinoz, fèfèye !

Vinoz, djolîye, voci l' momint
Ou l' nêt si stind pa d'zos lès fouyes.
Po nos lumer n's-aurans vos-oûyes,
Parèyes aus stwèles do firmamint.
S'inmer, gn'a vrêmint rin d' parèy :
C'èst la l'boneûr di nos vint-ans,
Et tos lès deûs nos nos-inm'rans :
Vinoz, fèfèye !

Echos de Terroir, dont les meilleures productions lyriques ont paru à part dans un album musical (voir *Bibliographie*), contient encore d'autres morceaux dignes de notre attention. C'est que notre écrivain, pénétré des sentiments poétiques les plus divers, chantait indifférement et son amour de la nature, des oiseaux et des fleurs, et son admiration pour son beau pays mosan, ses monuments antiques, ses vieilles maisons, son langage, ses usages, comme aussi sa lyre, parcourant toute la gamme des sensations tendres et délicates, redisait les douceurs de la vie de famille, le bonheur des époux, des parents,

sans laisser de côté les joies et les émotions des amants.

Cet ouvrage renferme bon nombre de jolis sonnets en vers de huit syllabes, constituant autant de petits tableaux (*tauvias*) brossés de main de maître par l'observateur attentif : *Li vatche au ri, Su l' martchî dès djotes, Su l' côp d' doze eûres, Li p'tit vêrî, Li ch'mineau, Su l' haladje*, etc., etc.

Ces sonnets, sont-ils tous sans défauts ? Hélas, non : le genre est difficile et, même écrites par Loiseau, ces courtes poésies montrent parfois des fautes trop accentuées. Ainsi, dans *Li p'tit vêrî*, conçoit-on que l'écrivain, au rythme toujours harmonieux, ait pu laisser ces consonnances disgracieuses : « Si djônne *coeur qu'a co* l' djoûye »?

Outre les sonnets, signalons encore de jolis petits contes et d'autres récits, tous versifiés, mais qui, souvent, eussent gagné à être contés dans un style plus vif, plus précis.

En parcourant ces productions poétiques, nombreuses et généralement bien composées, l'on découvre malheureusement, de temps à autre, certaines fautes, certaines erreurs qui nous empêchent de leur accorder notre admiration pleine et entière.

C'est que Loiseau écrivait vite, ne prenait

pas toujours le temps de choisir l'expression propre, de rechercher le mot wallon. Il se servait parfois de rimes négligées ou trop faciles, telles : *plaire* et *complaire* (p. 66) ; *doirmu* et *èdoirmu* (p. 89), *crèchu* et *discrèchu* (p. 38), etc. ; on ne peut pas dire, avec M. Gilbart, qu'il « fignolait » ses vers, tout au moins dans bon nombre de ses productions. Parmi ces erreurs, il y a, dans maintes compositions littéraires, la répétition des mêmes sujets, des mêmes tournures de phrases, expressions et mots stéréotypés, toutes choses qui s'observent particulièrement quand on lit d'une traite tout son ouvrage.

Nous venons de signaler les beautés de *Vinoz, fèfèye*. De ces beautés, de ces expressions pleines de charmes, de ces mots qui chantent à l'oreille, l'on en retrouve bon nombre dans : *Causoz, fèfèye*, *Nosse nid d'amour*, *D'zos lès tiyous*, *Tchanson d'amour* et autres. La poésie et les doux sentiments éveillés par ***Li vî clotchî d' St-Djan*** se retrouvent aussi, avec les mêmes images, avec des expressions identiques, dans *Lès cayôs*, *Li clotchî*, *Li vî tchèstia*, *Li pwate di Sambre-èt-Moûse*.

A la décharge de notre écrivain de terroir, disons qu'on remarque souvent la même erreur chez d'autres auteurs et parmi les plus réputés.

Que de fois, dans les pages musicales d'un maître-compositeur, n'a-t-on pas réentendu des passages se rapprochant de ceux qui appartiennent à d'autres œuvres du même musicien ! Et, pour rester dans le cadre de la littérature, n'a-t-on pas dit déjà que bien des auteurs dramatiques, et non des moindres, refont toujours la même pièce ?

Mais il est un autre défaut de notre poète, défaut qu'on lui a reproché souvent : c'est l'abus des expressions et des mots français. Ce défaut frappe surtout le lecteur qui parcourt entièrement *Echos de Terroir*.

Tant d'œuvrettes de cet ouvrage, qui ont leurs beautés propres, seraient également à citer, si elles n'étaient gâtées par l'emploi de ces tournures étrangères. Citons-en quelques-unes : « paurtadjî m' flame », « Mi cœûr qui s'enflame » dans la chanson : *Dji so-st-amoûreus* ; « lès flots ardjintés dèl Moûse gracieûse » dans la pièce : *A Nameur* ; « èbaumés d'ambroisie » dans *Li Paradis dès-èfants* ; « glorieûs tournwẹ̀s », « vaporeûse vision », « vwès doûce èt charmeûse », « souveraine biaté », « po ringner su vosse cœûr » etc., etc., dans *Li Rotche aus tchauwes*.

L'auteur s'en est rendu compte et, à diverses reprises, il eut l'occasion de discuter cette question. « A mes œuvres particulièrement, dit-il

dans le n° 46 (1894) de *La Marmite*, on reproche une tendance à franciser le wallon dans la forme. Cette tendance dont on me fait un grief, je l'ai cherchée, je l'ai voulue, montrant ainsi que l'on peut écrire en notre dialecte autre chose que des chansons bachiques et autres inepties ».

Peut-être, pourrait-on, sinon excuser, tout au moins expliquer cette façon de faire, en disant que Loiseau est, avant tout, un poète recherchant toujours l'élégance de la forme. Cette forme, en ses écrits, est généralement harmonieuse, son vers est coulant et musical, sa phrase, claire et limpide. L'écrivain, soucieux avant tout de la beauté extérieure de son œuvre, prenait facilement le mot enchanteur pour embellir son travail. L'expression française était là, qui insidieusement s'imposait à lui et il n'avait pas toujours le courage d'y résister.

Et puis, il faut bien le dire, Loiseau s'adressait le plus souvent à un public de grande ville, lequel ne parlait plus le wallon qu'exceptionnellement ; somme toute, notre poète a, peu à peu, ramené ce public à l'amour, à l'admiration du wallon et lui a réappris tout doucement notre vieux langage.

Nous pouvons, d'ailleurs, ajouter que le poète s'est corrigé par la suite. Ayant mieux le temps

de « mûrir » ses œuvres, il a atteint plus tard, une perfection plus grande. A ce propos, il est curieux de comparer une œuvre des *Echos de Terroir* avec une autre poésie des *Fleûrs di Moûse*, toutes deux se rapportant au même sujet, imprégnées des mêmes sentiments et disant à peu près les mêmes choses, en partie tout au moins : *Li Mèsse di mèye-nêt* (*Echos de Terroir*) et *Li Noyé* (*Fleûrs di Moûse*).

Ceci nous amène à étudier ce dernier recueil dont on nous promet la parution pour bientôt.

* * *

Fleûrs di Moûse.

Voici l'œuvre dernière du poète, l'œuvre posthume, pourrais-je dire, puisqu'elle ne paraîtra en brochure que prochainement, six mois après la mort de l'écrivain (1). A vrai dire, elle est connue déjà, les poèmes qui la constituent ayant tous été publiés dans la gazette wallonne de Namur, *L'Arsouye*. Nous avons donc pu lire déjà et apprécier cet ouvrage, auquel nous

---

(1) M. Cherton-Piret, éditeur à Namur, directeur de l'*Arsouye*, que nous remercions bien vivement de nous avoir prêté les collections de son intéressant journal, a annoncé naguère qu'il publierait *Fleûrs di Moûse* en août-septembre 1923.

nous sommes vivement intéressé et que nous pouvons, sans crainte de nous tromper, appeler le meilleur des ouvrages de Loiseau : *Fleûrs di Moûse* restera son œuvre maîtresse.

Abandonnant désormais tous les genres qu'il cultivait aussi heureusement les uns que les autres, délaissant chansons et monologues, contes et comédies, l'écrivain s'est totalement consacré au genre, supérieur du reste, qu'il affectionnait particulièrement et qu'il pratiquait déjà avec succès, au poème descriptif, au tableau poétique, dans lesquels ses sentiments délicats, ses souvenirs émus se livrent tout entiers et s'expriment si finement. Débarrassé du souci matériel des affaires, le poète a pu s'adonner complètement à son travail de prédilection. pour lequel il a mobilisé toutes ses connaissances littéraires et folkloriques, tous ses trésors d'observations accumulés patiemment depuis de longues années, travail qu'il a aimé. auquel il a donné le meilleur de son beau talent, travail enfin qu'il voulait définitif, pressentant peut-être que ce serait son dernier.

Disons vite qu'il a réussi et que *Fleûrs di Moûse* sera un des beaux monuments de notre langue wallonne.

Dans une note récente (*La Vie wallonne,*

juin 1923), M. Alph. Maréchal, analysant l'œuvre du regretté poète, faisait à propos des écrits dans lesquels Loiseau célébrait le pays natal, les réflexions judicieuses que voici, réflexions que nous pouvons appliquer entièrement à *Fleûrs di Moûse* :

« Il s'anime et se fait lyrique, lorsqu'il chante » les beautés de son cher pays mosan, les sites » pittoresques de nos vallons et de nos *tiènes*, » ou lorsqu'il exalte notre race et la défend avec » ferveur, la sentant menacée. Mais rien ne l'a » mieux inspiré que l'évocation des choses du » passé. Epris des usages d'antan, il célèbre à » ravir les vieilles fêtes, les vieux meubles, le » vieux langage surtout ; il décrit mieux que » personne le charme de l'antique maison pa- » ternelle. »

Ce sont précisément ces choses du passé que Loiseau a décrites avec amour : *Li p'tite maujone, Li cinse* avec ses travaux : *Li mârsadje, L'aous', Djoû d'èsté, Vèspréye d'èsté* ; ses fêtes et réjouissances : *Florîyes Pauques, Li dicauce, Li grand feû, Lès chîj'léyes d'ivièr*, et ses personnages : *Li vî bièrdjî, Li mèstré, Li facteûr*, etc.

C'est également dans cet ouvrage que sera inséré ce joli tableau d'un *Viladje di Moûse*, que

l'auteur avait envoyé au 21e Concours (1914-1919) de la *Société de Littérature wallonne* et qui fait l'objet d'un rapport élogieux de M. Eugène Polain : « Ce village de Meuse, dit le rapporteur, » l'auteur le connaît, il l'aime, il s'en est imprégné » en vrai poète, en vrai Meusien : la Meuse argen- » tée, les rochers crevassés ou le vent gémit sa » chanson d'amour, les vieux châteaux qui » s'écroulent pierre à pierre, les trous des Nutons. » les petits ruisseaux qui sourdent des fontaines » et s'écoulent sur l'herbe, les grasses campagnes » couvertes de grains, les longues allées d'arbres » et le village dont le clocher porte haut le coq » gaulois, pétillant d'or sous le soleil, tout cela » est décrit avec amour, l'amour de la terre pa- » triale, de ce qui est beau, de ce qui est à nous, » de la Wallonie. si fière de son fleuve aux doux » rivages » (*Bulletin*, t. 57, p. 156).

La forme, cette fois, a répondu à la beauté du fond et les plus difficiles d'entre les critiques, les plus *spèpieûs*, devront bien s'en déclarer satisfaits.

En tête de *Fleûrs di Moûse* sera insérée une douce et touchante poésie : *Por lèye*. Ce sera la dédicace émue du poète à la regrettée compagne de sa vie. à celle qui lui inspirait ses meilleurs sentiments, à sa « petite muse wallonne ».

Por lèye !

Por lèye, a c'te eûre qu'èst rèvoléye,
Por lèye, qui m' pauve cœûr ainmeûve tant,
Dj'a scrit totes mès sov'nances d'èfant
Avou tot l' mèyeû d' mès pinséyes.

Dj'a pièrdu mi p'tite mûse walone,
Li chére compagne di mès djonnes-ans
Ele èsteûve todis dins mès tchants
Lèye, qu'èsteûve si doûce èt si bone.

Èt portant, quand dji tchante ainsi,
I m' chone qu'èle èst cor ad'lé mi :
Èle vike todi dins mès sondj'rîyes.

Èt po rapaujî m' cœûr è doû,
D'meûre li sov'nance di mès vîs djoûs,
Do boneûr qu'èle m'a d'né dins l' vîye.

*
* *

J'ai dit, plus haut, que Loiseau s'était tenu forcément à l'écart de la vie active des Sociétés et que, de 1897 à 1912, il s'était consacré entièrement aux affaires.

Néanmoins, les quelques jours de repos qu'il s'octroyait chaque année, il les employait à parcourir la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse, qu'il affectionnait particulièrement, et à séjourner à Stave, village natal de sa femme. C'est en

ces moments, surtout, qu'il recueillait tous les matériaux précieux qui lui permirent de composer ses ouvrages lexicographiques, glossaires, vocabulaires, et son admirable collection de 6000 *Spots et Proverbes*, qu'il a cédés à la *Société de Littérature wallonne* (voir *Bibliographie*).

Au cours de ses vacances, il remettait au jour de vieilles traditions, coutumes dont il envoyait des relations à *Wallonia* ; il notait des impressions qui formèrent plus tard le fond de ses beaux tableaux campagnards qu'on admirera dans *Fleûrs di Moûse*.

En 1912, il m'écrira en m'envoyant un lot de livres pour *Nameur po tot* : « .... Ayant cédé mes affaires, je compte d'ici un bon mois, me remettre au travail et walloniser à outrance — si le feu sacré de jadis veut bien me reprendre un peu. »

Ce feu sacré fit jaillir ses dernières et éblouissantes étincelles, et nous avons *Fleûrs di Moûse*.

A ces travaux poétiques publiés dans les trois recueils étudiés. on pourrait ajouter bon nombre de petites pièces de vers, fables à vapeur, quatrains, vers de circonstances pour fêtes et banquets.

Loiseau publia aussi une quantité considérable de contes, anecdotes, plaisanteries, farces. Beaucoup de ces productions sont de ces historiettes

plaisantes, qui se transmettent de l'un à l'autre, mais que, lui, racontait si bien. Il a constitué ainsi le « Carnet de Jean Flâneur », qui a été, est et restera l'inépuisable ressource des gazettes wallonnes soucieuses d'amuser le lecteur.

Loiseau avait un talent inimitable de conteur ; il avait le don de retenir toutes les farces qu'il entendait, il était devenu un répertoire vivant de ces petites « joyeusetés ». Représentant de commerce, il avait beaucoup voyagé, beaucoup vu, entendu, retenu. C'est ainsi qu'il a pu alimenter pendant de longues années les rubriques amusantes de la *Marmite*, du *Sauverdia*, du *Couarneû*, de l'*Arsouye* et d'autres journaux wallons.

C'est à l'*Arsouye* qu'il consacra l'activité littéraire de ses dernières années. Ce journal publia entre autres les poèmes de *Fleûrs di Moûse*, et une partie de sa collection de *Spots, Proverbes et locutions wallonnes*.

En reconnaissance de ce concours précieux, l'*Arsouye* fit paraître, en 1920, un calendrier portant le portrait du poète et une intéressante notice sur son œuvre, faite par l'écrivain dinantais Adelin Lebrun. Le même journal publia en 1922 (n° 28) une étude sur L. Loiseau par Bert de Seilles (Robert Boxus).

Lors de l'octroi à L. Loiseau de la distinction honorifique qui le créait Chevalier de l'Ordre de la Couronne, l'*Arsouye* inséra des vers écrits en son honneur par O. Lacroix, M. Cherton et A. Potier, et, en septembre 1922, un compte-rendu de la belle manifestation organisée au Théâtre de Namur à la gloire de notre héros et pour fêter sa décoration.

Cette manifestation comprenait une représentation théâtrale donnée par le Cercle littéraire, *Lès Rèlîs namurwès*, une audition des meilleures chansons du poète et une conférence faite sur son œuvre par l'écrivain R. Boxus, trésorier de la société *Les vrais Wallons*, dont Loiseau était président.

Loiseau qui, affaibli par la maladie, n'avait pu assister à la glorification de sa belle carrière littéraire, n'y survécut pas longtemps. Quelques mois après, il s'éteignit paisiblement dans les bras de son cher fils, à qui il répétait encore dans ses derniers jours : « Il n'est dans mes nombreux écrits aucune ligne qui ne puisse être lue par tous ».

Ce jugement de l'écrivain sur ses productions lui fait honneur. Nous le faisons nôtre et nous l'épinglons volontiers à côté des éloges que nous avons vu consacrer à son œuvre littéraire par les

critiques les plus compétents. A ces éloges autorisés, nous nous associons de tout cœur. [1]

Albert ROBERT (BERTHALOR)

Bibliographie de Louis LOISEAU

I. Théâtre

1. *Bou po l'atche*, vaudeville es on acque, précédé d'un recueil de *Fauves et Tchansons wallonnes*, ouvrage dédié au Cercle dramatique et littéraire « Nameur po tot » de Bruxelles. Pièce jouée pour la première fois, le 14 décembre 1891, au Théâtre Malibran à Ixelles, par le Cercle « Nameur po tot ». — Malines, L. et A. Godenne, 101, rue Notre-Dame ; 1892.

   2e édition (sans les *Fauves et Tchansons*) : Namur, J.-B. Collard ; 1914.

   A paru en feuilleton dans le *Couarneu*, mars 1914.

   Traduit en liégeois par DD. SALME, *Boûf po l'atche*.

2. *Ci qu' c'est qu' l'amour*, opérette es on acque, représentée pour la première fois, le 20 mars 1892, au Théâtre Malibran, à Ixelles, par le Cercle « Nameur po tot ». — Jodoigne, Ar. Pesesse, imprimeur-éditeur ; 1895.

---

[1] Qu'il me soit permis de remercier ici mon excellent ami, G. Massem, l'éminent secrétaire de *Nameur po tot* qui m'a aidé à rassembler nos archives pour y puiser des détails exacts relatifs à la participation de Loiseau aux travaux de cette société.

Traduit en liégeois par Gui MARCHAL. Liège, Imprimerie Coopérative, 4, rue St-Etienne ; 1895.

3. *Dins l' salle d'attinte*, vaudeville es on acque, représenté pour la première fois, le 6 novembre 1892, au Théâtre Malibran, Ixelles, par le Cercle « Nameur po tot ». — Jodoigne, Ar. Pesesse, imprimeur ; 1895.

Traduit en liégeois par Gui MARCHAL (inédit).

4. *Botique à r'prinde*, saynète, représentée pour la première fois, le 9 avril 1893,au Théâtre Malibran,à Ixelles, par le Cercle « Nameur po tot ». — Jodoigne, Ar. Pesesse, imprimeur-éditeur ; 1893.

2e édition, Namur, J.-B. Collard, imprimeur, boulevard d'Omalius ; 1914.

En feuilleton dans *Li Couarneu*, mai 1914, nº 21.

Traduit en liégeois par A. TILKIN. Liège, Wathelet, imprimeur ; 1894.

5. *D'one pire troès cops*, comédie-vaudeville es on acque, représentée pour la première fois, le 14 octobre 1895, au Théâtre Bériot, à Ixelles, par le Cercle « Nameur po tot ». — Malines, Godenne, 28, Grand'Place ; 1895.

A paru en feuilleton dans *Li Marmite* (nº 44), 1894.

Traduit en liégeois par O. COLSON (*D'îne pire treûs côps*), Liège, Imprimerie Coopérative, 4, rue Saint-Etienne ; 1895.

Traduit en flamand par L. CODDRON (Gand), *Drij vliegen van eene slag* ; traduction inédite.

6. *Dix minutes à l' Marmite*, scène-revue improvisée et jouée par ses auteurs : Xavier BODART, K 1000, LOISEAU et BERTHALOR, au Théâtre Bériot, à Ixelles, « Nameur po tot », le 14 octobre 1896. (Inédit).

7. *Mon onque Djoseph*, comèdie es on acque. (Adaptation en namurois de l'œuvre liégeoise de DD. Salme), représentée pour la première fois, le 14 février 1897, au Théâtre Malibran, à Ixelles, par le Cercle « Nameur po tot ». — Malines, Godenne, 28, Grand'Place ; 1896.

En feuilleton dans *Li Marmite* (nos 1 à 16), 1895.

8. *Voesin-Voesenne*, opérette es on acque (adaptation en namurois de l'œuvre liégeoise de Jean Bury), représentée pour la première fois, le 14 février 1897, au Théâtre Malibran à Ixelles, par le Cercle « Nameur po tot ». — Namur, J.-B. Collard, imprimeur, boulevard d'Omalius ; 1914.

A paru en feuilleton, dans *Li Couarneu* (no 1), 1914.

9. *Poèson d' moinnadge*, comédie es on acque. (Adaptation en namurois de l'œuvre tournaisienne d'Achille Viart). — Namur, J.-B. Collard, imprimeur, boulevard d'Omalius ; 1914.

A paru en feuilleton, dans *Li Couarneu* (no 23), 1914.

10. *Li Coq do Villadje*, comédie-vaudeville ès troès acques. (Adaptation en namurois de l'œuvre liégeoise d'Alphonse Tilkin). — Namur, Cherton-Piret, 24-28, rue des Fossés-Fleuris ; 1922.

A paru, en feuilleton, dans *Li Marmite*, du no 46 (1896), au no 20 (1897) et dans l'*Arsouye* du no 41 (1921) au no 27 (1922).

II. Oeuvres poétiques

11. *Fauves et Tchansons wallonnes*, recueil de 26 poèmes wallons et de 4 poésies françaises accompagnant la

1re édition de *Bou po l'atche.* — Malines, L. et A. Godenne, 101, rue Notre-Dame ; 1892.

12. *Echos de Terroir,* recueil de 145 poèmes wallons, en 190 pages. — Malines, L. et A. Godenne, 28, Grand'-Place ; 1897.
13. *Echos de Terroir,* album musical de 36 chansons wallonnes, avec airs inédits, musiques de F. Lhoneux, L. Aerts, Ad. Desirant, etc. — Malines, L. et A. Godenne, 28, Grand'Place ; 1897.
14. Editions musicales de :

    Li vîx clotchi d' St-Djean, musique de F. Lhoneux, chanson wallonne avec musique et accompagnement de piano. Chantée pour la première fois, le 6 novembre 1892, par Jules Robert. « Nameur po tot », au Théâtre Malibran. — Bruxelles, Larose, éditeur.

    Li Cariyon d' St-Auboin, musique de F. Lhoneux, chanson wallonne avec musique et accompagnement de piano, chantée pour la première fois, le 5 mars 1893, par Mme Herdies, « Nameur po tot », au Théâtre Malibran. — Liège, Bury, éditeur.

    Vinoz Fèfeie, musique de L. Aerts ; chanson wallonne avec musique et accompagnement de piano, chantée pour la première fois, le 3 décembre 1893 par Luc Disy, « Nameur po tot », au Théâtre Malibran. Bruxelles, F. de Aynssa, éditeur.
15. *Fleûrs di Moûse,* recueil de 35 poèmes wallons ; à paraître en 1923. — Namur, Cherton-Piret, éditeur, 24-28, rue des Fossés-Fleuris.
16. Poésies wallonnes diverses, inédites, ou publiées dans *li Marmite, li Sauverdia, li Couarneu, li Ban Cloke, l'Arsouye,* etc., etc.

III. Oeuvres philologiques

17. *Vocabulaire de spots, proverbes, locutions wallonnes de Namur et de la Province*, recueillis et classés par L. Loiseau.

Brochure de 160 pages comprenant les articles depuis A jusque E (être), soit 1707 expressions. (Tiré à part des feuilletons de *Li Marmite*, 1894-1897 (Malines, L. et A. Godenne), de *Li Couarneu*, 1913-1914 (Namur, J.-B. Collard) et de *l'Arsouye*, 1919 (Namur, Cherton-Piret).

Suite à ce travail : environ 6000 spots en 6 volumes manuscrits déposés dans les archives de la *Société de Littérature wallonne*, à Liège.

18. *Vocabulaire du coutelier namurois* (médaille de bronze aux Concours de 1913). Archives de la *Société de Littérature wallonne*, Liège.

19. *Glossaire de Stave* (médaille d'or aux Concours de 1913). Archives de la *Société de Littérature wallonne*, Liège.

IV. Collaboration

Publication, dans journaux, revues, bulletins, anthologie, almanachs, etc., de poésies, contes, fables, études de philologie, de folklore, articles de propagande wallonne et divers, signés L. Loiseau ou ses pseudonymes, Myosotis et Jean Flaneur.

20. *Li Marmite*, gazette wallonne hebdomadaire, fondée en 1883 par Léopold Godenne, éditée par L. et A.

Godenne, imprimeurs, à Namur 1883-1888, à Couillet 1888-1891, à Malines 1891-1905.

Sous le nom de Jean FLANEUR, Loiseau a publié, dès décembre 1884, diverses poésies françaises, quelques chansons wallonnes et petits contes wallons.

En 1891, Loiseau publie les chansons et monologues qu'il écrit pour « Nameur po tot » dont il est devenu membre, poésies qu'il rassemblera en grande partie, dans son recueil *Echos de Terroir*.

Ce journal a publié également avec air noté les principales chansons du poète ; en outre, en feuilleton, sa traduction de *Mon onque Djôseph* (DD. SALME), 1896, et de *Li Coq do villadje* (A. TILKIN), 1896-1897 ; la première partie de son *Vocabulaire des spots, proverbes et locutions wallonnes*, de nombreux articles de folklore (coutumes, traditions, légendes, vieilles chansons recueillies dans l'Entre-Sambre-et-Meuse), de philologie, de propagande wallonne.

Enfin sous les noms de MYOSOTIS et de J. FLANEUR,, L. LOISEAU y a publié de très nombreux contes, fables bons mots, etc.

21. *Aurmonaque do l' Marmite*, 1892 à 1905. L. et A. Godenne, éditeurs.

Courte notice bibliographique sur L. LOISEAU, l'un des « Hommes del Marmite ». Chansons et articles réédités du journal.

22. *Anthologie des Poètes wallons*, par Ch. et Jos. DEFRECHEUX et Ch. GOTHIER. — Liège, L. et Ch. Gothier, imprimeurs-éditeurs ; 1892.

Courte notice biographique et *Li vî clotchi d' St-Djean* de L. LOISEAU.

23. *Li Sauverdia*, gazette wallonne bimensuelle. — Jodoigne, A. Pesesse, éditeur, 1892-1893.

Publie dans son premier numéro une dédicace en vers de L. LOISEAU, *Au Sauverdia*, et par la suite une quinzaine d'articles, contes et chansons du même auteur.

24. *Wallonia*, archives wallonnes. — Liège, 1893 à 1914.

Publie, de 1893 (n° 3) à 1897, quelques articles de folklore, chansons anciennes, recueillies dans l'Entre-Sambre-et-Meuse par L. LOISEAU.

Dans le n° 2-3, 1903, une notice biographique, une bibliographie par O. GILBART, et la romance *Vinoz, fèfèye*, de L. LOISEAU.

De 1913 à 1914, des traditions, légendes, coutumes wallonnes, de vieilles chansons françaises et wallonnes, recueillies par L. LOISEAU.

25. *Li Couarneu*, gazette des Wallons, hebdomadaire, 1904-1914. — Namur, J.-B. Collard, imprimeur.

A publié quelques poésies inédites (environ 20) ; de nombreux articles : sur le Musée de la Vie wallonne, à Liège ; conseils à propos de versification wallonne ; légendes namuroises de Jérôme PIMPURNIAUX.

A reproduit de nombreuses chansons et poésies, contes, etc., et en feuilleton *Boû po Vatche* (1914), *Botique à r'prinde* (1914), *Voesin-Voesenne* (1914), *Poèson d' moinadge* (1914), signés L. LOISEAU, MYOSOTIS et J. FLANEUR.

26. *La Revue wallonne*, mensuelle, publiée par l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons. — Liège, 1906-1914. Impr. Gust. Thiriart.

A reproduit 7 œuvres poétiques de L. LOISEAU.

27. *Li Ban Cloke*, journal hebdomadaire. — Namur, Em. Chantraine, éditeur, 36-38, rue de la Croix ; 87 numéros de 1910 à 1912.

Le numéro 1 a reproduit le poème : *Quand on d'vint vî*, de L. LOISEAU.

28. *L'Arsouye*, gazette wallonne, littéraire et artistique, hebdomadaire. — Namur, Cherton-Piret, imprimeur-éditeur, 24-28, rue des Fossés-Fleuris, 1919.

A publié 30 à 35 poésies inédites qui formeront la matière de *Fleûrs di Moûse*, et reproduit de nombreux poèmes, contes, articles de L. LOISEAU et J. FLANEUR, une partie des *Spots et Proverbes*, l'adaptation namuroise faite par LOISEAU de la pièce liégeoise *Li coq dè viyèdje* d'Alphonse TILKIN.

A publié en outre en janvier 1920 un calendrier 1920 avec portrait en grand de L. LOISEAU et une étude critique des œuvres de ce poète par Adelin LEBRUN.

Une notice sur le Fonds LOISEAU (section wallonne à la Bibliothèque communale de Namur) : n° 50 (1920).

Des vers wallons « A Louis Loiseau », écrits par O. LACROIX, CHERTON et A. POTIER, à l'occasion de la distinction honorifique accordée au poète : n°s 31 et 32 (1921).

Une étude critique sur L. LOISEAU, philologue et folkloriste, par Bert de Seilles (Robert BOXUS) : n° 28 (1922).

Un compte-rendu de la Manifestation LOISEAU, à la soirée théâtrale du 24 septembre 1922, donnée à Namur à l'occasion de la Fête de Wallonie. Au cours de cette soirée, une conférence sur L. LOISEAU et son œuvre a été faite par Robert BOXUS.

29. *La Vie wallonne*, revue mensuelle. — Liège, 12, rue St-Mathieu, 1921.

A publié dans son n° 11, juillet 1922, une courte notice biographique et 4 poèmes ; dans son n° 2, octobre 1922, 3 poèmes et un compte rendu de la manifestation organisée en l'honneur de L. LOISEAU à Namur en août 1922 ; dans son n° 6, juin 1923, une notice nécrologique et une étude sur l'œuvre de L. LOISEAU par A. M(ARÉCHAL).

30. *L'Almanach wallon* pour 1923, Bruxelles.

A reproduit *Li Cariyon d' St-Aubwin*, de L. LOISEAU.

31. *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, t. 56 (1922).

Page 171 : Rapport de Jean HAUST sur le *Glossaire de Stave* (médaille d'or).

Page 174 : Rapport d'Alphonse MARÉCHAL sur le *Vocabulaire du Coutelier namurois* (mention honorable).

32. *Annuaire de la Société de Littérature wallonne*, n° 22 (1909).

Publie la conférence sur « La chanson wallonne », donnée par O. GILBART, le 12 décembre 1908, à l'occasion de l'assemblée générale de la *Société de Littérature wallonne*. Un passage de la conférence a trait à L. LOISEAU, dont une notice biographique et le poème *Vinoz, Fèfèye*, sont publiés.

33. La plupart des journaux wallons *Li Spirou*, *Li Clabot*, etc., etc., ont reproduit des œuvres de L. LOISEAU.

V. Varia.

34. Discours en vers wallons prononcé par L. LOISEAU à

l'inauguration du monument funèbre du chansonnier J. Meurrens, à Bruxelles, 1893 (*Li Marmite*).

35. Discours prononcé par L. Loiseau à l'inauguration du monument funèbre de A. Janlet, de « Nameur po tot », à Bruxelles, 1895 (*Li Marmite*).

36. Toast en vers wallons aux banquets des Xe et XXe anniversaires de « Nameur po tot ».

Articles nécrologiques.

Parus dans *l'Arsouye* (avec discours) ; *li Clabot* ; *l' Ropieur* ; *La Province de Namur* ; *Vers l'Avenir* ; *l'Etoile belge* ; *la Meuse* ; *la Nation belge* ; *le Soir* : *la Vie wallonne*, etc.

Fonds Loiseau.

Le poète a légué au Musée communal de Namur la plupart de ses ouvrages wallons, une collection complète de *Wallonia*, de nombreux documents, le tout devant constituer une Section wallonne du Musée, dont les ouvrages doivent être mis à la disposition des lecteurs qui s'intéressent à ces études.

A. R.

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE WALLONNE

Honorée du Haut Patronage de

Sa Majesté ALBERT, Roi des Belges

LISTE DES MEMBRES

ARRÊTÉE AU 15 JUILLET 1923 (1)

I

A. Membres d'honneur

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

LE BOURGMESTRE DE LIÈGE.

B. Membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire (2)

M. LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

LE CONSEIL PROVINCIAL DU BRABANT.

LA VILLE DE LIÈGE.

---

(1) Prière instante de communiquer tout changement d'adresse au Secrétariat, rue Fond-Pirette, 75, Liège.

(2) La section des « Membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire » comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager cette œuvre par des subventions spéciales ou par une cotisation extraordinaire (minimum 20 francs).

La Ville de Verviers.

La Ville de Huy.

La Ville de Herve.

La Ville de Visé.

La Commune de Chênée.

La Commune de Dison.

La Commune de Jupille.

La Commune de Grivegnée.

La Bibliothèque Populaire de Bressoux.

Bastin, Joseph, abbé, professeur, membre titulaire de la *Société de littérature wallonne*, Malmedy.

Claes, John, fils, rue Dupont, 8, Bruxelles.

Degive, Adolphe, Ivoz-Ramet (Val-St-Lambert).

Dethier, Alphonse, abbé, curé de Trois-Ponts.

Digneffe, Emile, avocat, bourgmestre et sénateur, rue Paul Devaux, 3.

Francotte, Gustave, avocat et membre de la Chambre des Représentants, place du Luxembourg, 13, Bruxelles.

Lacroix, Oscar, auteur wallon, rue de Bordeaux, 7 et 9, Bruxelles.

Lurquin, Aug., membre correspondant de la *Soc. de Litt. wall.*, rue de Toulouse, 49a, Bruxelles.

Maréchal, F., quai des Etats-Unis, 5.

Orth, Ad., lieutenant-général, 21, rue Victor Greyson, Ixelles.

Rasquin, Georges, industriel, quai de l'Industrie, 8.

Remouchamps, Joseph-M., avocat et sénateur, membre titulaire de la *Soc. de Litt. wall.*, boul. d'Avroy, 280.

Reuleaux, Fernand, avocat, rue Basse-Wez, 28.

Rutten, Louis, industriel, rue Dartois, 24.

Schmidt, Paul, avenue Blonden, 92.

Mme Stiels-Vaillant, place St-Michel, 4.

Waha, Maurice, notaire, rue Hayeneux, 393, Herstal.

C. Membres titulaires émérites

RENKIN, Henri, banquier, Marche-en Famenne.
D'ANDRIMONT, Paul, industriel, quai de Fragnée, 2.

II

Membres titulaires (1)

SIMON, Henri, homme de lettres, Lincé-Sprimont. (novembre 1887)

DELAITE, Julien, docteur en sciences, rue Hors-Château, 13. (décembre 1888)

RASSENFOSSE, Armand, artiste peintre, rue St-Gilles, 366. (mars 1889)

MICHEL, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42. (avril 1894)

FELLER, Jules, professeur à l'Université, rue Bidaut, 3, Verviers. (mars 1895)

DOUTREPONT, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50. (avril 1896)

HAUST, Jean, professeur à l'Université, rue Fond-Pirette, 75. (avril 1897)

PARMENTIER, Léon, professeur à l'Université, Hamoir-sur-Ourthe. (mars 1898)

PECQUEUR, Oscar, professeur honoraire de l'Athénée, rue des Vennes, 30. (janvier 1901)

GILBART, Olympe, docteur en philologie romane, échevin, rue Fond-Pirette, 77. (janvier 1904)

---

(1) Les noms des membres titulaires et des membres correspondants de la Société qui figurent ci-dessus dans la liste des membres protecteurs sont précédés de l'astérisque.

ROGER, Jean, industriel, rue de Harlez, 24. (id.)
BERNARD, Emile, professeur honoraire de l'Athénée, rue Schmerling, 10. (février 1906)
HANON DE LOUVET, Alphonse, échevin, Nivelles (id.)
HENS, Joseph, auteur wallon, Vielsalm. (id.)
ROBERT, Albert, chimiste, avenue du Mont Kemmel, 8, Bruxelles. (id.)
CAREZ, Maurice, docteur en médecine, rue de Malines, 31, Bruxelles. (id.)
VIERSET, Aug., publiciste, r. Leys, 48, Bruxelles. (id.)
GROJEAN, Oscar, directeur au Ministère, avenue Brugmann, 238, Ucele. (id.)
MARÉCHAL, Alphonse, professeur honoraire de l'Athénée, rue de Dave, 54, Jambes-Namur. (id.)
FRAIGNEUX, Louis, avocat et échevin, quai des Pêcheurs, 38. (novembre 1906)
* REMOUCHAMPS, Joseph-M., avocat et sénateur, boulevard d'Avroy, 280. (id.)
VRINDTS, Joseph, auteur wallon, quai de la Dérivation, 8. (id.)
SOTTIAÚX, Jules, homme de lettres, avenue de la Chasse, 194, Etterbeek. (décembre 1909)
TALAUPE, Gaston, ancien secrétaire communal, rue des Arbalestriers, 20, Mons. (id.)
WATTIEZ, Adolphe, industriel, rue de Courtrai, 25, Tournai. (id.)
DEFRECHEUX, Charles, bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 67. (mai 1910)
* BASTIN, Joseph, abbé, Malmedy. (oct. 1911)
LEJEUNE, Jean, auteur wallon, Jupille. (déc. 1911)
BRASSINNE, Joseph, professeur et bibliothécaire en chef de l'Université, rue Nysten, 30. (juillet 1912)

DELCHEVALERIE, Charles, publiciste, directeur de la *Vie Wallonne*, rue St-Mathieu, 12. (id.)

GRÉGOIRE, Antoine, professeur à l'Université, rue des Wallons, 76. (13 janvier 1919)

JACQUEMOTTE, Edmond, pharmacien, Jupille. (oct.1919)

POLAIN, Eugène, bibliothécaire à l'Université de Liège. (10 nov. 1919)

CLOSSET, Joseph, employé à l'Hôtel-de-Ville, rue du Général Bertrand, 108. (8 déc. 1919)

DÉOM, Clément, auteur wallon, rue de Hesbaye, 117. (9 février 1920)

HURARD, Henri, auteur wallon, rue des Déportés, 5, Verviers. (14 mars 1921)

CALOZET, Joseph, professeur à l'Athénée royal, Chaussée de Waterloo, 92, St-Servais, Namur. (11 juil. 1921)

SCRÉDER, Jacques, industriel, rue du Général Bertrand, 73. (1922)

RENARD, Edgard, prof. à l'Athénée royal, rue Pont Simonis, 1, Grivegnée. (janvier 1923)

STEENEBRUGGEN, Charles, rue Haute-Wez, 40, Grivegnée. (janvier 1923)

III

A. Membres correspondants de la Société

ARROWSMITH, Robert, prof. à l'Université de Columbia, 430, Highland Avenue, Orange, New-Jersey (*U.S.A.*)

BAYOT, Alphonse, professeur à l'Université, rue Réga, 18, Louvain.

BRAGARD, Henri, homme de lettres, Malmedy.

BRUNEAU, Charles, maître de conférences à la Faculté des lettres, rue d'Auxonne, 1, Nancy (*France*).

Brunot, Ferdinand, professeur à la Sorbonne, rue Leneveux, 8, Paris (*France*).

Clédat, Léon, professeur à l'Université de Lyon, (*France*).

Cohen, Gust., prof. à l'Université, avenue de la Liberté, 5, Strasbourg (*France*).

Cunibert, Henri, Bellevaux (Malmedy).

Dony, Emile, préfet de l'Athénée, Tournai.

Dufrane, Louis, industriel, avenue de St-Ouen, 81, Paris XVIIe (*France*).

Gosselin, Antoine, bourgmestre de Stambruges.

* Lacroix, Oscar, auteur wallon, rue de Bordeaux, 7-9, St-Gilles-Bruxelles.

* Lurquin, Auguste, Ixelles.

Ouverleaux, Emile, conserv. hon. de la Bibl. Royale, rue Isidore Hoton, 37, Ath.

Parmentier, Edouard, rue de Soignies, 19, Nivelles.

Renard, Jules, ancien bourgmestre de Wiers.

Roques, Mario, directeur de *Romania*, 2, rue de Poissy, Paris Ve (*France*).

Schoenmaekers, Joseph, curé de Fize-Fontaine.

Thomas, Antoine, membre de l'Institut, prof. à l'Univ., av. Victor Hugo, 32, Bourg-la-Reine (Seine, *France*).

Waslet, Jules, professeur au lycée de Laon (*France*).

Zanardelli, Tito, professeur, via Urbana, 26, p. p. Bologna (*Italia*).

Zéligzon, L., professeur honoraire du Lycée, avenue Maréchal Foch, 36, Metz (*France*).

B. Correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire (1)

* Bartholomé, Georges, étudiant, rue des Eburons, 50.
Bassette, Léon, sous-chef de bureau, Soignies.
* Bastin, Joseph, abbé, professeur à Malmedy.
Bastin, instituteur, et Beco, bourgmestre, Stoumont.
* Bayot, Alphonse, professeur à l'Université, Louvain.
Beaujean, A., instituteur, Darion (Hollogne-s-Geer).
* Behen, J., docteur en philologie romane, Pellaines
* Bernard, Emile, professeur, Liège.
* Biot, Auguste, ingénieur, Gand.
Bodeux, Henri, instituteur, Trois-Ponts.
* Borckmans, Gérard, auteur wallon, Spa.
Bouchat, Et., professeur, rue St-Séverin, 107.
Bouché, F., 122, avenue d'Itterbeek, Anderlecht.
Boulienne, Eug., direct. honoraire d'écoles, Seraing.
Brabant, A., prof. à l'Ecole moyenne, St-Ghislain.
* Bruneau, Charles, maître de conférences, Nancy.
* Calozet, Joseph, professeur à l'Athénée, Namur.
* Collet, Paul, avocat, Nivelles.
* Colson, Arthur, Liège.
* Colson, Lucien, instituteur communal, Herstal.
* Cozier, Jos., professeur à l'Ecole moyenne, Verviers.
Crate, A., receveur communal, Cras-Avernas.
* Cunibert, H., Bellevaux, Malmedy.
* Danhaive, F., docteur en histoire, Namur.
Daoust, Al., prof. à l'Athénée, Dinant.

(1) L'astérisque indique que le correspondant de l'Œuvre du Dictionnaire appartient de plus à la Société en qualité de membre titulaire ou affilié ou protecteur de l'Œuvre du Dictionnaire. Rappelons à ce propos qu'il est toujours possible aux autres correspondants de devenir sociétaires et de recevoir ainsi toutes nos publications.

Decrucq, François. empl. de charbonnage. Dour.
Delghust, docteur en méd., bourgmestre de Renaix.
Delogne, Th., docteur en méd., Alle-sur-Semois.
* Delongueville, A., prof. à l'Athénée royal, Namur.
* Deltour, Paul, professeur à l'Athénée royal, Liège.
* Demeuldre, A., président du Cercle archéol., Soignies.
* Déom, Clément, auteur wallon, Liège.
* Dethier, Alphonse, abbé, curé de Trois-Ponts.
Detiffe, Winand, Tribomont-Wegnez.
Devillers, François, Ben-Ahin.
Dewert, Jules, rue Artan, 67, Schaerbeek.
Dorge, Gustave, rue des Gymnases, Quiévrain.
* Dufrane, Louis, industriel, Paris.
* Dulait, Camille, Braine-le-Comte.
* Fabry, M., rue Gilles Demarteau, 22, Liège.
Failon, Jos., horticulteur, Strée (Marchin).
Ferage, Emile, pharmacien, Dinant.
* Fraichefond, professeur, Pecq.
* Fréson, Mathieu, commis-greffier, Liège.
* Gaillard, Henri, receveur communal, Neuville-s/Huy.
* Gavache, Jules, comptable, Ambresin (Wasseiges).
* Goffinet, G., receveur honor. des contributions, Liège.
* Gosselin, Antoine, bourgmestre, Stambruges.
* Grégoire, Ant., prof. à l'Université, Liège.
Grognard, L., boulanger, auteur wallon, Glons.
* Hanon de Louvet, Alphonse, Nivelles.
* Hanquet, Flavien, comptable, Mazy.
Hansoul, Alfred, Chapon-Seraing.
Hanus, E., chef de gare, Sainte-Marie-sur-Semois.
* Hens, Joseph, auteur wallon, Vielsalm.
Heynen, Eugène, auteur wallon, Wavre.
Hubaut, Em. avocat, rue de Serbie, 78, Liège.
Hugé, Maurice, ingénieur, Harmignies.

Jacob, Joseph, commis des postes, Mellier.
* Jadin, Arm. , professeur à l'Athénée royal, Charleroi.
* Jenart, Gustave, secrétaire communal, Wasmes.
Jeunieaux, G., boulevard du Midi, 156, Tournai.
* Lacroix, Oscar, auteur wallon, Bruxelles.
Landercy, E., docteur en phil. et lettres, Ministère de l'Intérieur (Bibliothèque de Statistique)., Bruxelles.
* Laubain, Joseph, échevin, Gembloux.
Laurent, M., prof. d'Univ., r. Le Titien, 19, Bruxelles.
Lebœuf, Ach., secrétaire communal, Bassilly.
* Lebrun, Adelin, auteur wallon, Leffe-Dinant.
* Leclère, C., professeur à l'Athénée royal, Liège.
Lecocq, Auguste, instituteur, rue Longue, Dison.
* Lejeune, Jean, auteur wallon, Jupille.
* Lejeune, Paul, receveur de l'enregistrement, Peer.
Lescanne, A., instituteur, Arlon.
Lombard, Arnold, pharmac. chimiste, Grâce-Berleur.
* Lomry, docteur en médecine, Bovigny.
* Lurquin, Auguste, Ixelles.
Malevé, Joseph, étudiant, Sart-Risbart.
Maquet, Auguste, Petit-Thier (lez-Vielsalm).
Maquet, Joseph, instituteur, Rachamps (Bourcy).
* Maréchal, Alph., professeur hon. d'Athénée, Namur.
Maréchal, Jules, instituteur, Méry-Tilff.
Martiny, L., receveur communal, Olne.
* Masson, Antoine, professeur hon. d'Athénée, Liège.
Mathieu, L., secr. comm., Basse-Bodeux (Trois-Ponts).
Maury, A., intituteur, rue de Liège, 59, Verviers.
* Meurisse, Paul-Clovis, Binche.
* Michel, Léopold, abbé, vicaire à Spa.
Molle, Félicien, rue de Montigny, 132, Charleroi.
Névraumont, inst., boul. Jacq. Bertrand, 84, Charleroi.
Nicaise, Henri, secrétaire communal, Beauraing.

* Noel, Arthur, commis des chemins de fer, Landelies.
* Nollet, J., professur à l'Athénée, Dinant.
* Olyff, Fr., publiciste, rue Haute, 19, Hasselt.
Outer, Nestor, artiste peintre, Virton.
* Ouverleaux, Emile, Ath.
Paquay, Edmond, instituteur, Stavelot.
Paquay, Léopold, instituteur, Villettes-Bra.
* Parmentier, Edouard, agent de change, Nivelles.
* Pecqueur, Oscar, prof. hon. d'Athénée, Liège.
Petit, Jules, employé de laiterie, Bourlers-lez-Chimay.
* Piette, L.-J., préfet de l'Athénée royal d'Ath.
* Piron, Henri, Herstal.
* Pirson, Nicolas, Seraing.
Poureau, Jean, place St-Lambert, 2, Jodoigne.
* Ravet, S., professeur à l'Athénée royal, Nivelles.
* Renard, Edgard, professeur, Grivegnée.
* Renard, Jules, Wiers.
Rinck, instituteur, Neuville-Vielsalm.
* Robert, Albert, chimiste, Bruxelles.
* Mlle Julia Roland, institutrice communale, Ellezelles.
* Schauwers, Arthur, Péerot (Nethen).
* Schoenmaekers, Jos., curé de Fize-Fontaine.
* Schoenmaekers, Louis, rue du Marché, 47, Huy.
* Simon, Henri, auteur wallon, Lincé-Sprimont.
* Simon, Léon, industriel, Ciney.
Soille, Fernand, abbé, Jauche.
* Sosson, Joseph, greffier, Etalle.
Stas, Henri, garde-champ. pens., Blegny-Trembleur.
Stainier, Albert, abbé, professeur à St-Roch (Ferrière).
Sylvestre, abbé, curé de Bodegnée (Amay).
* Talaupe, Gaston, auteur wallon, Mons.
Tassin, Jules, professeur, Phillippeville.
* Toussaint, Fr., abbé, Ondenval (Waimes).

* Van den Rydt, M., prof. à l'Athénée royal, Liège.
* Van Hassel, V., docteur en médecine, Pâturages.
Van Langenhove, juge de paix, Mouscron.
Van Miegeroet, Maur., Ch. de Lodelinsart, 67, Gilly
* Verdin, Olivier, directeur de banque, Marche.
* Vierset, Auguste, publiciste, Bruxelles.
* Waslet, Jules, prof. au lycée de Laon (*France*),
* Wattiez, Adolphe, auteur wallon, Tournai.
* Xhignesse, Arthur, ingénieur, Liège.

IV

Membres affiliés

BELGIQUE

Adolphy, Adolphe, rue de Jehanster, 61, Verviers.
Albert, J., rue Burenville, 244.
Alexandre, inspect. de l'ens. prim., rue du Batty, Cointe,
Ancion, Jules, rue d'Amercœur, 16-18.
Ancion, père, distillateur, rue d'Amercœur, 16-18.
André, Jos., rue Grand-Puits, 85, Herstal.
André, Paul, étudiant, rue Fond-Pirette, 170.
Andrien, Ant., r. Frédéric Nyst, 13.
Ansay, Arthur, ingénieur, place Ste-Véronique, 6,
Arnold, fabricant ébéniste, rue St-Pierre, 3.
Aubry, Adrien, ancien échevin, Gosselies.
Baillet, Jules, inst. comm., r. Jean-Baptiste-Cools, 40.
Baras, Florent, abbé, curé de Fraiture (Nandrin).
Barbette, dir. de l'Institut Francken, r. d'Archis, 18.
Baré, Louis, industriel, Glons.
Baré-Declaie, J., négociant, place Delcour, 22.
Barlet, H., ing. au charb. Gosson-Lagasse, Montegnée.
Bartholomé, Jules, docteur en médecine, Fléron.

Bartholomé, Georges, étudiant, rue des Eburons, 50.
Bastyns, Louis, meunier, Souverain-Pont, Esneux.
Beauduin, Théo, ingénieur, rue Gramme, 23.
Beaufort, D., auteur wallon, rue Haute, Ans.
Behen, J., prof., longue rue de Ruysbroeck, 68, Anvers.
Bekkers, Henri, auteur wallon, rue Agimont, 5.
Bernard, Ch., abbé. prof. au Collège N.-D., Dinant.
Bertrand, Omer. notaire. rue St-Pierre, 8.
Bertrand, E., agent de change, r. Haute-Sauvenière, 4.
Beuret, Auguste, rentier. avenue Rogier, 7.
Bicheroux, Ch., rue Vivi-Houet, 66, Bressoux.
Bihot, Laurent, Thier de Cornillon, 60, Bressoux
Bindelle, Léon, fils, industriel, rue Vinâve-d'Ile, 19.
Binot, A., boul. d'Herbatte, 149, Namur.
Biot, Aug., ingénieur, r. Liévin de Winne, 40, Gand.
Biquet, Jacques, rue de l'Aumônier, 19.
Blavier, Auguste, Marcinelle.
Blavier, Cyrille. rue du Cok, 115, Seraing-s/M.
Bléret, Jacques, r. Ste-Walburge, 139.
Bodson, Victor, quai de l'Ourthe, 53.
Bogaert, H., ingénieur, boulevard de Cointe, 37.
Bohet, V., prof. à l'Univ., rue St-Gilles.
Boinem, Jean, professeur, rue Sainte-Walburge, 67.
Bonhomme, G., bibliothécaire-adjoint à l'Univ. de Liège.
Boon, horticulteur, rue Xhovémont, 210.
Borboux, Thomas, huissier, rue des Ecoles, Verviers.
Borkmans, Gérard, auteur wallon, pl. des Ecoles, Spa.
Boscheron, Léon, ingénieur, boulevard d'Avroy, 282.
Boseret, Robert, avocat, rue Darchis, 54.
Bosson, Victor, avenue de l'Astronomie, 31, Bruxelles.
Bouhon, Théodore, prof. à l'Athénée, rue En-Bois, 50.
Bouillenne, Léopold, instituteur, rue Renaux, 18.
Bouvy, Joseph, quai de l'Industrie, 7.

BOVY, Théo, auteur wallon, rue de Hesbaye, 213.
BOVY, A., préfet de l'Athénée royal, Charleroi.
BOYENS, Jos., prof. à l'Athénée, avenue Blonden, 40.
BOXUS, R., officier de cavalerie., r. Léanne, 11, Namur.
BOZET, Lucien, rue du St-Esprit, 97.
BRACONIER, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 14.
BRACONIER, Raymond, rue Hazinelle, 4, ou à Modave.
BRAHAM, A., conseiller provinc., r. Large-Voie, Herstal.
BRASSEUR, W., art. dram. wallon, r. Ste-Julienne, 91.
BRASSINNE, Ern., négociant, rue Chaussée, 485, Glain.
BRASSINNE, Fernand, rue de Hesbaye, 164.
BRÉBANT, Pierre, empl. à l'Adm. prov., r. des Vennes, 311.
BRENDEL, r. des Grands-Champs, Saint-Nicolas-lez-Liège.
BRICTEUX, prof. à l'Université, Flémalle.
BRIXKO, Aug., dessinateur. , av. H. Borguet, 297, Chênée.
BRIXKO, V., à Fléron.
BRONNE, Lucien, Mont-St-Martin, 52.
BROUET, J., professeur à l'Athénée, Chimay.
BROUWERS, archiviste, r. des Bas-Prés, 3, Namur.
BURTON, L., expert-compt., route de Fléron, 23, Romsée.
CAGANUS, Alph., architecte, rue de Fétinne, 168.
CAMAL, H., rue Pavée, 23, Oupeye.
Mme N. CAPELLE, rue des Urbanistes, 2.
CESSION, Guillaume, mécanicien, rue Puits-en-Sock.
CESSION, Pierre, avenue de l'Exposition, 31.
CHABOT, V., conseiller communal, Ninâne-Chaufdontaine.
CHANDELON, Albert, rue du Midi, 6.
CHARLIER, A., prof., rue Josse Impens, 7, Schaerbeek.
CHARLIER, C.-J., chaussée de Waremme, 16, Huy.
CHARLIER, H., médecin, Borgoumont (La Gleize).
CHAUMONT, Em., industriel, r. des Champs, 59-60.
CHAUMONT, Léopold, avocat, r. Hayeneux, 86, Herstal.
CHAUVIN, Hermann, ingénieur, rue Wazon, 56.

Chot, Edm., prof., Longue r. Ruysbroeck, 99, Anvers.
Claskin, Jules, rue Haute-Sauvenière, 10.
Cleffert, Raoul, rue Haute, 5, Saive (Wandre).
Clerdent, Pierre, prof. de musique, rue du Pont, Visé.
Clesse, abbé, directeur de l'Institut St-Lambert, Herstal.
Cloots, H., prof. à l'Ath., r. de Dave, 42, Jambes-Namur.
Close, François, architecte, rue César Franck, 60.
Colard, Hector, rue du Trône, 77, Bruxelles.
Collard, professeur à l'Athénée, rue de Campine.
Collard, Jean, rue des Dominicains, 8.
Collart, André, r. Hoyoux, 136, Herstal.
Collet, Paul, avocat, rue des Canonniers, 8, Nivelles.
Collette, Jos., empl. à l'Univ., Jemeppe-s/M.
Collette, Gaston, rue de l'Industrie, Huy.
Collette, François, notaire, Erezée.
Collette, B., docteur en médecine, r. du Bosquet, 20.
Collin, François, avenue de la Station, 9, Esneux.
Colson, Arthur, rue de la Province, 33.
Colson, Lucien, instituteur, r. de la Tombe, 21, Herstal.
Construm, A., Thier de Jall, 22, Jemeppe-sur-Meuse.
Corin, professeur à l'Université de Liège, r. de Spa, 9.
Coste, J., industriel, à Tilleur.
Counson, prof. à l'Univ., boul. des Martyrs, 152, Gand.
Courtois, Em., pharmacien, place Nicolay, 53, Ans.
Couvreux, A., artiste peintre, rue de l'Ouest, 24.
Cozier, J., prof. à l'Ecole moy., r. de Liège, 80, Verviers.
Crahay, Ad., charbonnages du Hazard, Trooz.
Crahay, Jos., professeur, rue du Laveu, 149.
Crepen, J., abbé, curé-doyen de Fosses-lez-Namur.
Crismer, L., professeur, r. Hobbéma, 39, Bruxelles.
Crotteux, Ferd., rue Simon Dister, 36, Ans.
Crutzen, G.-J., prof., chaussée de Heusy, 219, Verviers.
Cuvelliez, Nestor, dir. de l'Ecole moyenne, Quiévrain.

DABIN, Jean, étudiant, rue de l'Université, 45.
DAMAS, D., prof. à l'Univ., quai des Pêcheurs, 54.
DANDOY, Albert, quai Henvart, 76, Bressoux.
D'ANDRIMONT, Gustave, avocat, Lincé-Sprimont.
DANHAIVE, F., r. de la Chappelle, 22, St-Servais (Namur).
DARTOIS, Jacques, notaire, Dalhem (Visé).
DAUBY, professeur, rue de Serbie, 79, Bruxelles.
DAUSIAS, Charles, auteur wallon, r. de Naast, 4, Mons.
DAVENNE, Cél., prof. à l'Ecole Industr., r. du Fer, 5.
DAXHELET, Arthur, directeur général au Ministère des Sciences et des Arts, boul. de Waterloo, 16, Bruxelles.
DÉAUX, professeur à l'Athénée, Chimay.
DEBATTY, Léon, rue J. Coosemans, 122, Bruxelles.
DEBEFVE, Jules, prof. au Conserv., r. de Sélys, 25.
DE BOECK, G., pharmacien, rue Ste-Marie, 7.
DEBOUGNOUX, G., r. Bovy, 9.
DEBRAZ, Gérard, q. d'Amercœur, 27.
DECHAMBRE, Jos., prof., ch. de Waterloo, 61, Namur.
DECHARNEUX, Em., av. de la Couronne, 32, Bruxelles.
DECHEF, V., chef de bureau, r. Dartois, 18.
DECHESNE, Pr., vice-prés. au trib., r. A. de Cuyck, 34.
Mme DECHESNE, rue des Anglais, 11.
DEFISE, Jos., ingénieur, av. Milcamp, 65, Bruxelles.
DEFIZE, J., quai Michiels, 17, Ougrée.
DEFAWEUX, Jean, à Queue du Bois.
DEFFET, Léon, r. Albert de Cuyck, 36.
DEGEY, J., 191, boul. Léopold II, Bruxelles.
DEFRECHEUX, Léon, rue des Armuriers, 20.
DEGIVE, ingénieur, Grâce-Berleur (Ans).
DEGUELDRE, prof. à l'Athénée, r. des Eburons.
DEHASSE, L., dr-gér. de charb., r. des Campagnons, Mons.
Mlle Jeanne DEHOUSSE, rue du Progrès, 28, Bressoux.
DEHOUSSE, Henri, facteur des Postes, Pepinster.

Dejardin, d^{r} en médecine, cons. comm., r. Trappé, 28.
Delbouille, Grand'Route, Trooz.
de Lexhy, Désiré, ingénieur civil, Grâce-Berleur.
Delheid, Jules, avocat, rue Etienne Soubre, 29.
de Limbourg, chevalier Philippe, avocat, Theux.
Delongueville, prof. à l'Ath., r. du Collège, 8, Namur.
Delrue, Gustave, candidat notaire, Remouchamps.
Delruelle, Jules, d^{r} de l'Usine à zinc de Prayon, Trooz.
Delsat, Léon, avenue Chapelle, Huy.
Delsaux, Em., docteur en méd., r. des Augustins, 6.
Deltour, Paul, prof. à l'Athénée royal de Liège.
Mme Jules Demarteau, rue de Sélys, 9.
Demeuldre, Amé, r. Neuve, 35, Soignies.
Denis, contr. des contrib., rue des Eburons, 35.
Denoel, Lucien, prof. à l'Univ., r. St-Nicolas, 269.
Depresseux, F., avocat et échevin, rue Villette, 22.
de Pierpont, Ed., député permanent, Rivière (Lustin).
Dereux, Ernest, avoué, rue de la Paix, 2.
Deprez, J.-A., prof. à l'Athénée, impasse Lacroix, 44.
Deprez, Léon, r. Devrière, 1, Laeken.
Derwa, Edmond, industriel, rue Ambiorix, 46.
Desait, direct. d'assurances, boul. de la Sauvenière, 115.
Desonay, Fernand, professeur, Stembert.
Dessard, Jean, rue Crucifix, 341, Herstal.
Baron M. de Terwagne, rue des Eburons, 8.
Dethier, Adolphe, fils, rue des Carrières, 38, Verviers.
Detilleux, G., abbé, prof. à l'Ecole Normale, Nivelles.
Detourbe, abbé, rue St-Nicolas, Namur.
Devahif, O., doct. en sc., boul. Em. de Laveleye, 57.
Mme la baronne de Waha, à Tilff.
Dewandre, Jules, industriel, r. de Jupille, 227, Bressoux.
de Warzée, Eug., ingénieur, rue Hullos, 92.
de Witte, dir. hon. de l'Académie, rue Bassenge, 17.

D'Heur-Favette, H., négociant, rue de la Régence, 17.
Dinraths, Joseph, relieur, rue André Dumont, 11.
Dombret, Ch., r. de l'Ange, 32, Namur.
Domken, Jos., industriel, r. Vergotte, 18, Bruxelles.
Donnay, Ch., rue Ernest de Bavière, 9.
Dormal, J., docteur en médec., Hollogne-aux-Pierres.
Doutrepont, G., r. des Joyeuses-Entrées, 26, Louvain.
Doyen, rue de Robermont, 118.
Drossart, Th., dir. de l'Enregist., r. Ste-Véronique, 20.
Dubois, René, ancien secrétaire de la ville de Huy.
Dubois, Jean, avocat, rue Beeckman, 46.
Dubois, Paul, rue Fourmeois, 8, Ixelles.
Dubrulle, Eug., instituteur, Eprave (Rochefort).
Duchatto, Michel, fils, r. des Trois Pierres, 73, Herstal.
Duchesne, A., prof., r. Vanderkindere, 228, Uccle.
Duchesne, Théo, électricien, quai Mativa, 63.
Duculot, Maurice, avocat, boul. de la Sauvenière, 26.
Dufour, André, avenue Blonden, 29.
Dulait, Camille, hameau de la Houssière, Braine-le-Comte.
Dumont, Jean-Louis, r. des Grands-Prés, 290, Chênée.
Dupont, Mathieu, boul. de la Constitution, 55.
Dupont, Pierre, pavé du Gosson, Montegnée.
Dupont, Désiré, inspecteur des sépultures, r. Eracle, 58.
Dupont, Gérard, r. Petite Voie, 79, Herstal.
Duquenne, H., rue Surlet, 16.
Durbuy, Joseph, auteur wallon, Antheit (Huy).
Dussart, Jos., r. du Centre, 60, Souxhon-Flémalle-Haute.
Duysenx, Jos., chef d'orchestre, r. Vieille-Montagne, 16.
Eloy, L., ingénieur, rue de la Loi, 248, Bruxelles.
Englebert, Omer, R. P., à Limerlé.
Etienne, Serv., prof. à l'Univ. de Liège.
Etienne, Is., fils, pharm., r. de l'Harmonie, 11 Verviers.
Eulers, Jos., rue du Vieux Mayeur, 46.

Evrard, Joseph, rue St-Adalbert, 2.
Evrard, Léon, rue St-Donat, 103, Namur.
Evrard, Maurice, r. de l'Abdication, 37, Bruxelles.
Eymael, Ferd., industriel, quai de la Gr. Bretagne, 19.
Fabry, Jules, société dramatique *La Lyre*, Warsage.
Fabry, M., employé, r. Gilles Demarteau, 22.
Fairon, archiviste de l'Etat, Pepinster.
Fairon, prof. à l'Université, r. du Commerce, 21, Seraing.
Falloise, M., avocat, rue Forgeur.
Fassin, Jules, fabricant d'armes, boulevard d'Avroy, 51.
Fauconnier-Dechange, Jules, rue du Moulin, Bressoux.
Firket, Ch., prof. à l'Univ., place Ste-Véronique, 8.
Flament, Julien, rue de Laeken, 58, Bruxelles.
Flamme, Arthur, négociant, Quevaucamps.
Fléron, Emile, pharmacien, Queue du Bois.
Flesch, O., dir. des charb. d'Ans et de Rocour, Ans.
Foidart, J., prof. à l'Athénée, r. Etienne Soubre, 32.
Foidart, Arn., r. de Jondry, 3, Grivegnée.
Forgeur, avocat, boulevard Piercot, 39.
Forgeron, Alph., fabr. d'armes, r. Adolphe Borguet, 5.
Fortin, Eug., r. de la Victoire, 143, St-Gilles (Bruxelles).
Fourgon, abbé, curé de Lierneux.
Fourmy, A., pl. M. Van Meenen, 16, St-Gilles (Bruxelles).
Fournal, J., r. Franchimontois, 79, Andrimont (Dison).
Fourny, Constant, armurier, rue de Huy, 6.
Fraîchefond, professeur d'école moyenne, Pecq.
Fraigneux, Hubert, étudiant, quai d'Amercœur, 50.
Fraikin, A., surv. des Ponts et Ch., r. André Dumont, 37.
Fraikin, facteur des postes, r. de Saive, 10, Bellaire.
Fraikin, Eug., instituteur, r. du Calvaire, 209.
Fraipont, F., docteur en médecine, rue Beeckman, 24.
Fraipont, Marcel, Val-St-Lambert, Seraing.
Fraipont, Max, Mont-St-Martin, 35.

Fraiture, Fr., instituteur, rue de la Casquette, 81.
Francotte, X., prof. à l'Univ., q. de la Gde-Bretagne, 13.
Frédérick, Dés., Thier de la Chartreuse, 2.
Fréson, Armand, avocat, rue de Selessin, 53.
Fréson, Mathieu, commis-greffier, r. de Campine, 139.
Froidart, Gaspard, rentier, rue Sous-l'Eau, 92.
Gaillard, Henri, recev. comm., Neuville-sous-Huy.
Gavache, Jules, comptable, Ambresin (Wasseige).
Genval, Claude, homme de lettres, r. du Paradis, 10.
George, H., prof. d'Athénée, r. André Dumont.
Gérard, Gustave, préfet de l'Athénée royal de Liège.
Gérard, G.-L., ingénieur, r. St-Georges, 43, Bruxelles.
Gérard, Léon, rue des Airs, 20.
Ghinio, Martin, industriel, boulevard d'Avroy, 216.
Gillard, Robert, boulevard Frère-Orban, 45.
Gillard, Lucien, quai Orban, 22.
Glesener, A., horloger, rue Léopold, 46.
Glesner, Gustave, échevin, Heusy (Verviers).
Goblet, Nic., avocat, boul. de la Sauvenière 114.
Godefroy, Ern., professeur, rue Eracle, 63.
Goemans, Léon, avenue Foch, 69, Schaerbeek.
Goffart, J., prof., à l'Athénée, r. Ambiorix, 53.
Goffinet, A., prof. à l'Ath., boul. d'Omalius, 30, Namur.
Goffinet, G., rec. hon. des contrib., r. St-Séverin, 102.
Gofflot, Louis, juge au tribunal de 1re instance, Arlon.
Gomez, Léon, notaire, rue du Pot d'Or, 56.
Gorissen, E., prof. à l'Ath., r. de Bruxelles, 42, Verviers.
Goudman, Jean, rue d'Amercœur, 38.
Goulevant, Félix, rue de la Chapelle, 9, Spa.
Gouverneur, Sylv., direct.-gérant des charb. d'Ans.
Graffart, Julien, peintre-décorateur, r. des Anges, 9.
Grailet, prof. au Collège, rue du Curat, Nivelles.
Gramme, étudiant, rue Neuve, 7, Huy.

Grégoire, G.. gouverneur de la Province, Palais prov.
Grégoire, Carl, ingénieur, quai de Fragnée, 67.
Grégoire, Marcel, avocat, place St-Jean.
Grosjean, Nic., r. Longue, 88, Dison.
Guillick, Pierre, empl. à la Banque Liégeoise, Ampsin.
Hairs, E., prof. à l'Univ., r. César Franck, 32.
Halein-Renard, W., antiquaire, rue St-Remy, 20.
Halleux, Ferd., artiste dram. wallon, rue Firket.
Halleux, Victor, curé de Tavier.
Halleux, tailleur, rue Vinave d'Ile, 4.
Hannay, Jean, rue de Hesbaye, 150.
Hannay, Jos., compt., av. Alb. Giraud, 40, Schaerbeek.
Hanocq, répét. à l'Univers., boul. Em. de Laveleye, 46.
Hanquet, Flavien, comptable, Mazy.
Hanson, G., avocat, rue Beeckman, 35.
Haubourdin, Louis, négoc. r. de l'Ecole, Stambruges.
Haversin, Arm., ingénieur, r. Hennet, 19.
Havet, Ch., r. Haute-Wez, 105, Grivegnée.
Hayot, Evariste, curé de Bouvignes.
Henen, prof. à l'Ath., Courte rue de l'Autel, 10, Anvers.
Henet, Jos., journaliste, rue Laport, 4.
Hennen, Guill., archiviste, avenue de l'Observatoire, 7.
Hénoul, L., proc. gén. à la Cour d'appel, r. Dartois, 36.
Henrard, hôtel de l'Europe, rue Hamal.
Henrard, Georges, ingénieur, boul. Frère-Orban, 43.
Henry, Emile, quai de la Batte, 3, Huy.
Henrotte, Julien, ingénieur, Sclessin.
Hermans, Jos., prof. hon. de l'Athénée, r. Fabry, 32.
Herve, Emile, industriel, Trooz.
Herve, Maurice, industriel, Trooz.
Herve , Paul, industriel, Trooz.
Herve, Paul, rentier, avenue Rogier, 3.
Herzé, Ant., commis à l'adm. comm. r. de l'Académie, 15

Heuse, Henri, avocat, place St-Jean, 11.
Heuze, Arsène, secrétaire du Conservatoire, r. Forgeur.
Heyne, J., chef de Bureau, Montagne de Bueren, 16.
Hock, Charles, ingénieur, Fléron.
Hodeige, Victor, rentier, r. Vinâve, 27, Grivegnée.
Honhon, Aug., r. Marie-Henriette, 60, Verviers.
Honin, Alfred, négociant, r. des Franchimontois, 47.
Honlet, Robert, chaussée de Liège, Huy.
Horion-Delchef, Alex., avocat, rue Dartois, 27.
Hubert, Paul, juge d'instr., r. de Montigny, Charleroi.
Huberty, Joseph, Comblain-la-Tour.
Huleux, dir. hon. au ch. de fer, r. du Viaduc, 55, Tournai.
Humblet, Jean, empl. à l'adm. comm, r. du Méry, 7.,
Humblet, Edgar, ingénieur, av. de l'Exposition, 53.
Hurard, Alexis, prof. à l'Ath., boul. Dolez, 146, Mons.
Jacob, Jean, professeur, r. du Vinâve, 12, Stavelot.
Jacob, C., doct. en méd., rue des Raines, 19, Verviers.
Jacquemin, Achille, rue de la Sirène, 19.
Jacquemin, Henri, r. Vanderkindere, 123, Uccle.
Jacquemotte, Jean, prof. à l'Athénée royal, Mons.
Jadin, A., prof., r. de la Broucheterre, 135, Charleroi.
Jamar, Armand, ingénieur, place de Bronckart, 16.
Jamar, Alfred, abbé, rue Hors-Château, 21.
Jamin, J., dir. hon. d'écoles, r. Grands-Prés, 65, Chênée.
Jamme, Jules, avocat, rue Jonfosse, 12.
Janssens, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.
Jaspar, Paul, architecte, boulev. de la Sauvenière, 149.
Jeanray, M., comptable, rue de Rocour, 66, Ans.
Jenart, Gustave, secrétaire communal, Wasmes.
Jenicot, J., doct. en méd., quai de Maestricht, 5.
Jenot, Victor, notaire à Xhoris (Comblain la-Tour).
Jennissen, avocat et député, rue St-Pierre.
Jeunehomme, Léon, instituteur, Flémalle-Haute.

Jeunehomme, prof. à l'Athénée, rue de Sélys, 27.
Joassin, M., Brasserie Diekirch, r. de Fragnée.
Joskin, Julien, imprimeur, Visé.
Keerens, Jean, boulanger, rue Basse-Wez, 7.
Kerckx, Fr., r. Ruy, 13. Hollogne-aux-Pierres.
Keybets, J., prés. du *Sillon*, r. Tranchée, 107, Verviers.
Kirkove, José, rue Clawenne, 169, Herstal.
Kistenberg, Pierre, auteur wallon, rue Villette, 41.
Kraft de la Saulx, avenue de l'Exposition, 13.
Kremer, Mathieu, r. de Plaineveaux, 25, Boncelles.
Kuntziger, Ign., prof. à l'Athénée., r. Charles Morren, 4.
Lacrosse, professeur à l'Athénée royal, Ath.
Lafontaine, avenue Brugman, 178, Uccle.
Lagauche, Louis, rue Vivegnis, 168.
Laguesse, Louis, r. Froidmont, 19.
Lahaye, Gasp., ingénieur, r. Joseph II, 82, Bruxelles.
Lahaye, conserv. des archives de l'Etat, r. du Palais, 15.
Lambert, Marcel, Grande Rue au Bois, 80, Schaerbeek.
Mme Lambert, rue Ste-Croix, 4.
Lamberty, Joseph, industriel, Stavelot.
Lambremont, H., aut. wallon, r. du Pommier, 54,
Laoureux, Henri, rue des Vennes, 110.
Lapeyre, R., chaussée de Liège, 53, Huy.
Laport, Georges, rue des Anges, 17.
Lassaux, Jean, rue Sur-la-Fontaine, 21.
Laubain, Joseph, échevin, Gembloux.
Launay, Marcel, rue des Bruyères, 67, Cointe.
Laurent, Alex., r. de Loncin, 21, Awans-Bierset.
Lawarée, Maurice, r. Simonis, 42, Ixelles.
Lecrenier, Joseph, avocat, Huy.
Leclère, C., prof. à l'Ath. de Liège, r. des Houblonnières.
Ledent, Joseph, ingénieur, rue Bassenge, 6.
Leduc, Ch., avocat et bourgmestre, Chênée.

Lefebvre, Jos., rue des Ecoliers, 19.
Lefils, J.-A., docteur en médecine, r. de Joie, 35.
Legrain, abbé, prof. à l'Athénée, Namur.
Legrand, J., attaché à la Banque Liég., r. Louvrex, 107.
Legrand, André, rue Ste-Marie, 22.
Leintz, L., comptable industriel, Amay.
Lejeune, Max, pharmacien, Malmedy.
Lejeune, doct. en méd., r. des Urbanistes, 1.
Lejeune, Paul, receveur de l'Enregistrement, Peer (Limb.).
Lekeu, Louis, r. Papillon, 70, Seraing-s/M.
Lemaire, Jos., rue du Bois-d'Avroy, 5.
Lemoine, Jean, dir. d'usine, r. de Harlez, 50.
Lemaire-Mottard, H., Rocour.
Lempereur, Jules, quai de Fragnée, 8.
Lenelle, professeur à l'Athénée, Chimay.
Lenoir, Jos., rue des Deux-Eglises, 57, Bruxelles.
Lepage, L., professeur à l'Athénée de Huy.
Lequarré, Alph., prof. hon. d'Athénée, Retinne.
Leruth, Jules, rue Ste-Marie, 22.
Leseuil, Alex., peintre, rue Ste-Julienne, 102.
Lhoneux, Arm., dir. d'école, r. de l'Académie, 59.
Lhoneux, dir. au Ministère, boul. de Waterloo, 16, Brux.
Libert, Prosper, r. Simon Lobet, 9, Verviers.
Libotte, Edouard, r. des Guillemins, 39.
Liégeois, C., avenue Besmes, 81, Uccle.
Lieutenant, Edmond, industriel, Tilff.
Mlle A. Lievens, dir. d'école, r. St-Léonard, 265.
Lixon, C., appariteur à l'Univ., r. Sœurs de Hasque, 8.
Lomry, docteur en médecine, Bovigny.
Looze, Joseph, rue St-Séverin, 139.
Lorent, L., prof., à l'Ecole moyenne, r. Gramme, 23.
Losseau, Léon, avocat, rue de Nimy, 37, Mons.
Lousberg, François, instituteur, Micheroux.

Magnette, Ch., sénateur, place de Bronckart, 21,
Maillart, Georges, rue de Sclessin, 51.
Malcorps, Victor, r. Ferrer, 254, Seraing.
Mallieux, Fernand, avocat, rue Hemricourt, 24.
Mansion, Albert, ingénieur, avenue Godin, Huy.
Maquinay, abbé, avenue de Spa, 18, Verviers.
Marcette, Henri, distillateur, avenue du Marteau, Spa.
Marchal, Edouard, étudiant, rue de Campine, 21.
Marchand, Pierre, rue Julles Cralle, 321, Grivegnée.
Maréchal, Paul, rue de Serbie, 55.
Maréchal-Léonard, Jos., boulanger, Prayon-Trooz.
Maréchal, Nicolas, rue de Hesbaye, 47.
Maréchal, Paul, prof. à l'Athénée, rue de Campine. 48.
Maréchal, Lucien, r. de Dave, 54, Jambes.
Maréchal, Léon, rue de Serbie, 60.
Marique, docteur en méd., rue Lonhienne, 11.
Marneffe, A., prof. à l'Athénée, r. Léanne, 21, Namur.
Massart, Georges, ing. des mines, St-Nicolas (Liège).
Massaut, J., méd.-dir. de la Colonie d'aliénés, Lierneux.
Massaux, abbé, curé de Dion-le-Val (Wavre).
Massillon, Maurice, Charbonnage, 22, Montegnée.
Masson, A., prof. hon. d'Ath., r. Ernest de Bavière, 13.
Mathieu, A., chef de section, avenue de l'Exposition, 54.
Mathieu, Jules, employé, rue Campagne, Nessonvaux.
Maubeuge, Lucien, rue de Tavier, 2, Seraing.
Mawet, Ernest, avocat, boul. d'Avroy, 77.
Mayence, F., prof. à l'Univ., place de l'Univ., Louvain.
Mélin, A., docteur en méd., Grand'Rue, 9, Andenne.
Mercenier, F., juge, route de Namur, 131, Ahin-lez-Huy.
Merx, Pierre, rentier, Visé.
Meurisse, P.-Clovis, rue de Biseau, 21, Binche.
Micha, Alfred, avocat, rue des Anges, 19.
Michel, Léop., abbé, vicaire, Spa.

Miest, Alphonse, docteur en médecine, Paliseul.
Mignolet, Joseph, quai de la Goffe, 19.
Mignon, J., commissaire en chef de la ville, r. Méan, 26.
Minsier. Ad., ingénieur, chaussée de Liège, 150, Huy.
Missair, J.-L., rue des Ecoliers, 1.
Misson, abbé, avenue Prince Albert, 16, Namur.
Modave, Léon, directeur honoraire d'école, r. du Coq, 50.
Moers, G., rue d'Ensival, 52, Verviers.
Molitor, Lucien, r. Vallée, 46, Hermalle-sous-Argenteau.
Montellier, Ern., r. du Président, 30a, Namur.
Moreau, Eugène, notaire, boul. de la Sauvenière, 136.
Moreau, Jules, pharmacien, Wiers.
Morisseaux, Ch., fils, fabricant d'armes, r. Nysten, 46.
Morisseaux, Eug., ingénieur, Hasselt.
Mortier, Adolphe, rue Fraikin, 8, Schaerbeek.
Moulron, Léon, r. de l'Ecorcherie, 25, Tournai.
Mouton-Timmerhans, brasseur, rue Charles Morren, 5.
Moyse-Simon, S., entrepreneur, r. Albert de Cuyck.
Nagelmackers, Alfred, ingénieur, r. du Pot d'Or, 53.
Naveau, Ch., rue des Carmes.
Neef, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.
Neujean, Joseph, r. du Luxembourg, 26, Arlon.
Neujean, Xavier, fils, avocat, boul. Piercot, 70.
Nicaise, M., prof. à l'Ath., r. de la Culture, 24, Ixelles.
Nillès, Aug., rue Bonne-Nouvelle, 56.
Ninanne, Aug., géomètre, rue Murébure, 59, Montegnée.
Noel, Arthur, commis des chemins de fer, Landelies.
Nollet, J., professeur à l'Athénée, Dinant-Bouvignes.
Olyff, François, publiciste, rue Haute, 19, Hasselt.
Orban, Ferd., entrepreneur, quai de la Dérivation.
Orval, rue Champs-des-Manœuvres, 46, Bressoux.
Oury, Jos., industriel, quai Mativa, 37.
Paque, Léon, instituteur, r. des Oblats, 1, Grivegnée.

Paquet, M., prof. à l'Athénée, r. de l'Ange, Namur.
Pecqueur, René, avocat, rue des Vennes, 30.
Peclers, Maurice, pharmacien, place du Maréchal Foch, 5.
Persien, professeur à l'Athénée, Chimay.
Petitjean, Jos., ingénieur, rue des Vennes, 177.
Philippart, A.-J., rue des Vennes, 38.
Pholien, Florent, rue Vinave-d'Ile.
Picard, Georges, avocat, place de Bronkart, 15.
Pierry, Joseph, prof. au Collège Marie-Thérèse, Herve.
Piette, préfet de l'Athénée royal d'Ath.
Pilet, Gérard, dir.-gérant au charb. du Horloz, Tilleur.
Pirard, Servais, pharmacien, rue du Ruisseau, 17.
Pirard, A., rue Fond-Pirette, 51.
Pirenne, H., prof. à l'Un., r. Neuve-St-Pierre, 132, Gand.
Piret, Louis, entrepreneur, rue Large, Chênée.
Pirlot, secrétaire du Recteur de l'Université.
Piron, Henri, 128, quai du Canal, Herstal.
Pirson, Nicolas, rue Collard Trouillet, 13, Seraing.
Pirsoul, Léon, 53, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles.
Plenus, Ed., rue Chapuis, 60, Seraing.
Plomdeur, négociant, rue de la Madeleine, 12.
Ponceau, Ernest, Grand'Place, Tournai.
Poncelet, Ed., archiviste, pl. du Parc, 23, Mons.
Poncelet, Félix, dessinateur, Esneux.
Poncin, Olivier, rue Reynier, 35.
Ponthier, N., fils, 16, rue Hector Denis, Montegnée.
Ponthière, J.-M., rue de Mérode, 12, Bruxelles.
Potier, A., r. d'Albanie, 40, St-Gilles (Bruxelles.).
Pourbaix, J., pl. de Jamblinne de Meux, 45, Schaerbeek.
Pourtois, ingénieur, Kinkempois-Angleur.
Putzeys, Félix, prof. à l'Université, rue Forgeur, 1.
Quoilin, Fr., instituteur, rue Bidaut, 31, Verviers.
Radoux, Simon, auteur wallon, r. de la Chaussée, Glain.

Rahier, Fernand, industriel, rue Jonruelle.
Mme S. Randaxhe, rue Courtois, 38.
Ravet, S., professeur à d'Athénée royal, Nivelles.
Raze de Groulard, Alphonse, industriel, Esneux.
Regnier, Em., prof., av. d'Auderghem, 247, Bruxelles,
Remacle, Léon, rue Sous-le-Château, 28, Huy.
Remouchamps, Em., architecte prov., r. Simonon, 10.
Remouchamps, Edouard, boulevard d'Avroy, 280.
Remy, Albert, notaire, pl. Maréchal Foch.
Requilez, G., r. Renardi, 23.
Renard, Jean, prof. à l'Athénée, rue St-Gilles.
Rigali, Ant., auteur wallon, r. Jean d'Outremeuse, 14.
Mme Roberti-Lintermans, avenue Messidor, Uccle.
Robin, Em., r. des Fossés Fleuris, 47, Namur.
Roland, Léon, doct. en sc. naturelles, rue Velbruck, 2.
Mlle Julia Roland, institutrice communale, Ellezelles.
Roland, François, homme de lettres, r. des Wallons, 89.
Ronchesne, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 514.
Roos, Gaston, dir. du Trocadéro, r. Lulay.
Roos, Maurice, dir. du Trocadéro, r. Lulay.
Rouche, N., prof. à l'Athénée, r. du Long-Thier, 15, Huy.
Rouha, Fr., huissier, rue Dartois, 18.
Rouma, chef d'institut, boul. de la Sauvenière.
Roup, Léon, professeur à l'Athénée d'Ath.
Sacré, F., architecte, place Rouveroy, 14.
Saçré, Jos., cond. de travaux, Grand'route, 6, Chokier.
Salier, M., candidat huissier, r. Faurieux, 149, Herstal.
Savinien, O., inspecteur d'assurances, r. Simonon, 15.
Sartori, Pierre, rue du Président Wilson, 143, Ans.
Sauvenier, Justin, étudiant, r. Canada, 113, Barchon.
Scharff, Paul, prof. à l'Athénée, r. de Kinkempois, 43.
Schauwers, Arth., prof., Pécrot-Chaussée (Nethen).
Schiffers, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.

Schipperges, Henri, boulevard Anspach, 20, Bruxelles.
Schoenmaekers, L., architecte, r. du Marché, 47, Huy.
Schoenmaekers, Ad., étudiant, r. du Marché, 47, Huy.
Schuind, Henri, rue des Eburons, 42.
Schuind, Nicolas, percepteur des postes, Ans.
Schreurs, Jean, rue Bonne-Nouvelle, 71.
Schreurs, Louis, rue Aux Chevaux, 10.
Schurgers, Jean, Prayon-Trooz.
Servais, J., photographe, rue des Vennes, 221.
Servais, Léon, changeur, r. Reynier.
Servais, conserv. du Musée archéol., r. Jos. Dumoulin, 8.
Servais, ingénieur. rue Fabry, 13.
Séverin, F., rue Rogier, 99, Namur.
Simon, Jules, notaire, r. Léon Castillon, 24, Arlon.
Simon-Henin, Léon, industriel, rue Piervenne, 24, Ciney.
Simonis, Constant, r. de Chatqueue, 12, Seraing.
Simonis, Léon, auteur wallon, Esneux.
Snyers, Arthur, architecte, rue Louvrex, 62.
Sohier, Eugène, rue Dartois, 33-35.
Sosson, Joseph, greffier, Etalle.
Sougnez, Ernest, avocat, r. de Turin, 15, Bruxelles.
Soumagne, Arthur, industriel, quai d'Amercœur, 45.
Soumillon, J., docteur en médec., r. Neuve, Genval.
Spelmans, Fréd., comptable, r. Vinâve, 3, Tilleur.
Springuel, G., directeur d'assurances, rue Fabry, 30.
Stenier, Maurice, r. du 22 novembre, 72, Uccle.
Stiels, Arn., place St-Michel, 4.
Surlémont, Léon, marchand-tailleur, boul. Sauvenière.
Swaen, A., prof. à l'Université, r. des Rivageois, 43.
Thiriar, Philippe, imprimeur, quai de la Batte, 6.
Thirionet, Edouard, rue du Commerce, 34, Jambes.
Thiry, Paul, étudiant, r. Chauve-Souris.
Thomas, L.. prof. à l'Univ., r. Américaine, 78, Bruxelles.

THOMAS, Paul, prof. à l'Univ., rue Platteau, 41, Gand.
THONNART, Armand, plombier, rue Méan, 13.
THONNART, Henri, r. de Jupille, 36, Bressoux.
THONON, S., fils, rue d'Amercœur, 1.
THUILLIER, architecte, rue Billy, 24, Grivegnée.
TILKIN, Louis, imprimeur, r. de Hesbaye, 213-215.
TIHON, docteur en médecine, Theux.
TONDEUR, Georges, r. Le Tintoret, 40, Bruxelles.
TONGLET, Emile, avocat, rue L. Namèche, Namur.
TONGLET, Jules, r. Frédérick Pelletier, 58, Bruxelles.
TOURNEUR, Victor, r. Defacqz, 98, St-Gilles (Bruxelles).
TOUSSAINT, Fr., abbé, curé de Waimes.
TOUSSAINT, Jos., app. à l'Univers., r. Henri Maus, 149.
ULRIX, Eug., professeur, Marché-au-Beurre, Tongres.
VAN BERGEN, C., Cloître Ste-Croix, 7.
VANDENREYDT, r. d'Amercœur, 85.
VAN DEN RYDT, M., prof. à l'Athénée, r. des Vennes, 171.
VANDEREUSE, Jules, rue des Forgerons, 2, Marcinelle.
VANGUESTAINE, Léon, prof. au Collège St-Martin, Seraing.
Mlle Marg. VAN HAGENDOREN, quai de Longdoz, 61.
VAN HASSEL, Valentin, docteur en médecine, Pâturages.
VAN HULFT, château royal d'Ardenne, Houyet.
VAN MARCKE, Ch., avocat, boulevard Piercot, 13.
VAN OMERLINGEN, Ern., avocat, rue d'Amercœur, 60.
VAN ORMELINGEN, Emile, rue d'Amercœur, 60.
VAN ROGGEN, Mathys, maître de carrières, Sprimont.
VAN SANT, Jean, facteur des postes, rue Vivegnis, 79.
VAN STRYDONCK-LARMOYEUX, rue des Guillemins, 43.
VAN ZUYLEN, Ernest, place St-Barthélemy, 8.
VAN ZUYLEN, Joseph, négociant, r. Féronstrée, 93.
VERDIN, Olivier, directeur de banque, Marche.
VERHULST, L., sous-dir., au Contentieux, bureau n° 102, Ministère des Finances, r. de la Loi, 14, Bruxelles.

Verlhac, Grand hôtel Verlhac, boul. de la Sauvenière, 153.
Verquin, F., chaussée de Wavre, 1375, Auderghem.
Vincent, Victor, auteur wallon, r. Souverain-Pont, 27.
Vion, professeur à l'Athénée royal, Ath.
Voué, Joseph, quai de Longdoz, 27.
Vreuls, abbé, prof. au Séminaire de Liège.
Wankenne, G., rue de la Tourelle, 35, Bruxelles.
Warnotte, D., r. Henri Bergé, 49, Bruxelles.
Waroquiers, J., dir. de *Noss' Pèron*, quai de l'Ourthe, 16.
Wartique, Edm., plaine N. Dame, 12, Termonde.
Wathelet, Emile, négociant, quai Orban, 13.
Waucomont, Th., prof., r. du Lombard, 61, Bruxelles.
Wauters, J., prof. à l'Ath., r. Prince Royal, 76, Ixelles.
Wauthy, secrétaire de l'Acad., r. St-Laurent, 282.
Wiertz, Albert, rue de Campine.
Wiket, Emile, auteur wallon, rue Wazon, 128.
Wileur, Jules, rue de l'Hôtel Communal, Jemeppe-s.-M.
Willem, A., prof., rue de la Petite Guirlande, 9, Mons.
Wilmotte, M., r. Hôtel des Monnaies, 84, Bruxelles.
Witmeur, prof. à l'Univ., rue Louvrex, 52.
Wyckmans, Jos., libraire, rue St-Paul, 9.
Wynen-Gérard, F., rue Darchis, 4.
Yernaux, Jean, archiviste, av. du Luxembourg, 41.
Xhignesse, Arthur, ingénieur, rue de Spa, 12.

ETRANGER (1)

Barballe, Félix, Cité 52, à Loos-en-Gohelle (Pas-de Calais, *France*).

(1) La cotisation des membres qui habitent l'étranger est de 7 francs. Pour éviter les frais, nous prions ces membres d'envoyer, au début de l'année, un mandat-poste à M. Ch. Steenebruggen, 40, rue Haute-Wez, Grivegnée (Liège). Le talon du mandat leur servira de reçu.

DARDENNE, Ch., curé de Larbroye, par Noyon (Oise, *France*)
FRENAY, Henri, rue du Cherche-Midi, 111, Paris (*France*).
GOBERT, René, Grande-Rue, 28, Villejuif (Seine, *France*).
GRIGNARD, Adelin, S.-J., Purulia Road, Ranchi, British India.
ISTA, Georges, 3, rue Bourdalone, Paris IXe (*France*).
JEANJAQUET, J., professeur à l'Université, Parcs, 17, Neuchatel (*Suisse*).
MASSART, Ch., professeur, place des Ecoles, 6, Boulogne-sur-Seine (*France*).
POLAIN, M.-Louis, rue Madame, 60, Paris (*France*).
VON WARTBURG, professeur à l'Ecole Cantonale, Aarau (*Suisse*).

V

Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés aux publications

BELGIQUE

1. Service de la Bibliographie de Belgique, r. des Longs Chariots, 46, Bruxelles.
2. *Cercle d'Etudes wallonnes* institué à l'Université de Louvain (rue Réga, 18, Louvain).
3. *Association des diplômés de l'école Industrielle*, Seraing.
4. *Cercle littéraire et scientifique*, r. de l'Eglise, Ougrée.
5. *Le Wallon Club*, cercle dram. de Dinant (M. Em. Ferage, vice-président, r. Grande, 40, Dinant).
6. Cercle *Lès djonnes auteûrs wallons* (M. Louis Lagauche, r. Vivegnis, 168).
7. *Cercle Wallon de Charleroi* (M. Léon Garcia, trésorier, rue de L'Ange, 20, Marcinelle).
8. Bibliothèque communale de Stavelot (M. Jean Quiriny, bibliothécaire communal, Stavelot).

9. Fédération wallonne litt. et dram. de la prov. de Liège (M. Ch. Defrecheux, Bibliothécaire à l'Université).
10. *Les Mélomanes* (Herve).
11. Bibliothèque communale de Seraing. (M. Camille Fabry, trésorier, rue Collard Trouillet, 10, Seraing).
12. *Nameur po tot.* Cercle dramatique et littéraire wallon : local : place de Louvain, 4, Bruxelles.
13. *Ligue wallonne du Tournaisis.* (M. Adolphe Wattiez, président, rue de Courtrai, 25, Tournai).
14. Bibliothèque communale de Ben-Ahin. (M. le secrétaire communal, Ben-Ecoles).
15. Société *l'Emulation* de Hannut. (M. Oger Charlier, président, instituteur, Villers-le-Peuplier).
16. *Association littéraire wallonne de Charleroi.* (M. F. Molle, trésorier, r. Zénobe Gramme, 10, Charleroi).
17. Bibliothèque communale d'Ougrée. (M. Corbusier, instituteur en chef).
18. Fédération des Sociétés dramatiques catholiques (M. Bruls, secrétaire-trésorier, r. Dossin, 23).
19. Bibliothèque communale de Sclessin-Ougrée. (M. le bibliothécaire).
20. Archives de l'Etat, rue du Palais, Liège.
21. Université du Travail, à Charleroi.
22. Cercle *Walton d'vant tot.* (M. Demarteau, r. Jean d'Outremeuse, 31, Liège).
23. Administration provinciale de Liège. Service de la Bibliothèque, M. Charlier, r. Darchis, 33.
24. Maison des Loisirs de l'Ouvrier, quai de Marihaye, Seraing.
25. Bibliothèque communale de Barvaux-sur-Ourthe. (M. le Dr R. Legros, Barvaux).
26. Bibliothèque communale de Hamoir (M. F. Body, bourgmestre, Hamoir-sur-Ourthe).

ETRANGER

1. Bibliothèque de l'Université (Institut de Langue et de Littérature française), Strasbourg (*France*).
2. Bibliotheek der Ryks-Universiteit, M. Noordhoff, P. Boteringestraat, 12, Groningen (*Pays-Bas*).
3. Université, Bibliothèque de la Faculté des lettres, Nancy (M. et M., *France*).

VI

Echange des publications

BELGIQUE

1. Commission royale d'Histoire.
   Académie royale de Belgique, Bruxelles.
2. Institut archéologique liégeois.
   Maison Curtius, Liège.
3. Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
   M. le bibliothécaire, rue Bonne Fortune, 2, Liège.
4. *La Vie Wallonne*, revue mensuelle.
   M. Ch. Delchevalerie, rue St-Mathieu, 12, Liège.
5. Académie royale flamande.
   M. le secrétaire perpétuel, Gand.
6. Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.
   M. Em. Vierset, docteur en droit, rue Rioul, Huy.
7. Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
   M. Lejaer, bibliothécaire, rue Laoureux, Verviers.
8. Société archéologique de Namur.
   M. le Président du Musée archéologique de Namur.
9. Société archéologique de Nivelles.
   M. A. Hanon de Louvet, président, Nivelles.
10. *Institut archéologique du Luxembourg*, Arlon,

11. Cercle archéologique de Mons.
M. le Secrétaire, à Mons.
12. *L'Ropieur*, gazette hebdomadaire.
Brasserie de Bruxelles, sur la Place, Mons.
13. Société historique et archéologique de Tournai.
M. Soil de Moriamé, rue Royale, 45, Tournai.
14. Académie royale de Langue et de Littérature françaises. Palais des Académies, Bruxelles.
15. Le Caveau Liégeois, place Cockerill, 2, Liège.
16. Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons. M. J. Closset, président, rue du Général Bertrand, 108.
17. Cercle archéologique d'Ath et de la région.
M. le Président, Ath.
18. Société paléontologique et archéologique de Charleroi.
M. F. Foulon, conservateur, Charleroi.
19. Société d'Archéologie de Binche.
M. P.-C. Meurisse, secrétaire, Binche.

ETRANGER

20. Société nationale des Antiquaires de France.
M. Klincksieck, éditeur, r. de Lille, Paris (*France*).
21. Institut Grand-Ducal. Sect. historique. Luxembourg.
22. *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande.*
M. L. Gauchat, Hofackerstrasse, 44, Zurich, 7 (*Suisse*).
23. *Romania*, Directeur, M. Mario Roques, 5, quai Malaquais (librairie Champion), Paris (*France*).
24. London Library, St James's Square. S. W. (*Angleterre*).
25. Direzione degli Annali delle Università Toscane, presso la R. Università di Pisa (*Italie*).
26 Kungl. Universitetets Bibliotek, Uppsala (*Suède*).

Bureau de la Société pour 1923

DOUTREPONT, Auguste, *Président.*
FELLER, Jules, *Vice-Président.*
MICHEL, Charles, *Vice-Président.*
HAUST, Jean, *Secrétaire.*
RENARD, Edgard, *Secrétaire-adjoint.*
REMOUCHAMPS, Joseph-M., *Trésorier.*
STEENEBRUGGEN, Charles, *Trésorier-adjoint.*
PECQUEUR, Oscar, *Bibliothécaire.*
POLAIN, Eugène, *Archiviste.*

TABLE DES MATIÈRES

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie
H. Vaillant-Carmanne
Place Saint-Michel, 4
Liège, 1925.

1924-1925 — N° 31

ANNUAIRE

DE LA

Société de Littérature wallonne

N° 31

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie
H. Vaillant-Carmanne
Place Saint-Michel, 4
Liège, 1924.

1924-1925 — N° 31

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE WALLONNE

La Société liégeoise de Littérature wallonne a été fondée le 27 décembre 1856 ; depuis le 1er janvier 1910, elle s'intitule **Société de Littérature wallonne.** Elle est la plus ancienne et la plus importante société littéraire de la Wallonie. Elle est seule, en Belgique, à pratiquer l'étude philologique de tous nos dialectes romans, depuis Malmedy jusqu'à Tournai. Pour ces deux raisons, on la considère généralement comme notre « Académie wallonne ».

Son but essentiel est de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes. Parmi les moyens qu'elle emploie à cet effet, l'un des plus efficaces est l'organisation de concours annuels, dont le programme, conçu largement, comprend l'ensemble des genres littéraires et des études de philologie wallonne.

Elle concentre dans sa bibliothèque toutes les œuvres dialectales de son domaine géographique et toutes les études littéraires ou linguistiques se

rapportant à ce domaine. Cette bibliothèque est ouverte à tous les membres, qui peuvent la consulter (au local : Université de Liège) en s'adressant au bibliothécaire ou au secrétaire de la Société.

Depuis sa création, et surtout depuis 1900, la Société réunit les matériaux du **Dictionnaire général des parlers romans de la Belgique** (1), qui promet d'être un monument de science et de patriotisme élevé à la gloire des parlers si expressifs de nos pères et à l'étude de la vie populaire (2). Cette œuvre, qui est aujourd'hui en pleine voie de réalisation et dont le premier fascicule paraîtra prochainement, aura pour compléments naturels la **Bibliographie** des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ces dialectes (voir l'*Annuaire*, t. 17, pp. 133-140), l'**Altas linguistique** des parlers de son domaine, le **Glossaire général de la toponymie wallonne** et l'**Atlas toponymique** des communes de ce même ressort (voir *Bulletin du Dictionnaire*, 1907, pp. 1-18).

---

(1) Dénommé par abréviation *Dictionnaire wallon* (D W).

(2) Voir le *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in-4° de 36 p. à 2 colonnes (1903-4), prix 3 fr. : les *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, 2e édition (1905), brochure de propagande, in-8° de 72 pp. (épuisé) et le *Bulletin du Dictionnaire wallon* (1906-23), douze volumes, prix : 70 frs.

La Société publie régulièrement :

1° un *Annuaire*, qui contient spécialement ce qui a trait à l'administration de la Société. Le tome 31 a paru en 1924 ;

2° un *Bulletin* littéraire et philologique, contenant les pièces et mémoires couronnés aux concours, avec les rapports des différents jurys. Le tome 58 a paru en 1924 ;

3° un *Bulletin du Dictionnaire wallon*, périodique fondé en 1906. Le tome 13 paraît en 1924 ;

Soit au total une centaine de volumes, qui contiennent la plupart des chefs-d'œuvre de notre littérature dialectale.

La Société a décidé d'étendre encore le cycle de ses publications en créant deux nouvelles collections qui paraîtront à date indéterminée :

1° une *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne* : le n° 1 (les *Noëls wallons*, par Auguste Doutrepont) a paru en 1909.

2° une *Bibliographie wallonne* : le n° 1 (*Bibliographie de* 1905-1906) a paru en 1912.

La Société compte aujourd'hui près de mille membres, à savoir : des *membres titulaires*, au nombre de quarante ; — des *membres correspondants* : — des *membres affiliés*, payant une cotisation minima de 15 francs (étranger : 18 francs) :

— des *membres protecteurs*, payant une cotisation minima de 25 francs : etc. (1).

Les pouvoirs publics s'intéressent vivement aux efforts de la Société ; le Gouvernement, les provinces de Brabant et de Liège, certaines villes et communes wallonnes lui allouent des subventions. Néanmoins, ce sont les finances qui lui manquent le plus pour mener à bonne fin les œuvres nombreuses qu'elle a entreprises. Aussi la Société fait appel à tous ceux qui voudraient l'aider dans la réalisation de son programme, qui doit lui concilier la sympathie de tous les wallons. Elle les prie de s'inscrire sur la liste de ses membres protecteurs ou affiliés. D'autre part, elle prie aussi les personnes qui s'intéressent à nos dialectes de collaborer au futur Dictionnaire en qualité de correspondants.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétaire-adjoint, M. Edg. Renard, rue Pont-Simonis, 1, Grivegnée-lez-Liège.

---

(1) Les membres belges sont invités à envoyer leur cotisation dès le début de l'année, au compte chèques postaux n° 102927 (Société de Littérature wallonne : M. Ch. Steenebruggen, 8, rue de Londres, Liège). — Les membres étrangers doivent envoyer leur cotisation par mandat postal à l'adresse de M. Steenebruggen.

STATUTS

I.

Chapitre I. — Titre, but, domaine d'action

Art. 1. La *Société liégeoise de Littérature wallonne*, fondée le 27 décembre 1856 et dont le siège est à Liège, adopte à partir du 1er janvier 1910, le titre de *Société de Littérature wallonne*.

Art. 2. Elle se propose de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes.

Art. 3. Son domaine s'étend à toute la Belgique romane.

Chapitre II. — Moyens d'action, programme des travaux

Elle compte réaliser son œuvre par les moyens suivants :

A. Art. 4. La Société exerce au dehors une propagande matérielle et morale, aussi active que ses ressources le lui permettent,

pour conserver au langage sa saveur et sa richesse de vocabulaire, pour en propager l'orthographe et les règles, pour empêcher que son évolution inévitable n'aboutisse à la décadence et à l'abâtardissement ;

pour maintenir et élever le niveau de la littérature wallonne ;

pour protéger les meilleurs auteurs et les meilleures œuvres ;

pour assurer la représentation des chefs-d'œuvre du théâtre wallon, la diffusion des meilleurs chants populaires et des plus belles œuvres lyriques.

Art. 5. Elle peut créer des cours et des conférences à cet effet.

Art. 6. Elle peut patronner des œuvres dont le but concorde avec le sien.

Art. 7. Elle facilite, par un service d'échange de publications, par des dons gracieux ou des récompenses en livres, la diffusion des œuvres qu'elle publie.

Art. 8. Elle institue des concours annuels de littérature et de philologie portant : 1° sur les divers genres littéraires fixés par le programme des concours, 2° sur les diverses branches de philologie wallonne fixées par le même programme.

Art. 9. Des rapports critiques des œuvres envoyées au concours, ou même soumises hors concours à l'appréciation de la Société, préciséront les désirs de la Société et serviront à orienter les concurrents éventuels.

B. Art. 10. Pour assurer la conservation des

œuvres et perpétuer la mémoire de leurs auteurs, comme aussi pour rassembler les matériaux nécessaires à ses travaux, la Société réunit dans sa bibliothèque :

toutes les productions dialectales de son domaine géographique ;

toutes les études littéraires, historiques, biographiques et bibliographiques se rapportant à ce domaine ;

tous les travaux linguistiques intéressant, soit directement, soit comparativement, la philologie des dialectes de ce domaine ;

toutes les œuvres manuscrites de littérature et de philologie relatives à ce domaine.

Art. 11. Les membres sont invités à produire en séance des travaux littéraires ou scientifiques.

Art. 12. La Société s'attache à fixer la grammaire usuelle, l'orthographe et la versification par des traités sur la matière.

Art. 13. Elle établit la grammaire comparative des parlers romans de son domaine.

Art. 14. Elle en publie le dictionnaire général, comprenant pour chaque mot : 1° une partie historique traitant de la dialectologie et de l'origine du mot ; 2° une partie usuelle traitant de ses diverses significations confirmées de nombreux exemples.

Art. 15. Elle extraira de cet ouvrage un dictionnaire abrégé wallon-français, un dictionnaire français-wallon et un dictionnaire de rimes.

Art. 16. La Société complète par l'étude des documents locaux d'archives le glossaire de l'ancien wallon.

Art. 17. Elle publie les anciens textes wallons offrant une valeur littéraire ou linguistique.

Art. 18. Elle prépare une chrestomathie de l'ancien wallon et des chresthomaties des dialectes romans de son domaine.

Art. 19. Elle dresse un atlas linguistique des parlers de son domaine.

Art. 20. Elle prépare le glossaire général de la toponymie wallonne et l'atlas toponymique des communes de ce même domaine.

Art. 21. Elle dresse la bibliographie des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ces dialectes.

Art. 22. Elle réunit en un musée les objets ou dessins d'objets relatifs à la vie wallonne, dans le but spécial d'assurer l'exactitude des définitions données aux mots et de faciliter l'illustration de ses publications linguistiques.

C. Art. 23. La Société décerne des récompenses aux meilleurs travaux envoyés à ses concours. Elle en décide l'impression. Elle fournit aux auteurs

imprimés un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires et leur assure, à leur gré, un tirage supplémentaire à prix réduit. Elle entreprend l'examen et décide l'impression de tous autres travaux qui lui sont présentés.

Art. 24. Elle élit au nombre de ses membres titulaires les personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux lettres wallonnes, ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

Art. 25. Chaque année, elle peut réunir confraternellement 1° en une séance plénière, 2° en une séance officielle de remise des prix, 3° en un banquet, tous les éléments dispersés de l'activité wallonne.

II.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Chapitre III. — **Des membres**

Art. 26. La Société se compose de quatre classes de membres :

1re classe : *A*. Les membres d'honneur ;
B. Les membres protecteurs ;
C. Les membres titulaires émérites ;

2me classe : Les membres titulaires ;

3me classe : A. Les membres correspondants de la Société ;
B. Les membres correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire ;

4me classe : Les membres affiliés.

1re classe.

Art. 27. La section des membres d'honneur se compose de personnes élues par la classe des membres titulaires en raison d'éminents services rendus à la Société.

Ils peuvent, sans renoncer à leur titre de membre d'honneur, faire partie d'une autre classe, en assumant les droits et devoirs des membres de cette classe.

Art. 28. La section des membres protecteurs comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager l'œuvre de la Société par une subvention spéciale ou par une cotisation extraordinaire.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

Art. 29. La section des membres titulaires émérites se compose de membres titulaires qu'une cause indépendante de leur volonté empêche d'assister régulièrement aux séances.

Ce changement de section est une faveur accordée à l'intéressé sur sa demande par un vote de la

Société. Il ne détruit pas les droits de l'ancien titulaire, qui peut à son gré assister aux séances et prendre part aux discussions avec voix consultative et délibérative.

Les membres titulaires émérites reçoivent toutes les publications de la Société.

2me classe.

Art. 30. La classe des membres titulaires se compose, ainsi qu'il est dit à l'article 24, de personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux lettres wallonnes, ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

Elle se recrute parmi les membres affiliés.

Elle est limitée à quarante membres.

Les membres de cette classe s'engagent à fréquenter les réunions mensuelles et à prendre part aux divers travaux de la Société.

Ils ont le droit de présenter des propositions en tout ce qui concerne la Société. Ils ont voix consultative et délibérative.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

3me classe.

Art. 31. *A*. La section des membres correspondants de la Société se compose :

1º de membres étrangers nommés *honoris causa* par un vote de la Société ;

2º de membres affiliés ayant servi et désireux de servir par leurs œuvres la cause de la littérature et de la philologie wallonnes, mais que l'éloignement empêche d'assister régulièrement aux réunions mensuelles. Ils se tiennent en relation avec la Société en lui signalant les travaux, les auteurs, les exécutions et publications d'œuvres, et en général les événements de leur région qu'il importe à la Société de connaître. Ils sont invités à lui envoyer les articles de journaux et publications régionales relatives à ces événements, ainsi que leurs propres travaux ;

B. La section des membres correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire se compose des personnes qui répondent régulièrement aux questionnaires lexicologiques. Elles reçoivent à ce titre le *Bulletin du Dictionnaire.* Elles ne reçoivent les autres publications que si elles font également partie de la classe des membres affiliés.

4me classe.

Art. 32. La classe des membres affiliés se compose de personnes qui s'intéressent aux productions en langue wallonne ou relatives au wallon et qui désirent soutenir l'œuvre de la Société.

Ils reçoivent à ce titre les publicatiions ordinaires.

Le nombre des membres de cette classe n'est pas limité : toute personne honorable peut y être admise sur présentation de deux membres titulaires.

Les membres affiliés sont invités à assister aux assemblées et à participer au banquet annuel de la Société.

ART. 33. La Société admet en outre, à titre d'abonnés, des Bibliothèques et des Sociétés désirant obtenir ses publications ordinaires, contre payement de la cotisation de membre affilié.

Nominations, radiations

ART. 34. Les membres de toutes les catégories sont nommés par la classe des membres titulaires à la majorité absolue des membres présents.

Toute proposition de candidature à un siège de membre titulaire doit être préalablement annoncée au Bureau, après que celui-ci aura déclaré la vacance du siège. L'assemblée statue sur la prise en considération.

En cas de vacance d'un siège, le Bureau doit, dans les six mois, déclarer à l'assemblée la succession ouverte.

La discussion de la candidature et le vote doivent être annoncés à l'ordre du jour des séances ultérieures.

Le vote aura lieu dans la séance ordinaire qui suivra celle de la discussion de candidature.

Art. 35. On procédera de même en cas de proposition de radiation.

Cotisations

Art. 36. — En sa séance ordinaire de décembre, l'assemblée des membres titulaires arrêtera le budget et fixera le taux des cotisations pour l'année suivante (1).

Tout membre qui néglige de payer sa cotisation est considéré comme démissionnaire.

Chapitre IV. — **Du Bureau**

I.

Art. 37. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un bibliothécaire et d'un archiviste.

La Société pourra, le cas échéant, nommer un second vice-président, un secrétaire-adjoint et un bibliothécaire-adjoint.

---

(1) Les membres belges sont invités à envoyer leur cotisation dès le début de l'année, au compte chèques postaux n° 102927 (Société de Littérature wallonne : M. Ch. Steenebruggen, 8, rue de Londres, Liège). Le taux de la cotisation pour 1924 a été fixé à 15 frs pour les membres affiliés (étranger : 18 fr.), et à 25 frs, minimum, pour les membres protecteurs.

Ces fonctions ne donnent droit à aucune rémunération de la Société.

Le bureau se réunit quelques jours avant la séance mensuelle. Il étudie les questions qui seront soumises aux délibérations de la Société. Il fixe l'ordre du jour des séances, déclare éventuellement la vacance des sièges de membres titulaires et reçoit les propositions de candidatures.

Le président réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire.

II.

Art. 38. Le président règle l'ordre du jour et dirige les séances. Il réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire. Il veille à l'exécution du règlement et des décisions de l'assemblée. Il contrôle l'état des finances.

A la réunion de janvier, il rend compte des travaux de l'année écoulée.

Art. 39. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance. Il exécute les décisions de la Société.

Art. 40. Le trésorier opère les recettes et effectue les payements. Il rend ses comptes à la dernière séance de l'année. Il présente dans cette même séance un projet de budget pour le nouvel exercice.

Art. 41. Le bibliothécaire conserve et classe la bibliothèque. Il en dresse et tient à jour le catalogue alphabétique et systématique. Il tient note des prêts faits aux membres. Il rend compte chaque mois des publications reçues et des dons offerts à la bibliothèque de la Société. Il présente en janvier un rapport sur le mouvement de la bibliothèque et le travail de classement.

Art. 42. L'archiviste conserve et classe les archives de la Société.

III.

Art. 43. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

IV.

Art. 44. Les membres du bureau sont nommés pour la durée de la session annuelle, qui coïncide avec l'année civile.

Le renouvellement général du bureau se fait tous les ans dans la séance de décembre.

En cas d'urgence, l'assemblée peut nommer pendant le cours de l'année à des fonctions vacantes.

Pour toute proposition de candidature nouvelle on suivra le procédé indiqué à l'art. 34.

Toute élection d'un membre du bureau a lieu au scrutin secret.

Chapitre V. — **Des Séances**

ART. 45. Les membres titulaires s'assemblent de droit au local ordinaire des séances, une fois par mois, sauf en août et en septembre, au jour et à l'heure fixés par eux.

ART. 46. Ils traitent en général toutes les questions littéraires, scientifiques et administratives qui concernent la Société. Toute discussion politique ou religieuse est bannie.

ART. 47. Les membres reçoivent, trois jours avant la séance, une convocation qui contient l'ordre du jour.

ART. 48. La présence de cinq membres titulaires est requise pour que l'assemblée puisse délibérer validement.

ART. 49. Tout membre titulaire a le droit d'initiative d'une proposition. Si l'assemblée la prend en considération, elle est inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

ART. 50. Tout membre peut réclamer le vote au scrutin secret.

ART. 51. Le cours ordinaire d'une séance com-

prend : 1° la lecture et approbation du procès-verbal, la correspondance ; 2° les rapports des jurys ; 3° les rapports des commissions, les rapports sur l'état des publications et sur l'accroissement de la bibliothèque ; 4° la discussion des questions particulières portées à l'ordre du jour ; 5° la lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques ; 6° des questions diverses.

Art. 52. Le cours ordinaire d'une session annuelle comprend notamment :

En janvier, rapports annuels du président et du bibliothécaire sur l'exercice écoulé ; fixation du programme des concours pour l'année courante ; nomination des commissions ordinaires ;

En février, fixation du programme des publications de l'année ;

En février, mars, avril, rapports sur les concours clos au mois de décembre précédent ;

De février à novembre inclus, lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques ;

En décembre, classement des manuscrits envoyés au concours ; nomination des jurys de concours ; rapport annuel du trésorier et projet de budget ; renouvellement du bureau ; assemblée plénière et banquet annuel.

Art. 53. Une fois par an, il pourra se tenir une assemblée générale à laquelle seront invités

tous les membres de la Société indistinctement. Cette assemblée pourra coïncider avec la séance de la distribution des prix des concours. La Société en fixera l'ordre du jour.

Arft. 54. Chaque année, au mois de décembre, a lieu le banquet traditionnel. Tous les membres sont invités par convocation spéciale à y participer.

Art. 55. Sur l'initiative du président ou à la demande de cinq membres titulaires, le secrétaire est tenu de convoquer la Société en séance extraordinaire. La convocation spécifie l'objet porté d'urgence à l'ordre du jour.

III.

ORGANISATIONS PARTICULIÈRES

Chapitre VI. — **Organisation des concours**

Art. 56. La Société détermine chaque année, dans la séance de janvier, le programme des concours de l'année, leurs conditions et les récompenses allouées aux lauréats.

La programme et le règlement particulier des concours sont imprimés et reçoivent la plus grande publicité possible.

L'époque de clôture du concours est fixée au 1er décembre suivant.

Art. 57. Dans la séance de décembre qui suit la clôture se fait le classement des œuvres ainsi que la nomination des jurys et des rapporteurs éventuels.

Art. 58. Si le premier rapporteur désigné se trouve empêché de remplir son mandat ou s'il n'est pas d'accord avec la majorité de ses collègues. le jury du concours a le droit de lui substituer un autre de ses membres pour rédiger le rapport.

Art. 59. Les jurys déposeront leurs conclusions et donneront lecture de leurs rapports dans les séances des quatre premiers mois de l'année suivante, au plus tard dans la séance d'avril.

Art. 60. L'assemblée statue sur les conclusions et, le cas échéant, proclame le nom des auteurs d'œuvres couronnées, vote l'impresssion intégrale ou partielle des travaux distingués par le jury.

Art. 61. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives de la Société après les opérations du jury.

Art. 62. Les œuvres destinées au *Bulletin* en impression totale, même avec des remaniements soit des auteurs, soit du jury, deviennent la propriété de la Société. Elles ne peuvent être réimprimées par l'auteur que d'accord avec la Société.

L'auteur qui publie son œuvre primée avant

l'apparition au *Bulletin* perd le bénéfice de la publication par la Société et le prix qui lui était destiné.

Art. 63. Un auteur qui fait imprimer lui-même une œuvre devenue la propriété de la Société s'expose à des poursuites. 1° s'il n'a pas obtenu l'autorisation préalable de la Société ; 2° s'il ajoute au titre des indications vagues ou mensongères de distinction obtenue [1] ; 3° s'il omet d'indiquer que son œuvre a été remaniée ou améliorée depuis l'examen du jury.

Art. 64. L'auteur d'une œuvre admise à l'insertion au *Bulletin*, sauf en ce qui concerne les fragments cités dans les rapports des jurys, a droit à un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires.

Art. 65. La distribution solennelle des récompenses a lieu au moins tous les deux ans.

Chapitre VII. — **Des commissions particulières**

Art. 66. L'assemblée peut déléguer deux membres ou nommer diverses commissions pour effectuer certaines démarches ou certains travaux

---

[1] Œuvre *couronnée* ou *primée* signifie *ayant obtenu un 1er prix*. La mention honorable doit être signalée comme telle. Le mieux est de spécifier la médaille ou la distinction obtenue.

particuliers, pour examiner certaines questions ou des publications extraordinaires.

Il existe notamment : une commission ou un membre délégué à la surveillance de l'impression des publications ; une commission particulière pour la composition du Dictionnaire wallon ; une ou plusieurs commissions pour les publications extraordinaires ; une commission de la bibliothèque ; une commission du banquet annuel. D'autres services sont créés au fur et à mesure des besoins.

Art. 67. L'assemblée fixe la durée du mandat de ces commissions et délégués.

Art. 68. Ces commissions s'organisent à leur gré. Elles rendent compte à l'assemblée de l'état de leurs travaux.

Chapitre VIII. — **Des publications**

Art. 69. Les publications *ordinaires* de la Société sont les suivantes :

1° un *Annuaire* contenant des documents administratifs, des notices biographiques, des variétés;

2° un *Bulletin* contenant : *a)* les pièces et mémoires couronnés dans les concours ; *b)* les rapports des jurys des concours ; *c)* des pièces, mémoires et travaux dont la Société jugerait l'impression dans le *Bulletin* avantageuse.

Art. 70. A l'aide de ressources spéciales, la Société peut éditer ou subsidier des publications *extraordinaires* qui se rapportent à la littérature, à l'histoire ou à la philologie du wallon. Ces publications pourraient être réunies sous le titre de : *Bibliothèque de littérature et de philologie* de la Société de Littérature wallonne. La Société s'engage, dans la mesure du possible, à réserver aux membres affiliés des conditions avantageuses de souscription ou d'achat.

Art. 71. La Société délègue un ou plusieurs membres pour veiller à l'impression et à la distribution de ses publications.

Art. 72. Tous les membres qui paient la cotisation annuelle fixée en vertu de l'art. 36, ont droit aux publications ordinaires de la Société. Les membres protecteurs ont droit à toutes les publications de la Société.

Un exemplaire de toutes les publications est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à celle de l'Université de Liège et aux Bibliothèques communales de la ville de Liège.

Chapitre IX. — **Des recettes et des dépenses**

Art. 73. Les recettes consistent en cotisations payées par les membres protecteurs, par les membres honoraires et titulaires, par les membres

correspondants et par les affiliés, par les abonnés; en dons volontaires ; en subventions ou souseriptions des pouvoirs publics ; en produits de la vente des publications livrées au commeree.

Art. 74. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget. Elles consistent en frais de local et de séanees ; frais de publications ; frais de bureau du seerétaire, du trésorier, des délégués et commissions ; frais des réeompenses décernées aux concours ; frais pour l'organisation de la cérémonie de distribution des prix ; frais de bibliothèque, achat de livres et manuserits, revues, reliures, mobilier ; frais de propagande et d'encouragement à eertaines œuvres relevant du domaine d'aetion de la Soeiété.

Art. 75. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget.

Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

Art. 76. Le rapport sur la situation financière ainsi que le projet de budget sont présentés par le trésorier dans la séanee de décembre.

Chapitre X. — **De la revision des statuts et de la dissolution de la Société**

Art. 77. Les statuts ne peuvent être modifiés que si la néeessité en a été reconnue par la majo-

rité absolue de tous les membres titulaires, soit présents, soit absents.

Art. 78. La nécessité de la revision étant prise en considération, aucune modification ne peut être introduite que si la question de revision a figuré à l'ordre du jour de deux séances ordinaires successives. Le vote final a lieu dans une troisième séance ultérieure.

Art. 79. Les règlements particuliers et les modifications à ceux-ci sont votés en une seule séance à la majorité des membres présents.

Art. 80. La dissolution ne peut être mise en délibération que si, des membres titulaires convoqués spécialement à cet effet, les trois quarts sont présents.

Art. 81. Toutefois, si deux convocations successives à cet effet sont restées sans résultat, la Société délibère valablement, quel que soit le nombre des présents.

Art. 82. Le vote ne peut avoir lieu que dans une troisième séance et si la question a figuré à l'ordre du jour de deux séances successives antérieures.

Art. 83. La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des membres présents.

ART. 84. Un procès-verbal particulier de la dissolution sera dressé et signé de tous les membres ayant voté la dissolution. Il fera mention des noms des membres opposants.

ART. 85. La bibliothèque, les archives et le sceau de la Société seront déposés à la Bibliothèque de la Ville de Liège, où ils formeront un fonds spécial.

Le solde restant en caisse sera transmis au Bureau de bienfaisance de la Ville de Liège.

CONCOURS DE 1925

PROGRAMME

Histoire et Philologie

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques ([1]).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités ; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue : comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

2e Concours. — Une étude de folklore.

On demande soit un recueil assez complet des traditions originales d'une région, soit une monographie comparative d'un groupe de traditions à travers la Wallonie. Il serait notamment désirable de récolter les contes en patois et les chansons anciennes. Voy. *Ann.* **23**, pp. 58-67.

([1]) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège.

3e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

4e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours, — ou tous les genres pendant une période déterminée.

5e Concours. — Étude bio-bibliographique sur un auteur wallon décédé.

On trouvera des modèles dans la collection de nos *Annuaires*. — Pour les 3e, 4e et 5e Concours, suivre, dans la rédaction des notices bibliographiques, les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 137-140).

6e Concours. — Chrestomathie des œuvres liégeoises des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles jusqu'à Nicolas Defrecheux.

7e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

8e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison [1]), dérivation, suffixes, préfixes).

---

[1] A l'exclusion de la région de Liège, suffisamment connue.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

9 Concours. — Étude de syntaxe [1].

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

10e Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

11e Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle [2].

12e Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine [3].

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon, de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table. Voyez des spécimens de cette méthode dans le *Bulletin du Dictionnaire*.

13e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée [4].

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, suffisamment connue

(2) A l'exclusion du règne animal, dont le vocabulaire a paru

(3) La Société a déjà publié une cinquantaine de ces vocabulaires, on en trouve le détail dans la *Table générale des publications de la Société*, 1856-1906, qui forme le tome 47 du *Bulletin*. (Liège, Vaillant-Carmanne, 1907 ; prix, 5 francs). — La Société désirerait notamment recevoir les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain et fondeurs de cuivre, des jeux d'enfants.

(4) La Société a déjà publié les glossaires toponymiques de *Francorchamps* (*Bulletin*, t. 16), de *Jupille* (t. 49), de *Forges-lez-*

14e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit).

15e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau ; citer les sources imprimées, manuscrites ou orales ; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Les concurrents sont tenus de travailler ***sur fiches de papier ordinaire.***

16e Concours. — Étude critique sur la versification wallonne.

17e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

Littérature

18e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : portrait, type populaire, tableau de

---

Chimay (t. 51), de *Beaufays* (t. 52), d'*Ayeneux* (t. 53), de *Magnée* (t. 54), de *Monceau sur-Sambre* (t. 55). Les concurrents sont invités à consulter ces œuvres et à suivre les conseils qui leur sont donnés dans le *Bulletin du Dictionnaire*, IIe année (1907), p. 1-18. — Ils pourront aussi, éventuellement, consulter, au local de la Société, le dépouillement toponymique des archives de Forêt, Gomzé-Andoumont, Queue-du-Bois, Fraipont, Chaudfontaine, Fléron, Romsée, Vaux-sous-Chèvremont, Seraing, Jemeppe, Boncelles, Ivoz-Ramet, Chaineux, Charneux, Battice, Thimister, Clermont, Rotheux-Rimière, Tavier, Ougrée, Rouvreux, Micheroux. Nous sommes redevables de ces fiches à M. Jean Lejeune de Jupille).

mœurs, mon village, description d'un usage local, folklore, etc.

19e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

20e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers). [1]

21e Concours. — Pièce lyrique en général : ode, romance, chanson, etc. [1]

22e Concours. — *Crâmignon.*

23e Concours. — *Pasquèye* (poésie satirique).

24e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

25e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

26e Concours. — Drame lyrique, libretto d'opéra ou d'opéra comique.

27e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

28e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

Pour les 26e, 27e et 28e concours (pièces dramatiques), les envois sont reçus dans tout le courant de

---

[1] La Société se propose de publier, à l'usage des écoles, un recueil de pièces de ce genre. Les concurrents sont priés d'indiquer sur leur envoi s'il est destiné à ce recueil.

l'année, *sauf en août et en septembre.* Ces pièces sont immédiatement jugées ; le jury fait connaître sa décision et dépose son rapport au plus tard deux mois après la réception de chaque envoi.

1er PRIX — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 24e et pour le 28e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

REMARQUES. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les cramignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le cramignon couronné dans les fêtes de paroisses.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 60 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 62, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner des *seconds prix* (médailles

d'argent), des *troisièmes prix* (médailles de bronze), des *mentions honorables* (médailles de bronze), — *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression*.

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront, sur le billet cacheté joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours,** que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés. Les auteurs sont invités à rédiger les notices bibliographiques de tous les ouvrages cités en suivant les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* 19, pp. 138-140).

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société. Ils doivent adopter un **format de grandeur moyenne,** par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter. Le tome **47** du *Bulletin* donne l'inventaire de tout ce que la Société a publié sur tous les sujets jusqu'en 1906.

Les pièces devront être adressées, franches de port, au Secrétaire-adjoint de la Société, M. Edg. Renard, rue Pont Simonis, 1, Grivegnée, **avant le 1er décembre 1925**. **Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur**, une **courte** devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction, seront détruits, en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 14 janvier 1925.

Le Secrétaire,
JEAN HAUST

Le Président,
AUG. DOUTREPONT

CONCOURS DE 1923

PIÈCES REÇUES

La Société a reçu 186 pièces ou mémoires.

10e Concours. *Glossaire régional.* — 1. Quelques centaines de mots d'Andenne. [*Archives* nº 1968].

Jury : MM. Doutrepont, Feller, Maréchal, Haust, *rapporteur*.

13e Concours. *Toponymie.* — 1. Toponymie de Villers-aux-Tours. [*Archives* nº 1969].

Jury : MM. Doutrepont, Haust, Feller, *rapporteur*.

14e Concours. *Recueil de mots inédits.* — Deux recueils. [*Archives* nos 1970-71].

Jury : MM. Doutrepont, Feller, Haust, *rapporteur*.

18e Concours. *Etude descriptive.* — 1. Nut' d'octôbe. — 2. Rosêye. — 3. Niyêye. — 4. È l'ouhène. — 5. Dizos l's-ônês. — 6. Treûs côps d'oûy. — 7. Lès sûrs ripotch'tèt — 8. C'wènes di prétimps. — 9. Bèneût timps. — 10. Treûs gotes. — 11. Vî ome. — 12. So

l'pavêye. — 13. Mi vî grand-père. — 14. Li mohon. — 15. Li tindeû. — 16. L'alouwète. — 17. Li tchèsseû. — 18. Quéques tåvlês d'so l'rowe. — 19. Li vî ponton. — 20. L'ovrî d' drèssant. — 21. Bastå èt rin-n'-våt. [*Archives* nos 1972-1993].

Jury : MM. Ch. Defrecheux, Steenebruggen, Parmentier, *rapporteur*.

19e **Concours.** *Récit assez étendu.* — 1. Li bon priyèsse. — 2. Li pipe d'a Matchirou. — 3. Mouwê-mouwale. — 4. L'auwe èmacraléye — 5. Mérète èt Pîtabole. — 6. Monique. — 7. Li d'vwêr. — 8. Li manèdje Bounai. [*Archives* nos 1994-2001].

Jury : MM. Delaite, Closset, Grégoire, *rapporteur*.

20e **Concours.** *Fable, petit conte*, etc. — 1. Tot seû. — 2. Vî. Boleûte èt Poyou. — 3. Li pårler walon. — 4. N-aveût 'ne fève onk... — 5. Bômèl. — 6. Deûs bokèts d'fåve. — 7. Deûs vîs saqwès. — 8. So l' èrîve dèl Moûse. — 9. So l'rowe. — 10. Amoûrs di lîve. — 11. Deutschland über alles. — 12. Li p'tit teh'min. — 13. Vårin. — 14. Qué bon thé ! — 15. Li novê. — 16. Djônes foumeûs. — 17. Ås måvas. — 18. Fwète tcholeûr. — 19. Li coq tchanteû. — 20. On djoû d'osté. —

21. Lès-agnes. — 22. Lès poyes. — 23. Li pourcê et l'armonica. — 24. Lès potches trawêyes.

20e *bis*. — 1. Pitits bokèts a dîre. — 2. On babèlêre. — 3. Prospér èt li dj'va d' bwès. — 4. Sov'na. [*Archives* nos 2002-2029].

Jury : MM. Brassinne, Closset, Calozet, *rapporteur*.

21e **Concours.** *Pièce lyrique en général.* — 1. Al creûh'lèye vôye. — 2. Li vîle fôdje. — 3. Li rèspleû dèl tére. — 4. Tavlê d'iviér. — 5. Mas'. — 6. So l'èrive dèl Moûse. — 7. Po l'awons'. — 8. Lès djônes mohons. — 9. Riyez, tchantez. — 10. A m' pène. — 11. Lès mohes a lame. — 12. Tavlê d' prétimps. — 13. Li critchon. — 14. So l'ête [avec musique inédite]. — 15. Ine pitite padje di m'vèye. — 16. Si dji gangnîve ! — 17. A l'ocâzion dè novèl an. — 18. Mi grand-mére. — 19. L'èfant. — 20. Noyé ! Noyé ! — 21. L'èfant. — 22. Li saint Nicolèy. — 23. Les clokes. — 24. Ine lame. — 25. Grand-mére, dji m' rapins'rè. — 26. Mi glorièt. — 27. On vî molin. — 28. Lès saqwès d'a nosse. — 29. Si.... — 30. Sov'nance di vî. — 31. Tchanson d' brèsseû. — 32. Tchanson d' djône fèye. — 33. Tchanson d'ovreû. — 34. Tchanson d'

l'adiè. — 35. Aîre-sâhon. — 36. Clokes di batème. — 37. Li p'tit solé d' Noyé. — 28. Nounou. — 39. Po-z-èsse bon-ovrî. — 40. Tavlê lîdjwès. — 41. Lès mâcontints. — 42. A d'fêt di décôrâcions. — 43. Mi vî bèneûtî. — 44. A m' feume. — 45. À crucefis. — 46. Au soûdârd sins nom. — 47. Mès deûs lodjemints. — 48. Noyé. — 49. Pây di Noyé.

50. Ine avinteûre. — 51. Complainte d'amoûr. — 52. A m' vîle wâmîre. — 53. Rigrèts. — 54. Il èst mwért. [*Archives* nos 2030-2081*ter*.].

Jury : MM. Pecqueur, Vrindts, Steenebruggen, *rapporteur*.

22e Concours. *Crâmignon.* — 1. L'icace. — 2. Lingadje di fleûrs. — 3. So l' plèce dè martchî. — 4. Sinne d'amoûr (avec musique). — 5. May è fleûrs (avec musique). — 6. Vos n'arez nin l' djône fèye (avec musique). [*Archives* nos 2082-2087].

Jury : MM. Bastin, Hurard, Polain, *rapporteur*.

23e Concours. *Pasquèye* (poésie satirique). — 1. Lès novèlès danses. — 2. Sote pasquèye. — 3. Ine sôr di djins. — 4. Li steûle dèl pây. — 5. Po t' disfinde. [*Archives* nos 2088-2092].

Jury : Les mêmes.

24e Concours. *Recueil de poésies.* — 1. Riv'nas. — 2. Hinêyes d' ansène. — 3. Al braque. — 4. Nosse pitit Djan. — 5. Côps d'oûy. — 6. Padjes d'amoûr. — 7. Ponnes èt djôyes. — 8. Li vicârèye. — 9. Tavlês d' prétimps. [*Archives* nos 2093-2101].

Jury : MM. Calozet, Parmentier, Renard, *rapporteur*.

25e Concours. *Scène populaire dialoguée.* — 1. A 'n-ètèremint. — 2. Au noû rivadje. — 3. Divises di Noyé. [*Archives* nos 2102-2104].

Jury : MM. Brassinne, Renard, Hurard, *rapporteur*.

27e Concours. *Pièce en un acte.* — 1. Powête èt bèle-mére. — 2. Viker ! — 3. A on toûrnant dèl vèye. — 4. Lès-îdèyes d'a Janète. — 5. Mâdèye bwèsson. — 6. Come li dzi. — 7. Flipe n'èst nin so' ne djèye. — 8. Lès deûs spiégues. — 9. Dizos l' fas dè malkê. — 10. Piére n'èst nin 'ne gate ! — 11. Lès sans-souci [*Archives* nos 1957-61 ; 1963-4 ; 1966-7*ter*].

Jury : MM. A. Doutrepont, Feller, Haust, Pecqueur, Roger, Seréder.

28e Concours. *Pièce en plusieurs actes.* — 1. Lu bon bièrdjî. — 2. Ele toûne. [*Archives* nos 1962 et 1965].

Jury : Les mêmes.

Concours spécial Jean Lamoureux. *Un sonnet sur l'Amour.* — 25 pièces. [*Archives* nos 2105-2129].

Jury : MM. Delaite, Ch. Defrecheux, Steenebruggen, *rapporteur.*

Hors concours. (Philologie). — 1. Dictionnaire des homonymes wallons liégeois. [*Archives* no 2130].

Jury : MM. Doutrepont, Haust, Feller, *rapporteur.*

Hors Concours. (Littérature). — 1. Côps d' plume. — 2. Ine sîse d'osté. — 3. Po lès pauves. — 4. Pate à pate. — 5. Mayon. — 6. Li coturî èt les passeûs d' baguètes. — 7. Rapinsèdje. — 8. Mi vî Lîdje. — 9. L'eûre qui moûrt. — 10. Li sondje dès-êwes. — 11. Al fontainne. — 12. Li djudje qu'on n'veût nin. — 13. Ine nut' al bèle siteûle. [*Archives* nos 2131-2143].

Jury : MM. Ch. Defrecheux, Renard, Polain, *rapporteur.*

CONCOURS DE 1923

RÉSULTATS

10e Concours. *Glossaire régional.* — 3e prix à M. le Dr Mélin, d'Andenne, pour *Quelques centaines de mots d'Andenne.*

13e Concours. *Toponymie.* — 2e prix à M. Edg. Renard, pour sa *Toponymie de Villers-aux-Tours.*

14e Concours. *Recueil de mots inédits.* — Mention honorable (sans impression) à M. Oscar Lacroix, de Namur; 3e prix à M. Jules Claskin, de Liège.

18e Concours. *Etude descriptive.* — Mention honorable (avec impression) à M. Jean Schurgers, de Prayon-Trooz, pour le no 1, *Nut' d'octôbe*; — id. au même pour le no 2, *Rosêye*; — id. au même pour le no 5, *Dizos l's-ônês*; — id. à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour le no 10, *Treûs gotes*; — id. à M. Henri Brendel, de St-Nicolas-lez-Liège, pour le no 20, *L'ovrî d'drèssant.*

19e Concours. *Récit assez étendu.* — Résultat négatif.

20e Concours. *Fable, petit conte, etc.* — Mention honorable (sans impression) à M. Emile Robin, de Namur, pour *Tot seû*; — id. à M. Lucien Maréchal, de Jambes, pour *Li p'tit tch'min.*

20e*bis*. — Résultat négatif.

21e Concours. *Pièce lyrique en général.* — Un 3e prix à M. Jean Schurgers, de Prayon-Trooz, pour le no 2, *Li vîle fôdje* ; — un 2e prix au même, pour le no 5, *Mås'*; — Mention honorable (sans impression) au même, pour le no 7, *Po l'awous'* ; — id. au même, pour le no 8, *Lès djônes mohons* ; — un 2e prix au même pour le no 12, *Tåv'lê d' prétimps* ; — un 3e prix à M. Robert Boxus, de Bruxelles, pour le no 27, *On vî molin* ; — mention honorable (sans impression) à M. Adolphe Schoenmaekers, de Huy, pour le no 36, *Clokes di batème.*

22e Concours. *Cramignon.* — Résultat négatif.

23e Concours. *Pasquèye* (poésie satirique). — Mention honorable (avec impression) à M. l'abbé Jos. Schoenmaekers, de Huy, pour *Lès novèlès danses.*

24e Concours. *Recueil de poésies.* — Mention honorable (sans impression) à M. Arthur XHIGNESSE, de Liège, pour *Hinêyes d'ausène*; — id. au même pour *Al braque*; — id. (avec impression partielle) à M. Edmond WARTIQUE, de Namur, pour *Nosse pitit Djan*; — 2e prix à M. Jules CLASKIN, de Liège, pour *Côps d'oûy*; — mention honorable (avec impression) à M. Nicolas MARÉCHAL, de Liège, pour *Ponnes èt djôyes*; — id. à M. Robert BOXUS, de Bruxelles, pour *Li vicarèye*; — id. (sans impression) à M. J.-B. CRAHAY, de Micheroux, pour *Sonèts dès qwate saîsons*.

25e Concours. *Scène populaire dialoguée.* — Mention honorable (sans impression) à M. Arthur XHIGNESSE, de Liège, pour *Divises di Noyé*.

26e Concours. *Libretto d'opéra.* — L'opérette *Tôt fôrdjant* est admise à correction.

27e et 28e Concours. *Pièce de théâtre.* — 1er prix (médaille d'or) à M. Henri HURARD, de Verviers, pour *Lu bon bièrdjî* (3 actes); — 2e prix à M. L. DIGHAYE, de Liège, pour *Flipe n'èst nin so 'ne djèye* (1 acte); — 3e prix (sans impression) à M. Louis LEKEU, de Seraing, pour *A on tournant dèl vèye* (1 acte); — id. à M. Joseph LAUBAIN, de Gembloux, pour *Lès sans-*

souci (1 acte) : — mention honorable (sans impression) à M. Louis LEKEU, de Seraing, pour *Ele toûne* (3 actes); — id. à M. Cyrille BLAVIER, de Seraing, pour *Les deûs spiégues*; — id. à M. Louis BODART, de Liège, pour *Dizus l' fas dè malkê* (1 acte) : — id. à M. J. LAUBAIN, de Gembloux, pour *Viker* (1 acte).

Concours spécial Jean Lamoureux. *Un sonnet sur l'amour.* — Le prix est décerné à M. Lucien MAUBEUGE, de Seraing, pour *Ine bahe d'amoûr.*

Hors Concours. (*Philologie*). — Mention honorable (sans impression) à M. Jules CLASKIN, de Liège, pour son *Dictionnaire des homonymes wallons.*

Hors Concours. (*Littérature*). — Mention honorable (avec impression) à M. Arthur XHIGNESSE, de Liège, pour *Pate à pate* : — id. (sans impression) au même, pour *Rapinsèdje* ; — 3e prix (avec impression) à M. Adolphe SCHOENMAEKERS, de Huy, pour *Al fontînne.*

Le jury spécial désigné pour apprécier l'ouvrage de M. Jean LEJEUNE, de Jupille, *Ava trîhes èt bwès*, lui accorde la Médaille d'or. L'auteur est autorisé à publier son œuvre sous le patronage de la Société.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1923

Messieurs,

S'il est vrai que les peuples heureux n'ont pas d'histoire et qu'on puisse considérer une société comme un petit peuple, 1923 aura été encore pour la Société de Littérature wallonne une année de paix et de félicité. Aucun événement grave, en effet, n'est venu troubler sa quiétude accoutumée et modifier, de manière apparente, le cours de sa vie déjà respectable et qui a pris tout doucement ses paisibles habitudes. Les menus incidents qui ont marqué l'exercice qui s'achève ne pouvaient agiter sa tranquille atmosphère : ce sont bulles d'air ténues et légères qui viennent expirer discrètement à la surface des eaux dormantes.

Non pas que nous ayons dormi ou même sommeillé ! Mais les activités les plus bruyantes et les plus agitées ne sont pas toujours les plus fécondes et les plus efficaces...

Nos séances mensuelles se sont déroulées, dans leur calme et leur sérénité académiques, conformément à un ordre du jour que les exigences croissantes de la typographie nous ont obligés de rendre immuable.

Nos diverses publications, en dépit de ces mêmes exigences, mais au grand dam de nos faibles réserves financières, ont persisté à sortir de presse, toujours entourées de ces soins attentifs et même minutieux auxquels notre actif secrétaire nous a depuis longtemps accoutumés. N'en déplaise à sa modestie, je ne puis m'empêcher de le féliciter et de le remercier ici même, une fois de plus, de l'étendue et de la persévérance de son dévouement dans les différents domaines de notre activité.

Honneur aussi soit rendu à notre courageux bibliothécaire, et à son collaborateur bénévole, M. Edgard Renard, qui achèvent, au prix de longues, patientes et méticuleuses recherches, la revision de notre collection d'œuvres littéraires, dont ils nous permettront ainsi de combler les lacunes, plus étendues qu'on ne pourrait d'abord le supposer.

* * *

Nos dix séances de l'année ont réuni le contingent habituel de nos titulaires les plus zélés.

Certaines absences persistantes s'excusent par la distance et les difficultés des déplacements ou par les occupations absorbantes de plusieurs de nos estimés confrères. Mais il en est d'autres, hélas, qu'il faut bien attribuer à la nonchalance ou à l'indifférence à l'égard de nos intérêts et de nos travaux. Or, la plénitude factice de nos cadres nous empêche d'appeler à nous des écrivains maintenant consacrés ou des travailleurs éprouvés qui apporteraient à notre compagnie un lustre nouveau et de précieuses collaborations. Aussi me demandé-je, Messieurs, si nous ne devrions pas chercher le remède à cette situation préjudiciable dans une application plus étendue de l'article 29 de nos statuts, c'est-à-dire en conférant l'éméritat à ceux de nos confrères qui sont régulièrement empêchés : cédant leur place à d'autres plus assidus, ils conserveraient pourtant, comme vous le savez, tous leurs droits et privilèges de membres titulaires, sans l'obligation morale de participer à nos séances mensuelles.

Multiplier au loin le nombre de nos membres correspondants serait aussi un moyen sage et pratique d'assurer à notre société, tout en libérant des sièges de titulaires, une représentation de choix dans les diverses régions de la Wallonie, et même ailleurs. Nous n'avons élu, cette année,

que deux membres de cette catégorie : M. Oscar Lacroix, de Bruxelles, et M. Arrow Smith, de l'Université de Columbia, présentés respectivement par M. Haust et par M. Rassenfosse. Malheureusement, nous avons eu le regret de perdre, le 23 avril 1923, l'un de nos correspondants les plus distingués, M. Louis Loiseau, de Namur, aussi membre protecteur de l'Œuvre du Dictionnaire, qui nous avait fait don d'un précieux recueil manuscrit de *Spots namurois* [1].

Au cours de l'année, 70 membres nouveaux se sont affiliés à la Société ; 8 se sont inscrits comme protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire.

Dans la séance du 8 janvier, par un vote unanime, MM. Edgard Renard et Charles Steenebruggen ont été nommés membres titulaires : nous pouvons attendre les meilleurs services de ces deux jeunes recrues dont l'activité féconde s'est déjà manifestée dans les deux domaines où s'exerce la nôtre.

Cette année encore, notre compagnie a pu se réjouir et s'honorer de hautes distinctions décernées à certains de ses membres : à M. Antoine Grégoire fut attribué le prix Rouveroy pour l'en-

---

[1] Voyez la Notice bibliographique, avec Bibliographie, publiée par M. Albert Robert (Berthalor) dans l'*Annuaire* de la Société, 1923, n° 30, pp. 79-130.

semble de ses travaux phonétiques ; M. Jules Feller fut nommé directeur de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises, qui, à peu près en même temps, rendait un éclatant et fraternel hommage à nos lettres wallonnes en appelant à elle, d'une voix unanime, notre éminent confrère Henri Simon.



Rappellerai-je quelques-unes de vos délibérations et de vos activités ?

Dans la séance du 8 janvier, vous avez accueilli une proposition d'annexer aux concours 21 et 22, en vue d'un recueil que la Société publierait à l'usage des écoles, une question ainsi libellée : « Fable, petit conte, monologue, ronde, récit, chanson, crâmignon, etc. »

En séance du 10 décembre, le Comité de rédaction de votre Dictionnaire wallon a pu déposer le manuscrit de ses premiers articles, présage d'une réalisation qui, en dépit de multiples difficultés passées, présentes et futures, ne tardera plus longtemps à se manifester.

Nous avons distribué la 12e année du *Bulletin du Dictionnaire*, le nº 30 de l'*Annuaire* et le tome 57 du *Bulletin* de la Société.

Notre bibliothèque s'est enrichie d'un stock

important de publications et manuscrits d'origines diverses, intéressant la statistique et l'histoire de notre mouvement littéraire. Certains de nos membres, entre autres MM. Lejeune et Steenebruggen, ont eu l'heureuse idée de nous offrir un exemplaire de leurs œuvres nouvelles. M. Oscar Lacroix, avec un dévouement et une générosité qu'il faut ici proclamer, nous a fait plusieurs envois de volumes et brochures, en dialecte namurois surtout, recueillis à Bruxelles.

L'année financière 1922 s'est close avec une encaisse de 5442 fr. 01 c. Indépendamment des subventions publiques et des cotisations (727 ont été perçues au cours de l'exercice), nous avons pu augmenter légèrement nos insuffisantes ressources par la vente de quelques publications, qui ont produit 1938 fr. 50 c. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que notre magasin renferme, en fait de volumes publiés par nous, de tirages à part et de doubles de notre bibliothèque, des réserves dont nous pouvons espérer large profit le jour où nous aurons pu en dresser et répandre à bon escient le catalogue.

Nos concours annuels n'ont rien perdu de leur popularité ni de leur distinction : 186 pièces diverses ont été soumises à l'appréciation de nos jurys, dont 37 ont été jugées dignes d'une mention honorable (parmi lesquelles 10 avec impres-

sion totale ou partielle), 4 d'un deuxième prix et 4 d'un premier. Parmi les travaux de science, il faut signaler à part l'excellente *Toponymie de Namur-Nord* de M. Fernand Danhaive, professeur à l'Athénée royal de Namur. D'un autre côté, un vrai poète s'est révélé en M. Marcel Launay, de Ferrières, de qui plusieurs morceaux, pour leur virtuosité descriptive et leur richesse de vocabulaire, ont mérité notre plus haute distinction.

Notre concours dramatique permanent nous a permis d'apprécier une quinzaine de pièces nouvelles : 3 ont été proposées pour une mention honorable, 2 pour un troisième prix, 1 pour un deuxième et 1 aussi pour un premier, avec diplôme de médaille d'or. Nous laisserons au rapporteur de ce concours important le plaisir et le soin de faire connaître à nos lecteurs les titres, les auteurs et les mérites respectifs des œuvres couronnées.

N'est-ce pas ici le lieu de signaler la suggestive statistique que notre actif confrère, M. Steenebruggen, nous a soumise au sujet des représentations théâtrales wallonnes au cours de la saison 1921-1922 ? L'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons a délivré 3000 autorisations, intéressant une centaine d'auteurs et 466 œuvres différentes, soit un total de 5118 actes.

* * *

Telle fut l'activité intérieure, si je puis ainsi dire, de notre Société. Ai-je besoin d'ajouter que notre Banquet du 29 décembre obtint, à tous points de vue, son succès traditionnel et comme obligé ? Remercions-en les zélés organisateurs !

Mais le rapport de votre président, pour long qu'il doive déjà vous sembler, ne serait pas complet si je n'y ajoutais quelques mots sur nos relations avec le public. Car notre Société, nous nous plaisons à le redire, n'a jamais cru qu'elle devait ou qu'elle pouvait se renfermer égoïstement dans un cercle étroit d'activité purement littéraire et scientifique, et fermer ses fenêtres aux bruits du dehors. Les intérêts supérieurs de la Wallonie, les intérêts particuliers de nos écrivains ne cessent de retenir son attention. Rappelons-en quelques exemples de l'année.

A la demande du Comité d'Action wallonne de l'Arrondissement de Liège, vous avez décidé de voter et de publier une protestation contre le dangereux projet des langues à l'armée.

A l'initiative de notre confrère Vrindts, vous avez émis le vœu de voir constituer et développer, dans toutes les bibliothèques populaires de la ville de Liège, des dépôts d'œuvres wallonnes, auxquels vous vous êtes engagés à verser votre large part.

Vous avez, sur l'invitation de notre confrère M. l'Echevin des Beaux-Arts, délégué votre président pour représenter notre compagnie au sein du Comité organisateur de la manifestation qui se prépare en l'honneur d'Eugène Isaye.

A l'occasion des fêtes jubilaires qui eurent lieu, au Théâtre royal, le 1er décembre, à la gloire de trois vétérans de nos lettres wallonnes, MM. Baron, Westphal et Wynandts, nous nous sommes empressés d'adhérer à l'œuvre du Royal Caveau liégeois, organisateur de cette manifestation.

Notre société s'est aussi fait représenter au Ve Congrès de Littérature et d'Art dramatique wallon, qui tint ses assises à Liège les 21 et 22 juillet.

A la cérémonie organisée à Namur en mémoire du regretté Louis Loiseau, notre confrère et son ami, M. Albert Robert, fut chargé de porter la parole en notre nom à tous.

L'un de nos jurys ayant accueilli avec sympathie un recueil de rondeaux en prose présenté hors concours, ses trois membres, MM. Defrecheux, Doutrepont et Renard, furent délégués par vous pour juger le concours institué par le persévérant petit journal le *Clabot* dans ce genre nouveau inauguré par un de ses rédacteurs.

Les pouvoirs publics, Etat et Ville de Liège,

ont continué à manifester l'estime qu'ils ont pour notre compétence et notre autorité en demandant souvent notre avis sur l'opportunité de distinctions honorifiques ou de subventions sollitées en faveur d'écrivains ou d'artistes wallons.

En cette même année 1923, le Département des Sciences et des Arts instituait un concours annuel de livrets d'opéra en langue française et en langue flamande. Encore une fois, notre littérature wallonne, en dépit de son abondante et brillante production dramatique, était oubliée à Bruxelles. Nous en fîmes l'observation respectueuse à M. le Ministre des Sciences et des Arts, demandant la création d'une troisième catégorie en faveur de la langue où fut écrit le célèbre *Voyèdje di Tchandfontînne*. Tout au moins, par dépêche du 30 avril, M. le Ministre admit-il les librettistes wallons à concourir dans la catégorie française.

Enfin notre Société ne pouvait rester indifférente à l'intéressante initiative du Comité des cours de perfectionnement pour écrivains wallons. Deux d'entre nous, MM. Renard et Doutrepont, eurent l'honneur de vous y représenter, et ce furent sept de nos membres : MM. Closset, Defrecheux, Feller, Haust, Pecqueur, Polain et Renard, qui se chargèrent bénévolement des divers cours de langue, littérature, folklore, etc.

Ils en furent récompensés au-delà de toute attente, ainsi que l'actif Comité organisateur (nous pouvons le proclamer dès maintenant), par le grand nombre, l'assiduité, l'attention soutenue des auditeurs et auditrices. Pareil succès, auquel nous sommes heureux et fiers d'avoir aidé, atteste la vitalité du sentiment wallon, l'amour persistant de la langue et des choses de chez nous : il justifie, il réclame la continuation, l'élargissement de ces utiles et salutaires leçons, auxquelles nous réserverons une participation encore plus active et plus étendue.

Le 10 mai 1924. *Le Président,*

A. DOUTREPONT

RAPPORT DU TRÉSORIER

Comptes de 1923

I. Actif :

1. Encaisse au 1er janvier 1923		5.542.01
2. Cotisations		4.282,—
3. Subventions :		
État, tome 56 du Bulletin ..	1500,—	
État, Dictionnaire, 1922 ...	1000,—	
Province de Liège, 1922....	1000,—	
Province de Liège, Dictionnaire 1922	1000,—	
Province de Brabant, 1923..	150,—	
Ville de Liège, 1923	2000,—	6.650,—
4. Vente de Publications		1.913,45
5. Divers		214,98
		Fr. 18.602,44

II. Passif :

1. Local, concierge, assurance	166,30
2. Publications	15.559,57
3. Bibliothèque	405,83
4. Trésorerie	6,85
5. Secrétariat	139,83
6. Divers	632,24
	Fr. 16.910,62

III. Situation au 31 décembre 1923 :

Actif	18.602,44
Passif	16.910,62
Encaisse	1.691,82

Liège, le 31 décembre 1923.

Le Trésorier,

J.-M. Remouchamps

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES

pour l'année 1923

Notre bibliothèque s'est enrichie, au cours de cette année, de quelque 70 numéros, pour la plupart pièces de théâtre ou œuvres lyriques, parmi lesquelles nous signalons surtout : L. Lagauche, *Mayon* ; J. Sottiaux, *L'originalité wallonne* ; M. Launay, *Tâv'lais d'Ardenne* ; J. Mignolet, *Les hàyes sont r'florèyes* ; M. Peclers, *Théâtre choisi*. Merci aux généreux donateurs qui ont bien voulu penser à nous, et entre autres à MM. L. Lagauche, M. Peelers et Oscar Lacroix.

Le travail de récolement des œuvres wallonnes que nous possédons est aujourd'hui terminé. Il nous a permis de constater la présence dans nos rayons de 1660 pièces de théâtre et de 338 volumes de poésies lyriques, romans, etc. Pour élevé que soit ce chiffre, il est loin de représenter l'ensemble de la production wallonne de ces derniers temps : il nous manque en effet quelque 1418 pièces de théâtre et 96 volumes de poésies lyriques ou romans. La plupart de ces œuvres ont été éditées dans des régions wallonnes assez éloignées de Liège, comme Tournai, Mons, Char-

leroi. Il conviendrait pourtant que notre bibliothèque pût s'enorgueillir de centraliser tous les ouvrages littéraires écrits dans tous les dialectes de la Wallonie ; aussi avons-nous décidé de faire imprimer la liste des manquants et d'en envoyer des exemplaires dans chacune de nos régions, en faisant appel à la bonne volonté de nos membres. Nous espérons pouvoir ainsi compléter dans la mesure du possible nos collections des œuvres littéraires wallonnes.

Les Bibliothécaires :
O. Pecqueur et Edg. Renard

Le Banquet wallon de 1923

L'invitation au *18me djama* contenait ces vers de Jos. Vrindts :

Po l' Banquet dès Walons

Nosse vîle Sôcièté, come todis,
Qwand i bètche après l' fin d' l'annèye,
Kimande, vèyez-ve, qu'on li eût'nèye,
Come po lès Saints dè Paradis ;
Afis' di v' rinde turtos binâhes
Èt dè continter sès r'djètons.
Oûy, po fé glèter leû minton,
Èt gaster çou qui flote èl cràhe,
Èle si hâstêye di v's inviter.
Là qui l' tâve èst dès mis coviètes,
Lès Walons sont-st-a leû navète
Po rire, magnî, beûre èt tchanter :
Qwand on vout roûvî lès mâs d' tièsse,
N'a rin d' tél qui d' ployî li gugno,
Dè sawirer quéques saqwès d' glot
A 'ne djoyeûse tâv'lêye, come al fièsse :
Vrêy qui l' Walon n'èst mây di r'fus,
Qwand i s' troûve divins 'ne bone niyêye,
Dè crohî 'ne tote pitite paskêye
Èt beûre deûs' treûs côps... si nin pus.
Diêw a fait l' bon vin po nos-antes
Èt l' gotîre po lès Flamingants ;

L'êwe èst faite po lès mâlignants
Èt l' bourgogne po lès bons-apôtes.
Ossu 'nna-t-i wère qui mâquèt
Dè v'ni r' prinde leû plèce a nosse tâve :
On r'troûve totes lès djêves amistâves
Dès francs Walons a nosse banquèt.

Et ce fut cette fois, après les banquets tumultueux et débordants de la délivrance, une réunion plus grave, comme qui dirait en demi-teintes, où, dans une atmosphère plus calme et plus songeuse, troublée certes par les *hahlâdes* de fondation, tandis que la neige sans bruit recouvrait champs et toits, nous écoutâmes et le Président et les chanteurs, nous parler de notre chère Wallonie, de l'âme et de la sensibilité wallonnes.

Au dessert, après épuisement de toutes les bonnes choses accumulées par le vatel du Continental, M. Doutrepont, que chacun se réjouit de revoir « djoyeûs èt vigreûs », prononce le toast traditionnel au Roi, toast écouté debout par l'assistance et longuement acclamé :

Å Rwè !

Pol quarante-ûtinme fèye, åtoû d'ine djoyeûse tâve
Nosse vigreûse Sôcièté rastrint sès francs Walons...
Come l'oûhê qui s'ahoute dizos 'ne heûve amistâve,
Is vont fé rèsdondi leûs pus bèlès tchansons.

[nêye, —
Mins d'vant çoula portant, — c'èst-ine régne chaque an-
Come lès qwate grands maisses qu'ont si bin t'nou nosse vièrna,
Li ci qu'èst pol djoû d'oûy si drèsse, èt li k'pagnêye,
Sèpant bin d' qwè qu'i r'toûne, lait la blague èt riya.

Nos vîs maisses ont dit cial tot çou qu' nos d'vans djoûrmây,
Dèpôy li grand r'vintèdje qu'a fait nosse libèrté,
Âs deûs bons rwès Diopôl qui, d'vins lès longs djoûs d' pây,
Ont stâré sol payis l' ritchèsse èt l' pâhûlté.

Il aviséve qu'Albert n'âreût qu'a sûre leû vòye...
Mins vola qu' tot d'on còp l' guére nos vint ravadjî.
Si drèssant d'vant l'inn'mi, nosse grand rwè n' tronle èt
Âs calins i tint tièsse tant qu'on l's-âye rètchèssi. [n' plôye :

Li guére foû, sins nou r'la, i n'a pus qu'ine îdèye :
Rifé çou qu'èst distrût, rimète l'ovrî a s' banc,
L'ârtisse a sès tchîfs-d'oûve, fé r'flori l'industrèye...
On pout dire qui nole pâ i n'a pus tchèvihant !

Oneûr èt glwére à Rwè plin d'èhowe èt d' corèdje
Qu'a si bin disfindou nos dreûts, nosse libèrté !
Qui d'vins cès djoûs d'èsproûve wice qu'il a 'ne si deûre
Il ètinse nosse vivât èco 'ne fèye rèpètê : [tchèdje,

Vîve li Rwè !

Il reprend ensuite la parole pour célébrer en termes aussi poétiques que tendres notre Wallonie, et donne la primeur de deux nouvelles qui vont réjouir tous les wallonisants :

Discours du Président

Quand je parcours des yeux cette assemblée aussi choisie que nombreuse, si fraternelle aussi dans sa variété, quand je considère la diversité des conditions qui sont ici représentées, quand je vois ainsi rassemblés des hommes qui, dans d'autres enceintes, en d'autres conjonctures, se groupent les uns contre les autres, se passionnent jusqu'à la férocité pour des idées ou des intérêts contraires, quand je me vois moi-même, électeur assez nettement classé, si honorablement encadré par le vice-président du Conseil provincial et deux échevins de la ville de Liège, qui sont aussi électeurs catalogués, mais sur une autre liste, du moins je le suppose, je me demande quel est l'irrésistible aimant qui attire ainsi l'un vers l'autre et rassemble pour quelques heures, sans arrière-pensée aucune et dans la cordialité la plus étroite, des hommes par ailleurs si différents d'origine et de condition, de goûts et de tendances, d'idées et de sentiments ?

Et la réponse vient de suite et d'elle-même : ce sont des Wallons, des frères wallons ; ce sont des anneaux vivants de cette chaîne indestructible, antérieure à toutes contingences présentes, qui relie entre elles, depuis les lointaines origines de la race et de l'histoire, les générations wallonnes et leur a fait une âme commune, une âme qui, comme celle du poète, reluit aux mêmes rayons et vibre aux mêmes souffles.

D'avoir tous, les uns après les autres, depuis des siècles et des siècles, *dispôy dès-annêyes èt des razannêyes*, regardé le même horizon légèrement embrumé, contemplé les mêmes collines aux molles ondulations qu'estompent encore des vapeurs bleuâtres, d'avoir suivi d'un œil rêveur ou inquiet le cours alternativement calme ou pré-

cipité des mêmes eaux, d'avoir levé les yeux vers le même ciel pour y voir passer, clairs ou sombres, les mêmes nuages, d'avoir vu les saisons se déployer, l'une après l'autre, avec la régularité de leurs tableaux changeants, tristes ou joyeux, d'avoir entendu les mêmes oiseaux répéter, à chaque renouveau, au bord des mêmes nids, les mêmes chansons ; devant les mêmes fleurs qui ouvrent chaque année, dans nos champs et nos jardins wallons, leurs mêmes corolles aux mêmes couleurs, épandant autour d'elles les mêmes parfums, d'avoir vécu ensemble sous des toits de même architecture, au milieu des mêmes objets familiers, d'avoir prié côte à côte dans les mêmes églises et sur les mêmes tombes, d'avoir chaque jour mangé le même pain et bu l'eau des mêmes sources, d'avoir accompli, à certains jours de l'an, les mêmes rites, d'avoir répété les mêmes vieux gestes, d'avoir chanté les mêmes refrains, écouté ou raconté les mêmes légendes merveilleuses, ajouté foi aux mêmes superstitions puériles, d'avoir défendu la terre des ancêtres, le foyer familial, les mêmes tombes et les mêmes berceaux, contre les mêmes ennemis, en un mot d'avoir vécu, au long des siècles, l'un près de l'autre, d'avoir foulé et trempé de leur sueur le même sol, d'avoir partagé les mêmes épreuves et les mêmes joies, tout cela, à la longue, a donné aux traits de ceux qui nous ont précédés sur la douce terre wallonne le même regard et le même sourire, d'une franchise un peu narquoise ; tout cela surtout leur a modelé un même cerveau, un même cœur, une même âme.

Par une perpétuelle communication de sympathie, par une intime pénétration réciproque, ils ont fini par avoir les mêmes vibrations intérieures. Tous, ils aiment avec une ardeur irrésistible l'indépendance et la liberté, qui engendrent chez eux cet esprit de fronde et de satire,

d'ailleurs souriante, qui caractérise encore aujourd'hui l'esprit wallon et la plupart de ses inspirations.

Dans le domaine du cœur, un vif sentiment du ridicule, une sorte de pudeur à montrer des larmes, les éloigne de tout ce qui est violence et déclamation ; l'amour, chez eux, s'exprime avec une délicatesse, une retenue, j'allais dire une élégance qui ferait honneur aux plus raffinés : *dji v' veû si vol'tî !* C'est en ces mots, avec une discrétion qui rappelle aux lettrés le *Va, je ne te hais pas*, de l'illustre Chimène, qu'un véritable amoureux wallon fait sa tremblante déclaration.

Qui se ressemble, s'assemble ! C'est en vertu de cet adage, Messieurs et chers amis wallons, que nous sommes ici réunis dans ces wallonnes agapes. Eminemment sociables, nous éprouvons le constant besoin d'échanger de joyeux propos, parfois aussi des propos salés. Mais on n'y met point malice, et c'est un signe de santé ! Ainsi les vrais Wallons ressentent un plaisir de dieux à se rencontrer chez eux, dans leur hameau, dans leur cité, dans leur pays, hors frontières surtout. Ils constituent comme une grande famille où personne de leur race et de leur langue ne leur est étranger ; et cette sympathie familiale a passé dans l'emploi de nos mots les plus usuels. Est-il rien de touchant et de caractéristique comme d'entendre un Wallon, une Wallonne s'adressant en ces termes à un compatriote qu'ils n'ont d'ailleurs jamais vu : *Awè, fré ! Edon, soûr ?*

* * *

De cette longue et perpétuelle éducation de la race, de cette qualité d'âme particulière et qui n'a nulle part sa correspondance absolue (car les âmes régionales sont multiples et diverses) résulte inévitablement une sorte de particularisme, que la culture générale peut sans doute

atténuer ou discipliner, mais qu'elle essayerait en vain de déraciner complètement.

Car il y aura toujours des climats différents, des longitudes et des latitudes diverses, des pays de plaine et des régions montagneuses ; on pourra, jusqu'à un certain point, soumettre la nature aux volontés humaines, mais on n'en changera pas les lois éternelles. C'est vainement aussi que l'homme tenterait de briser les liens qui l'attachent à son berceau, de se dégager des subtiles influences du coin de terre où sa mère l'a enfanté et dont l'atmosphère particulière l'a imprégné jusqu'aux moëlles. Après une vie écoulée aux pays lointains, il reviendra mourir auprès de son berceau et y creuser sa tombe. Le poète a chanté ce profond sentiment de fidélité à la terre natale :

Qwand Dièw mi r'houk'rè, nozé payîs d' Lîdje,
qui l' tére mi rafûle po n' mây nos qwiter.

Et il est bon, en dépit des rêveurs de tous les systèmes universels, qu'il en soit ainsi : l'harmonie générale est faite de la pénétration mutuelle des originalités locales ; la vie universelle est faite de tous les souffles ; la terre est une juxtaposition de régions combien nombreuses et variées à l'infini !

Aussi, malgré la diffusion légitime et nécessaire de la culture générale, malgré les progrès plus discutables de la centralisation, malgré tout ce qui tend à unifier, à uniformiser les nations et même l'humanité, nous voyons les particularismes régionaux, les Wallonies d'ici et d'ailleurs, persister et même se défendre. Nous entendons protéger et conserver l'héritage légitime des ancêtres ; si nous souffrons qu'on touche à son intégrité, c'est seulement dans la stricte mesure qu'imposeront les circonstances de temps et de lieu. Nous ne méconnaissons pas les exigences

du dualisme national ; nous lui ferons de bon cœur les concessions raisonnables et nécessaires, mais à l'exclusion formelle du bilinguisme inutile et vexatoire.

Wallons toujours ! Notre devise est immuable, et aucun lion d'aucune couleur n'obligera notre coq rouge à changer l'air de sa chanson. Nous ne permettrons pas que, dominés par une secte d'illuminés ou de profiteurs, les hommes dits de juste milieu, les sans racine, les hybrides, les arrangeurs, s'avisent de plier les grandes réalités historiques aux mesquines contingences du présent.

* * *

Mais n'oublié-je pas que nous sommes à la *Société de Littérature wallonne* et que son ardeur préférera toujours se manifester dans un domaine plus pacifique et plus silencieux ?

Deux événements dignes de mémoire ont marqué, cette année, son activité persévérante.

Soixante-cinq ans ont passé depuis le jour où elle contracta mariage avec un imprimeur liégeois. De cette union aussi fidèle et féconde que prolongée ont vu le jour je ne sais combien de douzaines d'enfants, je veux dire de volumes, bulletins et annuaires surtout, dont l'exécution typographique et la présentation, ainsi que vous pouvez l'apprécier chaque année, n'ont cessé de progresser. Entreprise en 1858, par Jean-Guillaume Carmanne, continuée à partir de 1878 par son gendre Herman Vaillant-Carmanne, la publication est passée en 1903 aux mains de la troisième génération, qui, pour célébrer ce glorieux cycle de soixante-cinq années vraiment peu commun dans les fastes de l'imprimerie et des sociétés, se propose de publier, en une brochure de luxe, une édition critique du fameux *Voyèdje di Tchaufontaine*, qui serait offerte à nos

membres titulaires et protecteurs, nos affiliés pouvant à leur tour l'obtenir à prix minime.

Remercions et félicitons à ce propos notre généreux imprimeur (je regrette que ce mot n'ait pas de féminin : je l'ornerais de mainte épithète gracieuse) et faisons des vœux pour que le traité qui nous lie et qui a fait notre bonheur réciproque, ne perde rien de ses vertus premières.

Second événement, et que je suis particulièrement heureux et fier de pouvoir vous révéler : au cours de l'année qui s'achève, le grand œuvre du Dictionnaire, objet constant de nos soucis, a fait un pas décisif. Dans notre séance du 11 décembre, le Comité de rédaction en a pu déposer les premiers articles. L'impression va pouvoir commencer, et ce sera pour nous un bonheur et une fierté suprêmes de pouvoir présenter à tous les Wallons de Belgique une œuvre qui sera le reflet multiple et fidèle de leur esprit, de leur imagination, de leur cœur.

Un dictionnaire, en effet, pour ceux qui savent y lire, n'est pas toujours un livre rébarbatif, une sorte de nécropole où les mots sont couchés et alignés dans un ordre contraire à toute logique et destructeur de toute vie. Les articles d'un dictionnaire ne sont pas nécessairement des cercueils juxtaposés. Sous la rigueur morte de l'ordre alphabétique requis par la commodité de l'exposé, il y a une vie interne qu'il faut savoir y distinguer. Pris en lui-même, isolé, le mot est une chose inerte et comme inexistante ; c'est par un artifice pédagogique et utilitaire que nous l'isolons ainsi, provisoirement. Car il ne vit qu'en groupe, attendu qu'il sert à exprimer la pensée et que tout jugement s'énonce par une proposition.

Allez donc au cœur de l'article, et vous verrez les mots inertes s'animer, vivre et parler. Par l'innombrable jeu de leurs combinaisons infinies, ils vous feront voir les

mouvements de votre imagination, les vibrations de votre cœur. Ils vous montreront comment, chez le peuple, la pensée s'exprime en image : *la satiété engendre le dégoût*, dit le proverbe français ; *lès soris d' l'årmå n'ont måy faim*, dit plus concrètement le spot wallon. Ainsi naît le spot, d'une idée abstraite, d'une vérité générale exprimée en un cas particulier, pittoresque ou concret.

Notre dictionnaire vous décrira aussi la langue si riche, si expressive et si imagée de nos divers métiers ; vous y retrouverez les naïves et charmantes inventions de notre folklore, nos jolies légendes, nos préjugés si tenaces ; vous y entendrez des échos de nos chansons sentimentales ou satiriques et vous y rencontrerez avec plaisir, comme de vieilles connaissances, les passages les plus caractéristiques de nos meilleurs écrivains.

En un mot, vous y reconnaîtrez le visage toujours frais et souriant de votre Wallonie adorée ; vous vous y rencontrerez vous-mêmes dans le réveil de vos tendres souvenirs d'enfance, dans ces mille vibrations que les chers vocables communiqueront à votre âme. Et ainsi nous pourrons dire, en terminant, que le Dictionnaire wallon sera le vaste miroir où se réflétera, dans ses aspects successifs et si variés, toute la vie de chez nous, la vie d'autrefois, la vie d'aujourd'hui ; ce sera comme une Bible où s'enclora, pour l'édification de nos descendants et de l'étranger, l'âme impérissable de la Wallonie immortelle.

Cette péroraison est saluée par *Li Tchant des Wallons*, entonné par toute l'assistance debout.

Puis, c'est le défilé rituel des poètes et des chansonniers qui, tantôt sur le mode hilare, le plus souvent dans la note tendre et mélancolique,

vont bercer les âmes et faire fuir les heures à tire d'aile. Au prince des poètes, *nosse Djôsèf*, revient tout naturellement l'honneur d'*abwès'ner* le concert, en nous disant de sa voix si prenante, avec tant de sentiment aussi, ses *Sov'nances di djônesse : Ah ! si dj' raveû tot l' blamant di m' djônèsse !* Puis Victor Vincent fait entendre des vers plus païens en célébrant toutes les bonnes choses, fins mets, *glotin'rèyes*, vins, et — nous allions dire, hélas ! liqueurs fines — que l'on finit de déguster. M. Fern. Halleux lui donne raison en chantant, à vous en donner le goût et la nostalgie, *Li vî Bourgogne*, soutenu lui-même en cette évocation bachique par M. F. Pholien qui s'inspire des mêmes glouglous. Un chant de coq, *hagnant* et agressif, de M. L. Colson, nous secoue un instant avant que ne nous plonge en un large dératement une de ces fantaisies si artistement pimentées de M. O. Poncin.

Place aux vieux ! MM. Halleux et Steinweg viennent nuancer avec le talent qu'on leur connaît, une série de vieilles chansons : *Lès dj'vas da Beaufis*, *Li pantalon trawé*, *Li troubadoûr dèl Cowe-dè-Bwès*, et M. Roussar détaille à souhait la première scène de *Tâtî* et les couplets de *Cusin Bèbert*.

Enfin — espoir suprême et suprême pensée — le Cabaret wallon entre en lice, renforcé par notre

nouveau trésorier M. Ch. Steenebruggen, chansonnier expert en l'art des *rèspleûs* acidulés. Et c'est Lagauche (*A Tchaufontîune*), Claskin (*Areût-on mây pinsé*), Boon (*C'est comme tu veux*), Duysenx (*Li tadrou*), et d'autres et d'autres encore.

Entonnons un dernier *Magnificat* en l'honneur du Dictionnaire qui va enfin sortir des limbes où des scrupules scientifiques l'avaient cadenassé jusqu'ici, et *Vivât* pour la grande œuvre des trois Mousquetaires !

Oscar Pecqueur.

Le Mouvement littéraire et dramatique wallon à Bruxelles en 1923

Sous ce titre, la Société a reçu de M. Oscar Lacroix, membre correspondant, un intéressant rapport, dont elle a décidé l'insertion dans le présent Annuaire :

Bruxelles, le 31 décembre 1923.

Monsieur le Président,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur les événements littéraires et dramatiques wallons à Bruxelles pour la période du 1er février au 31 décembre 1923 :

Théâtre. — Le 3 février, le cercle *Nameur po tot* interprète au Théâtre Varia à Ixelles, la pièce *Les Plomes*, trois actes de M. Henri Hurard, traduction namuroise de L. Pirsoul et Berthalor.

Le 24 mars, *Lès Namurcès d' Saint-Djîles* donnent, au Régina Palace à St-Gilles, *Por one vaute*, d'Ernest Lambotte ; *Contagion*, d'Arthur Metten ; *Po-z-ètinde Anzeau*, d'Arthur Potier, — toutes en un acte.

Le 1er avril, le cercle *Nameur po tot* se rend à Jodoigne, dans la salle des Echos de la Gèthe. Au programme : *Li mèskène dè crâssî*, trois actes de J. André, traduction namuroise d'Emile Pir (Rip).

Le 14 avril, *Le Réveil wallon*, de Bruxelles, nous fit connaître *Hâre po hote*, un acte de Robert Boxus, au Théâtre du Cygne.

Le 21 avril, le cercle *L'Essor*, de Gembloux, est venu donner une représentation de trois pièces en un acte de Joseph Laubain : *Comme les mouchons, Po l' bouneûr dès èfants* et *Nos avans dès djins*, au Théâtre Varia à Ixelles.

Le 5 mai, le cercle liégeois *Wallonia* nous présente, en la salle du Lion d'Or, *Lès coûrs djâsèt*, un acte de Simon Radoux, et *Qué trikbal mon l' commissaire*, un acte de François Prévot.

Le 26 mai, *Les Aclots*, cercle nivellois de Bruxelles, nous fit revoir, au Régina Palace, *El roûse di Ste-Ernelle*, un acte de Georges Willame.

Le 14 juillet, *Le Réveil wallon* donne *D'one pîre twès côps*, un acte de Louis Loiseau, au Théâtre du Cygne.

Le 24 juillet, *Nameur po tot* reprend *Les Plomes*, au Théâtre communal (Fêtes nationales).

Le 23 septembre, *Lès Namurwès d' Saint-Djîles* donnent *Lès deux Gaules*, d'A. Potier, au Théâtre de Namur.

Le 23 septembre, le *Réveil wallon* joue *Botique a r'prinde*, un acte de Louis Loiseau, au Théâtre du Cygne.

Le 23 septembre, le cercle *Wallonia* interprète *Li tchîf-d'oûve da Mitchî*, un acte de A. Déom, au Théâtre du Lion d'Or.

Le 6 octobre, *Lès deûs Gaules*, trois actes d'A. Potier, sont repris par *Lès Namurwès d' Saint-Djîles*, au Théâtre Régina.

Le 27 octobre, *Elsinnes-Flobecq, tout l'monde... dèsqué*, revue wallonne en 3 actes, par divers, donnée par l'*Amicale des cantons de Lessinnes et Flobecq*, à la Grande Harmonie.

Le 28 octobre, *Les Philanthropes namurois* interprètent *Au botique*, un acte de René Van Moffart, au Théâtre du Lion d'Or.

Les 4, 11, 18 et 25 novembre, *Dis, écoute un peu!*, revue en trois actes avec de nombreuses scènes wallonnes, est jouée par le *Réveil wallon* au Théâtre du Cygne.

Le 10 novembre, sous les auspices du *Cercle Montois*, *Les Bosquétias de Frameries* nous donnent *El parvênu* et *El cron saudart*, respectivement un acte et deux actes de Bosquétia, en la salle Régina-Palace.

Le 24 novembre, *La ligue wallonne de St-Gilles* joue *Rindez-m' mès bidons*, un acte de Lebas, traduction namuroise de Berthalor, au théâtre du Lion d'Or.

Le 1er décembre, *Nameur po tot* donne *On galant strindu*, un acte de Despret, et *Quand lès maisses n'y sont nin*, deux actes de Joseph Lejeune, au Théâtre Varia.

Le 9 décembre, le *Réveil wallon* reprend *D'one pîre twès côps*, un acte de Louis Loiseau, en la salle Lorge, à Chastre.

Le 22 décembre, au Régina Palace, *Lès Namurwès d' Saint-Djîles* nous font connaître *Li marchau d' Fèrlée*, un acte d'A. Potier, et *L'ambition da Colas*, un acte d'Albin Souldo.

Les scènes wallonnes de la revue *Dis, écoute un peu !* équivalant à la durée d'exécution d'une pièce en un acte, nous la comptons comme telle au total général.

Dans le courant de l'année 1923, il a donc été joué par les cercles dramatiques de la capitale : *vingt-neuf* pièces avec un total de *quarante-trois* actes.

C'est un résultat que nous pouvons qualifier de merveilleux, pour une ville que l'on prétend flamande !

Les programmes et les articles de journaux ayant trait à ces différentes manifestations d'art dramatique wallon, sont joints au présent rapport, comme documentation.

Cabarets wallons — Ils font fureur. Il n'y a qu'à *Nameur po tot*, que les programmes soient entièrement consacrés au wallon, et on y exécute les œuvres des anciens du cercle. Les *Cercle Verviétois*, *Montois*, *Réveil wallon*,

Wallonia, *Cercle wallon de Vilvorde*, les *Ligues wallonnes de St-Gilles, de Forest, de Schaerbeek, d'Ixelles*, organisent des « cabarets » mi-wallons, mi-français. L'*Union wallonne d'Uccle* donne des fêtes entièrement françaises.

Lyrisme. — Signalons la création des chansons suivantes :

Liberté, d'A. Potier, créée par R. Daussogne ;
Willem, oyi... mins Willems ?... nèni, de L. Pirsoul, par J. Willem ;
Al Moûse, d'Osc. Lacroix, par F. Coppois ;
Lès clotches di Walonîye, du même, par le même ;
Lès galants, du même, par Mme de Réal ;
Si dj'èsteûve mouchon, du même, par L. Disy ;
Maujonète di mès parints, d'E. Lambotte, par R. Daussogne ;
Nosse Walonîye et *Bin, Mèlîye*, de M. Vaillant, par l'auteur;
Marche di Nameur po tot, de Berthalor, par J. Willem ;
Vinez, Marêye ! de R. Boxus, par Thyou.

Au point de vue *Livres*, nous avons vu paraître : *Fâves di Hesbaye* par Bert de Seilles (Boxus) ; *L'originalité wallonne*, de M. J. Sottiaux ; *Prumîre nute dè noce*, comédie en un acte de René Van Moffart : *Hâre po hote*, comédie en un acte de Robert Boxus ; *Li dwèt dins l'oûy*, traduction namuroise de *Hâre po hote*, par Oscar Lacroix ; l'*Almanach wallon* 1924. Ces différents ouvrages ont été envoyés à M. Pecqueur pour la bibliothèque de la Société.

Presse. — Le journal *Le Réveil wallon* publie chaque semaine, sous les rubriques *Contes et légendes de chez nous* et *Nos patoisants*, des poésies, chansons, contes, etc., écrits dans les différents dialectes de Wallonie. En feuilleton, il a fait paraître *Li dwèt dins l'oûy*, traduction namu-

roise de *Hâre po hote* et il commence la publication de *Le wallon depuis son origine jusqu'au XVIIIe siècle*, par M. Maurice Wilmotte. Ce journal publie le règlement et les résultats des concours, ainsi que les communiqués de la Société. *La Défense wallonne* publie les communiqués.

Concours littéraire. — Nous avons, cette année, le plaisir de vous signaler un concours littéraire wallon dans la capitale. Le *Cercle Gaumais*, de Bruxelles, en est l'organisateur. Le règlement de cette joute pacifique est joint aux documents justificatifs qui accompagnent le présent rapport.

Conférences.— M. Louis Piérard, député, a donné dans la salle de la Maison du Peuple de Bruxelles, une causerie agrémentée de chants, sur *Lès poètes wallons*. M. Luc Disy, ténor de la Monnaie, prêtait son concours au conférencier ; il nous chanta quelques vieilles chansons ainsi que des œuvres de la jeune école. (Cette conférence était réservée aux membres du Cercle d'études sociales).

M. Piérard parla encore de *Bosquètia* au Cercle Montois de Bruxelles, le 10 novembre ; M. L. Mineur, du *Wallon, ses dialectes et sa littérature*, à la Maison wallonne, le 1er décembre ; le 16 du même mois, au cours d'une séance organisée en la salle du Cygne par le *Réveil wallon* au profit du prix triennal de littérature wallonne, M. E. Wiket, avec le concours des chansonniers liégeois C. Fourny et H. Lambermont, fit une causerie sur *L'amour dans la chanson wallonne*. Enfin, le 18 décembre, aux Mardis des Lettres belges, Mme Emma Lambotte parla avec un vif succès du poète wallon *Nicolas Defrecheux* ; voici l'article qu'insérait le journal *Le Soir* au sujet de cette conférence :

« *Aux Mardis des Lettres belges.* — Soirée wallonne des plus animées, des mieux réussies. Mme Emma Lambotte

parle aux « Lettres belges » du poète patoisant Nicolas Defrecheux. Elle s'en est instaurée la propagatrice (en français) et la traductrice avertie. C'est toute l'âme délicieuse, sentimentale et claire de Wallonie qui se révèle et qui s'envole en chansons naïves et douces, en petits drames de cœur et d'âme, si près de la vie universelle, si loin des livres savants et des littératures faisandées. L'esprit populaire s'y manifeste pur. Et malgré les larmes des amoureux que Nicolas Defrecheux a si bien chantés, on sent son pays heureux. « La Wallonie en fleurs », sous ces paroles de tendresse, se manifeste au souvenir ému du Flamand qui écrit ces lignes. Quant à M. Ernest Mécin, baryton-solo de la « Royale Légia », il enthousiasma l'auditoire de ce quarante-deuxième Mardi, en donnant de façon parfaite : « Laissez-moi pleurer », « En berçant » et le « Chant des Liégeois », qui fut répété par toute la salle, littéralement emballée ! »

Une voix plus autorisée vous a parlé longuement, dans l'*Annuaire*, de notre regretté collègue Louis Loiseau, mort à Ixelles, le 23 avril dernier, à l'âge de 65 ans (1). J'ai réuni tous les articles nécrologiques parus dans les différents journaux et je les joins au présent rapport.

Oscar Lacroix,
Membre correspondant, à Bruxelles.

(1) Voir *Annuaire* 30 (1923), *Louis Loiseau* (1858-1923), notice par Albert Robert, pp. 79-130.

Le mouvement littéraire et dramatique wallon à Bruxelles en 1924

Les cercles dramatiques ont fait preuve d'une très grande activité et le public a suivi les différentes représentations avec beaucoup d'assiduité.

Voici la liste des spectacles qui furent donnés :

19 janvier, au Théâtre Régina, Bruxelles : *El Galant strapé*, 1 acte de Em. Despret, par le cercle « Les Aclots », de Bruxelles ; — 27 janvier, au Théâtre des Arts, Watermael : *Dis ! Ecoute un peu !* revue en 3 actes de Robert Boxus, par « le Réveil wallon », de Bruxelles ; — 28 janvier, au Cercle Artistique, Anvers : *Quand lès maîsses n'î sont nin*, 2 actes de J. Lejeune ; *Li Galant strindu*, 1 acte de Em. Despret, par « Nameur po tot », de Bruxelles ; — 2 février, au Palais du Midi, Bruxelles : *Po 'ne Cuisinière*, 1 acte de A. Tilkin, par le « Cercle Verviétois », de Bruxelles ; — 16 février, à la Grande Harmonie, Bruxelles : *Trop couyons*, 1 acte de A. Lux et Ch. Degaille, par le « Cercle Montois » et « Les Aclots », de Bruxelles ; — id., au Lion d'Or, Bruxelles : *Mi feume èst consèlier*, 3 actes de L. Broka, par le cercle « Wallonia », de Bruxelles ; — 24 février, au Trianon, Ciney : *L'ambition d'a Colas*, 1 acte de A. Souldo, et *Li marchau d' Ferlée*, 1 acte de A. Potier, par « les Namurwès d' Saint-Djîles » ; — 23 mars, au Théâtre du Cygne, Bruxelles : *Ci qu' c'èst qu' l'amour*, 1 acte de L. Loiseau, par « Les Philanthropes Namurois », de Bruxelles ; — 5 avril, au Théâtre Varia, Bruxelles : *Li visite dèl Matante*, 3 actes de J. André, et *Cwamji èt Méd'cin*, 1 acte de Berthalor, par « Nameur po tot », de Bruxelles ; — 6 avril, à la Cour d'Angleterre, Bruxelles :

Mi feume èst consèlier, 3 actes de L. Broka, par le cercle « Wallonia », de Bruxelles ; — id., à la salle des Brasseurs, Bruxelles : *Tchû l' Deutisse*, 1 acte de F. Bonneau, et *La Batijârde*, 1 acte de E. Schroeren, par le « Cercle Gaumais », de Bruxelles ; — 20 avril, à Marche : *Les deus Gaules*, 3 actes de A. Potier, par « Les Namurwès d' Saint-Djîles », de Bruxelles; — 11 mai, au Lion d'Or, Bruxelles: *In dainer à l'Exposition*, 1 acte de E. Despret, par le cercle « Les Aclots », de Bruxelles ; — 17 mai, au Théâtre Régina, Bruxelles : *One pasquée èmon Myen*, 3 actes de A. Souldo, par « Les Namurwès d' Saint-Djîles », de Bruxelles ; — 8 juin, au Casino de Spa : *Li tindrie u l'amourète*, 2 actes de V. Collard, et *Lès deûs galants rostis*, 1 acte de L. Pirsoul, par « Nameur po tot », de Bruxelles ; — 9 juin, au Casino de Spa : *Li visite dèl Matante*, 3 actes de J. André, et *Cwamji èt Méd'cin*, 1 acte de Berthalor, par « Nameur po tot », de Bruxelles ; — 14 juillet, à la Maison Wallonne, Bruxelles : *Eles fît 'ne sokète*, 1 acte de Robert Boxus, par « Le Réveil wallon », de Bruxelles ; — 20 juillet, à la Cour d'Angleterre, Bruxelles : *Grand-Pére Baltazar*, 2 actes de S. Delvaux, par le cercle « Wallonia », de Bruxelles ; — 21 juillet, au Théâtre du Parc, Bruxelles : *Nos-alans al campagne*, 2 actes de C. Déom, et *On mwinnadje di francs pauves*, 1 acte de Leroy, par « Nameur po tot », de Bruxelles : — 21 septembre, au Théâtre Mercelis, Bruxelles : *Grand-Pére Baltazar*, 2 actes de S. Delvaux, par le cercle « Wallonia », de Bruxelles ; — 4 octobre, au Théâtre Mercelis, Bruxelles : *El Petotier*, 2 actes de J.-B. Descamps, par « le Cercle Montois », de Bruxelles ; — 12 octobre, à l'Union Coloniale, Bruxelles : *Po-z-ètinde Auzeau*, 1 acte de A. Potier, par « Les Namurwès d' Saint-Djîles », de Bruxelles ; — 8 novembre, au Théâtre Mercelis, Bruxelles: *Mi feume èst consèlier*, 3 actes de M. Broka,

par le cercle « Wallonia », de Bruxelles ; — 23 et 30 novembre, à la Cour d'Angleterre, Bruxelles : *Oh ! l' pauve coq, va !* revue en 3 actes de Robert Boxus, par « Le Réveil Wallon », de Bruxelles ; — 29 novembre, au Théâtre Varia, Bruxelles : *Tortos d' Nameur,* 2 actes de E. Fortin, et *Nos n'avans nin l' timps,* 1 acte de C. Déom, par « Nameur po tot », de Bruxelles : — 20 décembre, au Théâtre Régina, Bruxelles : *Li trovaye do champète,* 1 acte de L. Bodart, et *Les sins-souci,* 1 acte de J. Laubain, par « Lès Namurwès d' Saint-Djîles », de Bruxelles.

Nous avons donc *trente-six pièces* interprétées, donnant un total de *cinquante-sept actes.* Il y a gain sérieux sur le bilan de l'an dernier. Les scènes wallonnes des revues : *Dis ! Ecoute un peu !* et *Oh ! l' pauve coq, va !* ont une durée d'exécution d'un acte par représentation. Ces pièces sont comptées comme telles au total général.

Les *Cabarets wallons* tiennent toujours une grande place dans la vie wallonne de la capitale, mais ils sont si peu... wallons qu'ils mériteraient d'être dénommés simplement cabarets.

Les *Conférences* et *Causeries* furent nombreuses au cours de l'année.

Il est de mon devoir de signaler à la Société l'initiative prise par son membre correspondant, M. Robert Boxus.

Dans l'impossibilité de réunir à Bruxelles les éléments suffisants pour donner des cours de littérature wallonne aux écrivains de la capitale, M. Boxus a créé un cycle de conférences où furent traités différents sujets intéressant nos dialectes.

La Société sera heureuse d'apprendre que de nombreuses conférences et auditions furent organisées en dehors de la sphère wallonne habituelle et que des sujets se rappor-

tant à notre littérature et à notre folklore y furent développés par les orateurs. Voici par ordre de dates la liste des conférences :

13 janvier, au Réveil Wallon, par Justin Sauvenier, *La Littérature wallonne et Henri Simon* ; — 27 janvier, au Réveil Wallon, par Léon Mineur, *La Wallonie, ses dialectes, ses origines et sa littérature* ; — 10 février, au Réveil Wallon, par Octave Servais, *Joseph Vrindts, prince des poètes wallons* (audition de J. Waroquiers) ; — 21 février, aux Anciens élèves des cours supérieurs, Ixelles, par M. Rousseau, *La chanson populaire wallonne* (audition de Luc Disy et Cornélis) ; — 21 février, aux Jeudis de la bonne chanson, *Exécution d'œuvres wallonnes* : — 2 mars, au Service éducatif des Musées du Cinquantenaire, par Ch.-J. Combaire, *Folklore de Wallonie*; — 23 mars, au Réveil Wallon, par Robert Boxus, *Louis Loiseau, barde wallon* (audition de MM. Willem, Piret, Laurent et Henry) ; — 10 avril, aux Jeudis de la bonne chanson, *Exécution d'œuvres wallonnes* ; — 4 octobre, au Réveil wallon, par Robert Boxus, *Les copères et les copéries* ; — 21 octobre, au Réveil Wallon, par Robert Boxus, *Les marionnettes wallonnes* ; — 7 décembre, au Réveil Wallon, par O. Lacroix, *Des spots et traditions de la province de Namur.*

Dans le domaine des *publications nouvelles*, nous avons le plaisir de vous signaler : *Poète èt... bèle-mére*, comédie en 1 acte de O. Lacroix ; — *Aubade a mi p'tite amiye* (édition musicale), par O. Lacroix, musique de Camille Dallons ; — *Louis Loiseau, barde wallon*, par Robert Boxus ; — *Les Chansonniers wallons namurois au 25e anniversaire de Léopold Ier*, id. ; — *Eles fît 'ne sokète*, comédie en 1 acte, id. ; — *Li p'tite macrale*, opéra comique en 1 acte, id., musique de Rogister ; — *Les poètes et chansonniers wallons du pays de Namur*, par Oscar Lacroix ; *Novèle*

Courone, recueil, id. ; *Rimadjes d'on fumeû*, recueil de poésies, id. ; *Li bon Bièrdjî*, comédie en 3 actes de Henri Hurard (traduction namuroise de O. Lacroix).

Ces œuvres ont été envoyées à la bibliothèque de la Société de Littérature wallonne.

La presse nous donne également de bons résultats : *Le Soir*, *L'Etoile Belge*, *La Nation Belge*, *Midi* et *Mercredi-Bourse* commencent à rendre compte des spectacles wallons. Quant à nos journaux wallons, *La Défense wallonne* et *Le Réveil wallon*, ils continuent leur œuvre bienfaisante.

Deux nouveaux *cercles littéraires* ont vu le jour : « L'Association des Écrivains wallons anciens Combat- » tants », et « Les Wallons de Bruxelles ».

On annonce aussi la formation d une nouvelle troupe dramatique : « L'Etoile Wallonne ».

Un concours littéraire est en voie de formation. Il est placé sous les auspices du *Réveil Wallon* et organisé par la Ligue Wallonne du Brabant et le Comité d'Action Wallonne. Sujet imposé : *Ode à la Wallonie*.

Les programmes des fêtes, articles de journaux, résumés, etc., ayant trait à ces manifestations dramatiques. sont joints au présent rapport pour la documentation.

Telles sont les choses les plus intéressantes à signaler dans le mouvement dramatique et littéraire wallon à Bruxelles.

Nous estimons qu'il y a lieu d'être satisfait du résultat obtenu dans les différents domaines.

Oscar Lacroix,
Membre correspondant.

Bruxelles, 31 décembre 1924.

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES

pour l'année 1924

Notre bibliothèque s'est accrue, au cours de l'année 1924, de 155 numéros : recueils lyriques, nouvelles, œuvres d'histoire littéraire ou de philologie, almanachs, et surtout pièces de théâtre. Nous citerons entre autres, parmi ces dernières : Mignolet, *L'âme del Cité* ; Maubeuge, *Li discandje* ; Hurard, *Les Plomes* et *Li bon bièrdjî* ; Brasseur, *Lu dame du coûr* ; pour les lyriques : Dehousse, *Lâmes èt djôyes d'amoûr* ; Huberty, *Ine pougnêye di tchansons*; Lambremont, *Pavwêrs et Violètes* ; Oscar Lacroix, *Fleûrs di mai* et *Novèle courone* ; Scayet, *Fleûrs di tranchées* ; Dallons, *Li long dès vôyes*, etc.

Émettons en passant le vœu que notre Société et les différentes Fédérations littéraires et dramatiques des provinces wallonnes interviennent pour que les auteurs fassent désormais choix, pour leurs œuvres, d'un format identique, plus apte à être placé et à tenir dans les rayons d'une bibliothèque ; ils pourraient par exemple se borner à l'in-12 ou à l'in-8.

Nous avons commencé déjà le récolement de la bibliothèque philologique ; celui-ci terminé, nous entamerons le classement des nombreux dossiers et feuilles volantes que nous possédons.

Les Bibliothécaires :

Oscar PECQUEUR — Edgard RENARD

Le Banquet Wallon de 1924

Cette année, le bon poète Louis Lagauche s'était chargé de rimer l'invitation traditionnelle. Il s'est heureusement acquitté de sa tâche dans les strophes suivantes, imitées de la chanson de Lamaye sur *li Bourgogne* :

Nosse 49me Djama

Amis, l' sudjèt di m' tchanson
Va fé rîre lès galavales
Qui r'qwèrèt lès-ocåsions
La qu'on s'implih disqu'ås spales.
Zim-zi-zim èt zon-zon-zon !
Si vosse vinte è-st-ine tîbale,
Ni v'nez nin brognî l' magn'hon
Di nosse bê banquèt walon !

Vos veûrez qu' li p'tit cårton
Qu'on v' sititch'rè reût-a-bale
Årè tos saqwès d' si bon
Qu'i f'ront rîre vosse laide monwale.
Vos d'meûr'rez, d'èwaråcion,
Come on vî saint d'vins 'ne potale
Et pwis v' magn'rez l'agayon
Tot-z-ècråhant vosse minton !

A dèssêrt. lès gros... ognons,
Qu'åront 'ne djêve come ine brocale,
Djås'ront, beûront... ou clign'tront...

Anfin, djans ! c'èst tére-èwale
Pusqui tos lès-antes pôront
Tchanter, rîre, miner trik'bale
Et d'ner d' l'âhe â pantalon
Po n' nin râyî lès botons.

S'ènn' a qu' pinsèt qu' lès râvions
Et lès spots dès djins d'al hale
Sont dandj'reûs d'vant l's-élèctions
Là qu'ont sogne d'avu 'ne gruzale.
Qu'i n'âyèsse nin lès frèssons,
Pace qui, vèyez-v', on avale
Pus-âhèyemint d'vins 'ne tchanson
On côp d' gueûye ni pus ni mons.

Et qwand lès cotîs vinront
Loukî po lès colèbales,
Enn' a qu' sèront d'dja bin lon
Et mutwèt péres d'ine djèrmale !
Zim-zi-zim èt zon-zon-zon !
Si vosse vinte è-st-ine tîbale,
Ni v'nez nin brognî l' magn'hon
Di nosse bê banquèt walon.

C'est le 13 décembre, dans les salons de l'Hôtel de l'Europe, qu'eut lieu le 49e Banquet de la *Société de Littérature wallonne*, en cette atmosphère de cordialité et de belle humeur qu'on y respire toujours. Près de quatre-vingts convives avaient répondu à son appel.

M. Aug. Doutrepont présidait, entre M. Gilbart, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-

Arts, et M. Jean Roger, vice-président du Conseil provincial. Autour d'eux se pressaient des membres titulaires, MM. Julien Delaite, Jean Haust, Oscar Pecqueur, Joseph Vrindts, abbé Bastin, Jean Lejeune, Charles Delchevalerie, Antoine Grégoire, Joseph Closset, Henri Hurard, Charles Steenebruggen, Emile Fairon ; de nombreux professeurs, des poètes et chansonniers wallons, sans compter tous les fidèles wallonisants qui considèrent notre *cråsse eûrêye* comme une cérémonie rituelle de fin d'année. Namur avait délégué MM. Robert Boxus, Oscar Lacroix et Coppois.

Le menu, très soigné, malgré les vocables hirsutes sous lesquels on en avait dissimulé les différents services, s'ornait d'un dessin de M. Léon Defrecheux où l'habile artiste avait croqué trois des plus anciens membres titulaires de la Société.

Au dessert, M. Doutrepont porte d'abord la santé traditionnelle du Roi dans les vers suivants :

Å RWÈ

Dispôy pus d' cinquante ans, c'è-st-è nosse vî walon
qu'on beût cial å boneûr dè Rwè èt dèl Belgique...
Nos f'rans oûy come nos tåyes, èt nos l' f'rans coûrt èt bon:
Qui, må pô, nosse bon Rwè pôye, mågré l' politique,
rassètchî so l' payîs ritchèsse, påy èt sûr'té !

Qu'inte Walons èt Flaminds si djustice mète l'ètinte !
Qu'i vike ureûs, fièstî, admiré, rèspècté
èt qu' nos polans' djourmây braîre come lès cis d'l'an trinte:
Vîve nosse Belgique, Vîve li Rwè !

Puis, quand les accords d'une enthousiaste *Brabançonne* se sont éteints, il reprend la parole en ces termes :

Messieurs et chers amis wallons,

En feuilletant, ces jours derniers, pour reprendre l'air de la maison, les premiers annuaires de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé de certains changements survenus chez nous au cours de cette bonne soixantaine d'années.

Sans doute, nous avons fait d'honorables progrès, et ce serait de notre part fausse modestie que de les réduire ou dissimuler. Mais il y a tout de même des choses que nos prédécesseurs faisaient mieux que nous.

Et d'abord leurs banquets ! On y a compté jusqu'à 172 convives. Et quels menus formidables (deux services, s'il vous plaît !), quelles *magn'hous* pantagruéliques... et humoristiques, car en ce temps-là la verve wallonne n'attendait pas la première chaleur des vins pour s'épanouir : repoussant ces appellations barbares, aux résonances iroquoises, qui épouvantent plutôt qu'ils n'excitent nos estomacs fragiles, on rédigeait le menu dans un wallon où se mariaient l'humour et la satire : *mosses di ritches* ou *tchîrès mosses, bouyon po lès vikants, ragostantès bètchêyes, bleûs oûys, ou filèt qu a l' certificat avou 'ne sâce Rotterdamsche Courant, ine djôu'lèye di cossèts, talmahèdje* ou *fricassêye di piètris, bègasse di so l' Avreû* ou *tchi-*

vrou stroulé al Bov'rèye, blanke tchar al blanke sâce, ou drî d'ognê tot nou ine grosse bièsse èt ine bonne farce, trûlêye âs djènes d'oûs, dès frût' qui n' sont nin fôcakes, totes lès doûceûrs dè Pont-d'Ile, ine pitite paskèye èt ou p'tit vêre di vin...

Le plat servi était-il conforme à l'alléchante annonce ? Le rédacteur avait-il au préalable passé par les cuisines ou pris l'avis du vatel ou de son maître-coq ? On peut en disserter, mais je suis bien sûr que ces vieux plats étaient copieux et de qualité.

Ce plaisant menu, on poussait la fantaisie jusqu'à le mettre en vers et lui donner la forme typographique et symbolique d'un objet de circonstance, tel un moutardier, réceptable de choses piquantes et digestives.

Quels banquets, disions-nous, et (corollaire naturel) quels estomacs robustes, quels appétits complaisants, quelles redoutables fourchettes et quels gosiers exigeants ! C'est à croire qu'on invitait chaque année Pantagruel et son grand père Grangousier, et qu'on avait à cœur, et les forces, de leur rendre raison. Aussi s'en retournait-on, comme on pouvait, aux petites heures, *a tûrèlûre èt d'mèye* !

Quels gosiers ! Car on ne comptait pas les flacons de ce bon vieux crotté Bourgogne, dont Lamaye a si bien dit les vertus multiples et qui donne au corps la vigueur et le trait à l'esprit — quels gosiers, et aussi (l'un ne va pas sans l'autre) quelle exubérante gaieté, quelle verve endiablée dans les chansons, quels hilarants couplets de circonstance, où les plus austères personnages, ayant déposé pour quelques heures les insignes vénérables de leurs hautes fonctions, toge de professeur ou bonnet de juge, s'abandonnaient sans contrainte à la bonne vieille joie de chez nous, à « cette vieille verve wallonne, sœur pétulante de l'immortelle verve gauloise », et s'enlaçaient pour finir

dans un bruyant et remuant crâmignon ! C'était l'époque homérique d'Alcide Pryor, et quand j'évoque Homère, je ne puis en séparer Rabelais notre ancêtre, l'Homère du rire.

Cependant, nos vieux banquets wallons avaient toujours un moment de haute solennité et de recueillement profond : c'était celui où le vénérable président se levait pour porter la santé du Roi régnant. Quelle gravité dans les paroles et dans l'assemblée ! Ses premiers toasts, notre plus ancien président, Charles Grandgagnage, sénateur de Liège d'ailleurs, n'osa pas les prononcer en notre patois, le trouvant sans doute incompatible avec la majesté du sujet. Aussi quel patriotisme ardent animait ces harangues ! On semble encore entendre les fiers échos de 1830. Le banquet wallon d'autrefois était une fête à la fois gastronomique, littéraire et nationale ; « à côté d'une aimable partie de plaisir, disait un orateur, une émouvante solennité nationale ». « Dans les effervescences du patriotisme le plus ardent, mêlé aux accents de la joyeuse satire et de la poésie légère, affirmait un autre, je vois l'expression la plus complète, la plus saisissante de l'esprit et du caractère liégeois ». Et encore : « En cultivant sa langue, c'est la patrie elle-même que l'écrivain honore ». On acclamait surtout, en la personne du Roi, sans distinction d'idiomes ni de provinces, « la plus haute et la plus intelligente expression de l'Unité nationale ».

Tels furent, si je ne m'abuse, ceux qui nous ont précédés. Les choses n'ont-elles pas un peu changé depuis ces jours déjà lointains, et que la terrible parenthèse de la guerre semble encore éloigner davantage ? Comparés aux exubérants Wallons d'autrefois, nous paraissons un peu mornes, venus trop tard, comme disait l'autre, dans un siècle trop vieux. Notre joie fait moins de bruit et

réclame moins d'espace ; elle n'a plus tout à fait la belle spontanéité d'autrefois. Une atmosphère de mélancolie et d'inquiétude enveloppe nos âmes et pèse sur tous nos gestes.

Notre patriotisme lui-même, pour n'avoir rien perdu de son intensité, a laissé tomber quelque chose de cette allégresse, de cette belle confiance, de cette sécurité qu'il avait, grâce aux traités devenus chiffons de papier, sur les lèvres et dans le cœur de nos devanciers.

C'est que la vie, pour nous, est devenue chose plus grave et plus tragique, plus recueillie et plus réfléchie : chacun lui réclame, aujourd'hui, sa légitime part de droits et de jouissances, et quelquefois davantage. Par surcroît, la guerre est venue, qui dure encore avec l'insécurité des lendemains, ses épées de Damoclès demeurées suspendues sur nos têtes, la vie incessamment enchérissante, et nos querelles intestines, et le flamingantisme, et autres pestes nationales...ou antinationales.

Comment, dès lors, ne serions-nous pas un peu moins exubérants que ceux qui vécurent les paisibles jours d'autrefois ?

Mais, tout de même, il n'y a là qu'une nuance, une différence de degré. La joie de vivre est un des éléments essentiels de notre tempérament wallon, où l'ascendance gauloise a laissé son empreinte ; il y a chez nous une réserve inépuisable de bonne humeur et de confiance. Serions-nous ici, en si grand nombre et dans cette cordiale intimité, s'il en était autrement ?

Eh, oui ! si quelque ancêtre curieux revenait un instant parmi nous, réveillé par l'arome de quelque vieux flacon, il constaterait que nous n'avons pas dégénéré, que nous sommes, malgré tout, les dignes fils des vieux Wallons. Comme eux et autant qu'eux, nous adorons encore les

réunions joyeuses : nous aimons rire, boire et chanter. Comme eux, autant qu'eux, mais peut-être un peu autrement, avec une tendresse plus consciente et plus avertie (comme on s'attache aux êtres chers qu'un danger menace) nous aimons le pur et souriant visage de la Wallonie, ses collines et ses vallons, ses fleurs et ses fruits, ses nuages et ses eaux, et la figure ouverte, le tour d'esprit caustique, l'âme indépendante et franche de ses enfants.

Aima-t-on jamais plus que nous, avec une plus pieuse affection, notre langage populaire, ces vieux patois si colorés, si expressifs, si pleins de saveur, si adéquats à la tournure de notre pensée et aux nuances de notre sensibilité ? Ceux-là même, chaque jour plus nombreux, qui croient ne plus les connaître, ils les parlent encore à leur insu, dans la langue de haute culture qui s'est imposée à tous, mais qui s'est imprégnée ici de notre accent, de nos vocables, de nos tournures, de notre façon de concevoir l'idée et d'exprimer nos sentiments :

La matière demeure et la forme se perd.

Bons vieux patois, il nous semble éprouver pour vous plus d'ardente affection que ceux qui vous possédèrent en votre intégrité, sans nulle inquiétude encore ; nous sentons, hélas, que vous nous échappez un peu plus chaque jour ; un mal qui ne pardonnera pas, vous pénètre et vous ronge, et par là vous revêtez à nos yeux le charme si prenant de « ce qu'on ne verra pas pas deux fois », de l'automne aux teintes pâlissantes, de la fleur qui laisse choir ses premiers pétales.

Mais, si les pieux enfants de la Wallonie qui fondèrent en 1857 la *Société liégeoise de Littérature wallonne* venaient aujourd'hui nous demander ce que nous avons fait de leur œuvre de tendresse, si nous l'avons continuée avec méthode et persévérance, si nous avons réalisé leur pro-

gramme de défense et illustration de la langue wallonne, nous pourrions leur répondre avec une fierté légitime : « Oui, tous nos efforts ont tendu à vous continuer avec piété : voyez entre autres les cinquante-huit tomes de notre Bulletin et les trente de notre Annuaire ! Nous avons même élargi vos ambitions premières en associant à nos travaux tous les Wallons de Belgique, et même d'ailleurs ; nous avons continué et même multiplié vos concours littéraires et philologiques ; nous avons donné à nos patois une orthographe rationnelle ; nous avons organisé, au moyen d'un Bulletin spécial, des enquêtes dialectologiques dans toute l'étendue de la Wallonie ; nous allons pouvoir, après un demi-siècle de préparation, commencer à publier le Dictionnaire général des parlers romans de Belgique. »

Moins parlés qu'autrefois, et surtout moins bien, nos patois ont pourtant réalisé, sous la plume de nos écrivains, de merveilleux progrès : la langue wallonne a ses artistes du verbe et ses Parnassiens ; l'un d'entre eux a su plier à sa souplesse familière la rigidité des vers, de tous les vers, du *Tartufe* ; il a su d'autre part, en nous disant d'où vient et comment se fait le *Pain du Bon Dieu*, lui donner la largeur et la noblesse de l'épopée.

Elle n'a rien délaissé de son goût et de son aptitude native pour la pasquille joyeuse ou mordante, pour la plaisanterie humoristique ou gauloise (n'avons-nous pas évoqué tantôt le nom symbolique de Rabelais ?), pour la scène populaire ou vaudevillesque. Mais ses dramaturges, devenus légion, ont singulièrement agrandi leurs cadres et haussé leurs ambitions : comédies de mœurs, comédies de caractères, analyses psychologiques, questions morales ou sociales, ils ont tout abordé, tout osé, et cela avec une abondance et un bonheur que pourraient lui envier de

vieilles littératures. Et l'art scénique a suivi cette ascension : nous avons des artistes amateurs qui en remontreraient, pour le naturel et la vérité, à des professionnels émérites.

Nous avons des prosateurs, romanciers et descriptifs, qui font merveille, et dont le vocabulaire a pris une richesse, la syntaxe une souplesse dignes d'une langue classique.

Enfin, la note élégiaque, qu'avait fait entendre un jour à jamais mémorable, avec tant de poésie et de charme, notre grand Defrecheux, des disciples, souvent dignes de lui, l'ont répétée et multipliée.

Nos lettres wallonnes sont dans la plénitude de leur floraison. Si l'on parle un peu moins bien qu'autrefois, on écrit d'autant mieux. Au surplus, je le répète en terminant, la matière demeure : l'esprit wallon est immortel, et l'on peut prédire, sans crainte d'erreur, que pendant des siècles et des *ra-siècles* Liège la wallonne toujours continuera à célébrer, au milieu des verres et des chansons, l'anniversaire de fondation de notre bien-aimée *Société liégeoise de Littérature wallonne* !

Cette vibrante allocution est saluée par les acclamations de l'assemblée, dont tous les membres debout entonnent *Li Tchant dès Walons.*

Aux chanteurs maintenant d'escalader le *skanfår.* M. J. Closset, d'accord avec le maître accompagnateur Duysenx, a préparé un copieux programme, où nombre de vieilles chansons voisinent avec des œuvres nouvelles. C'est ainsi que M. V. Vincent, chaudement félicité pour sa récente nomination de Chevalier de l'Ordre de

Léopold II, après des couplets de circonstance à *Nosse bon vî banquet*, fait entendre *Li vî hal'bardî*, vieille chanson ; Vrindts vient tendrement gruziner *Mi p'tite Nanète* (J. Thiriart) et *Li fayèye narène* (Albert) ; Lagauche, avec *Honoris causa*, nous détailla l'*Istwère di saint Âbin* : Steinweg ajoute à ses productions personnelles *Li troubadoûr dèl Cawe-dè-Bwès* ; et Donat Wagener, après *Vicarèye* de Péelers, nous dit avec esprit *Li pantalon trawé* et *Save bin çou qu' c'èst qu'on Prûssien*. Entretemps, nous avions savouré l'humour pétulant de Claskin (*C'est ça qu'est chic*), la bonhomie narquoise de Boon (*C'est come tu veux*), l'ironie mordante de Steenebruggen (*On voyèdje an Bochie* et *Li novê Ministére*)... J'en passe, et des meilleurs. Remercions à part le beau chanteur namurois M. Coppois, qui nous a fait entendre en grand style deux poèmes de Louis Loiseau : *Li vî clotchî d' Saint-Djan* et *Nosse ni d'amoûr*, après lesquels les assistants ont repris en chœur *Li bia bouquet*, entonné par M. Closset.

Et maintenant préparons-nous à célébrer l'an prochain le 50e *Djama* de notre Société avec le déploiement des *magn'hons* pantagruéliques et de l'exubérante gaîté que notre Président regrettait tout à l'heure avec tant de raison.

Oscar Pecqueur.

7

Rapport du Président

pour l'année 1924

Quelle fut, Messieurs, pendant l'année qui s'achève, la soixante-huitième de son existence, l'activité de notre Société ?

Au cours de ses dix séances réglementaires, à chacune desquelles prit part un respectable contingent de membres fidèles et dévoués, elle eut comme d'habitude à s'occuper de questions assez diverses, et c'est pourquoi ce modeste rapport sera, plutôt qu'un développement suivi, une succession de notes un peu disparates.

Le principal objet de nos délibérations fut celui de nos voies et moyens. Après avoir dépensé, pendant l'exercice social 1923 (et sans le moindre gaspillage, vous n'en doutez pas !), la somme de 16.910 frs 25, nous abordions l'année nouvelle avec la formidable encaisse de 1.691 frs 82. Or notre *Bulletin* de 1924, le tome 58, n'a pu donner encore que les rapports et pièces couronnées du Concours de 1920, et pour la partie littéraire seulement ! Ce retard, uniquement dû à la pénurie de nos ressources, il n'est pas douteux qu'il cause un préjudice énorme à la popularité de nos con-

cours et à l'efficacité de notre action. Les observations de nos rapporteurs, lorsqu'elles arrivent enfin à la connaissance des intéressés, sont vieillies, ont souvent perdu leur sel et leur opportunité. Les auteurs couronnés, et ceci est particulièrement désagréable pour les dramaturges, ne reçoivent leurs tirages-à-part qu'après plusieurs années ; or le règlement de nos concours, qu'il a bien fallu parfois faire fléchir, leur interdit de se faire imprimer ailleurs que chez nous, même à leurs dépens. Pareille situation ne pouvait continuer sans danger.

La cause du mal n'était que trop évidente et trop connue. Comme tous les organismes similaires, comme tous les citoyens et toutes les citoyennes de Belgique et d'ailleurs, notre pauvre Société est une victime de l'impitoyable « vie chère » ; ses déjà trop maigres ressources n'ont pas réussi à monter, pour se mettre à l'*index*, à mesure des progrès du fléau : le jour était proche (cruel dilemme !) où elle devrait soit déposer tristement son bilan, soit réduire à quasi rien ses diverses publications. Car, alors que la cotisation annuelle de la plupart de nos abonnés restait au taux dérisoire de cinq francs, fixé depuis les origines, le coût des impressions subissait des hausses fantastiques et constantes, si

bien que nos membres recevaient chaque année beaucoup plus qu'ils ne nous donnaient et que nous en étions réduits à redouter comme un malheur et un danger la présentation de nouveaux affiliés. Or c'était en contradiction absolue avec le noble esprit de prosélytisme qui avait inspiré nos fondateurs et que vous avez vous-mêmes, Messieurs, dans une revision de nos statuts, affirmé et précisé en de nombreux articles.

Où trouver, dans cette détresse, l'augmentation de ressources indispensables à notre existence ou du moins à notre prospérité, à notre mission de propagande ? On ne pouvait pas l'attendre, à suffisance du moins, des pouvoirs publics, État, provinces ou communes ; le déficit et la compression règnent à l'état endémique et aigu dans leurs finances d'après guerre. C'est donc à nos membres, tristes contribuables déjà, mais accoutumés par là à être tondus de mainte façon, qu'il fallait demander le sacrifice héroïque.

Et c'est ainsi, pour rechercher les meilleurs moyens de majorer sérieusement nos déficientes recettes, qu'une commission de huit membres fut désignée. Après plusieurs séances et d'assez longues discussions (les indiscrets assurent même qu'elles ne furent pas toujours sans orage), un projet de réorganisation financière fut établi et

adopté. Seulement, comme le taux des diverses cotisations était inscrit dans nos statuts (article 36), il fallut imposer à ceux-ci quelques retouches. Par la même occasion, comme certains autres articles n'étaient plus en harmonie avec nos activités et nos possibilités actuelles, ils furent également revisés.

Dans la séance du 12 mai, le texte nouveau, élaboré par notre collègue M. Polain, reçut votre approbation unanime. Il dit :

Art. 26. — La Société se compose de quatre classes de membres :

1re classe : *a*) Les membres d'honneur ;
b) Les membres protecteurs ;
c) Les membres titulaires émérites.
(Le reste est inchangé).

Art. 28. — La section des membres protecteurs comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager l'œuvre de la Société par une subvention spéciale ou par une cotisation extraordinaire.

Art. 36. — En sa séance ordinaire de décembre, l'assemblée des membres titulaires arrêtera le budget et fixera le taux des cotisations pour l'année suivante.

Art. 69. — Les publications *ordinaires* de la Société sont les suivantes :

1° un *Annuaire* contenant spécialement des documents administratifs, des notices biographiques, des variétés ;

2° un *Bulletin* contenant : *a*) les pièces et mémoires couronnés dans les concours ; *b*) les rapports des jurys sur

ces concours ; *c*) les pièces, mémoires et travaux dont la Société jugerait l'impression avantageuse.

(Le reste de l'article disparaît).

Art. 70. — A l'aide de ressources spéciales, la Société peut éditer ou subsidier des publications *extraordinaires* qui se rapportent à la littérature, à l'histoire ou à la philologie du wallon. Ces publications pourront être réunies sous le titre de : *Bibliothèque de littérature, d'histoire et de philologie de la Société de Littérature wallonne.* La Société s'engage, dans la mesure du possible, à réserver aux membres affiliés des conditions avantageuses de souscription d'achat.

(Le dernier alinéa disparaît).

Art. 72. — Tous les membres qui paient la cotisation annuelle fixée en vertu de l'article 36, ont droit aux publications ordinaires de la Société. Les membres protecteurs ont droit à toutes les publications de la Société.

(Le second alinéa subsiste).

En résumé donc : 1° L'ancienne catégorie de membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire disparaît au profit d'une catégorie de membres protecteurs de la Société et de toutes ses œuvres ; 2° Étant donné l'instabilité persistante des frais d'impression et d'édition, le taux des diverses cotisations, jadis immuables, pourra être modifié chaque année ; 3° Le *Bulletin du Dictionnaire*, le futur *Dictionnaire* lui-même, la *Bibliographie wallonne* cessent, pour des raisons budgétaires

ou autres, d'être publications *ordinaires* de la Société et servies comme telles à tous nos membres indistinctement. La première et la troisième passent dans la catégorie des publications *extraordinaires*, qui auront dorénavant leur budget spécial. Quant au Dictionnaire, du premier fascicule duquel notre collègue Feller achève de rédiger la préface, il sera publié par notre Académie de Langue et de Littérature françaises, qui en assumera la dépense.

En vue de fixer les nouvelles cotisations, notre dévoué trésorier organisa par circulaire un referendum parmi les différentes catégories de nos membres. Il obtint 167 réponses : 77 proposaient une cotisation de 20 francs ; 43 préconisaient le chiffre de 15 ; 16 s'en référaient aux décisions de l'assemblée ; 12 exprimaient des avis divers ; 10 membres seulement envoyaient leur démission ; parmi les membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire, 6 acceptaient la contribution de 50 francs.

En possession de ces indications, votre Comité adopta pour cette année, et vous venez de la confirmer pour 1925, la cotisation de 15 francs pour les membres affiliés, de 25 au minimum pour les membres protecteurs, le Bureau étant autorisé toutefois, dans certains cas intéressants, à consentir une réduction du premier chiffre.

En triplant ainsi l'ancienne cotisation générale, nous pouvions redouter d'avoir forgé une arme à deux tranchants : l'augmentation de recettes escomptée pouvait être annihilée par une proportion correspondante de désabonnements. Par bonheur, et grâces en soient rendues à la foi et à la générosité wallonnes, il n'en a rien été : à la date du 8 décembre 1924, 619 membres (savoir : 106 protecteurs et 513 affiliés) avaient ensemble versé 10.850 francs ; 83 seulement étaient éventuellement démissionnaires. A la respectable somme ainsi encaissée s'ajoutent les subventions des pouvoirs publics, dont le total fut de 3.650 francs.

Toutes nos félicitations et notre gratitude étaient dues, et sont allées, à notre nouveau trésorier, M. Charles Steenebruggen, dont la compétence et l'activité persévérante ont assuré le succès de notre réorganisation financière. Sa précieuse collaboration nous a rendu moins pénible la retraite de son prédécesseur M. Remouchamps qui, malgré les multiples et méritoires activités que vous lui connaissez, avait pendant onze années géré nos modestes finances avec une ponctualité et une précision auxquelles je me plais à rendre ici un nouvel hommage.

* * *

Messieurs, tout ce qui arrive de triste ou d'heureux à l'un ou l'autre des membres de la famille wallonne que nous formons ici, a naturellement sa répercussion dans nos cœurs fraternels. Aussi est-ce avec la joie la plus vive et la plus légitime fierté que nous avons appris l'éminente distinction que l'Institut de France avait décernée à notre secrétaire, M. Jean Haust, en lui attribuant le prix Volney pour son recueil d'*Etymologies françaises et wallonnes*, publié dans la Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège. Vous savez assez quelle est la haute signification de pareille récompense, consécration des longues et savantes recherches de notre actif et dévoué secrétaire, qui a tant fait d'autre part pour perfectionner nos publications, augmenter le prestige et l'action de notre Société, préparer surtout le vaste Dictionnaire dont la publication va pouvoir commencer. Aussi vos acclamations unanimes se sont-elles jointes aux félicitations cordiales que j'adressais en votre nom, dans notre séance du 10 juin, au lauréat du prix Volney.

Ne serions-nous pas injustes et ingrats si nous ne disions ici, quoi qu'il puisse en coûter à sa modestie, tout ce que nous devons de sympathie et de reconnaissance à notre éminent

vice-président, M. Jules Feller, dont la plume savante et féconde a tant fait pour éclairer le grand public sur mainte question de notre passé wallon et qui nous fait tant d'honneur par la place de premier plan qu'il a prise dans notre Académie française, où ses savantes communications ont consacré l'alliance de la Littérature et de la Philologie ?



Avec le soin méticuleux auquel nous sommes accoutumés, notre secrétaire a fait imprimer cette année quatre fascicules de notre *Bulletin du Dictionnaire* (nos 3 et 4 de 1923, nos 1 et 2 de 1924) et le tome 58 du Bulletin général. Le 59e, en préparation, contiendra le *Vocabulaire du faudreur*, de M. Emile Dony, et les Toponymies de Chimay, de Wiers et de Landelies. Outre ces publications, notre secrétaire a préparé, et notre généreux trésorier a fait reproduire en multiples exemplaires, un *Questionnaire* encyclopédique destiné à compléter la documentation de notre Dictionnaire. De plus, il vient de publier en un charmant petit volume, avec introduction, commentaire et glossaire, une édition critique du célèbre *Voyèdje di Tchaufontainne.*

Les Annuaires 1924 et 1925 seront réunis,

par mesure d'économie, en un seul volume dont l'apparition est imminente. Pour ne plus avoir à reproduire dans chaque numéro, comme cela s'est fait jusqu'ici, le texte *ne varietur* de nos statuts, chose devenue onéreuse, nous avons décidé d'en faire tirer à part, à l'intention de nos membres nouveaux, une réserve de 500 exemplaires.

A la suite d'une nouvelle adjudication entre les principaux imprimeurs liégeois, notre vieil éditeur Vaillant-Carmanne demeure chargé de l'impression de notre *Annuaire*, qui dépassera cette année son trentième numéro.

* * *

Notre Bibliothèque et nos Archives, en dehors de leurs accroissements réguliers, ont reçu maints dons généreux : brochures et volumes, documents manuscrits, que nous devons à la munificence de M. le docteur Van Hassel, de Pâturages, de MM. Joseph Brassinne, Henri Hurard et Jean Haust, M. Robert Boxus (dont un manuscrit de feu Édouard Remouchamps), Oscar Lacroix (dont deux *pasquèyes* relatives au baptême des cloches de Retinne et de Comblain). Un hommage spécial est dû à ces deux derniers donateurs, wallonisants de Bruxelles, où ils se dévouent à

notre cause, le premier en signalant notre activité dans son journal le *Réveil wallon*, le second en nous mettant au courant du mouvement littéraire et dramatique wallon à Bruxelles. Fondateur des « Ecrivains wallons anciens combattants », écrivain lui-même, il nous a fait don pour le Dictionnaire d'une somme de 300 francs, bénéfice réalisé sur la vente d'un de ses recueils.

A l'occasion des brillantes leçons qu'il est venu faire à notre Université cette année, M. Ferdinand Brunot, doyen de la Faculté des Lettres de Paris et fondateur des *Archives de la parole*, nous a promis de faire remplacer, dans la mesure du possible, les précieux disques dialectologiques dont il avait, il y a quelques années, enrichi notre documentation et qui avaient été enlevés ou détruits, pendant la guerre, par les apôtres de la Kultur.

Notre actif bibliothécaire, aidé de M. Renard, a terminé la lente et méticuleuse revision de notre collection littéraire ; je vous réitère, Messieurs, l'appel qu'il vous adressait récemment pour l'aider à combler les lacunes qu'il y a constatées et dont il a dressé la liste assez longue.

* * *

Par le nombre et la valeur des concurrents

et de leurs productions, nos Concours de 1923 ont été un nouveau succès. Parmi les 186 pièces que nos divers jurys ont appréciées avec une conscience et aussi une sévérité qui sont de mise ici plus qu'ailleurs encore, 26 ont été jugées dignes d'une mention honorable, 7 d'un troisième prix, 5 d'un deuxième, 1 d'une médaille d'or, attribuée à la pièce en trois actes *Lu bon bièrdjî*, de Henri Hurard. En outre, le prix fondé en 1920 par feu Jean Lejeune, en littérature Jean Lamoureux, pour le meilleur sonnet sur l'Amour, a pu enfin être décerné cette année : il échoit au bon poète Lucien Maubenge pour *Ine bâhe d'amour*. Soit au total, 40 distinctions. [1]

Nous avons eu le plaisir de pouvoir décerner notre plus haute récompense, la médaille d'or, à une œuvre originale qui nous fut soumise hors concours : *Avå trîhes èt bwès*, par M. Jean Lejeune, de Jupille, l'auteur apprécié de tant d'ouvrages lyriques, narratifs, dramatiques et même philologiques. Déjà un jury du Gouvernement en avait proclamé la haute valeur en la classant au premier rang, à côté des meilleurs écrits en français, pour l'attribution des « primes d'impres-

---

[1] Pour le détail, voir ci-dessus, p. 39 et p. 45.

sion ». C'est le *Récit d'un garde-chasse*, où l'auteur développe en poète un vrai traité d'histoire naturelle de chez nous dans une série de petites épopées animales où il a versé des trésors d'observation, de tendresse et d'imagination, au milieu d'une richesse et d'une précision verbales, d'une souplesse et d'une variété d'expression dont nous ne pensons pas que notre prose offre aucun exemple comparable. Avec une illustration appropriée, confiée à un crayon qui soit bien d'ici, ce livre si nouveau, si personnel, que son auteur pourra publier sous notre patronage, fera les délices de tous les Wallons, grands et petits, qui aiment, pour l'avoir observé, leur coin de terre natal et qui n'ont pas cessé de ressentir l'intense et abondante poésie de leur patois.

Vous avez à présent à examiner 113 pièces reçues fin 1924.

* * *

Au cours de cette année, notre premier vice-président, M. Charles Michel, professeur à l'Université de Liège et Membre correspondant de l'Institut de France, a quitté notre ville en prenant une retraite bien méritée après une longue carrière entièrement consacrée au progrès de la science philologique et à son enseignement uni-

versitaire, qu'il aimait par-dessus tout. Membre du Comité de lecture des ouvrages dramatiques wallons, où il représentait le dialecte tournaisien, il était aussi notre collègue depuis avril 1894, apportant à notre Société le prestige de sa renommée et de son érudition. Après l'avoir élu, d'une voix unanime, à l'heure où il nous quitte, membre honoraire, nous avons eu le rare bonheur de pouvoir nommer en sa place M. Emile Fairon, conservateur en chef des archives de l'Etat à Liège, dont vous connaissez les savantes publications et dont les recherches constantes dans nos vieux documents apporteront chaque jour de précieuses contributions à notre dictionnaire.

Une cinquantaine d'affiliés nouveaux ont été inscrits, appartenant en partie à des régions où nous n'avions pas ou guère d'adhérents : Bruxelles, Fleurus, Malmedy, Zurich, Strasbourg, etc. Milieux bien divers aussi ; car, à côté du joyeux Cabaret wallon de Kain, se présente l'austère Bibliothèque de l'abbaye de Maredsous.

En reconnaissance des services qu'ils rendent, à des titres divers, aux lettres wallonnes, vous avez élu comme membres correspondants M. l'avocat Paul Collet, à Nivelles; à Bruxelles, M. Robert Boxus et M. Fernand Verquin, secrétaire du

Comité de lecture des ouvrages dramatiques wallons.

De plus en plus, comme vous le voyez, notre activité sort du cercle uniquement liégeois où nos fondateurs l'avaient modestement enfermée : elle suscite, dans les autres provinces et aussi à l'étranger, des sympathies et des curiosités qui nous honorent. De Suisse et d'Amérique nous sont venues des demandes de renseignements sur nos patois. Notre Bulletin du Dictionnaire imprime en ce moment une longue et pénétrante recherche sur l'origine des noms de famille wallons, due à un jeune érudit de Fribourg en Suisse, M. P. Æbischer.

Permettez-moi d'ajouter un dernier mot sur vos activités et vos initiatives : adhésion à la *Société de linguistique romane*, en voie de formation en France : proposition de notre vice-président, M. Roger, d'inviter la Commission des Cours de perfectionnement à l'usage des Ecrivains wallons à instituer (chose faite aujourd'hui) un cours d'*Histoire du pays de Liège* ; délégation donnée à votre président pour prendre la parole en votre nom à la cérémonie-conférence que le Comité des *Amis de l'Art wallon* se propose d'organiser en février prochain pour célébrer le centenaire de naissance de Nicolas Defrecheux.

Soyons heureux et fiers, Messieurs, de voir pulluler autour de nous, en ses multiples aspects, la vie wallonne. La confiance que placent en nous, de plus en plus, les pouvoirs publics et les différents organismes littéraires de tout le pays, la déférence que ceux-ci témoignent à leur sœur aînée, la nécessité de défendre notre intégrité, notre originalité wallonne contre l'assimilation française, le souci chaque jour plus urgent de recueillir et de publier enfin le trésor de nos vieux mots, avec tout ce qu'ils enferment de notre âme, de notre vie intellectuelle et sentimentale, de nos traditions séculaires, de nos préjugés même et de nos superstitions, tout cela doit nous insuffler une ardeur nouvelle dans l'accomplissement de notre tâche d'éducation populaire et d'inaltérable fidélité à notre passé légitime. Puissions-nous, dans un an, quand nous convierons nos amis wallons à venir prendre place à notre cinquantième Banquet anniversaire, voir se grouper autour de nous, dans la sécurité des lendemains enfin retrouvée et dans l'émouvante affirmation de notre personnalité wallonne, les fidèles qui, près ou loin d'ici, auront conservé vibrante en eux l'âme de la race et voudront forger avec nous, au rythme de nos gais refrains, un solide anneau de plus à la chaîne

qui relie sans cesse, au passé toujours plus aimé, le présent qui en est l'image et la perpétuation.

12 janvier 1925

Le Président,
A. Doutrepont

Comptes de 1924

I. Actif :

1. Encaisse au 1er janvier 1923..........		1.691,82
2. Cotisations (627) :....................		10.950,—
3. Subventions :		
Etat, tome 57 du Bullet. (1923)	1.500,—	
Province de Liège (1923) :		
Société.......... 1.000,—		
Dictionnaire .... 1.000,—		2.000,—
Ville de Liège (1924)	1.600,—	
Etat (supplément) 1923 ...	1.000,—	
Etat 1924 (tome 58 Bull.) .	2.500,—	
Province de Liège (Dictionn.)	1.000,—	
		9.600,—
4. Vente de publications................		1.365,42
		Fr. 23.607,24

II. Passif :

1. Local, Concierge, Assurance		166,30
2. Publications :		
Editées	13.881,19	
En cours	7.744,96	
		21.626,15
3. Bibliothèque		975,92
4. Secrétariat		298,10
5. Trésorerie.............................		227,22
6. Manifestations, Congrès, Banquets, Divers		313,55
		23.607,24

Liège, le 31 décembre 1924.

Le Trésorier,
Ch. Steenebruggen.

CONCOURS DE 1924

La Société a reçu 113 pièces :

12e Concours. *Glossaire technologique.* — 1. Li tokerèye. — 2. La platinerie à Theux aux XVIIe et XVIIIe siècles. — 3. L'industrie lainière. — 4. Le cardier à la main. — 5. La terre plastique à Namur. [*Archives* nos 2155-2159].

Jury : MM. Doutrepont, Fairon, Haust, Maréchal, Feller, *rapporteur.*

14e Concours. *Recueil de mots.* — 1. Mots de Ciney. [*Archives* no 2160].

Jury : Les mêmes ; *rapporteur* M. Maréchal.

18e Concours. *Étude descriptive.* — 1. Li covrèsse. — 2. Fayés pôrtraits. — 3. Dès saqwès. — 4. Alûtchas. — 5. Tâvlês d'djanvîr èt d' mâs'. — 6. Ureûs moumint. — 7. Nozé tâvlê. — 8. Djulèt'. — 9. Li vîle tchapèle. — 10. Tâvlê d'avri. — 11. Li vîle tchapèle. — 12. Li 31 d'octôbe 1919. — 13. Qwand lès-oûhês tchantèt. — 14. So l'èrîve dèl Moûse. — 15. Li leune. [*Archives* nos 2161-2175].

Jury : MM. Calozet, Closset, Grégoire, *rapporteur.*

19e **Concours**. *Récit assez étendu.* — 1. Di m' finièsse. — 2. Boneûr èvolé. — 3. Li gurnî. — 4. Vîle pipe. — 5. Contes dal campagne. — 6. Li clé. — 7. Istwére. — 8. Préfet. [*Archives* nos 2176-2183].

Jury : MM. Ch. Defrecheux, Ch. Steenebruggen, Parmentier, *rapporteur.*

20e **Concours**. *Fable, petit conte*, etc. — 1. Dèclarâcion. — 2. Stou èt blûte. — 3. È scole. — 4. Wice vas-se ? — 5. A on trop sérieûs scolî. — 6. Deûspièles. — 7. Rètchotes. — 8. Rac'mince. — 9. Contes dèl pitite sôr. — 10. Fâves di raconte. — 11. Mi ! — 12. Fidèle. — 13. Po l' djonnèsse. — 14. So deûs cohes. — 15. Flåwisté. [*Archives* nos 2184-2198].

Jury : MM. Delaite, Hurard, Renard, *rapporteur.*

21e **Concours**. *Pièce lyrique en général.* — 1. Rèsponse di leûp. — 2. Dins m' djardin. — 3. Rigrèts. — 4. L'amoûr. — 5. Li mame. — 6. Ris'lèt d'èfant. — 7. Ombions. — 8. È li p'tite rouwale. — 9. Tossaint. — 10. Adiu, Fås'kèye. — 11. Sovint. — 12. Tåvlê d'nôvimbe. — 13. Dèstinêye. — 14. Contes di l'an 40. — 15. Påtriyèdjes. — 16. Li vî Hèm'lo. — 17. Si vôy vol'tî ! — 18. One mayon. — 19. L'amoûr. — 20. Sov'nance d'ovrî d' fôdje. — 21. Fåt qu'on s'plaîse. —

22. Èl sapinire. — 23. Rafiya. — 24. Hosseûse. — 25. Passe-timps d'ovrî. — 26. Dispêtchans-n' d'ovrer. — 27. Romances. [*Archives* nos 2199-2225].

Jury : MM. Vrindts, Pecqueur, Calozet, *rapporteur.*

22e Concours. *Crâmignon.* — 1. Hah'lâde. — 2. Èn-osté. [*Archives* nos 2226-7].

Jury : Les mêmes.

23e Concours. *Pasquèye.* — 1. Qwand nos sèrans bolchèvik. — 2. Li sot'rèye dès grandeûrs. — 3. A s'î piède. [*Archives* nos 2228-2230].

Jury : Les mêmes.

24e Concours. *Recueil de poésies.* — 1. Rîmètes èt rîmions. — 2. Li timps qu'i faît. — 3. Lès vîs. — 4. Halerosses. — 5. Tavlês d'aweûr. — 6. Fayés rèspleûs. — 7. Kimahîs tâvlês. — 8. Tot hoûtant bate li coûr dèl têre. — 9. Nosse fi ! — 10. On p'tit pô d' tot. [*Archives* nos 2231-2239bis].

Jury : MM. Hurard, Parmentier, Renard, *rapporteur.*

25e Concours. *Scène populaire.* — 1. Ine bèle après-l'-dîner. — 2. Lès deûs bètch'tas. [*Archives* nos 2240-2241].

Jury : MM. Closset, Steenebruggen, Polain, *rapporteur.*

26e Concours(1). *Drame lyrique*, etc. — 1. Tot fôrdjant. — 2. Juliète si marèye.

27e Concours. *Pièce dramatique en un acte.* — 1. Ninie. — 2. Li p'tit fi. — 3. In-ome tot-oute. — 4. Bâbinème. — 5. Trop târd. — 6. L'onê d'ôr. — 7. Li passeû d'êwe.

28e Concours. *Pièce en plusieurs actes.*— 1. Atoû d'on marièdje. — 2. Madame Lombâr. — 3. Mam'zèle Chichi. — 4. Dulouhe. — 5. Lès-ureûs sont bin mwérts ? [*Archives* nos 2144-2154, et 2253-2255].

Jury : MM. Delaite, Doutrepont, Feller, Pecqueur, Seréder, Roger, *rapporteur.*

Hors concours. — 1. Li dreût d'èsse bièsse. — 2. A on camèrâde. — 3. Tûs'rèye. — 4. Plaisîr di fayé. — 5. Li vèye crapaude. — 6. Copène a nos deûs. — 7. Traduction de Musset. — 8. Verhaeren, etc. — 9. Lès treûs-aveûles. — 10. Li curé d' Coufî-Coufou. — 11. Çoula n' vât nin Djus-d'-la. [*Archives* nos 2242-2252].

Jury : MM. Closset, Steenebruggen, Polain, *rapporteur.*

---

(1) Les 26e, 27e, 28e concours forment le concours dramatique permanent.

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE WALLONNE

Honorée du Haut Patronage de

Sa Majesté ALBERT, Roi des Belges

LISTE DES MEMBRES

ARRÊTÉE AU 15 JANVIER 1925 (1)

I

A. Membres d'honneur

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

LE BOURGMESTRE DE LIÈGE.

B. Membres protecteurs (2)

M. LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

LE CONSEIL PROVINCIAL DU BRABANT.

LA VILLE DE LIÈGE.

---

(1) Prière instante de communiquer tout changement d'adresse au Secrétariat, rue Fond-Pirette, 75, Liège.

(2) La section des « Membres protecteurs » comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager l'œuvre de la Société par des subventions spéciales ou par une cotisation extraordinaire (minimum 25 francs).

La Ville de Verviers.
La Commune de Grivegnée.
La Commune de Dison.
La Commune de Ben-Ahin.
La Bibliothèque communale de Sclessin-Ougrée.
La Bibliothèque communale de Stavelot.
Association des Diplômés de l'Ecole Industrielle, Seraing.
Cabaret wallon. M. Vincent, r. Souverain-Pont, 27, Liège.
Cercle *Rèu qu' Wallon*. M. H. Petrez, à Fleurus.
Cercle *La Wallonne*. M. E. Wiket, r. Wazon, 128, Liège.
Cercle *Les djonnes-auteûrs walons*, M. J. Dumont, rue des Grands-Prés, 290, Chênée.
Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liège. M. J. Froidmont, r. Renardy, 23, Liège.
Arrowsmith, Robert, prof. à l'Université de Columbia, 430, Highland Avenue, Orange, New-Jersey (*U. S. A.*).
Bastin, Joseph, abbé, professeur, Malmedy.
Beuret, Charles, avocat, avenue Rogier, 7.
Binot, A., boulevard d'Herbatte, 149, Namur.
Blavier, Auguste, Marcinelle.
Boulanger, P., rue Elva, 46, Anthisnes.
Boxus, Robert, rue de l'Ourthe, 38, Bruxelles.
Bronne, Lucien, rue du Moulin, 279, Bressoux.
Bruneau, Ch., rue d'Auxonne, 1, Nancy (*France*).
Cession, Pierre, rue Léopold, 24.
Cession, Raymond, rue Puits-en-Sock, 96.
Claes, John, fils, rue Dupont, 8, Bruxelles.
Crousse, Eugène, quai de la Boverie, 9.
Dardenne, Ch., curé de Larbroye (Noyon, Oise, *France*).
Debougnoux, G., rue Bovy, 9.
Deffet, Léon, rue Albert de Cuyck, 36.
Defize, F.-Ch., ingénieur, quai Michiels, 17, Ougrée.
Degive, Adolphe, Ivoz-Ramet (Val-St-Lambert).

Delchevalerie, Ch., publiciste, rue St-Mathieu, 12.
Delrez, Julien, lieutenant-colonel, rue de Campine, 309
Delrez, Léopold, industriel, à Saint-Remy.
Demeuldre, Aimé, rue Neuve, 35, Soignies.
Dethier, Alph., abbé, curé de Troisponts.
Devahif, O., docteur en sc., rue Dupont, 65, Schaerbeek.
Dewandre, J., industriel, rue de Jupille, 227, Bressoux.
Duchesne, Théo, électricien, quai Mativa, 63.
Dufour, André, avenue Blonden, 29.
Dufrane, Louis, av. St-Ouen, 81, Paris XVII[e] (*France*).
Etienne, Isid., fils, rue de l'Harmonie, 11, Verviers.
Evrard, Joseph, rue St-Adalbert, 2.
Fairon, prof. à l'Univ., rue du Commerce, 21, Seraing.
Flament, Julien, rue de Laeken, 58, Bruxelles.
Fraipont, Marcel, rue Cour-du-Val, Val-S[t]-Lambert.
Fraiture, Fr., instituteur, rue de la Casquette, 91.
Francotte, Gust., bourgmestre, Sougné-Remouchamps.
Francotte, X., prof. à l'Univ., quai Grande-Bretagne, 15.
Gilot, Albert, rue Tanixhe, 9, Bressoux.
Gouverneur, Sylvain, directeur de charbonnage, Ans.
Grafé, Jean, place S[t]-Aubain, 9, Namur.
Grégoire, A., prof. à l'Université, rue des Wallons, 76.
Grégoire, G., gouverneur de la Province, rue Notger, 2.
Haust, Jean, prof. à l'Université, rue Fond-Pirette, 75.
Hénoul, Léon, rue Adolphe Mathieu, 20, Ixelles.
Henroz, Georges, Villa Normande, Spa.
Hurard, Henri, rue des Déportés, 5, Verviers.
M[me] Horion-Delchef, rue Dartois, 27.
Jacob, J., doct. en méd., rue des Raines, 19, Verviers.
Janssens, Maurice, rue Dartois, 28.
Lacroix, Oscar, rue de Lausanne, 41, Bruxelles.
Lafontaine, avenue Brugmann, 178, Ixelles.
Laubain, Joseph, échevin, chaussée de Namur, Gembloux.

Launay, Marcel, rue des Bruyères, 67, Cointe.
Lebrun, Adelin, rue Fonds-de-Leffe, 81, Dinant.
Lecrenier, Joseph, avocat, Huy.
Lrjeune, Jean, rue des Bruyères, 17, Jupille.
Lejeune, Paul, recev. de l'enreg., Peer (Limbourg).
Leurquin, Paul, Avennes-lez-Hannut.
Libert, Prosper, chaussée de Heusy, 266. Verviers.
Libotte, Edouard, négociant, Spa.
Loiseau, Raoul, rue de la Brasserie, 26, Ixelles.
Losseau, Léon, avocat, rue de Nimy, 37, Mons.
Lurquin, Aug., rue Juste Lipse, 9, Bruxelles.
Magnette, Ch., sénateur, place de Bronckart, 31.
Marcette, Henri, distillateur, avenue du Marteau, Spa.
Marchand, Pierre, rue de la Station, 115, Bois-de-Breux.
Maréchal, F., quai des Etats-Unis, 5.
Maréchal, Léon, rue de Serbie, 60.
Massart, G., rue du Horloz, 150, St-Nicolas lez-Liège.
Nollet, Jules, professeur à l'Athénée, Bouvignes-Dinant.
Orth, Ad., lieut.-général, rue V. Greyson, 21, Bruxelles.
Oury, Jos., industriel, quai Mativa, 37.
Petitjean, Jos., ingénieur, rue des Vennes, 177.
Philippart, A.-J., rue des Vennes, 38.
Pirenne, H., prof. à l'Univ., r. Neuve-St-Pierre, Gand.
Pirsoul, Léon, rue Philippe-le-Bon, 53, Bruxelles.
Poncin, Olivier, rue Reynier, 35.
Mme S. Randaxhe, rue Courtois, 38.
Rassenfosse, Armand, rue St-Gilles, 366.
Remouchamps, J.-M., sénateur, boulevard d'Avroy, 280.
Renkin, Henri, banquier, Marche-en-Famenne.
Reuleaux, Fern., avocat, rue Basse-Wez, 28.
Roland, Léon, docteur en sc., rue Velbruck, 2.
Roos, Maurice, directeur du Trocadéro, rue Lulay.
Roos, Gaston, directeur du Trocadéro, rue Lulay.

Rutten, Louis, industriel, rue Dartois, 24.
Simonis, Léon, auteur wallon, Esneux.
Sougnez, Ernest, avocat, rue de Turin, 15, Bruxelles.
Steenebruggen, Ch., rue de Londres, 8.
Mme Stiels-Vaillant, place St-Michel, 4.
Terracher, A., professeur à l'Université, avenue de la Paix, 12, Strasbourg (*France*),
Thibert, docteur en médecine, rue Raikem, 26.
Thomas, L., prof. à l'Univ., r. Américaine 78, Ixelles.
Thone, Georges, imprimeur, rue de la Commune, 13.
Thonnart, Arm., plombier, rue de Fétinne, 68.
Van Hassel, V., docteur en médecine, Pâturages.
Van Zuylen, Joseph, négociant, boul. Frère-Orban, 37.
Von Wartburg, W., professeur, Aarau (*Suisse*).
Wyn, René, rue des Vennes, 153.
Xhignesse, Arthur, ingénieur. rue de Spa, 12.

C. Membres titulaires émérites (1)

* Renkin, Henri, banquier, Marche-en-Famenne.
d'Andrimont, Paul, industriel, quai de Fragnée, 2.
Michel, Charles, prof. émérite de l'Univ. de Liège, av. Botanique, 1, La Madeleine-Lille (Nord, *France*).

II

Membres titulaires

Simon, Henri, homme de lettres, Lincé-Sprimont. (novembre 1887)
Delaite, Julien, docteur en sciences, rue Hors-Château, 13. (décembre 1888)

(1) Les noms des membres titulaires et des membres correspondants de la Société qui figurent ci-dessus dans la liste des membres protecteurs sont précédés de l'astérisque.

* RASSENFOSSE, Armand, artiste peintre, rue St-Gilles 366. (mars 1889)

FELLER, Jules, professeur à l'Université, rue Bidaut, 3, Verviers. (mars 1895)

DOUTREPONT, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50. (avril 1896)

* HAUST, Jean, professeur à l'Université, rue Fond-Pirette, 75. (avril 1897)

PARMENTIER, Léon, professeur à l'Université, Hamoir-sur-Ourthe. (mars 1898)

PECQUEUR, Oscar, professeur honoraire de l'Athénée, rue des Vennes, 30. (janvier 1901)

GILBART, Olympe, docteur en philologie romane, échevin, rue Fond-Pirette, 77. (janvier 1904)

ROGER, Jean, industriel, rue de Harlez, 24. (id.)

BERNARD, Emile, professeur honoraire de l'Athénée, rue du Vieux-Mayeur, 42. (février 1906)

HANON DE LOUVET, Alphonse, échevin, Nivelles (id.)

HENS, Joseph, auteur wallon, Vielsalm. (id.)

ROBERT, Albert, chimiste, avenue du mont Kemmel, 8, Bruxelles. (id.)

CAREZ, Maurice, docteur en médecine, rue de Malines, 31, Bruxelles. (id.)

VIERSET, Aug., publiciste, r. Leys, 48, Bruxelles. (id.)

GROJEAN, Oscar, directeur au Ministère, avenue Brugmann, 238, Uccle. (id.)

MARÉCHAL, Alphonse, professeur honoraire d'Athénée, rue Charles Morren, 39. (id.)

FRAIGNEUX, Louis, avocat et échevin, rue St-Pierre, 16. (novembre 1906)

* REMOUCHAMPS, Joseph-M., avocat et sénateur, boulevard d'Avroy, 280. (id.)

ETRANGER

1. Société nationale des Antiquaires de France.
   M. Klinksieck, éditeur, r. de Lille, Paris (*France*).
2. Institut Grand-Ducal. Sect. historique. Luxembourg.
3. *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*)
   M. Gauchat, Hofackerstr., 44, Zurich, 7 (*Suisse*).
4. *Romania*, Directeur, M. Mario Roques, 5, quai Malaquais (librairie Champion), Paris (*France*).
5. London Library, St-James's Square, S. W. (*Angleterre*.
6. Direzione degli Annali delle Università Toscane, presso la R. Università di Pisa (*Italie*).
7. Kungl. Universitetets Bibliotek, Uppsala (*Suède*).

Bureau de la Société pour 1924 et 1925

DOUTREPONT, Auguste, *Président*.
FELLER, Jules, *Vice-Président*.
ROGER, Jean, *Vice-Président*.
HAUST, Jean, *Secrétaire*.
RENARD, Edgard, *Secrétaire-adjoint*.
STEENEBRUGGEN, Charles, *Trésorier*.
PECQUEUR, Oscar, *Bibliothécaire*.
POLAIN, Eugène, *Archiviste*.

5. Académie royale flamande.
M. le secrétaire perpétuel, Gand.
6. Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.
M. Em. Vierset, docteur en droit, rue Rioul, Huy.
7. Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
M. Lejaer, bibliothécaire, rue Laoureux, Verviers.
8. Société archéologique de Namur.
M. le Président du Musée archéologique de Namur.
9. Société archéologique de Nivelles.
M. A. Hanon de Louvet, président, Nivelles.
10. Institut archéologique du Luxembourg, Arlon.
11. Cercle archéologique de Mons.
M. le Secrétaire, à Mons.
12. *L'Ropieur*, gazette hebdomadaire.
Brasserie de Bruxelles, sur la Place, Mons.
13. Société historique et archéologique de Tournai.
M. Soil de Moriamé, rue Royale, 45, Tournai.
14. Académie royale de Langue et de Littérature françaises. Palais des Académies, Bruxelles.
15. Le Caveau Liégeois, place Cockerill, 2, Liège.
16. Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons. M. J. Closset, président, rue du Général Bertrand, 108.
17. Cercle archéologique d'Ath. M. le Président, Ath.
18. Société paléontologique et archéologique de Charleroi.
M. F. Foulon, conservateur, Charleroi.
19. Société archéologique de Binche.
M. P.-C. Meurisse, secrétaire, Binche.
20. *Leuvensche Bydragen*. M. L. Grootaers, chaussée de Namur, 158, Héverlé (Louvain).
21. *Le Guetteur Wallon*, rue de Bruxelles, 17-19, Namur.

18. Cercle wallon de Charleroi. M. L. Garcia, trésorier, r. de l'Ange, 20, Marcinelle.
19. Cercle *Wallon d'vant tot.* M. Demarteau, r. Jean d'Outremeuse, 31, Liège.
20. Cercle d'études wallonnes institué à l'Université de Louvain. M. Bayot, rue Réga, 14, Louvain.
21. Fédération des sociétés dramatiques catholiques. M. Bruls, secrétaire-trésorier, rue Dossin, 23, Liège.
22. Ligue wallonne du Tournaisis. M. Ad. Hocquet, président, rue Rogier, 26, Tournai.
23. La Mutuelle. Université populaire, rue de Dison, 153, Verviers.
24. Service de la Bibliographie de Belgique, rue des Longs Chariots, 46, Bruxelles.
25. La Société Merbes-Sprimont, à Sprimont.
26. Université du Tavail, à Charleroi.
27. Le Wallon Club, cercle dramatique. M. Em. Ferage, 28, rue Grande, Dinant.

VI

Echange des publications

BELGIQUE

1. Commission royale d'Histoire.
   Académie royale de Belgique, Bruxelles.
2. Institut archéologique liégeois.
   Maison Curtius, Liège.
3. Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
   M. le bibliothécaire, rue Bonne Fortune, 2, Liège.
4. *La Vie Wallonne*, revue mensuelle.
   M. Ch. Delchevalerie, rue St-Mathieu, 12, Liège.

V

Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés aux publications

1. Administration communale de Chênée. M. le Bibliothécaire P. Chavanne, r. Mutualité, 19, Chênée.
2. Administration communale de Grivegnée.
3. Administration communale de Herve.
4. Administration communale de Huy.
5. Administration communale de Jupille.
6. Administration provinciale. Service de la Bibliothèque. M. Charlier, r. Darchis, 33, Liège.
7. Archives de l'Etat, rue du Palais, 15, Liège.
8. Association littéraire wallonne de Charleroi. M. F. Molle, trésorier, r. Neuve, Luttre.
9. Bibliothèque communale. M. le Dr R. Legros, Barvaux-sur-Ourthe.
10. Bibliothèque communale. M. Piette, secrétaire-adjoint et bibliothécaire, Bressoux.
11. Bibliothèque communale. M. F. Body, bourgmestre, Hamoir-sur-Ourthe.
12. Bibliothèque de l'Abbaye de Maredsous (Sosoye).
13. Bibliothèque communale d'Ougrée. M. Corbusier, instituteur, Ougrée.
14. Bibliothèque communale de Selessin-Ougrée.
15. Bibliothèque communale de Seraing. M. Cam. Fabry, r. Collard-Trouillet, 10, Seraing.
16. Bibliothèque de l'Université, r. des Sols, 14, Bruxelles.
17. Cabaret wallon de Kain. M. Edm. Courault, r. de la Gare, Kain lez-Tournai.

WILLEM, A., prof., rue Groseilliers, 25, Mons.

WILMART, Ern., industriel, r. de la Justice, 19.

WILMOTTE M., rue Hôtel des Monnaies, 84, Bruxelles.

WITMEUR, prof. à l'Université, rue Louvrex, 52.

WYCKMANS, Jos., libraire, rue St-Paul, 9.

ZEIPPEN, Arthur, rue Renory, 456, Angleur.

ÉTRANGER (1)

AEBISCHER, P., prof., r. Préfecture, 207, Fribourg (*Suisse*).

BOVY, Théophile, r. de Montpensier, 34, Paris (*France*).

Mlle Fern. DUBAR, r. des Gantois, 58, La Madeleine-lez-Lille (Nord, *France*).

FRENAY, Henri, rue du Cherche-Midi, 111, Paris (*France*).

GRIGNARD, Adelin, S.-J., Purulia Road, Ranchi, British India.

ISTA, Georges, 3, rue Bourdaloue, Paris IXe (*France*).

JEANJAQUET, J., professeur à l'Université, Parcs, 17, Neuchatel (*Suisse*).

JUD, J., professeur à l'Université, Sprensenbühl, 14, Zurich (*Suisse*).

MASSART, Ch., professeur, place des Ecoles, 6, Boulogne-sur-Seine (*France*).

ZUITHOFF, D. N., pasteur, Bolsward (*Hollande*).

---

(1) La cotisation des membres affiliés qui habitent l'étranger est de 18 francs (membres protecteurs : 28 fr. minimum). Pour éviter les frais, nous prions ces membres d'envoyer, AU DÉBUT DE L'ANNÉE, un mandat-poste à M. Ch. STEENEBRUGGEN, rue de Londres, 8, Liège. Le talon du mandat leur servira de reçu.

Thonon, S., fils, rue d'Amercœur, 1.
Thuillier, architecte, rue Billy, 24, Grivegnée.
Timon, docteur en médecine, Viemme-lez-Waremme.
Tilkin, Louis, imprimeur, r. de Hesbaye, 213-215.
Tondeur, Georges, r. Le Tintoret, 40, Bruxelles.
Tonglet, Emile, avocat, rue L. Namèche, Namur.
Tonglet, Jules, r. Frédéric Pelletier, 58, Bruxelles.
Tourneur, Victor, r. Defacqz, 98, St-Gilles (Bruxelles).
Ulrix, Eug., professeur, Marché-au-Beurre, Tongres.
Van Bergen, C., Cloître Ste-Croix, 7.
Vandenreydt, r. d'Amercœur, 85,
Van den Rydt, M., prof. à l'Athénée, r. des Vennes, 171
Vandereuse, Jules, r. Trou du Moulin, 52, Marcinelle.
Mlle Marg. Van Hagendoren, quai de Longdoz, 61.
Van Marcke, Ch., avocat, boulevard Piercot, 13.
Van Ormelingen, Ern., avocat, rue d'Amercœur, 60.
Van Ormelingen, Emile, rue d'Amercœur, 60.
Van Roggen, Mathys, maître de carrières, Sprimont.
Verdeyen, prof. à l'Univ., r. Henri Maus, 269.
Verdin, Olivier, directeur de banque, Marche.
Verhulst, Louis, rue Luther, 38, Bruxelles.
Vincent, Victor, auteur wallon, r. Souverain-Pont, 27,
Vion, professeur à l'Athénée, rue Vienne, Ath.
Vissoul, Fernand, rue Schul, 9, Anvers.
Warnotte, D., r. Verhulst, 60, Uccle.
Waroquiers, J., dir. de *Noss' Pèron*, quai de l'Ourthe, 16.
Wartique, Edm., plaine N.-Dame, 12, Termonde.
Wathelet, Emile, négociant, quai Orban, 13.
Waucomont, Th., prof., rue du Lombard, 61, Bruxelles.
Wauters, J., prof. à l'Ath., r. Prince Royal, 76, Ixelles.
Wibin, H., dir. d'Ecole moyenne, r. d'Italie, 23, Huy.
Wiket, Emile, auteur wallon, rue Wazon, 128.
Wileur, Jules, rue Jos. Wettinck, Jemeppe-s/M.

ROUMA, chef d'institut, boul. de la Sauvenière, 87.
ROUP, Léon, professeur à l'Athénée d'Ath.
SACRÉ, Jos., dir. de travaux, Grand'route, 6, Chokier.
SALIER, M., chef de bureau, r. Faurieux, 149, Herstal.
SAUVAGE, Jos., Hôtel de Dinant, r. St-Etienne, 2.
SAUVENIER, Justin, r. de la Baleine, 26, Anvers.
SCHARFF, Paul, prof. à l'Athénée, r. de Kinkempois, 43.
SCHAUWERS, Arth., professeur, chaussée d'Haecht, 160, Schaerbeek.
SCHIFFERS, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.
SCHOENMAEKERS, L., architecte, r. du Marché, 47, Huy.
SCHOENMAEKERS, Ad., étudiant, r. du Marché, 47, Huy.
SCHREURS, Jean, rue St-Pierre, 16.
SCHREURS, Louis, rue aux Chevaux, 10.
SCHURGERS, Jean, Prayon-Trooz.
SERVAIS, Léon, changeur, r. Reynier, 28.
SERVAIS, conserv. du Musée archéol., r. Jos. Dumoulin, 8.
SERVAIS, Emile, ingénieur, rue Fabry, 13.
SÉVERIN, F., rue Rogier, 99, Namur.
SIMON, Jules, notaire, r. Léon Castillon, 24, Arlon.
SIMON-HENIN, Léon, industriel, rue Piervenne, 24, Ciney.
SIMONIS, Constant, r. de Chatqueue, 162, Seraing.
SNYERS, Arthur, architecte, rue Louvrex, 62.
SOHIER, Eugène, rue Dartois, 33-35.
SPRINGUEL, G., directeur d'assurances, rue du Parc, 41.
STAINIER, Louis, boul. de Tirlemont, 19, Louvain.
STIELS-VAILLANT, Arn., place St-Michel, 4.
STIENNON, T., méd. vétérinaire, rue Curtius, 19.
SURLÉMONT, Léon, marchand-tailleur, boul. Sauvenière, 7.
TERWAGNE, Ern., r. Frère-Orban, 23, Andenne.
THIRIAR, Philippe, imprimeur, quai de la Batte, 5.
THIRIONET, Edouard, quai de Marihaye, 1, Seraing.
THIRY, Paul, prof. à l'Athénée, Virton.

Petrez, Henri, auteur wallon, Fleurus.
Pholien, Florent, rue Vinâve-d'Ile, 26.
Picard, Georges, avocat, r. Sœurs-de-Hasque, 17.
Pierry, Joseph, prof. au collège Marie-Thérèse, Herve'
Piette, préfet hon. d'Ath., Sauvenière (Gembloux).
Pilet, Gérard, dir.-gérant au charb. du Horloz, Tilleur.
Pirard, Servais, pharmacien, rue du Ruisseau, 17.
Pirson, Nicolas, rue Collard Trouillet, 13, Seraing.
Plénus, Ed., rue Chapuis, 60, Seraing.
Plomdeur, négociant, rue de la Madeleine, 12.
Ponceau, Ernest, Grand'Place, 15, Tournai.
Poncelet, Ed., archiviste, pl. du Parc, 23, Mons.
Poncelet, Félix, dessinateur, Esneux.
Ponthier, N., fils, 160, rue Hector Denis, Montegnée.
Potier, Arthur, r. d'Albanie, 40, St-Gilles (Bruxelles).
Pourbaix, Jean, av. des Hortensias, 119, Schaerbeek.
Putzeys, Félix, prof. à l'Université, rue Forgeur, 1.
Radoux, Simon, r. de la Chaussée, 54, Glain.
Rahier, Fernand, industriel, rue Jonruelle, 20.
Rasquin, Georges, industriel, quai de l'Industrie, 8.
Ravet, S., prof. à l'Ath., r. de Charleroi, 46, Nivelles.
Mme Alphonse Raze de Groulard, Esneux.
Remouchamps, Em., architecte prov., r. Simonon, 10.
Remouchamps, Edouard, boulevard d'Avroy, 280.
Remy, Albert, notaire, pl. Maréchal Foch, 12.
Remy, Victor, étudiant, rue Léopold, 36.
Renard, Jean, prof. à l'Ath., rue Henri Maus, 78.
Rigali, A., av. de la Plaine, Cour Fraigneux, 2, Bressoux.
Rigo, Joseph, rue Molinvaux, 7, Ans.
Robin, Em., r. des Fossés Fleuris, 47, Namur.
Roland, François, homme de lettres, r. des Acacias, 25.
Ronchesne, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 514.
Rouche, N., prof. à l'Athénée, ch. de Liège, 17, Huy

Melin, A., docteur en médecine, Grand'Rue, 9, Andenne.
Mercenier, F., juge, route de Namur, 141, Ahin-lez-Huy.
Meurisse, P.-Clovis, rue de Biseau, 21, Binche.
Michel, Jules, ch. de Bruxelles, 418, Forest (Bruxelles).
Michel, Léop., abbé, vicaire, Spa.
Michel, Louis, étudiant, Bagimont (Sugny).
Miest, Alphonse, docteur en médecine, Paliseul.
Mignolet, Joseph, quai de la Goffe, 19.
Minsier, Ad., ingénieur, chaussée de Liège, 150, Huy.
Missair, J.-L., rue des Ecoliers, 1.
Misson, abbé, avenue Prince Albert, 16, Namur.
Molitor, Lucien, r. Vallée, 46, Hermalle-sous-Argenteau
Montellier, Ern., r. du Président, 30a, Namur.
Moreau, Eugène, notaire, boul. de la Sauvenière, 136.
Morisseaux, Ch., fils, avenue des Thermes, 40.
Morisseaux, Eug., ingénieur, Hasselt.
Morremans, Victor, publiciste, rue de l'Ermitage, 3.
Mortier, Adolphe, rue Fraikin, 8, Schaerbeek.
Moulron, Léon, r. de l'Ecorcherie, 25, Tournai.
Mouton-Timmerhans, brasseur, rue Charles Morren, 5.
Moyse-Simon, S., entrepreneur, r. Albert de Cuyck.
Naveau, Ch., rue des Carmes.
Neujean, Joseph, r. du Luxembourg, 40, Arlon.
Ninanne, Aug., géomètre, rue Murébure, 49, Montegnée.
Noel, Arthur, commis des chemins de fer, Landelies.
Olyff, François, publiciste, rue Haute, 19, Hasselt.
Orban, Ferd., entrepreneur, quai de la Dérivation.
Orval, rue Champs-des-Manœuvres, 46, Bressoux.
Panza, Maurice, r. de la Dodane, 67, Namur.
Paquet, M., prof. à l'Ath., boul. d'Omalius, 23, Namur.
Peclers, Maurice, pharmacien, pl. du Maréchal Foch, 5.
Pecqueur, René, avocat, rue des Vennes, 30.
Persien, professeur à l'Athénée, Chimay.

Lemaire, Jos., rue du Bois-d'Avroy, 5.
Lemaire-Mottard, H., rue de Pitteurs, 21.
Lemborelle, J., étudiant, route de Poix, 8, St-Hubert.
Lempereur, Jules, quai de Fragnée, 8.
Lenelle, François, professeur à l'Athénée, Chimay.
Lequarré, Alph., prof. hon. d'Athénée, Retinne.
Leseuil, Alex., peintre, rue Ste-Julienne, 102.
Lhoneux, Arm., dir. d'école, r. de l'Académie, 58.
Liégeois, C., avenue Besmes, 81, Uccle.
Mlle A. Liévens, dir. d'école, r. St-Léonard, 265.
Lixon, C., appariteur à l'Univ., r. Sœurs de Hasque, 8.
Lomry, docteur en médecine, Bovigny.
Maillart, Georges, rue de Sclessin, 51.
Malcorps, Victor, r. Ferrer, 254, Seraing.
Mallieux, Fernand, avocat, rue Hemricourt, 24.
Mansion, Albert, ingénieur, avenue Godin, Huy.
Maquinay, abbé, avenue de Spa, 18, Verviers.
Marchal, Edouard, étudiant, rue de Campine, 21.
Maréchal, Paul, rue de Serbie, 55.
Maréchal Nicolas, rue de Hesbaye, 47.
Maréchal, Lambert, r. Ch. des Manœuvres, 175, Bressoux
Maréchal, Max, étudiant, Haute-Vaulx, Malmedy.
Maréchal, Paul, prof. à l'Athénée, rue de Campine, 48.
Maréchal, Lucien, rue Charles Morren, 39.
Marneffe, A., prof. à l'Athénée, r. Léanne, 35, Namur.
Massaut, J., méd.-dir. de la Colonie d'aliénés, Lierneux.
Massaux, abbé, curé de Dion-le-Val (Wavre).
Massillion, Maurice, Charbonnage, 22, Montegnée.
Mathieu, A., avenue de l'Exposition, 54.
Mathieu, Jules, employé, rue Campagne, Nessonvaux.
Maubeuge, Lucien, rue de Tavier, 2, Seraing.
Mawet, Ernest, avocat, boul. d'Avroy, 77.
Mayence, F., prof. à l'Univ., place de l'Univ., Louvain.

Jadin, A., prof., r. de la Broucheterre, 135, Charleroi.
Jansssens, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.
Jaspar, Paul, architecte, boulev. de l. Sauvenière, 149.
Jeanray, M., comptable, rue de Rocour, 66, Ans.
Jenart, Gustave, secrétaire communal, Wasmes.
Jenicot, J., doct. en méd., quai de Maestricht, 5.
Jennissen, avocat et député, rue St-Pierre, 30.
Jeunehomme, prof. à l'Athénée, rue de Sélys, 27.
Jongen, Hub., éditeur, r. Spintay, 164, Verviers.
Kerckx, Fr., r. Ruy, 13, Hollogne-aux-Pierres.
Keybêts, J., prés. du *Sillon*, r. aux Laines, 25, Verviers.
Kirkove, José, rue Clawenne, 169, Herstal.
Kistenberg, Pierre, auteur wallon, rue Villette, 5.
Kraft de la Saulx, avenue de l'Exposition, 13.
Kremer, Mathieu, r. de Plainevaux, 27, Boncelles.
Lacrosse, professeur à l'Athénée royal, Ath.
Lagauche, Louis, rue Vivegnis, 168.
Lahaye, rue Ste-Marie, 8.
Mme Lambert, rue Ste-Croix, 4,
Lamberty, Joseph, industriel, Stavelot.
Lambremont, H., rue du Martyr, 18, Bressoux.
Laoureux, Henri, rue des Vennes, 110.
Laport, Georges, rue des Anges, 17.
Lassaux, Jean, rue Sur-la-Fontaine, 21.
Laurent, Alex., r. de Loncin, 58, Awans-Bierset.
Leclère, C., prof., à l'Ath. de Liège, r. de Fétinne, 80.
Lecrenier, Ad., directeur des Cristall., Val-St-Lambert.
Ledent, Joseph, ingénieur, rue Bassenge, 6.
Leduc, Charles, avocat, Chênée.
Lefils, J.-A., docteur en médecine, r. de Joie, 35.
Legrand, J., attaché à la Banque Liég., r. Louvrex, 107.
Leintz, L., comptable industriel, Amay.
Lejeune, doct. en méd., r. des Urbanistes, 1.
Lekeu, Louis, r. Papillon, 70, Seraing-s/M.

HALLEUX, Victor, curé de Tavier.
HALLEUX, F., tailleur, rue Vinâve d'Ile, 4.
HANNAY, Jean, rue de Hesbaye, 150.
HANNAY, Jos., compt., av. Alb. Giraud, 40, Schaerbeek.
HANOCQ, répét. à l'Univers., boul. Em. de Laveleye, 46.
HANSON, G., avocat, rue Beeckman, 35.
HAUBOURDIN, Louis, négoc. r. de l'Ecole, Stambruges.
HAVET, Ch., r. Haute-Wez, 124, Grivegnée.
HAYOT, Evariste, abbé, inspecteur, Bouvignes.
HEINTZ, L., comptable, Amay.
HENEN, prof. à l'Ath., Courte rue de l'Autel, 10, Anvers.
HENET, Jos., journaliste, rue Laport, 4.
HENNEN, Guill., archiviste, avenue de l'Observatoire, 7.
HENRARD, hôtel de l'Europe, rue Hamal.
Mme Ve G. HENRARD, boulevard Frère-Orban, 43.
HENROTTE, Julien, ingénieur, Sclessin.,
HERVE, Emile, industriel, Trooz.
HERVE, Maurice, industriel, Trooz.
HERVE, Paul, rentier, avenue Rogier, 3.
HERZÉ, Ant., commis à l'adm. comm., r. de l'Académie, 15.
HEUSE, Henri, avocat, place Xavier Neujean, 11.
HEUSE, Paul, rentier, avenue Rogier, 3.
HEUZE, Arsène, secrétaire du Conservatoire, r. Forgeur.
HEYNE, J., chef de Bureau, Montagne de Bueren, 16.
HOCK, Charles, ingénieur, Fléron.
HODEIGE, Victor, rentier, r. Vinâve, 27, Grivegnée.
HONLET, Robert, chaussée de Liège, Huy.
HUGÉ, Maurice, directeur des Forges, Aulnois-Quévy.
HUMBLET, Jean, empl. à l'adm. comm., r. du Méry, 7.
HUMBLET, Edgar, ingénieur, av. de l'Exposition, 53.
HURARD, Alexis, prof. à l'Ath., r. des Capucins, 55, Mons.
JACOB, Jean, professeur, r. du Vinâve, 12, Stavelot.
JACQUEMOTTE, Jean, prof., r. de Buisseret, 49, Mons.

Frédérick, Dés., Thier de la Chartreuse, 2.
Fréson, Armand, avocat, rue de Selessin, 53.
Fréson, Mathieu, greffier, r. de Campine, 139.
Gaillard, Henri, recev. comm., Neuville-sous-Huy.
Gathoye, Ad., étudiant, rue Billy, 10, Grivegnée.
Gavache, Jules, comptable, Ambresin (Wasseige).
Genval, Claude, homme de lettres, r. du Paradis, 10.
George, H., prof. d'Athénée, r. André Dumont.
Gérard, G.-L., ingénieur, avenue Coghen, 134, Uccle.
Ghinio, Martin, industriel, boulevard d'Avroy, 216.
Gilissen, Eugène, rue Connotte, 4.
Gillard, Robert, boulevard Frère-Orban, 45,
Gillard, Lucien, rue Grétry, 193.
Glesener, A., horloger, rue Léopold, 46.
Glesner, Gustave, échevin, Heusy (Verviers).
Gobert, Jos., rue de la Scierie, 27, Selessin.
Goblet, Nic., avocat, boul. de la Sauvenière, 114.
Godefroy, Ern., professeur, rue Eracle, 63.
Goemans, Léon, avenue Foch, 69, Schaerbeek.
Goffart, J., prof. à l'Athénée, r. Ambiorix, 53.
Goffinet, G., rec. hon. des contrib., r. St-Séverin, 102.
Gofflot, Louis, juge au tribunal de 1re instance, Arlon.
Gomez, Léon, notaire, rue du Pot d'Or, 56.
Gorissen, E., prof. à l'Ath., r. des Déportés, 26, Verviers.
Goulevant, Félix, rue de la Chapelle, 9, Spa.
Graffart, Ad., rue de la Crèche, 2, Ixelles.
Graffart, Julien, peintre-décorateur, r. des Anges, 9.
Grailet, prof. à l'Ath., r. de Charleroi, 65, Nivelles.
Grégoire, Carl, ingénieur, Esneux.
Grégoire, Marcel, avocat, place Xavier Neujean, 37.
Grosjean, Nic., r. Longue, 88, Dison.
Guillick, Pierre, empl. à la Banque Liégeoise, Ampsin.
Hairs, E., prof. à l'Univ., r. César Franck, 32.

Dulait, Camille, hameau de la Houssière, Braine-le-Comte.
Dumont, Jean-Louis, r. des Grands-Prés, 290, Chênée.
Dupont, Désiré, rue Grétry, 64.
Dupont, Pierre, pavé du Gosson, 39, Montegnée.
Dupont, Gérard, r. Petite Voie, 79, Herstal.
Durbuy, Joseph, chaussée de Waremme, 14, Huy.
Dussart, Jos., r. du Centre, 60, Souxhon-Flémalle-Haute.
Duysenx, Jos., chef d'orchestre, r. Vieille-Montagne, 16.
Eloy, L., ingénieur, avenue des Arts, 30, Bruxelles.
Etienne, Serv., prof. à l'Univ., r. Paul Janson, 29, Ans.
Eulers, Jos., rue du Vieux Mayeur, 46.
Evrard, Georges, rue Paradis, 17.
Evrard, Léon, rue Saint-Donat, 103, Namur.
Evrard, Maurice, r. de l'Abdication, 37, Bruxelles.
Eymael, Ferd., industriel, quai de la Gr. Bretagne, 19.
Fabry, M., employé, rue des Sorbiers, 5.
Falloise, M., avocat, rue Forgeur, 3.
Fauconnier-Dechange, Jules, rue du Moulin, Bressoux.
Fauconnier, Jacques, rue Robertson, 65.
Firket, Ch., prof. à l'Univ., place Ste-Véronique, 8.
Flamme, Arthur, négociant, Quevaucamps.
Fléron, Emile, pharmacien, Queue-du-Bois.
Flesch, O., dir. des charb. d'Ans et de Rocour, Ans.
Foidart, J., prof. à l'Athénée, r. Etienne Soubre, 28.
Forgeur, avocat, boulevard Piercot, 39.
Fortin, Eug., r. de la Victoire, 143, St-Gilles (Bruxelles).
Fourgon, abbé, curé retraité, Lierneux.
Fournal, J., rue Neuve, 14, Dison.
Fourny, Constant, armurier, rue de Huy, 6.
Fraîchefond, professeur hon., rue de Tournai, 29, Pecq.
Fraigneux, Hubert, étudiant, quai d'Amercœur, 50.
Fraikin, facteur des postes, r. de Saive, 10, Bellaire.
Fraikin, Eug., instituteur, r. du Calvaire, 209.

Delongueville, prof. à l'Ath., r. du Collège, 8, Namur.
Delrue, Gustave, cand. notaire, Le Han, Remouchamps.
Delruelle, Jules, d[r] de l'Usine à zinc de Prayon, Trooz
Delvaux, Emmanuel, abbé, vicaire à Erezée.
Demeuldre, Amé, r. Neuve, 35, Soignies.
Denoel, Lucien, prof. à l'Univ., r. St-Nicolas, 269.
de Pierpont, Ed., député permanent, Rivière (Lustin).
Depresseux, F., avocat et échevin, rue Villette, 22.
Deprez, J.-A., prof. à l'Athénée, impasse Lacroix, 44.
Dereux, Ernest, avoué, rue de la Paix, 2,
Derwa, Edmond, industriel, rue Ambiorix, 46.
Desait, direct. d'assurances, boul. de la Sauvenière, 115.
Desonay, Fernand, prof. à l'Ath., r. Bosret, 26, Namur.
Dessard, Jean, rue Crucifix, 34, Herstal.
Baron M. de Terwagne, rue des Eburons, 8.
Detilleux, G., abbé, prof., boul. Dodaine, Nivelles.
M[me] la baronne de Waha, Sur le Mont, à Tilff.
de Warzée, Eug., ingénieur, rue Hullos, 92.
Dewez, Jules, professeur à l'Athénée, Malmedy.
Dinraths, Joseph, relieur, boulevard d'Avroy, 36.
Dombret, Ch., r. de. l'Ange, 32, Namur.
Domken, Jos., industriel, r. Vergote, 18, Bruxelles.
M[me] V[e] Ch. Donnay, rue de Pitteurs, 21.
Dormal, J., docteur en médec., Hollogne-aux-Pierres.
Doutrepont, G., r. des Joyeuses-Entrées, 26, Louvain.
Doyen, B., à Bressoux.
Drossart, Th., dir. de l'Enregistr., r. Ste-Véronique, 20.
Dubois, René, ancien secrétaire de la ville de Huy.
Dubois, Jean, avocat, rue Beeckman, 46.
Dubois, Paul, rue Fourmois, 8, Ixelles.
Dubrulle, Eug., instituteur, 27, rue Jacques, Rochefort.
Duchesne, A., prof., r. Vanderkindere, 228, Uccle.
Duculot, Maurice, avocat, Erezée.

Crahay, Ad., charbonnages du Hazard, Trooz.
Crahay, Jos., professeur, rue Paradis, 126.
Crepen, J., abbé, curé-doyen de Fosses-lez-Namur.
Crismer, L., professeur, r. Hobbéma, 39, Bruxelles.
Crotteux, Ferd., rue Simon Dister, 36, Ans.
Crutzen, G.-J., prof., chaussée de Heusy, 23, Verviers.
Cuvelliez, Nestor, dir. de l'Ecole moyenne, St-Ghislain.
Dallons, Cam., professeur de musique, Fleurus.
Damas, D., prof. à l'Univ., quai des Pêcheurs, 54.
Dandoy, Albert, quai Henvart, 76, Bressoux.
d'Andrimont, Gustave, avocat, Lincé-Sprimont.
Danhaive, F., r. de la Chapelle, 22, St-Servais (Namur).
Dartois, Jacques, notaire, Dalhem (Visé).
Dauby, professeur, chaussée d'Alsemberg, 511, Uccle.
Dausias. Charles, rue des Cinq Visages, 12, Mons.
Davenne, Cél., prof. à l'Ecole Industr., rue du Fer, 5.
Debatty, Léon, rue J. Coosemans, 122, Bruxelles.
Debefve, Jules, prof. au Conserv., r. de Sélys, 28.
De Boeck, G., pharmacien, rue Ste-Marie, 7.
Debraz, Gérard, quai d'Amercœur, 29.
Dechambre, Jos., prof., ch. de Waterloo, 61, Namur.
Decharneux, Em., r. de l'Intendant, 145, Bruxelles.
Dechesne, Pr.,vice-prés. au trib., r. Alb. de Cuyck, 34.
Defaweux, Jean, à Queue-du-Bois.
Defise, Jos., ingénieur, av. Milcamp, 65, Bruxelles.
Defrecheux, Léon, impasse Lacroix, 56.
Dehasse, L., dr-gér. de charb., r. des Compagnons, Mons.
Mlle Jeanne Dehousse, rue du Progrès, 28, Bressoux.
Delbouille, rue Bouillenne, 31, Fléron.
Delcominette, Jos., chaussée de Liège, 99, Amay.
Delcourt, Jos., abbé, place Lilon, 21, Namur.
de Lexhy, Désiré, ingénieur civil, Grâce-Berleur.
Delheid, Jules, avocat, rue Etienne Soubre, 29.

Braham, A., conseiller prov., r. Large-Voie, 240, Herstal.
Brasseur, W., art. dram. wallon, rue Ste-Julienne, 91.
Brassinne, Ern., négociant, rue St-Laurent,125- 127.
Brendel, r. des Grands-Champs, Saint-Nicolas-lez-Liège.
Bricteux, professeur à l'Université, Flémalle.
Brixko, Aug., dessinateur., av. H. Borguet, 197, Chênée.
Buisseret, avocat, rue de Serbie, 118.
Camal, H., rue Pavée, 23, Oupeye.
Mme N. Capelle, rue des Urbanistes, 2.
Chabot, V., conseiller communal, Ninâne-Chaudfontaine.
Chanet, Egide, contrôleur des postes, Namur.
Charlier, H., médecin, Borgoumont (La Gleize).
Chaumont, Em., industriel, rue des Champs, 59-60.
Chaumont, Léopold, avocat, r. Hayeneux, 86, Herstal.
Chot, Edm., prof., Longue r. Ruysbroeck, 99, Anvers.
Claskin, Jules, rue du Limbourg, 23.
Cleffert, Raoul, rue Haute, 5, Saive (Wandre).
Clerdent, Pierre, prof. de musique, Devant-le-Pont, Visé.
Clesse, abbé, directeur de l'Institut St-Lambert, Herstal.
Cloots, H., prof. à l'Ath., r. de Dave, 42, Jambes-Namur.
Close, François, architecte, rue César Franck, 60.
Collard, Jean, rue Hullos, 72.
Collart, André, r. Hoyoux, 136, Herstal.
Collette, François, notaire, Erezée.
Collin, A., route du Bambois, 13, Foosses-la -Ville.
Colson, Lucien, instituteur, r. de la Tombe, 21, Herstal.
Construm, A., Thier de Jall, 22, Jemeppe-sur-Meuse.
Corin, professeur à l'Université, r. Bois-l'Evêque, 27.
Coste, J., industriel, à Tilleur.
Coulon, Lucien, industriel, r. de l'Aumônier, 1.
Counson, prof. à l'Univ., boul. des Martyrs, 152, Gand.
Courtois, Em., pharmacien, place Nicolay, 53, Ans.
Couvreux, A., artiste peintre, r. Général Bertrand, 24.

Bailly, Alfred, rue Jean d'Outremeuse, 12.
Barballe, Félix, Antheit (Petite Wanze).
Barlet, H., ing. au charb. Gosson-Lagasse, Montegnée.
Bartholomé, Georges, avenue de l'Observatoire, 15.
Bartholomé, Jules, docteur en médecine, Fléron.
Bastyns, Louis, meunier, Souverain-Pont, Esneux.
Batta, Marcel, compositeur de musique, rue Stappers, 18.
Beaufort, D., auteur wallon, rue Haute, 11, Ans.
Behen, J., prof., longue rue de Ruysroeck, 68, Anvers.
Bekkers, Henri, impasse Lacroix, 37.
Berlemont, Léop., rue du cimetière, 20, Montegnée.
Bertrand, Omer, notaire, rue St-Pierre, 8.
Bertrand, E., agent de change, r. Haute-Sauvenière, 4.
Beuret, Adolphe, avenue Rogier, 7.
Beuret, Auguste, rentier, avenue Rogier, 7.
Bicheroux, Ch., rue Vivi-Houet, 66, Bressoux.
Bihot, Laurent, Thier de Cornillon, 60, Bressoux.
Bindelle, Léon, fils, industriel, rue Vinâve-d'Ile, 19.
Biot, Aug., ingénieur, r. Liévin de Winne, 40, Gand.
Blavier, Cyrille, rue de la Colline, 6-5, Seraing-s/M.
Bodson, Victor, quai de l'Ourthe, 53.
Bohet, V., prof. à l'Univ., rue St-Gilles, 374.
Bonhomme, G., bibliothécaire-adjoint à l'Univ. de Liège.
Bogn, horticulteur, rue Xhovémont, 210.
Borckmans, Gérard, auteur wallon, pl. des Ecoles, Spa.
Bosson, Victior, avenue de l'Astronomie, 31, Bruxelles.
Bouillenne, Léopold, instituteur, rue Renoz, 18.
Bouvy, Joseph, quai de l'Industrie, 7.
Bovy, A., préfet de l'Athénée royal, Charleroi.
Boyens, Jos., prof. à l'Athénée, avenue Blonden, 40.
Bozet, L., Wideumont (Ste-Marie-lez-Neufchâteau).
Bozet, Lucien, rue de Serbie, 97.
Braconier, Raymond, rue Hazinelle, 4, ou à Modave.

* SOTTIAUX, Jules, homme de lettres, Etterbeek.
STAS, Henri, garde-champ. pens., Blegny-Trembleur.
STAINIER, Albert, abbé, professeur à St-Roch (Ferrière).
SYLVESTRE, abbé, curé de Bodegnée (Amay).
* TALAUPE Gaston, auteur wallon, Mons.
TASSIN, Jules, professeur, Phillippeville.
THOMAS, Jos., instituteur, r. Herman-Reuleaux, 43.
TOUSSAINT, Fr., abbé, curé de Waimes.
* VAN DEN RYDT, M., prof. à l'Athénée royal, Liège.
* VAN HASSEL, V., docteur en médecine, Pâturages.
VAN MIEGEROET, Maur., Ch. de Lodelinsart, 67, Gilly.
* VERDIN, Olivier, directeur de banque, Marche.
* VERHULST, Louis, Bruxelles.
VRANCKEN, Em., secr. comm., Crehen-lez-Hannut.
* WARTIQUE, Edmond, Termonde.
* WASLET, Jules, prof. au lycée de Laon (*France*).
* WATTIEZ, Adolphe, auteur wallon, Tournai.
* XHIGNESSE, Arthur, ingénieur, Liège.

IV

Membres affiliés

BELGIQUE

ADOLPHY, Adolphe, rue de Jehanster, 61, Verviers.
ALEXANDRE, inspect. de l'ens. prim., quai de la Boverie, 23.
ANCION, Jules, rue d'Amercœur, 16-18.
ANCION, père, distillateur, rue d'Amercœur, 16-18.
ANDRÉ, Jos., rue Grand-Puits, 85, Herstal.
ANDRÉ, Paul, étudiant, rue Fond-Pirette, 170.
ANDRIEN, Ant., rue Frédéric Nyst, 13.
ANSAY, Arthur, infgénieur, place Ste-Véronique, 6.
ARNOLD, fabricant ébéniste, rue St-Pierre, 3.

Nicaise, Henri, secrétaire communal, Beauraing.
* Noel, Arthur, commis des chemins de fer, Landelies.
* Nollet, J., professeur à l'Athénée, Dinant.
* Olyff, Fr., publiciste, rue Haute, 19, Hasselt.
* Ouverleaux, Emile, Ath.
Paquay, Edmond, instituteur, Stavelot.
Paquay, Léopold, instituteur pensionné, Trois-Ponts.
* Parmentier, Edouard, agent de change, Nivelles.
* Pecqueur, Oscar, prof. hon. d'Athénée, Liège.
Pector, Herman, archéologue, Florennes.
Petit, Jules, employé de laiterie, Bourlers-lez-Chimay.
* Petrez, Henri, Fleurus.
Philippe, Ferd., Château-Rouge, Ghlin-lez-Mons.
Piérart, E., instituteur, Harvengt (Harmignies).
* Piette, L.-J., Sauvenière (Gembloux).
Piron, Henri, 128, quai du Canal, Herstal.
* Pirson, Nicolas, Seraing.
Poureau, Jean, avenue F. Charlot, 8, Jodoigne.
* Ravet, S., professeur à l'Athénée royal, Nivelles.
* Renard, Edgard, professeur, Grivegnée.
* Renard, Jules, Wiers.
Rinck, instituteur, Neuville-Vielsalm.
* Robert, Albert, chimiste, Bruxelles.
Mlle Julia Roland, institutrice communale, Ellezelles.
* Sacré, Joseph, Grand-Route, 6, Chokier.
* Schauwers, Arthur, Pécrot (Nethen).
* Schoenmaekers, Jos., curé de Fize-Fontaine.
* Schoenmaekers, Louis, rue du Marché, 47, Huy.
* Simon, Henri, auteur wallon, Lincé-Sprimont.
* Simon, Léon, industriel, Ciney.
Snappe, R., instituteur, Dion-le-Val (Grez-Doiceau).
Soille, Fernand, abbé, Jauche.
Sosson, Joseph, greffier, Etalle.

* Laubain, Joseph, échevin, Gembloux.
* Launay, Marcel, Liège.
Laurent, M., av. Parmentier, 40, Woluwe-St-Pierre.
* Lebrun, Adelin, auteur wallon, Dinant.
* Leclère, C., professeur à l'Athénée royal, Liège.
Lecocq, Auguste, instituteur, rue Longue, Dison.
Lefèbvre, Gh., avenue du Rœulx, 103, Mons.
* Lejeune, Jean, auteur wallon, Jupille.
* Lejeune, Paul, receveur de l'enregistrement, Peer.
* Lemborelle, J., étudiant, route de Poix, 8, St-Hubert.
Lerho, Alph., Vincenzstr., 19, Mülheim (*Allemagne*)
Lescanne, A., instituteur, Arlon.
Lombard, Arnold, pharmac.-chimiste, Grâce-Berleur.
* Lomry, docteur en médecine, Bovigny.
* Lurquin, Auguste, Ixelles.
Malien-Goreux, C., professeur retraité, Bierwart.
Manigart-Rodrigue, Laroche.
Maquet, Joseph, instituteur, Rachamps (Bourcy),
Marchant, F., étudiant, rue Vigneux, 9, Amay.
* Maréchal, Alph., professeur hon. d'Athénée, Liège.
Maréchal, Jules, instituteur, rue Ferrer, 13, Tilff.
Martiny, L., receveur communal, Olne.
Masson, Antoine, professeur hon. d'Athénée, Liège.
Mathieu, Ed., instituteur en chef, Bas-Oha.
Mathieu, L., secr.comm., Basse-Bodeux (Trois-Ponts).
Maury, A., instituteur, rue de Liège, 59, Verviers.
* Melin, docteur en médecine, Andenne.
* Meurisse, Paul-Clovis, Binche.
* Michel, Léopold, abbé, vicaire à Spa.
* Michel, Louis, étudiant, Bagimont (Sugny).
Molle, Félicien, rue de Montigny, 132, Charleroi.
Natalis, Em., instituteur, Stoumont (La Gleize).
Névraumont, inst., boul. Jacq. Bertrand, 84, Charleroi.

Failon, Jos., horticulteur, Strée (Marchin).
Fossoul, Em., Dommartin, St-Georges-sur-Meuse.
* Fraichefond, professeur, Pecq.
* Fréson, Mathieu, greffier, Liège.
Froment, H., dir. de l'Orphelinat, rue du Vertbois, 13.
Gabriel, Em., perc. des postes, Ligneuville (Malmedy).
* Gaillard, Henri, receveur communal, Neuville-s/Huy.
* Gavache, Jules, comptable, Ambresin (Wasseiges).
* Goffinet, G., receveur honor. des contributions, Liege.
Gorrissen, W., rue de la Concorde, 17, Grivegnée.
* Gosselin, Antoine, bourgmestre, Stambruges.
Gozin, A., instituteur retraité, Crupet (Assesse).
* Grégoire, Ant., prof. à l'Université, Liège.
Grognard, L., boulanger, auteur wallon, Glons.
* Grosjean, Nic., rue Longue, 88, Dison.
Gustin, Alph., instituteur retraité, Roy (Marche).
Hanquet, Ch., propr., Thorembais-St-Trond (Perwez).
Hansoul, Alfred, Chapon-Seraing.
Hanus, E., chef de gare, Sainte-Marie-sur-Semois.
Havenne, Léop., agent commercial, Hannut.
* Hens, Joseph, auteur wallon, Vielsalm.
Hubaut, Em., avocat, rue de Serbie, 78, Liège.
* Hugé, Maurice, Aulnois-Quévy.
Isaye, F., remp. des Jésuites, 20, Marche-en-Famenne.
Jacobs, Joseph, commis des postes, Mellier.
Jacques, Edmond, secrétaire comm., St-Mard (Virton).
* Jadin, Arm., professeur à l'Athénée royal, Charleroi.
* Jenart, Gustave, secrétaire communal, Wasmes.
Jeunieaux, G., boulevard du Midi, 156, Tournai.
* Lacroix, Oscar, auteur wallon, Bruxelles.
Landercy, E., docteur en phil. et lettres, Ministère de l'Intérieur (Bibliothèque de Statistique), Bruxelles.

* CALOZET, Joseph, professeur à l'Athénée, Namur.
CLAISE, abbé, curé de Bihain.
* CLOSSET, Joseph, Liège.
* COLLART, André, Herstal.
COLLARD, Victor, rue Dauphine, Mariembourg.
* COLLET, Paul, avocat, Nivelles.
COLSON, Arthur, rue de la Province, 33, Liège.
* COLSON, Lucien, instituteur communal, Herstal.
COURAULT, dessinateur, r. de la Gare, Kain-lez-Tournai.
COZIER, Jos., professeur à l'Ecole moyenne, Verviers.
CRATE, A., receveur communal, Cras-Avernas.
* CUNIBERT, H., Bellevaux, Malmedy.
* DANHAIVE, F., docteur en histoire, Namur.
* DAUSIAS, Ch., rue des Cinq Visages, 12, Mons.
DECRUCQ, François, empl. de charbonnage, Dour.
* DELCOMINETTE, Jos., Amay.
DELGHUST, docteur en méd., bourgmestre de Renaix.
DELOGNE, Th., docteur en méd., Alle-sur-Semois.
* DELONGUEVILLE, A., prof. à l'Athénée royal, Namur.
DELTOUR, Paul, professeur à l'Athénée royal, Liège.
DELVAUX, Edmond, technicien, Morialmé.
DEMEULDRE, P., abbé, curé de Ladeuze.
* DEMEULDRE, A., président du Cercle archéol., Soignies.
* DÉOM, Clément, auteur wallon, Liège.
* DETHIER, Alphonse, abbé, curé de Trois-Ponts.
DETIFFE, Winand, Tribomont-Wegnez.
DEWERT, Jules, rue Artan, 67, Schaerbeek.
DORGE, Gustave, rue des Gymnases, Quiévrain.
DOUCET, abbé, curé retraité, Vaux-lez-Rosières (Morhet)
* DUFRANE, Louis, industriel, Paris.
* DULAIT, Camille, Braine-le-Comte.
* FABRY, Marcel, Liège.

Roques, Mario, directeur de *Romania*, 2, rue de Poissy, Paris V^e (*France*).
Schoenmackers, Joseph, curé de Fize-Fontaine.
Thomas, Antoine, membre de l'Institut, prof. à l'Univ., av. Victor Hugo, 32, Bourg-la-Reine (Seine, *France*).
Verquin, F., chaussée de Wavre, 1375, Auderghem.
Waslet, Jules, professeur au lycée de Laon (*France*).
Zanardelli, Tito, professeur, via Urbana, 26, p. p. Bologna (*Italia*).
Zéligzon, L., professeur honoraire du Lycée, avenue Maréchal Foch, 36, Metz (*France*).

B. Correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire (1)

* Bartholomé, Georges, avenue de l'Observatoire, 15.
Bassette, Léon, sous-chef de bureau, Soignies.
* Bastin, Joseph, abbé, professeur à Malmedy.
* Bayot, Alphonse, professeur à l'Université, Louvain.
Beaujean, A., instituteur, Darion (Hollogne-s-Geer).
* Behen, J., docteur en philologie romane, Pellaines.
* Bernard, Emile, professeur, Liège.
* Biot, Auguste, ingénieur, Gand.
Bodeux, Henri, instituteur, Trois-Ponts.
* Borckmans, Gérard, auteur wallon, Spa.
Bouchat, Etienne, instituteur, Harzé.
Bouché, F., 122, avenue d'Itterbeck, Anderlecht.
Brabant, A., prof. à l'Ecole moyenne, St-Ghislain.
* Bruneau, Charles, maître de conférences, Nancy.

(1) L'astérisque indique que le correspondant de l'Œuvre du Dictionnaire appartient de plus à la Société en qualité de membre titulaire ou affilié ou protecteur. Rappelons à ce propos qu'il est toujours possible aux autres correspondants de devenir sociétaires et de recevoir ainsi toutes nos publications.

Renard, Edgard, professeur à l'Athénée royal, rue Pont Simonis, 1, Grivegnée. (janvier 1923)

* Steenebruggen, Charles, rue de Londres, 8 (janv. 1923)

Fairon, Emile, conservateur des Archives de l'Etat, à Liège. (décembre 1924)

III

A. Membres correspondants de la Société

* Arrowsmith, Robert, prof. à l'Université de Columbia, 430, Highland Avenue, Orange, New-Jersey (U.S.A.)

Bayot, Alph., prof. à l'Univ., rue Réga, 18, Louvain.

* Boxus, Robert, rue de l'Ourthe, 38, Bruxelles.

Bragard, Henri, homme de lettres, Malmedy.

* Bruneau, Charles, maître de conférences à la Faculté des lettres, rue d'Auxonne, 1, Nancy (*France*).

Brunot, Ferdinand, professeur à la Sorbonne, rue Leneveux, 8, Paris (*France*).

Clédat, Léon, prof. à l'Université de Lyon (*France*).

Cohen, Gust., prof. à l'Université, avenue de la Liberté 5, Strasbourg (*France*).

Collet, Paul, avocat, rue des Canonniers, 8, Nivelles.

Cunibert, Henri, Bellevaux (Malmedy).

Dony, Emile, préfet de l'Athénée royal, Liège.

* Dufrane, Louis, av. de St-Ouen, 81, Paris (*France*).

Gosselin, Antoine, bourgmestre de Stambruges.

* Lacroix, O., rue de Lausanne, 41, Bruxelles.

* Lurquin, Auguste, rue Juste Lipse, 9, Bruxelles.

Ouverleaux, Emile, rue Isidore Hoton, 37, Ath.

Parmentier, Edouard, rue de Soignies, 19, Nivelles.

Renard, Jules, ancien bourgmestre de Wiers.

VRINDTS, Joseph, auteur wallon, quai de la Dérivation, 8. (id.)

SOTTIAUX, Jules, homme de lettres, avenue de la Chasse, 194, Etterbeek. (décembre 1909)

TALAUPE, Gaston, ancien secrétaire communal, rue des Arbalestriers, 20, Mons. (id.)

WATTIEZ, Adolphe, industriel, rue de Courtrai, 25, Tournai. (id.)

DEFRECHEUX, Charles, bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 67. (mai 1910)

* BASTIN, Joseph, abbé, Malmedy. (oct. 1911)

* LEJEUNE, Jean, auteur wallon, Jupille. (déc. 1911)

BRASSINNE, Joseph, professeur et bibliothécaire en chef de l'Université, rue Nysten, 30. (juillet 1912)

* DELCHEVALERIE, Charles, publiciste, directeur de la *Vie Wallonne*, rue St-Mathieu, 12. (id.)

* GRÉGOIRE, Antoine, professeur à l'Université, rue des Wallons, 76. (13 janvier 1919)

JACQUEMOTTE, Edmond, pharmacien, Jupille. (oct. 1919)

POLAIN, Eugène, bibliothécaire à l'Université de Liège, Boul. de la Constitution, 23. (10 nov. 1919)

CLOSSET, Joseph, employé à l'Hôtel-de-Ville, rue du Général Bertrand, 108. (8 déc. 1919)

DÉOM, Clément, auteur wallon, rue de Hesbaye, 117. (6 février 1920)

* HURARD, Henri, auteur wallon, rue des Déportés, 5, Verviers. (14 mars 1921)

CALOZET, Joseph, professeur à l'Athénée royal, Chaussée de Waterloo, 92, St-Servais, Namur. (11 juil. 1921)

SCRÉDER, Jacques, industriel, rue du Général Bertrand, 73. (1922)

TABLE DES MATIÈRES